



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753165 7

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

M

DE

DÉL

SE



Chés } G
 } La
 } J

Avec

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

SEPTEMBRE. 1740.



A PARIS,

Chés } GUILLAUME CAVELIER,
 ruè S. Jacques.
 La Veuve PISSOT, Quai de Corty,
 à la descente du Pont-Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XL.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

33923

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
1995

V I S.

LADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE
 DE FRANCE,
 DÉDIÉ AU ROY.
 SEPTEMBRE. 1740.



PIECES FUGITIVES,
 en Vers et en Prose.

IMITATION de la premiere Satyre du
 I. Livre d'Horace : *Qui fit Mecenas , &c.*



Où vient qu'aucun Mortel , quelque
 sort qu'il éprouve ,
 N'est content de l'état dans lequel il
 se trouve ,

Soit qu'il l'ait par raison librement embrassé ,
 Soit que par le hazard il s'y soit vû placé ?
 Cher Mécene , d'où vient que chacun porte envie
 A celui qu'il voit suivre un autre plan de vie ?

A ij Que

8413

1914 MÉR CURE DE FRANCE

» Que vos Destins sont doux , ô fortunés Mar-
chands !

Dit le Soldat courbé sous le fardeau des ans.

Mais écoutez ceux-là , quand l'Autan les exerce :

» La Guerre , disent-ils , vaut mieux que le Com-
» merce ;

» Car à la Guerre enfin de quoi s'agit-il tant ?

» De combattre ; Eh bien , soit. Il ne faut qu'un
» instant

» Pour donner au Guerrier , qu'aiguillonne la
» gloire ,

» Soit une prompte mort , soit une ample vic-
» toire.

Le fameux Avocat ne cesse d'exalter

Le sort des Laboureurs ; quand , pour le consulter ,

Un Plaideur Campagnard qu'un soir cruel trans-
porte ,

Au premier chant du Coq , vient fraper à sa porte ,

Du Procès qu'on lui fait celui-ci consterné ,

Et malgré lui des Champs à la Ville entraîné ,

Souffert à haute voix , que d'un bonheur tranquile

On ne sçauroit joüir qu'en vivant dans la Ville.

L'énumération des Exemples divers

Qu'en ce genre plaintif nous fournit l'Univers ,

Surpassant à coup sûr la plus longue Harangue ,

Du Causeur *Fabius* pourroit lasser la langue.

Pour ne point trop long-tems en suspens vous
tenir ,

Ecoutez , cher Mécène , où je veux en venir.

Si.

Si , descendu des Cieux , Jupiter debonnaire
 Disoit : » Cà , Mécontens , je vais vous satisfaire ;
 » Toi , Soldat ennuié de courir aux Combats ,
 » Tu seras Trafiquant. Toi , Juriste , si las
 » D'écouter les Plaideurs & de voir leur grimace ;
 » Tu seras Campagnard. . . Vîte , changez de
 » place . . .
 » Vous demeurez ! Sans doute. Ils ne bougeront
 point.

Leur bonheur toutefois dépend d'eux en tout point.
 Parlons de bonne foi. Ne seroit-il pas juste
 Qu'alors de l'Univers le Souverain auguste ,
 Leur montrant un visage enflâmé de courroux ,
 Et se blâmant tout haut d'avoir été trop doux ,
 Leur dît qu'il n'auroit plus les oreilles si prêtes
 D'écouter désormais leurs frivoles Requêtes ?
 Au reste , loin de moi le comique Projet
 De traiter en ces Vers un si grave Sujet ,
 Comme si je faisais quelque Conte pour rire ;
 Quoique , lorsqu'il s'agit de parler ou d'écrire ,
 Rien n'empêche , après tout , qu'avec utilité
 On ne puisse en riant dire la verité.
 C'est souvent même ainsi qu'on peut la mettre en
 vogue ,

A l'imitation d'un sage Pedagogue ,
 Qui chargé d'enseigner les premiers Elémens ;
 De Gâteaux & de noix fait largesse aux Enfans ;
 Afin de leur donner le courage d'apprendre

Ce qu'on aime assés peu dans un âge si tendre.

Abstenons-nous pourtant de rire, & pour le mieux,

Raisonnons aujourd'hui sur le ton sérieux.

Celui qui tente tout pour accroître sa Terre ;

Celui qui va braver les périls de la Guerre ;

L'Aubergiste fertile en mensonges pervers ;

L'audacieux Nocher qui traverse les Mers ;

Tous ces Mortels actifs font sonner, cher Mécène,

Qu'ils subissent ainsi le travail & la peine ,

Pour acquérir le droit & la facilité

De passer leurs vieux jours dans la tranquillité ,

Après qu'ils auront fait un amas assés ample.

« La (a) Fourmi , disent-ils , nous offre un bel
« exemple.

« Très-petite , il est vrai ; capable néanmoins

« Et des plus grands travaux & des plus graves soins ;

« Sans relâche on la voit, tandis que l'Eté dure ,

« Grossir son magasin des grains qu'elle y voiture,

« Et quand le sombre Hyver, attristant nos Climats,

« Prodigue les glaçons , la neige , les frimats ,

« Alors , ne quittant plus son obscure retraite ,

« Elle jouit enfin , sans que rien l'inquite ,

« Des vivres, dont, habile à prévoir l'avenir.

(a) *Quiconque souhaite une plus heureuse Traduction de cet endroit d'Horace , n'a qu'à lire les Satyres de M. Despreaux. Cet avis aura lieu pour l'endroit qu'on trouvera ci-après noté (b).*

Dans

» Dans la belle Saison elle a sçû se munit.

C'est bien dit. Mais quoi donc ! insensés que vous êtes ,

Vous que ni fer , ni feu , ni rochers, ni tempêtes ,

Ni glaces, ni chaleurs ne sçauroient éloigner

Des Lieux où vous conduit le desir de gagner ;

Vous que rien ne rebute enfin, pourvû qu'un autre

N'ait pas son Coffre-fort mieux garni que le vôtre ;

Avares , quel plaisir trouvez-vous à cacher

Ce grand nombre d'Ecus où vous n'osez toucher ?

» Y toucher ! Oh ! s'il faut admettre cette clause,

» Le tout se réduira bien tôt à peu de chose.

Si vous n'y touchez pas, eh ! qu'a donc de si beau

De vos Ecus oisifs le stérile monceau ?

Aveugles, fiffiez-vous dans vos Granges superbes

Entasser tous les ans près de cent mille Gerbes ,

Vos ventres, après tout, quel qu'en soit le contien,

Ne sçauroient contenir beaucoup plus que le mien.

Tel parmi ses égaux , l'Esclave dont l'échine

Porte au loin le fardeau du pain qu'on leur destine,

Quand ce vient au moment du repas souhaité ,

Ne reçoit rien de plus que qui n'a rien porté.

Eh ! qu'importe aux Mortels, de qui dans sa durée

Par des termes si courts la Vie est mesurée ,

D'avoir à labourer mille Arpens ou bien cent ?

» Ah, Dieu ! si vous sçaviez quel plaisir on ressent,

» Lorsque d'un grand monceau l'on tire sa dé-
pense !....

1218 MERCURE DE FRANCE

Bon ! qu'ai je à faire, moi, d'un magasin immense,
Si pour rassasier mon plus vif appetit ,
Je tire quand je veux ce qu'il faut d'un petit ?
Quoi ! si n'ayant besoin que d'un peu d'eau pour
boire ,

Vous cedez au penchant dont vous vous faites gloire,
Jusqu'au point d'aimer mieux puiser cette même
eau

Dans un Fleuve bruyant que dans un doux Ruis-
seau ,

Ne méritez-vous pas que les Ondes rapides ,
Pour châtier l'excès de vos desirs avides ,
Vous entraînent soudain , entraînant à la fois
De la Rive un morceau rompu sous votre poids ?
Or ceux que la Raison dans leurs souhaits dirige ,
Se contentant du peu que la Nature exige ,
Plus sages , plus heureux que vous ne les croyez ;
Ne puisent point d'eau trouble & ne sont point
noyez.

Mais la plûpart du Monde, en s'abusant soi-même ;
Excuse par ces mots son avarice extrême :

» On ne peut trop avoir ; car, quoi ! vous le sçavez ;

» On ne fait cas de vous qu'autant que vous avez ;

Comment traiter un Fou qui parle de la sorte ?

Il faut l'abandonner au mal qui le transporte.

C'est pour guérir son cœur prendre trop de souci.

Qu'il soit donc malheureux, puisqu'il le veut ainsi ;

Et qu'il dise , au mépris de nos Censures vaines ,

Ce que disoit souvent un Avare d'Athenes :

- » Tout le Peuple me siffle , & moi je m'aplaudis ,
- » Quand ; soustrait à ses yeux & seul dans mon
» taudis ,
- » Je compte les Ecus que renferme mon Coffre ,
- » Et me pâme à l'aspect des doux charmes qu'il
» m'offre.

Tantale (b) dans l'Enfer éprouvant les rigueurs
 Qu'exercent contre lui les trois cruelles Sœurs ,
 Près d'une Eau qu'il aborde & qui le fuit sans cesse,
 Ne sçauroit mettre fin à la soif qui le presse.

Tu ris ? C'est toi pourtant , c'est toi , pauvre hé-
 bété ,

Que la Fable dépeint sous un nom emprunté.
 Près des Sacs entassés qu'implacable Eumenide
 Te contraint d'épargner ta passion sordide ,
 Tu te laisses mourir & de soif & de faim ,
 Et regardes ton Or comme un objet divin ,
 Que sans le mettre en œuvre, on révere, on salue ;
 Ou comme un Tableau , fait seulement pour la vûe.
 Quoi ! Riche mal nourri, mal couché, mal vêtu ;
 Possesseur indigent , quoi ! donc , ignores-tu
 Comment tu dois user de cet Or que tu gardes ?
 Achètes-en du Pain , du Vin, un Lit, des Hardes.
 Que dis-je ? Achètes-en ce dont en général
 On ne peut se passer sans s'en trouver plus mal.

(b) Voyez la Note (a).

1920 MERCURE DE FRANCE

Est-ce donc, que sans cesse être dans la contrainte,
Que sécher nuit & jour de frayeur & de crainte,
Que redouter sans fin la sourde trahison
Des Volcurs, des Valets qui sont dans ta maison,
Qu'essuier, en un mot, d'éternelles allarmes,
Sont des plaisirs pour toi si doux, si pleins de
charmes ?

Fasse le juste Ciel qu'au gré de mes desirs

Je sois toujours privé de semblables plaisirs !!

» Mais enfin, diras-tu, si quelque Pleuresie,

» Ou quelque autre accident menaçant votre vie,

» Vous met au Lit ; alors cet utile métal

» Vous fournit les moyens de résister au mal

» Dont l'accès imprévu vous abbat, vous consterne,

» De trouver sur le champ quelqu'un qui vous gou-
» verne ;

» D'appeller au plutôt un expert Médecin ,

» Qui de ce même mal vous procurant la fin ;

» Console vos Parens, vos Enfants, votre Femme :

Les console ! Ahe-là. Tu te trompes, infame ,

Si tu te crois aimé. Tes plus proches Parens ,

Tes Voisins , tes Valets , ta Femme , tes Enfants

T'abhorrent comme un Monstre , & ce n'est pas
sans cause.

Comment t'aimeroient-ils, lorsqu'à toute autre
chose

Tu préfères cet Or , qui seul te fait la loi ?

Est-il donc étonnant que personne pour toi

N'ait

N'ait une affection dont ta manie inflige,
 Et tes bas sentimens te rendent trop indigne ?
 Si tu prétends avoir, sans qu'il t'en coûte rien,
 Des Parens toujours prêts à te faire du bien,
 Des Amis disposés à te rendre service ;
 C'est prétendre aux baudets enseigner l'Exercice,
 Que fait en unissant l'adresse à la vigueur,
 Un docile Coursier dompté par le Piqueur.
 Quoi ! seras-tu toujours dans ton erreur si ferme ?
 A ta recherche au moins daigne enfin mettre un
 terme.

Ta fortune est conduite au but tant souhaité.
 Muni de plus d'argent, crains moins la pauvreté.
 Finis un dur travail, & desormais paisible,
 Garde-toi d'imiter, si cela t'est possible,
 Certain *Umidus*, dont il est à propos
 Que je raporte ici l'aventure en deux mots.
 Si riche, qu'il comptoit par boisseaux ses Espèces ;
 Au reste, si crasseux, malgré tant de richesses,
 Qu'il osoit tous les jours se montrer à peu près
 Aussi mal habillé que les derniers Valets ;
 Ce Fou se refusant même le nécessaire,
 Sans cesse se plaignit du tems, de la misère ;
 Prôna son indigence, & jusqu'à son déclin,
 Ne redoura rien tant que de manquer de pain.
 Mais certaine Affranchie, autrefois son Esclave ;
 Des Femmes de son Siècle en effet la plus brave,

A vj Lui

Lui donnant d'une hache au beau milieu du corps ;
L'envoya publier ses besoins chés les Morts.

» Quel est donc votre avis ? Que faut-il que je fasse ?

» De *Menius* (c) enfin dois je suivre la trace ?

» Est-ce *Nomentanus* (d) que je dois imiter ?

» Par votre beau discours voulez-vous m'exciter

» A dissiper comme eux mon bien dans la débauche ?

Je t'entends. C'est ainsi que tu prends tout à gauche.

Excessif en tes mœurs , c'est ainsi qu'on te voit

Armer l'un contre l'autre & le chaud & le froid.

Mon avis n'est rien moins qu'un avis si bizarre.

Non ; quand je te défends d'être un ladre, un avare ;

Je ne t'ordonne point d'être un dissipateur.

Entre le franc brutal & le lâche flatteur ,

Entre le fin Escroc & l'Imprudent trop dupe ;

Il est certain milieu que l'honnête Homme occupe ;

Et qui veut marcher droit dans la route du bien ,

Ni deçà , ni delà , ne s'en écarte en rien.

Quoi ! sans fin, (j'en reviens à ma première Thèse,)

L'Avare se plaindra d'être mal à son aise !

Quoi ! malgré tant d'Ecus accumulés chés lui ,

Il est encor jaloux des facultés d'autrui !

Il ne sçauroit songer , sans dépit & sans gêne ,

Que la Chèvre d'autrui vaille mieux que la sienne !

Il peut , monté si haut , ne se comparer pas

A tant de gens placés dans un degré plus bas !

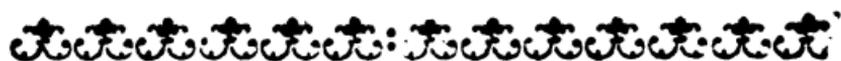
(c d) *Fameux débauchés.*

Tant

Tant courir , en un mot , pour laisser en arriere
 Quiconque veut primer dans la même carrière !
 Car quelque prompt qu'il soit à grossir son trésor,
 Malheureux ! il en voit de bien plus prompts encor.
 Ainsi , quand plusieurs Chars , dans l'ardeur qui les
 guide ,
 Se disputent le prix d'une course rapide ,
 L'impatient Cocher ne songeant qu'aux moyens
 De passer les chevaux qui précèdent les siens ,
 Voit ses plus grands succès avec indifférence ,
 Tandis que par malheur quelque Char le devance.
 De-là vient qu'il est rare au suprême degré
 Qu'aucun homme ici bas vive heureux à son gré ;
 Et quand son temps est fait , sorte de cette vie ,
 Tel qu'un Convive aimable & plein de courtoisie ,
 Qui , content de la chere , avec civilité ,
 Remercie en partant l'Hôte qui l'a traité.
 Mais sur ce sujet-là c'est assés de langage.
 Je n'en sonnerai pas un seul mot davantage ;
 De crainte que quelqu'un ne me soupçonne enfin
 De piller les Recueils du chassieux (a) Crispin.

-F. M. F.

(a) *Philosophe Stoïcien & mauvais Poëte , qui avoit
 beaucoup de Livres & peu de jugement. C'étoit la
 Casin d'Horace.*



SECONDE LETTRE de M. Néricault Destouches, à M. le C. de C

J'Apprends avec un extrême plaisir, M. que ma Réponse vous a frappé, sans vous offenser. Vous me priez de ne vous point épargner les remèdes qui vous sont encore nécessaires, pour sortir de l'état malheureux où vous êtes; vous souhaitez passionnément votre guérison; mais elle est retardée par mille incertitudes sur le parti que vous devez embrasser; vous croyez un Dieu, m'ajoutez-vous, & jusqu'à présent vous ne pouvez aller plus loin. Cependant vous avouiez qu'un homme raisonnable ne peut croire en Dieu, sans être Chrétien, & que de conséquence en conséquence il faut en venir là. Courage, M. voilà un raisonnement bien sensé, & le plus difficile est fait, puis qu'heureusement vous êtes parvenu jusqu'à vous faire cette démonstration.

En effet tout y conduit un homme qui raisonne juste. Néanmoins vous flottez encore entre diverses opinions, ou qui séparent les Chrétiens, ou qui les engagent dans de vives disputes. Je vous plains, M. de tout mon cœur, & prenez garde que vos incertitudes ne vous soient funestes. Faites de sérieuses

SEPTEMBRE. 1740. 1915

ieuses réflexions sur le portrait que je vais vous tracer. C'est celui d'un de mes anciens amis, qui étoit un de ces *Chercheurs*, dont l'orgueil est toujours puni & dont la chute doit nous faire trembler. Voici l'Epigramme que je fis sur lui, & qui fut une espece de prophétie, dont j'ai vû l'accomplissement.

EPIGRAMME.

JE connois un certain Sophiste ;
Qui d'abord étoit Moliniste ;
Ensuite il se fit Janséniste ;
Bien-tôt il devint Calviniste ;
Peu de temps après, Quietiste ;
Maintenant il fait le Déiste ;
Le Diable le suit à la piste ;
Et si le bon Dieu ne l'assiste ;
Toland le mettra sur sa Liste.

Ce *Toland* étoit un célèbre Athée Anglois ; que je connus, & contre qui je disputai vivement, lorsque j'étois à Londres. Cet impudent me fit voir une Liste de tous ceux qu'il croyoit de son opinion, ou qu'il se vantoit d'avoir pervertis par ses Argumens, qui l'auroient bien-tôt conduit à la Greve s'il les eût débités à Paris avec autant d'insolence & de sécurité qu'il les débitoit à Londres de vive voix & dans ses Ouvrages pernicieux.

Prenez

Prenez donc votre parti, M. & croyez-moi, prenez le plus naturel, qui est certainement le plus sûr; c'est celui de vous laisser guider par l'Eglise; par cette Eglise *enseignante*, qui ne peut errer, ni par conséquent vous induire en erreur, puisque l'infailibilité lui a été promise, & que les promesses seroient fausses, si elle étoit sujette à se tromper. Avec un pareil guide on ne risque rien; tous les doutes disparaissent, toutes les disputes sont finies, ou doivent l'être. Ce qu'on lui oppose n'est qu'opiniâtreté, n'est que sophisme. Il faut ou renoncer à l'Eglise, ou se soumettre à ses décisions, point de milieu.

En vain veut-on équivoquer sur ce mot, *Eglise*. Celle à qui Dieu a remis le droit de nous enseigner, est celle-là même qui est en droit de captiver notre croyance, & de même que les membres ne conduisent point la tête, ce n'est point la multitude qui conduit l'Eglise, c'est l'Eglise qui conduit la multitude.

Eglise enseignante, *Eglise écoutante*. L'une dirige, prononce & décide; l'autre suit, écoute & obéit. Tel est l'ordre que Dieu a établi, & tel est l'ordre que vous devez suivre, si vous voulez sincèrement être Enfant de l'Eglise.

Pardon, M. si j'entre dans ces détails; qui ne sont nullement de ma compétence. La suite du raisonnement m'y a jetté malgré moi.

moi. Je reprends votre Lettre pour y répondre article par article.

Dans l'incertitude où vous êtes, dites-vous, sur le choix que vous ferez d'un Guide, pour la pratique de la Religion Chrétienne, vous en trouvez deux également célèbres par le grand nombre de leurs Sectateurs. Enfin les noms fameux de *Luther* & de *Calvin* vous imposent.

Se peut-il, M. que deux pareils hommes vous paroissent dignes de votre attention? De quel droit se sont-ils révoltés contre l'Eglise? Par quel ordre ont-ils dogmatisé? D'où venoit leur Mission? Quels miracles, quels prodiges ont prouvé le plein pouvoir qu'ils s'arrogéient de réformer les abus qu'ils prétendoient trouver dans l'Eglise? Dans cette Eglise à qui JESUS-CHRIST avoit promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles?

C'est une question à laquelle ni ces deux Héresiarques, ni leurs Sectateurs les plus subtils n'ont jamais pû répondre qu'en balbutiant, ou que par un torrent d'injures & de calomnies. C'est un détroit dont ils ne peuvent sortir, quelque sécurité & quelque arrogance qu'ils affectent au milieu des écueils qui les embarassent.

Mais par quel charme, me direz-vous, ont-ils donc fait en si peu de tems, un si grand

grand nombre de Prosélites ? Lisez les deux Épitaphes suivantes, elles serviront de réponse à votre Question.

ÉPITAPHE DE LUTHER.

CY gît un Moine séducteur,
 Qui jetta le froc aux orties,
 Des Ames par lui perverties,
 Se disant le Réformateur.
 La *Convoitise* & la *Luxure*,
 Devant lui sonnant le tocsin,
 D'une *Mere* innocente & pure
 L'in fame déchira le sein.
 Sous ses Etendarts, mille Insectes
 Contre elle oserent s'élever,
 Tous s'unissant pour la braver,
 Quoique divisés en vingt *Sectes* &
 Par lui, pour glisser son venin,
 Toute licence étant permise,
 Pour épouser une *Nonnain*,
 Il fit divorce avec l'Eglise.

ÉPITAPHE DE CALVIN.

CY gît dans cette Eglise nuë
 Le Chanoine roux de Noyon.
 Le Diable, à triple carillon,
 Au Monde annonça la venuë.

De ce téméraire broüillon.
 Cet Apôtre sans Mission ,
 Prêchant un nouvel Evangile ;
 Retranchant Carême & Vigile ;
 Mit la Terre en combustion.
 D'un Corps * de structure parfaite ;
 Ce prétendu Réformateur
 Fit un Corps , qui par sa maigreur ;
 A la figure d'un Squelette.
 Plus impétueux que le vent ,
 Brûlant d'un desir de vengeance ;
 Au comble il porta l'insolence ,
 Et, tout au plus , demi-sçavans ,
 Sçut imposer à l'ignorance.
 Tout Prêtre , tout Moine apostat ;
 Devint son Sectateur fidele ;
 D'un Peuple enyvré d'un faux-zèle ;
 Par la révolte & l'attentat
 Il sçût faire un Peuple Soldat ;
 Et l'*Hérésiarque* rebelle ,
 Fonda sa Doctrine nouvelle
 Sur les ruines de l'Etat.

Qu'en dites-vous , Monsieur ? Etes-vous
 encore bien tenté de suivre les traces & les
 Dogmes de ces deux célèbres Apostats , qui
 d'ailleurs par leurs differens principes devin-

* Corps de Doctrine.

sent

rent ennemis irréconciliables ? Etes-vous encore ébloüi du grand nombre de Sèctateurs qu'ils se sont faits d'abord ? Plus vous lirez l'Histoire , dont ces deux Epitaphes sont un Extrait fidele , plus vous aprofondirez toutes les circonstances des tristes & fameuses révolutions causées par ces esprits remuants & furieux , plus leur Ecole vous paroîtra funeste & pèrnicieuse , plus vous détesterez leur mémoire , & plus enfin vous gémirez amèrement sur le malheur du siècle qui les a produits , pour causer la perte de tant d'ames perverties , qui suivirent alors une espece de *Mode* , ou plutôôt de fureur aveugle , à laquelle une teinture nouvelle de science mal digérée ; donna lieu tout à coup.

Luher & *Calvin* s'accordoient sur un point , ils autorisoient également le libertinage de l'esprit & du cœur. Vous étonnerez-vous après cela qu'ils se soient vûs suivis en peu de tems d'une foule de Disciples de tout rang & de toute espece ?

Les plus qualifiés furent enflâmés par leurs Maîtres du désir d'envahir les plus belles possessions de l'Eglise , & se virent autorisés à cette usurpation.

Des Princes , des Seigneurs mécontents, se parant du zele spécieux de la Réforme , firent avidement cette occasion, pour se faire un parti redoutable à la Cour.

Le

Le Peuple enchanté d'une nouvelle Doctrine, qui lui faisoit un mérite & même une vertu de se soustraire à tout ce qui gênoit l'esprit & mortifioit les sens, se livra stupidement & sans examen, aux attrait d'une liberté effrenée. Pour comble de malheur, tous ceux qui devoient annoncer la Loy, n'en étoient pas toujours les mieux instruits, & la régularité de leurs mœurs ne répondant point à la pureté de la morale qu'ils débitent, ils ne pouvoient manquer par là de donner prise sur eux. Quel siècle heureux pour l'erreur & pour l'impudence !

Mais supposons pour un moment, vous & moi, que nos deux Hérésiarques fussent nés dans le siècle où nous sommes, & qu'ils tentassent de nous faire illusion par les Arguments les plus spécieux, qui les ont fait triompher de leur tems. Croyez-vous qu'il fissent bien des progrès ? Je vous garantis qu'ils n'ébranleroient pas, ou que tout au plus ils ne débiteroient leur marchandise qu'à des Fanatiques & à des Visionnaires, dont l'engance subsiste dans les siècles les plus éclairés, témoin nos Figuristes & nos Convulsionnaires ; mais entre les Personnes sensées, le moindre petit Licencié, mettroit au sac nos deux Apostats. Papiers sur table, il leur feroit voir mille & mille contradictions dans leurs raisonnemens, dans leurs Ecrits & dans leurs

1932 MERCURE DE FRANCE

leurs Réformes. Il ne faudroit ni des *Bossuets*, ni des *Fénelons* pour les confondre , & de si grands hommes croiroient se prostituer , s'ils entroient en lice contre de si foibles Adversaires.

Eh pourquoi donc , direz-vous , n'ont-ils pas atterré les Successeurs de Calvin & de Luther ?

Une infinité d'obstacles se sont opposés à la conversion de leurs Sectateurs. Le mal étoit fait ; le venin avoit pénétré ; la plûpart des blessûres étoient devenuës incurables par les préjugés de l'éducation , par la honte de s'avouër vaincu , & de chanter la palinodie ; par la vanité de paroître tenir ferme , & parer les coups des plus célèbres Antagonistes , par une haine succée avec le lait , invéterée , mortelle contre l'Eglise visible & contre son Chef. Que vous dirai-je enfin ? par une répugnance devenuë invincible , à soumettre les fausses lumieres d'une raison opiniâtre & révoltée , à des Dogmes qui l'enchaînent & qui la font céder au pouvoir supérieur d'une tradition constante , à des Ministres sacrés qui en sont les dépositaires. Il faudroit se réduire à croire ce qu'on ne peut comprendre ; il faudroit jeûner , mortifier ses sens , & par-dessus tout cela se jeter aux pieds d'un homme , pour lui avouër sincèrement les fautes les plus honteuses & les plus secretes. Humiliation

liation terrible & révoltante pour des esprits rétifs & orgueilleux, accoutumés à croire & à prêcher, que retrancher tout ce qui gêne & ce qui mortifie, c'est réformer l'Eglise.

Tels sont, M. je vous assure, les motifs secrets qui ont retenu les *Claudes*, les *Jurieux*, & tant d'autres supports de l'Hérésie dans les fers, où l'ennemi de Dieu les avoit enchaînés dès l'instant de leur naissance.

Il est vrai que je pourrois ici vous citer un grand nombre de bons esprits, qui ont eû la force de briser leurs chaînes, en cédant docilement à la vérité qui les éclairoit, & à la grace qui les avoit sollicités; mais par les funestes obstacles que je viens de vous déduire, la multitude égarée a résisté, & puisque jusqu'à présent elle ne s'est pas rendue aux argumens invincibles, par lesquels on l'a tant de fois convaincuë d'erreur, il ne nous reste plus qu'à jeter un œil de compassion sur elle, & qu'à demander au Ciel avec ferveur, que le moment marqué par la Providence pour rapeller au Bercaïl tant de Brebis égarées, puisse arriver bien-tôt. Que ne donneroïis-je point, que ne sacrifierois-je point pour être enfin l'heureux Spectateur d'une si sainte révolution?

Laissez donc-là *Calvin* & *Luther*, & concevez pour eux tout le mépris qu'ils méritent; mais n'allez pas vous jeter dans une

autre

autre extrémité, en tâchant de vous déterminer, comme vous vous le proposez, en relisant assidûment toutes les Œuvres de Bayle. Grand Dieu ! quel Maître allez-vous choisir ? Il vous préservera d'être trompé, dites-vous ? c'est un Philosophe aimable, au dessus de toutes sortes de préjugés, & qui vous sauvera, continuez-vous, de tous ceux qui pourroient vous fasciner.

Desabusez-vous, M. c'est un sceptique qui a toujours vogué entre tous les Partis, & qui s'étant mis en tête de garder la neutralité, n'a jamais pû se déterminer pour aucun d'eux. Il s'est crû follement capable de trouver la vérité, & de ne la devoir qu'à ses recherches & à ses lumieres ; mais quiconque examinera ses Ecrits avec autant de sang froid qu'il en affectoit, se convaincra facilement que plus il l'a cherchée, plus il s'en est écarté, sans pouvoir cependant se dégager d'une grande prédilection pour le *Huguenotisme*, & qu'enfin desespérant de découvrir cette vérité qui ne se présente qu'aux humbles de cœur, il n'a pû parvenir qu'à l'incertitude, & qu'au doute universel. Quel dommage qu'un si bel esprit, non content de se gêner & de s'être égaré, ait mis en œuvre tous les agréments & tous les raffinemens de l'Art le plus séduisant, pour corrompre l'esprit de ses Lecteurs ! en quoi ce dangereux Ecrivain n'a que trop bien réussi. Pour

Pou
sez l'E

E

C

Qu

Et

Sa

Q

Il

M

Se

Il

Ju

Sa

Ar

D

L

Voi

Philos

à l'ala

le Do

tout h

pour

de su

ligion

le so

Pour vous mettre en garde contre lui, lisez l'Epitaphe que je viens de lui dresser.

EPITAPHE DE BAYLE

CY gît un Philosophe habile,
 Qui parut nouveau par son style,
 Et qui le rendit si charmant,
 Sans se piquer d'être Puriste,
 Qu'au sujet même le plus triste
 Il scût donner de l'agrément;
 Mais couvrant avec artifice
 Son poison vif & séducteur,
 Il conduit l'innocent Lecteur
 Jusques au bord du précipice;
 Sans faire effort pour l'en tirer;
 Aimable & pernicieux Guide,
 Dont la main flateuse & perfide
 Le mene au loin pour l'égarer.

Voilà tout le profit que vous tirerez de ce Philosophe moderne. Mettez tous ses Ecrits à l'alambic, vous ne pourrez en extraire que le *Doute*, ou plutôt que le Désespoir. Car tout homme qui ne se sert de son esprit que pour se jeter dans les ténèbres de l'incertitude sur les matieres & les principes de la Religion, est un homme qui veut desesperer le son salut, & qui conséquemment ne peut

B être

être que très-malheureux pendant sa vie, & infiniment plus après sa mort.

J'ai vû mourir un des plus zelés Sectateurs de Bayle, entouré de cinq ou six prétendus Esprits forts, que ce dangereux Philosophe avoit gâtés aussi-bien que lui. Voici de quelle maniere se termina cette triste Scene que j'ai renduë tout naïvement dans les Vers suivans.

LE PHILOSOPHE MOURANT.

L'Intrépide *Cleon*, ce fameux incrédule,
 Sur le point de mourir, sembloit s'inquieter;
 Ses Disciples confus le trouvoient ridicule,
 Et lui disoient : Ami, pourquoi vous tourmenter ?
 J'éprouve, répond-il, un suplice bien rude;
 Je croyois parvenir jusqu'à la certitude,
 Et je n'ai jamais pû parvenir qu'à douter;
 Je me résous enfin à la Palinodie,
 Et je vais aux Rieurs donner la Comédie.
 Le parti le plus sûr est de mourir Chrétien;
 J'y puis gagner beaucoup, & je ne risque rien.

Vous voyez que cet homme sentit en mourant toute sa force Philosophique s'évanouïr. Malheureusement il le sentit bien tard, & peut-être trop tard, quoique son repentir parût très-sincere, & qu'il n'oublîât rien pour nous en convaincre. Peu de jours après

sa mort je fis l'Epigramme que vous allez lire, & qui n'est qu'une suite de la précédente.

D'où vient que ce fameux Impie
 Dans son lit est si tourmenté ?
 C'est que, malade, il se défie,
 De ce qu'il croyoit en santé.
 Ce Dissertateur intrépide,
 Qui morguoit la Religion ;
 Maintenant incertain, timide ;
 Meurt Chrétien par précaution.

Voulez-vous un exemple encore plus célèbre ? lisez & profitez.

LE MAITRE D'CONCERTE.

Dans le plus violent transport,
Des Barraux dit un jour, j'enrage,
 Mes Proselytes à la mort,
 Perdent la tête & le courage.
 Tous ces Fanfarons effrayés
 Par des Sermoneurs pitoyables,
 Confessés & communiés,
 Meurent comme des misérables.
 Mais à la fin ce maître fou,
 Qui pleuroit sur ses Prosélites,
 Détestant ses erreurs maudites,
 Youlut mourir la corde au cou.

B ij

Que

Que ces exemples vous fassent trembler,
& si vous m'en croyez, Monsieur, n'attendez pas que la mort vous éclaire.

Je suis, &c.



*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Chartres
le 10. Juillet 1740 sur la Mort d'un
Illustre de cette Ville.*

NOtre Ville, Monsieur, vient de perdre par la mort de M. Jacques de Losme de Monchesnay, un Citoyen plein d'honneur & de Religion, & la République des Lettres, un de ses Phénomènes, j'ose l'appeler ainsi, car M. Baillet auroit pû le compter parmi ses Enfans célèbres. Il s'étoit en effet distingué sur le Parnasse dès l'âge de 15. ans; Bayle va vous le dire dans une Lettre qu'il lui écrivit, vous y verrez aussi que M. de Montchesnay pensoit bien différemment de ce Sénateur de Venise (*André Nangerius*) qui sacrifioit tous les ans aux Mânes de Catusulle un Exemplaire de Martial.

*M. je vous rends mille & mille graces de tous les éloges que vous m'avez prodigués, & dont je suis tout-à-fait indigne, il seroit infiniment glorieux de les mériter, venant d'une personne qui a l'esprit aussi délicat que vous. J'ai
été*

SEPTEMBRE. 1746. 1939

été charmé de vos Imitations de Martial, j'en avois vu quelqu'une dans le Mercure Galant sans sçavoir le nom de l'Auteur, & dès-lors j'avois trouvé que l'on rendoit les lieux les plus malhonnêtes du Poëte Latin, d'une manière qui étoit tournée délicatement, & qui faisoit sentir ce que c'est, sans choquer trop les oreilles chastes. Je m'estimerai très-heureux, Monsieur, de contribuer de mes soins à faire voir le jour à votre Martial, & si vous voulez que pour mettre en goût nos Libraires, je fasse imprimer parmi quelques Pièces curieuses que je sçais qui s'impriment, l'Ecrit que vous m'avez envoyé, je le ferai de bon cœur. Je suis assuré que l'échantillon qu'ils en verroient par ce moyen, les exciteroit à mériter la préférence. Je suis épouvanté, Monsieur, quand vous me dites que ce sont des productions d'une Muse de 15. ans, & souffrez que je vous applique ce mot de Claudien.

. Primordia tanta
Vix pauci meruere Senes.

Je suis avec beaucoup d'estime & de joye d'avoir l'honneur de ne vous être pas indifférent, Monsieur, &c. BAYLE.

A Rotterdam le 31. d'Octobre 1686.

La Princesse de Conti, dont vous annonçâtes la mort l'an passé dans le Mercure, fut attaquée de la petite vérole à Fontainebleau les derniers jours d'Octobre 1685. le Prince

B iij son

son Mari , s'enferma avec elle, il prit la maladie , & il en mourut le 9 Novembre suivant , âgé seulement de 24. ans , 7. mois , 5. jours. M. de Monchesnay lui fit cette Epitaphe ; imitée de celle de * Scorpus , chés Martial.

Par un trépas précipité
 Ce Prince à la France est ôté ;
 Tout le monde pleure sa perte ;
 La Mort l'auroit saisi plus tard ,
 Mais voyant les Lauriers dont sa tête est couverte ;
 Elle l'a pris pour un Vieillard.

Mais ce qui établit au Parnasse la réputation de M. de M. fut la composition de quatre Pièces qu'il donna à l'ancien Théâtre Italien ; *la Cause des Femmes* , au mois de Décembre 1687. & la Critique de cette Pièce au mois de Février suivant ; *Mezetin* , *Grand Sophi* , en Juillet 1689. *le Phénix ou la Femme fidelle* , en Octobre 1691. & enfin *les Souhairs* , en Décembre 1693. chacune de ces Pièces fut

* Ce Scorpus s'étoit rendu fameux dans les Jeux du Cirque , il y avoit remporté plusieurs Prix. Martial l'a chanté plusieurs fois. Voici les deux derniers Vers de l'Epitaphe , & c'est ce que M. de M. a imité.

Invida quem Lachesis rapuit trieteride nonâ ,
 Dum numerat palmas credidit esse Senem :

Mart. L. X. Ep. 53.

recûs

reçûë avec de grands applaudissemens ; mais *le Phenix* eut un succès extrêmement brillant. En 1692. ou 1693. M. de M. fit imprimer une Traduction du Plaidoyer de Cicéron pour Milon ; il y mit son nom & y prit la qualité d'*Avocat au Parlement*. Enfin en 1702. il donna trois Satyres qui furent extrêmement goûtées , l'une est une Imitation de la seconde d'Horace , & commence par ces mots.

Symphonistes Chanteurs , &c.

Ces trois Satyres ne sont qu'un échantillon d'un plus grand nombre , qu'on m'assûre être de beaucoup supérieures , & qu'on a trouvées dans ses papiers ; il a aussi laissé quelques Epitres & plusieurs Imitations de Martial , c'est-à-dire , toutes celles que sa conscience tendre & délicate n'avoit pas livrées au feu. Elle lui avoit reproché il y a long-tems ses Pièces Dramatiques , quoiqu'elles ne se sentissent presque point de l'extrême licence dont le Théâtre Italien étoit alors infecté ; il les apelloit ordinairement *Delicta Juventutis*. Cela l'engagea à écrire contre la Comédie une Lettre en forme de Dissertation qu'il adressa au célèbre *Despreaux* , son ami. L'amitié qui étoit entre eux , fait l'Eloge du cœur & de l'esprit de M. de M. Ce fut M. de M. *Doctus componere amicos* , qui le réconci-

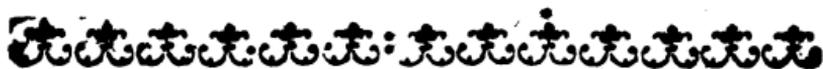
lia avec feu M. *Regnard*; le sceau de ce racommodement fut l'Épître Dédicatoire de la Comédie des *Menechmes*.

Vous sçavez aparemment, Monsieur, que dans ces derniers tems on s'est adressé à lui pour avoir de nouveaux Eclaircissemens sur les Œuvres de Despreaux. Les matériaux considérables qu'il a envoyés, paroîtront à la suite de la belle Edition que nous procurent les soins de M. l'Abbé Souchay. M. de M. n'y a rien oublié de ce qu'il sçavoit de son illustre Ami.

M. de M. étoit né à Paris le 4. Mars 1666. & il y a environ 20. ans que forcé par des diminutions considérables que sa fortune avoit souffertes par le Systême, & pour ne s'occuper que de l'affaire importante du salut, il s'arracha à la Capitale & à plusieurs Amis de considération par leur mérite & par leur rang. Il vint s'établir dans notre Ville, Patrie de son Epouse, & celle des *Nicoles*, des *Regniers*, des *Thiers*, &c. Il y mourut le 26. Juin dernier, avec l'estime & les regrets de tout ce qu'il y a de vrais Connoisseurs en mérite. C'est un témoignage que je dois à l'amitié dont il m'honoroit depuis plus de 15. ans.

J'ai l'honneur d'être, &c.

SONNET



SONNET.

*Envoyé à une très-aimable Personne, à qui la
Langue Italienne est fort familiere, le 4. de
ce mois, jour de sa Fête, Ste Rosalie.*

NAcque in orto d'amor vermiglia Rosa,
Pomposa sì ma fù priva di Spine,
Naquero in an bel prato anco le Spine ;
Tutte vezzose, & fur prive di Rosa ;

Piangean le Spine ch' eran senza Rosa ;
Piangea la Rosa, ch' era senza Spine,
Et dicean ogn' hor la Rosa & Spine,
Orfane Spine ed' abbandonata Rosa ;

Ma l'Empireo voler volle che Spine,
Non Languissero più per bella Rosa,
Le diè la Rosa, & confortò le Spine ;

Ed' avendo pietà ancor di Rosa,
Che Languideta andava sonza Spine,
Le diè le Spine, & consolò la Rosa.



*DE la vraie Epoque de la Naissance
de JESUS-CHRIST.*

LE Mercure de France du mois de No-
vembre 1739. page 2632. nous an-
nonce l'impression d'un Livre interessant,
qui est l'HISTOIRE suivie des Voyages de
JESUS-CHRIST, & on ajoute ces paroles re-
marquables. *A l'égard de la Chronologie que
notre Auteur a suivie, il suppose avec les plus
habiles dans cette science, que l'Ere vulgaire
qui a été suivie dans l'Eglise Latine depuis
Denis le Petit, c'est-à-dire depuis le VI. siècle,
est de trois ans plus tard, que la vraie Epoque
de N. S. ensorte qu'au lieu que nous comptons
aujourd'hui l'an 1739. il faudroit compter
1742.*

Je doute fort que dans cette Histoire, il
soit bien démontré que ce soit là le senti-
ment des plus habiles Chronologistes. Le
célèbre Riccioli, si connu des Sçavans,
traite bien cette Question au VIII. Livre
du premier Tome de sa Chronologie réfor-
mée, qu'on trouve dans la plûpart des Biblio-
thèques; & on peut dire, que c'est l'endroit
le plus curieux & le plus méthodiquement
traité de tout l'Ouvrage. Dans le premier
Chapitre, page 298. il fait voir que quelques-
uns

Uns ont compté les années de l'Incarnation de J. C. du 25. Mars, jour de l'Annonciation; quelques-autres du jour de l'Incarnation complete, où le Messie se fit voir sous une forme humaine le 25. Decembre. Mais que la plupart des Computistes comptent les années de l'Incarnation, ou de la Nativité de J. C. de la Circoncision du Sauveur, premier de Janvier, où commencent les années Romaines, & celles de la Période Julienne. Et c'est là qu'il nous apprend que dans les Actes publics on commença à compter les années du tems de l'Incarnation ou de la Nativité de J. C. en Italie, vers l'an 590. dans les Pays-Bas, vers 620. en France, vers 780. & en Espagne beaucoup plus tard.

Dans le Chapitre II. page 300. il raporte le sentiment de differens Auteurs sur le jour de la Naissance du Sauveur, & il déclare qu'il le croit né l'an 45. de la Réformation Julienne, fixant son Incarnation au 25. Mars, jour de Vendredi, & sa Naissance au premier instant du 25. Decembre, jour de Dimanche.

Dans le Chapitre III. il dit d'abord que les opinions sur cette fameuse Epoque, qui ont quelques degrés de probabilité, se trouvent renfermées entre la 40. & la 48. année de la Réformation Julienne. Il commence ce Cha-

pitre en nommant les Auteurs qui ont écrit le plus sçavamment sur l'Epoque de la Naissance de J. C. Et à la page 302. on voit une Table bien circonstanciée de toutes les années, dont l'opinion peut être probable, avec les Consuls qui dans ces tems-là ont gouverné la République Romaine.

On voit ensuite que la premiere opinion, qui soutient que le Sauveur est né l'an 40. de la Réformation Julienne, cinq ans avant l'Ere vulgaire, *D. Lelius & C. Antistius* étant Consuls, est celle de Kepler, fameux Mathématicien, & celle de *M. Antonius Capellus*.

La seconde opinion que nous donne la Naissance du Sauveur l'an 41. de la Réformation Julienne, quatre ans avant l'Ere vulgaire, *C. Cesar Octavien XII. & L. Cornelius Sulla* étant Consuls, est celle de Laurent Suslyga, Polonois, & le P. Petau, au XII. Livre de la Doctrine des Tems, Chap. 7. paroît lui être favorable.

La troisième opinion suppose J. C. né l'an 42. de la Réformation Julienne, trois ans avant l'Ere vulgaire, *C. Calvisius Sabinus & L. Passienus* étant Consuls; & c'est celle de *Sulpicius Severe*, & de Tirin.

La quatrième opinion croit J. C. né l'an 43. de la Réformation Julienne, deux ans avant l'Ere vulgaire, *Cn. Cornelius Lentulus & M. Valerius* étant Consuls. Le premier Auteur qui

qui l'a soutenuë, est Clement Alexandrin. Après lui, Cassiodore, S. Jerôme, Tertulien, Baronius, Scaliger, Lansberg ont été de la même opinion.

La cinquième le met né l'an 44. de la Réformation Julienne, un an avant l'Ere vulgaire, *C. César Octavien XIII. & M. Plautius Silvanus* étant Consuls; & c'est celle d'Epiphane, d'Eusebe, de Genebrard, d'Onuphre, de Panuvinus, de Pontacus, de Cuspinianus, de Marianus, de Tycho & de plusieurs autres.

La sixième opinion nous donne la Naisance du Sauveur le 25. de Decembre l'an 45. de la Réformation Julienne; *Cossus Cornelius Lentulus, & L. Calpurnius Piso* étant Consuls, & c'est celle de Denis le Petit, appellée l'Ere vulgaire, ou commune, qui est maintenant en usage pour le dénombrement des années. Les Sectateurs les plus célèbres de cette opinion, sont le vénérable Bede, Jean Lucidus, Georges Syncellus, Pierre Alliacensis, Pitatus, Stofferinus, Cusanus, Roger Baccon, Campanus, Clavius, Salmeron, &c. Et Riccioli ajoute que ce n'est point-là l'opinion du vulgaire, mais que c'est celle de l'Eglise Romaine, qui, à la verité, n'étant pas établie par quelque Decret solemnel, l'est par un usage constant de plus de mille ans d'antiquité; comme on le peut voir dans le Martyrologe, dans tous les
 Bréviaires

Bréviaires & dans le Calendrier Romain.

La septième opinion met le Sauveur incarné l'an 46, de la Réformation Julienne ; & c'est celle de Jean Hervart dans sa nouvelle Chronologie.

Enfin , la huitième opinion soutient que J. C. est né deux ans entiers après l'Ere vulgaire des Chrétiens ; & c'est celle de Paul de Middelbourg, Evêque de Possebrone, homme très-sçavant. Et à la fin de ce Chapitre, Riccioli dit que ce n'est pas la peine de rapporter les autres opinions, parce qu'elles sont toutes insoutenables, & la plupart très-absurdes.

Ne m'étant pas permis de m'étendre ici fort au long sur une question si importante & si curieuse , je renvoye les Sçavans particulièrement au Chapitre 4. du Livre VIII. de Riccioli , dont on peut tirer là-dessus les plus grandes lumieres.

Il y dit d'abord , que Dieu ne nous ayant point donné de révelation sur cette Epoque , ni les Evangelistes ne nous ayant rien marqué de positif sur le tems précis de la Nativité du Sauveur , il ne faut taxer d'aucune erreur , ceux qui ne s'éloignent que de peu d'années de la maniere ordinaire de compter les tems , qui est en usage dans l'Eglise Romaine. Il croit cependant que l'opinion qui suppose J. C. incarné & né la 45. année Julienne, au Consulât de C. Cornelius Lentulus

Lentulus & de L. Calpurnius Pison, est *la vraie & la probabilissime*. Et bien loin qu'il y ait aucune nécessité de s'écarter de l'année de la Naissance de J. C. reçûe dans l'Eglise, par raport à la théorie, ou à la pratique; il dit au contraire qu'il est expedient de n'y rien changer.

Et pour prouver que cette opinion est *la vraie & la probabilissime*, il fait voir que Denis le Petit, homme très sçavant, s'est appliqué avec la plus grande diligence à la recherche de cette fameuse Epoque. Qu'étant à Rome il avoit vû tout ce qu'il y avoit de Monumens authentiques de la Religion dans les Archives de l'Eglise Romaine; & qu'ayant proposé son opinion avec des preuves bien circonstanciées, elle fut préférée à celle de Cassiodore, qui croyoit le Sauveur né sous le Consulat de *Lentulus & de Messalinus*; & l'opinion de Denis le Petit, quoi qu'Étranger, prévalut sur celle de ce Sénateur Romain, qui florissoit de son tems.

Dans le cinquième Chapitre, page 306. Riccioli détruit le fondement des autres opinions, & fait voir qu'elles sont moins probables que celle qui tient J. C. né l'an 45. de la Réformation Julienne, sous les Consuls *C. Cornelius, Lentulus & L. Calpurnius Pison*, qu'il reconnoît être *la probabilissime*.

Il déclare premierement que la premiere & la seconde opinion qui donnent la Naissance du Sauveur l'an 40. ou 41. de la Réformation Julienne, sont particulièrement fondées sur l'autorité de Joseph, qui dans ses Antiquités Judaïques s'étant fort étendu sur les actions mémorables de l'ancien Herode, qui vivoit encore très-certainement à la Nativité de J. C. nous le dit mort l'année 41. ou 42. Julienne. Et c'est ce qu'il confirme par une Eclipsé de Lune qui a précédé sa mort, que le P. Petau au Tome de la Doctrine des tems, Liv. VIII. page 820. dit être arrivée l'année 4710. de la Période Julienne, & la 42. de la Réformation de Jules César, la nuit du 12. au 13. Mars. Mais le P. Riccioli renvoie ici ses Lecteurs au Liv. VI. Chap. 14. pag. 283. & aux suivantes, où il traite spécialement de la mort d'Herode, & c'est-là qu'il fait voir que Joseph se contredit lui-même. Et pour ce qui regarde l'Eclipsé de Lune, qui a précédé la mort d'Herode, Riccioli grand Astronome, la dit arrivée le 29. Decembre de l'année 45. Julienne, 4. jours après la Naissance de J. C. & à la fin de ce Chapitre, il le marque mort au mois d'Avril, la premiere année de J. C.

Pour abreger, je renvoie les Sçavans sur tout le reste, aux endroits de Riccioli que j'ai cités.

rités. Et encore au troisième Tome de sa Chronologie Réformée, pag. 45. où il nous donne le Catalogue des Consuls Romains ; & c'est là qu'à la troisième colonne de la page 51. on voit la première année avant J. C. marquée au Consulat de *Cossus Cornelius Lentulus*, & de *L. Calpurnius Pison* : parce qu'onze mois & 24. jours de Décembre étant déjà écoulés au moment de la Naissance du Sauveur, elle doit être comptée pour la première avant sa Nativité.

Mais ce qui mérite encore une attention particulière, c'est que le P. Petau, qui dans son sçavant Ouvrage de *la Doctrine des tems*, avoit paru incliner pour l'anticipation de l'Epoque de J. C. cependant dans le treizième Livre du second Tome, où il fait profession de nous donner le véritable ordre des tems depuis la création du Monde : étant parvenu au Consulat de *Cossus Cornelius Lentulus* & de *L. Calpurnius Pison*, p. 662. il dit ces paroles mémorables. » On croit communément le Sauveur né sous ces Consuls. S'il ne croit pas cette opinion la plus probable, pourquoi l'a-t-il voulu suivre dans un Livre où il fait profession de nous enseigner la véritable Doctrine des tems ?

De plus, le P. Petau, dans la troisième partie du *Rationarium Temporum*, imprimé à Paris 1702. Liv. 1. Chap. 4. où il parle de

la

la Période Julienne page 16. dit positivement que la première année de J. C. est celle qui a pour Cycle Solaire 10. pour Cycle Lunaire 2. pour Indiction 4. & il ajoute que cela ne peut convenir à aucune autre année, qu'à la 4714. de la Période Julienne ; & il en donne la preuve démonstrative. On voit encore au Chap. XV. du même Livre, où il donne les Époques dont tous les Chronologistes conviennent page 52. que l'Ère Chrétienne a commencé aux Calendes de Janvier de l'année 4714. de la Période Julienne la 46. de l'ancienne Réformation, & la quatrième de la 194. Olympiade. Et au Livre treizième de la Doctrine des tems, page 662. cette première année de J. C. est mise sous les Consuls *C. Julius César*, & *L. Æmilius Paulus*, qui est le Consulat qui suit immédiatement celui de *Cossus Cornelius Lentulus*, & de *L. Calpurnius Pison*. Selon le sentiment du P. Petau, le Sauveur est donc né l'année 4713. de la Période Julienne. D'ailleurs tous les Chronologistes savent que l'année 1739. est la 6452. de la Période Julienne ; parce que c'est celle qui a pour Cycle Solaire 12. pour Cycle Lunaire 11. & pour Indiction 2. & c'est ce qui ne peut convenir qu'à cette année de la Période Julienne. Et ayant soustrait 4713. qui est l'année de la Naissance de J. C. selon cette Période,

Période, de 6452. il reste précisément 17391. Il n'y a donc aucune erreur dans le dénombrement en usage dans l'Eglise Romaine.

Il me paroît cependant que je dois encore dire ici, que dans la dernière Edition du *Rationarium Temporum* du P. Petau, on trouve, à la troisième Partie Liv. IV. page 312. une Dissertation où l'on prétend démontrer l'anticipation de l'Epoque de la Naissance de J. C. sur celle qui est maintenant en usage : mais son principal fondement est établi sur l'autorité de Joseph, & sur l'Eclipse de Lune qui a précédé la mort d'Herode. Nous avons déjà dit que tout cela est sciemment détruit dans les endroits de Riccioli que j'ai cités. Ceux qui ont lu attentivement cette Edition nouvelle, savent bien que cette Dissertation n'est point du P. Petau, ni d'aucun de ses Confreres ; & il est aisé de voir qu'elle n'a été mise au jour, que par des personnes qui ont prétendu autoriser plusieurs points de leur Doctrine par le nom célèbre du P. Petau. Toutefois je dois faire remarquer, que dans cette Edition même, on y trouve la succession des Consuls Romains à la seconde Partie, où la Naissance de J. C. est marquée au Consulat de *Cossus Cornelius Lentulus, & de L. Calpurnius Pison*, qui est certainement la 4713. de la Période Julienne, c'est-à-dire, celle qui précède

1954 MERCURE DE FRANCE

précède immédiatement l'Ere Chrétienne ; où le Sauveur est né le 25. Décembre. Il faut encore faire attention que ceux qui ont donné au Public cette Edition ; n'ont pas réfléchi que la Naissance de J. C. est un fait momentané. Et ils y ont mis l'année des Consuls *César Aug. XIII. & M. Plautius Silvanus* pour la première avant J. C. qui dans Petau & Riccioli est la seconde. Ainsi cette succession des Consuls pour les années avant J. C. a besoin de correction.

Secondément , il est certain que l'opinion qui croit le Sauveur né l'année 4713. de la Période Julienne , s'accorde parfaitement avec ce que nous avons de plus clairement marqué dans les *Evangelistes* touchant la vie & la mort de J E S U S - C H R I S T.

Le P. Petau dans le second Tome de la *Doctrine des Temps* , Liv. XIII. page 664. nous donne à Nole la mort d'Auguste l'année 4727. de la Période Julienne le 19. Août ; on voit par la soustraction de 4713. que c'étoit évidemment la 14. de J E S U S - C H R I S T. Et cette année est vérifiée par une Eclipsé de Lune, qui étant arrivée le 27. Septembre , apaisa la sédition des Légions Romaines , qui ayant appris la mort de l'Empereur , s'étoient révoltées en Pannonie. Et c'est aussi ce que nous apprend avec les mêmes circonstances le P. Riccioli , au second
Tome

Tome de sa Chronologie Réformée page 32.
& c'est à cette mort arrivée le 19. Août
que ces deux célèbres Chronologistes nous
donnent le commencement du Règne de
Tibere.

Cela étant établi , nous lisons dans l'Evan-
gile de S. Luc, Chapitre III. que *la quinzième
année de l'Empire de Tibere César, Ponce Pi-
late étant Gouverneur de la Judée, Herode
étant Tétrarque de la Galilée, Philippe son
frere l'étant de l'Ityrée & du Pais des Tracho-
nites, & Lysanias de la Contrée d'Abila ;
sous le Pontificat d'Anne & de Caïphe, la pa-
role du Seigneur se fit entendre à Jean, fils de
Zacharie, au Désert : & il alla dans tout le
Pais qui est le long du Jourdain, prêchant le
Baptême de Pénitence pour la remission des
pechés.* Et l'Evangeliste dans le même Cha-
pitre au Verset 23. dit qu'alors J E S U S étoit
âgé d'environ trente ans. Ajoûtant donc à 14.
ans de l'Empire d'Auguste les 15. de celui
de Tibere, on a pour le tems que Jean prê-
cha le Baptême de Penitence 29. ans des
deux Empires. Et J. C. n'ayant été baptisé
qu'après que Jean avoit parlé très-avanta-
geusement de lui dans le Désert, on voit
que tout cela s'accorde parfaitement à ce
que nous avons de l'âge de J E S U S dans ce
Chapitre de S. Luc. Et c'est pour cela que
Riccioli à la trentième année de l'Ere Chré-
tienne

rienne page 33. dit positivement que le Sauveur du Monde fut baptisé le 6. Janvier un Vendredi, étant âgé de 29. ans & 13. jours.

Pour abreger le plus qu'il est possible, on croit communément dans l'Eglise que le Sauveur fut crucifié à l'âge de 33. ans. Or la Chronologie nous apprend que la trente-troisième année de l'Ere Chrétienne qui est en usage, eut pour Lettre Dominicale D. & pour Epacte 11. Et cette Epacte nous montre le mois de Nisan du Calendrier Juif, commençant cette année-là le 20. Mars: comptant donc de-là jusqu'à 14. on tombe sur le 2. Avril que la Lettre Dominicale nous fait connoître avoir été un Jeudi, où selon la Loi, on devoit ce jour-là manger l'Agneau Pascal, & où le Sauveur institua le S. Sacrement. Le lendemain, jour de Vendredi, 3. Avril, il fut crucifié; & le Dimanche 5. Avril, il resuscita. Et voilà encore ce qui s'accorde avec ce que nous avons de marqué dans les Evangelistes sur les jours de l'Institution de l'Eucharistie, de la Mort, & de la Resurrection de J. C.

Je dois cependant dire, qu'on a crû assés communément dans l'Eglise le Sauveur crucifié le 25. Mars. En effet, dans le Martyrologe Romain, on trouve la commémoration du bon Larron, qui est décédé le même

même jour que J. C. marquée au 25. de ce mois. Et il paroît que c'est l'opinion qu'a suivi Cornelius à *Lapide*, sçavant Interprète de l'Écriture. On voit dans l'ordre chronologique qu'il nous donne de toute la vie du Sauveur au commencement de son commentaire sur les quatre Évangiles, pag. 17. & 18. qu'il y met l'Institution de l'Eucharistie un Jeudi le 24. Mars, la Mort de J. C. un Vendredi le 25. & sa Resurrection le 27. jour de Dimanche de l'année 34. de l'Ère Chrétienne. Mais voyons maintenant comment cela peut s'accorder. avec l'ordre chronologique de cette année, bien verifié.

La Chronologie par les Cycles Solaires & Lunaires nous donne cette année-là, pour Lettre Dominicale C. & pour Epacte 22. Or cette Epacte nous montre au mois de Mars le premier de Nisan le 9. & comptant de là jusqu'à 14. on tombe sur le 22. du mois, jour où le Sauveur auroit dû, selon la Loi, manger l'Agneau Pascal, & faire la Cène avec ses Disciples, & la Lettre Dominicale C. nous fait connoître que c'étoit un Lundi. C'est donc là ce qui ne peut convenir au jour marqué par les Évangélistes. On voit ici que Cornelius à *Lapide* s'est trompé en nous donnant cette année la Fête de Pâques, comme cela est en usage parmi les Chrétiens, c'est-à-dire, le Dimanche après le 14. de Nisan. En
effet,

effet, dans la Table Pascale réformée, l'Epacte 22. au premier rang de la Lettre C. montre cette Solemnité le 28. Mars, où l'on voit encore que le même Auteur s'est trompé en le disant le 27. Mars, & le Vendredi le 25. qui dans le vrai fut le 26. Les Chronologistes qui ont examiné cette Epoque, sçavent qu'il n'est pas possible de trouver jamais le Vendredi Saint le 25. Mars, au tems des opinions probables sur la mort du Messie.

Cependant le P. Petau, pour soutenir que la Mort de J. C. est arrivée au mois de Mars, l'a mise à l'an 31. de l'Ere Chrétienne. Cette année eut pour Lettre Dominicale G. & pour Epacte 19. qui nous montre dans le Calendrier le premier de Nisan le 12. Mars. Après avoir compté de-là jusqu'à 14. on a le 25. Mars, où le Messie, selon la Loi, auroit mangé la Pâque avec ses Apôtres. Et la Lettre G. jointe au 25. Mars, nous fait voir que ce jour-là fut un Dimanche. Et c'est encore ce qui ne peut s'accorder au jour dont les Evangelistes font mention. D'où l'on doit conclure que l'année 33. qui s'y accorde parfaitement dans toutes ses circonstances, est *la vraie & la probabilissime.*

En troisième lieu, il est encore certain que l'opinion qui nous donne l'Epoque de la Naisance de J. C. l'année 4713. de la Période Julienne

Julienne, sous les Consuls Cossus Cornelius Lentulus, & L. Calpurnius Pison, est celle qui s'accorde parfaitement au Calcul Astronomique des Eclipses avant & après J. C. Le P. E. Souciet, au premier Tome des Observations Astronomiques faites à la Chine page 18. fait mention d'une Eclipe de Soleil arrivée à Pekin le 11. Octobre l'année 2155. avant J. C. Ayant donc soustrait 2155. de 4714. premiere année du Sauveur selon la Periode Julienne, on a la 2559. de cette même Periode, qui concourt avec la 2155. avant J. C. Or la Chronologie nous donne pour cette année par les Cycles Solaires & Lunaires la Lettre Dominicale A. & l'Epacte 12. & effectivement au mois d'Octobre du Calendrier Romain, on voit à l'Epacte 12. une Nouvelle Lune bien marquée au 11. du mois, comme il falloit pour avoir ce jour-là une Eclipe de Soleil.

Au huitième Livre de la *Doctrine des Temps* du P. Petau, Tome premier page 803. on a le Calcul d'une Eclipe de Lune arrivée la nuit du 20. au 21. Septembre l'an 331. avant J. C. qui a précédé la Bataille d'Arbele, & dont Plutarque fait mention dans la vie d'Alexandre. Le P. E. Souciet dans les Fastes du Monde page 27. dit que cette Bataille se donna le 21. du mois de Septembre. Ayant donc soustrait 331. de 4714. premiere

C année

1960 MERCURE DE FRANCE

année de J. C. selon la Periode Julienne ; on a la 4383. de cette Periode qui fut en concurrence avec celle d'avant J. C. au tems de la Bataille d'Arbele. Or, la Chronologie nous apprend que cette année eut pour Lettre Dominicale C. & pour Epacte 18. Dans le mois de Septembre du Calendrier Romain, l'Epacte 18. nous montre la Nouvelle Lune le 6. du mois. Comptant donc de-là jusqu'à 15. on tombe sur le 20. Septembre pour la Pleine Lune. D'où l'on voit que l'Eclipse a dû arriver la nuit du 20. au 21.

Voilà donc l'année 331. avant J. C. que le P. Petau dit être la 4383. de la Periode Julienne, bien démontrée par une Eclipse de Lune, arrivée au mois de Septembre avant la Bataille d'Arbele. L'année 1739. nous est aussi bien démontrée être la 6452. de la Periode Julienne, par le Cycle Solaire 12. le Nombre d'Or 11. & l'Indiction 2. de l'année 6452. de cette même Periode qui concourt avec la 1739. de J. C. ayant soustrait 4382. année qui a immédiatement précédé celle où s'est donnée la Baraille : reste 2070. ans depuis cette Baraille jusqu'à l'année 1739. & de 2070. ayant soustrait les 331. des années données avant J. C. reste précisément 1739. sans qu'il soit besoin de faire aucune addition, comme le prétend l'Auteur de *l'Histoire suivie des Voyages de J. C.*

Le

Le P. E. Souciet , au premier Tome des Observations faites à la Chine, page 24. donne le Calcul d'une Eclipse de Soleil arrivée le 5. Fevrier l'an 2. avant J. C. Ayant donc de 4714 soustrait 2. on a l'année 1712. de la Periode Julienne , qui eut pour Lettre Dominicale C. & pour Epacte 24. Et dans le mois de Fevrier du Calendrier Romain , l'Epacte 24. nous montre la Nouvelle Lune le 5. de ce mois , comme il le falloît , pour avoir une Eclipse de Soleil.

Au premier Tome de la Doctrine des Tems du P. Petau , Livre VIII. page 822. on a le Calcul d'une Eclipse totale de Lune, vûë en Pannonie la nuit du 27. au 28. Septembre l'an 14. de l'Ere Chrétienne , qui après la mort d'Auguste, arrivée le 19. Août, fit cesser la rebellion des Legions Romaines dont nous avons parlé. Ayant, à 4713. année de la Naissance de J. C. selon la Periode Julienne , ajouté 14. on a la 4727. de cette Periode , qui concourt avec la 14. de l'Ere Chrétienne , qui eut pour Lettre Dominicale G. & pour Epacte 11. Et on voit au mois de Septembre du Calendrier Romain que l'Epacte 11. y donne la Nouvelle Lune le 13. du mois, & , ayant compté de-là jusqu'à 15. on a la Pleine Lune le 27. Septembre , & la nuit suivante cette fameuse Eclipse.

Je dois dire en finissant , que je n'ai trou-

Cij vé

vé dans les bons Auteurs aucune Eclipse de Soleil & de Lune avant ou après J E S U S - C H R I S T , qu'il ne m'ait été très-facile de verifier , de la même maniere que j'ai fait celles dont je viens de faire mention. Je crois donc avoir démontré par le Calcul Astronomique des Eclipses , que l'opinion qui croit le Sauveur né à la fin de l'année 4713. de la Periode Julienne sous les Consuls *Cossus Cornelius Lentulus* , & *L. Calpurnius Pison* , est la vraie & la probabilissime. Ainsi mon opinion est , avec Riccioli & les autres que j'ai cités , qu'il n'y a aucun changement à faire à l'Ere Chrétienne qui est en usage dans l'Eglise Romaine.



E P I T R E.

Au Révérénd Pere d'Ailly , Recteur du College des Jésuites à Moulins , le 31. Juillet 1740. jour de la Fête de S. Ignace.

Respectable d'Ailly , guide toujours fidèle
 D'un Troupeau que le Ciel a commis à ton zèle ;
 Pardonne si du Pinde encor je suis les Loix ;
 Je veux versifier pour la dernière fois.
 Non , que d'un Art si beau l'élégante imposture
 Pour

Pour moi soit une erreur que la Raison abjure ;
 Je rends plus de justice à ce talent heureux ,
 Qui nous prêtant des sons plus vifs & plus nombreux,
 Sçait charmer à la fois les cœurs & les oreilles ;
 On ne s'égare point sur les pas des Corneilles :
 Mais un peu moins d'éclat , plus de réalité ,
 Peut conduire un Mortel à l'Immortalité.

Je me fais , par devoir , une route nouvelle ,
 Je quitte le Parnasse & le Barreau m'appelle.
 Entre ces deux objets puis je me partager ?
 La Veuve & l'Orphelin , qu'il me faut protéger ,
 Demandent tous mes soins & toute mon étude ,
 Et leur bonheur dépend de mon exactitude.

Ainsi , puisqu'il est tems de me sacrifier ,
 Pour la dernière fois , je vais versifier ;
 De vains amusemens me tiendroient lieu de crimes.

Mais quel sera l'objet de mes dernières Rimes ?

Eh ! puis-je dans mon choix balancer un moment ?
 Quel sujet ! pour pouvoir le remplir dignement ,
 Je sçais , prêt à marcher , que j'ai besoin d'un guide ;
 Prête , éloquent Recteur , à ma Muse timide
 Cette clarté , ce feu que depuis quelques jours

Mais yeux ont vû briller dans tes moindres discours ;
 Je les implore au nom des Filles de Mémoire ;
 De ta Société je vais chanter la gloire ;
 Quel secours fut jamais donné plus à propos ?

Comme les Champs de Mars, l'Eglise a ses Heros.

O , combien il en sort du sein du grand Ignace !
Répandus sur la terre , ils en couvrent la face.

De combien de talens & de trésors divers
Cette source féconde enrichit l'Univers !

(1) De quel prix ne sont point ces brillantes Ecoles,
Où nos jeunes Seigneurs , comme des cires molles,
Façonnés par la main de l'éducation ,
Feront au doux repos succéder l'action ?

Quel fruit de vos leçons ! chacun d'eux par avance
Prend la robe virile , au sortir de l'enfance.

Quel Prodige inouï ! ce n'est point par degrés
Que croissent les talens , ils sont prématurés.

C'est peu que du Barreau , c'est peu que de la
Chaire ;

Tout refleurit par vous, jusqu'à l'Art Militaire :
Comme des Cicerons , vous faites des Césars.

(2) Vous montrez à défendre , à forcer des remparts ;
Contre Mars en courroux il n'est point de retraites ;
On ne voit que Vaubans & que Poliorcettes ;
Mille Forts démolis n'en sont-ils pas témoins ?

Oùï , (3) les Demetrius renaissent par vos soins. . .

Mais , c'est trop m'arrêter à la vertu guerrière ;
Dans une plus brillante & plus vaste carrière

(1) *Les Colleges.*

(2) *Les Ecoles de Mathématique.*

(3) *Démétrius surnommé Poliorcette , c'est-à-dire ,
Preneur de Villes.*

Les Fils de Loyola , par mille exploits fameux
 Ne se sont-ils pas fait un nom plus digne d'eux ?
 C'est en Heros Chrétiens qu'ils s'offrent à ma plume.
 Une nouvelle ardeur dans mes veines s'allume.
 Je les vois à l'envi s'arracher au repos ;
 Qui peut les exciter à traverser les flots ?
 Vont-ils , nouveaux Jasons , sur le sein de Nérée
 Conquerir de Phrixus (4) la dépouille sacrée ?
 Non , leur zèle plus pur vole après un trésor
 Cent fois plus précieux , plus éclatant que l'or ;
 Dans des Climats lointains ils vont chercher des âmes
 Que le peché condamne à d'éternelles flammes ;
 D'un voyage si beau voilà l'unique but ;
 Ils vont des Nations operer le Salut.
 Du grand nom , qu'ils ont pris , ils soutiennent la
 gloire ;
 Du Rédempteur du Monde achevant la victoire,
 A ses faits triomphans ils sont associés.
 Le Serpent infernal écrasé sous leurs pieds
 Vomit les derniers traits de sa rage impuissante ;
 » Quoi , dit-il , de J E S U S posterité naissante ,
 » De l'ouvrage fatal , dont il fut occupé ,
 » Quelque reste à son chef étoit-il échappé ?
 Par des frémissemens l'Enfer en vain s'exhale ;
 Des Apôtres nouveaux la présence fatale
 Sur ces bords inconnus fait luire un jour nouveau

(4) La Toison d'Or.

Leurs mains, Peuples heureux, voustirez du tombeau,
 Et vous régénérant dans les Eaux du Baptême ,
 Ils font pour vous sauver ce qu'eut fait JESUS même.
 (5) Ciel , quel spectacle affreux vient fraper mes
 regards !

Le sang à gros ruisseaux coule de toutes parts.
 Tout en est inondé , pour l'Enfer quelle joye !
 Des suplices par tout l'appareil se déploie :
 Mais en les tourmentant on comble leurs desirs ;
 Et l'acier des Bourreaux ne fait que des Martyrs.

Quelle Palme à vos fronts tient lieu de Diadème,
 Disciples fortunés d'un Maître qui vous aime ?
 Oui , vainqueurs des Tyrans & même du trépas ;
 S'il rentra dans sa gloire , il y conduit vos pas.
 Vous triompez ; Satan vous cede la victoire :
 Mais sa noire fureur s'accroît par votre gloire ,
 Et, malgré tout l'éclat de mille heureux progrès,
 Il arme contre vous mille ennemis secrets ;
 Il fait sous ses drapeaux marcher la calomnie ;
 Chez elle , la vertu n'est jamais impunie ,
 Elle vous assassine avec un fer sacré ,
 Dans le fourneau brûlant tel l'or est épuré.
 Mais à tout Novateur le Ciel livrant la guerre ;
 Vangera ses Elus des complots de la terre ;

(5) *Le Martyre qu'ils souffrent dans leurs Missions
 étrangères.*

Et

Et de l'Erreur enfin perçant l'obscurité,
 Dans son plus haut éclat mettra la vérité.

Par J. D. D. H.



DISCOURS lû par M. de Ruolz, Pré-
 sident de l'Académie des beaux Arts à
 Lyon, dans l'Assemblée publique, tenuë le
 4. Mai 1740. (a)

MESSIEURS,

L'objet des Académies dans les Assem-
 blées publiques, est sans doute d'entretenir
 dans les Esprits le Goût & l'Inclination pour
 leurs Exercices, de consulter le Sentiment
 du Public sur les différentes Productions
 qu'elles dévoilent à ses yeux, & de trouver
 dans cette démarche le sujet d'un Homma-
 ge, sans lequel elles ne pourroient légitime-

(a) Dans le compte que nous avons rendu de l'As-
 semblée publique de l'Académie de Lyon, au mois de
 Juillet dernier, page 1553. nous avons imprimé
 sur des Mémoires peu exacts, un Discours sous le
 nom de M. de Ruolz, que cet illustre Académicien
 desavoüe, ainsi que celui qui est imprimé dans les
 Mémoires de Trevoux du mois de Juin dernier, se-
 conde Partie. Le voici tel qu'il a été fait & lû à
 l'Académie par M. de Ruolz.

C V ment

ment participer à la gloire de former des Corps dans la Société.

C'est pour répondre encore mieux à un Engagement aussi intéressant, à des Vûes aussi naturelles, qu'à l'Ouverture de ces Seances, nous faisons part au Public de tout ce qui s'est passé parmi nous, en lui offrant le détail de nos Veilles, le Produit de chaque jour académique; en un mot, l'Histoire de nos Occupations; à quoi nous allons satisfaire depuis le 2. Decembre 1739. jusqu'à présent: dans ce Recit nous mériterions peu le soupçon d'une vaine gloire, même la plus légère; un pareil mouvement est bien étranger pour tous ceux qui, comme nous, sans négliger l'Aprobation du Public, ne cherchent qu'à s'en procurer les lumieres.

2. *Réflexions sur une Aurore Boreale, qui a été aperçûe dans le Virtemberg vers la fin de cette dernière année.* Ces Réflexions nous ont été envoyées par M. Moggling, Médecin à Tubinge, & Académicien honoraire parmi nous.

1. *Mémoire sur la nécessité des Proportions dans l'Architecture, accompagné des Dessains de différentes Eglises de Rome, levés par l'Auteur même, (M. Souffle) tels que S. André de Laval, S. Ignace, S. Charles du Cours.* Ces Dessains & la Dissertation tendent à faire voir que les Proportions dans l'Art

L'Art de construire, ne font rien moins qu'arbitraires.

Une Vérité, attestée d'ailleurs par le bon Goût, n'est cependant pas encore bien reconnue, & il est fâcheux, sans doute, que des Monumens publics réparés depuis peu de jours (*Piramide de la Place des Jacobins*) avec soin & magnificence, nous aprennent que l'Ignorance ose, de pair avec le Sçavoir, donner le ton à l'Architecture, & bâtissant au gré de son Caprice, foule aux pieds, par un renversement du bon sens, les Loix de l'Harmonie, & les Régles les plus certaines dans les Proportions.

3. Nous avons déjà parlé de la Vie du Comte de Marfigly, écrite par *Dom Hebers de Quincy*, de l'Académie de l'Institut à Boulogne, & l'un de nos Académiciens honoraires, qui nous l'a envoyée.

Cette Vie, Ouvrage encore Manuscrit, indépendamment des traits qui caractérisent l'Homme de Condition, l'Homme Guerrier, nous a fourni la Lecture de plusieurs Morceaux qui font honneur à l'Homme Académicien.

4. *Observations exactement faites en différens endroits de cette Ville, des variations surprenantes du Barometre lors des grands vents qui se firent sentir dans le mois de Decembre de l'année dernière. (5. Decembre 1739.)*

5. Un Académicien a fait part à l'Académie d'une Lettre que lui a écrite un Médecin étranger sur les Propriétés du fer , par rapport à différentes Maladies.

6. *Discours sur le Tempéramment.* Ce Discours n'intéresse en rien la Santé ; il s'agit du Tempéramment dans l'accord des Instrumens de Musique , sur la Théorie duquel l'Académicien prétend que le Sieur Rameau lui-même n'a rien déterminé.

Ce Mémoire est accompagné d'un Instrument imaginé par l'Auteur , pour arriver à une Pratique sûre dans l'Accord : il lui a donné le nom de Phtongometre.

Quoi que ce mot exprime assés bien la chose , n'auroit-il point fallu , pour éviter cet air de mystere dont on accuse avec tant de grace les Sciences , que l'Académicien , en nous présentant cet Instrument , eût dit qu'il s'apelloit la Mesure des Tons , & non pas un Phtongometre ? *

7. *Mémoire sur la Serrurerie , avec une Explication de toutes les parties qui en forment le Méchanisme.* Cet Ouvrage , qui fait partie

* M. de Mondorge , de l'Académie des Sciences de cette Ville , avoit lu dans l'Assemblée publique la semaine précédente , une Dissertation qui tendoit à établir que les Sciences doivent être mises à la portée de l'Entendement , & qu'on en doit bannir tout ce qui est farouche.

de

de celui que nous avons entrepris, sur l'Histoire des Arts, est accompagné de plusieurs Observations propres à rendre les Ouvrages en Fer, & plus simples & plus faciles dans leurs exécutions; c'est en effet l'Objet & le Plan de cette Entreprise particuliere.

8. *Observations Météorologiques faites à Lyon pendant l'année 1739. & comparées à celles qui ont été faites à Toulon pendant la même année*, par le Pere de Chatelard, l'un de nos Correspondans ou Académiciens honoraires.

9. *Remarques sur les différentes constructions des Barometres.*

10. *Observations de l'Eclipse de Lune, arrivée le 13. Janvier 1740.*

Je m'arrête ici pour parler d'un des beaux jours de cette Académie, lorsque M. de Fleurieux est venu y prendre une place d'Académicien ordinaire, libre dans la Classe des Arts.

Ce jour heureux, qui a rendu complet le nombre prescrit par nos Réglemens, apprendra à jamais que les Fonctions importantes & presque continuelles d'un Ministère éclatant (*M. de Fleurieux est Prévôt des Marchands à Lyon*) ne sont point incompatibles avec le commerce des Sciences, lorsque l'on s'en est fait dans tous les tems une douce habitude. Elles servent alors à délasser l'Homme Public; & parmi les differens délassemens

délassemens attachés à la vie , qui ne sçait que tous ceux que procurent les Belles Lettres , les Sciences & les Arts , ont toujours été du goût de Monsieur de Fleurieux ?

11. *Mémoire écrit en forme de Lettre , sur l'Origine & la Formation des Couleurs, rapportées aux Fleurs & aux Papillons, soutenus d'une Comparaison de la Conduite de la Nature dans la Végétation , avec les Opérations Chimiques.*

Ce Discours doit être suivi d'autres Recherches dont la perfection des Teintures fera l'objet.

12. *Diverses Observations de la Déclinaison & Inclinaison de l'Aiguille aimantée , faites à Toulon.*

13. *Observations d'une Aurore Boreale qui s'y a paru , & de l'Eclipse de Lune du 13. Janvier dernier , dont il a été déjà parlé.*

14. Le tout joint à une Description de l'Instrument dont se sert l'Académicien (Hidrographe de Sa Majesté) pour mesurer la quantité d'eau qui tombe toutes les années.

15. Un Académicien de l'Académie Royale des Sciences , a fait part à l'Académie des Lettres que lui a écrit M. du Hamel sur plusieurs articles concernant les Matières que nous traitons dans nos Assemblées, indépendamment des Sujets attachés à chaque Classe particulière.

16. Le même Correspondant à Toulon

NOUS

nous a envoyé une Description du Cabestan dont on se sert sur les Vaisseaux , avec le détail des Inconveniens auxquels assujettit son usage , & les differens Projets qui ont été tentés jusqu'à présent pour les éviter : Objet qu'a en vûë l'Académie Royale des Sciences & pour lequel M. de Maurepas (ce , Ministre si considéré des Sçavans) a fait retarder le Prix attaché à la réüffite. Plusieurs d'entre nous remplis du Sujet , travaillent , chacun en particulier , & ont promis de ne point se communiquer leurs Ouvrages , qu'après qu'ils les auroient envoyés à Paris avec les précautions ordinaires.

Des Académiciens , qu'une conformité de goût & d'inclination réunit tous les jours avec joye , s'observent cependant dans leurs Entretiens , & une reserve austère est la mesure du plaisir qu'ils y trouvent. Bien éloignés de vouloir partager le fruit de leurs travaux , ils s'en derobent jusqu'à la connoissance ; ils agissent comme de vrais ennemis , & cependant ils s'aiment. . . . Etrange contrariété !

C'est à la Gloire , seule capable de produire de tels Paradoxes , d'en développer la cause , puisque tout autre intérêt que le sien n'en sçauroit former de pareils. Disons le , ces Sentimens dans eux sont aussi honorables , que le Sujet qui les anime , est digne de succès.

17. *Discours sur l'Art des Fondeurs , particulièrement.*

iculièrement par rapport à la Fonte des Cloches, avec des Calculs Géométriques des Proportions nécessaires pour déterminer les differens sons.

L'Auteur fait voir quelle doit être la Proportion du Battan, ou Battail, en raison avec une Cloche ; la différente configuration des Cloches à la Françoisise & à l'Italienne ; & il nous a donné le modèle d'une Cloche à la Françoisise, fonduë exprès, & qui sert d'épreuve à sa Dissertation.

18. *Mémoire sur le Mouvement des Planettes, avec l'Explication de leurs Eclipses, suivant la Methode la plus simple.* Ce Mémoire est fait pour être à la suite de celui qui est intitulé : *Essais de Physique.*

19. *Recherches historiques au sujet d'une Source Vitriolique, cuivreuse, qui est à quelques lieues de cette Ville. (à Chessy, Village du Lyonnais.)*

Ces Recherches seront bientôt livrées de la Partie Physique qui découvrira l'Analyse & les Propriétés des Eaux de cette Source.

Des Dons de la Nature qui ont excité l'attention & la curiosité des Sçavans éloignés, ne peuvent être placés sous nos yeux, que pour mériter de notre part encore plus d'attention. (*M. Bolduc de l'Académie des Sciences, Mémoires de l'Académie. &c.*)

20. *Mémoire accompagné du Modèle d'une Machine propre à piler & à tamiser les Drogues ;*

gues, & pour servir à cet usage dans la Pharmacie de l'Hôtel-Dieu de cette Ville, avec les calculs qui en prouvent les effets. (M. Delorme.)

Le travail de plusieurs personnes à la fois au lieu d'une seule qui pourra être employée dans la Pharmacie, est le Motif de cette Invention, à laquelle l'Académicien a été animé par celui de Mrs les Recteurs de cette Maison, préposé à cette partie, & qui le premier a senti les inconyeniens d'un travail ainsi multiplié, & si nécessaire autre part; on ne peut que louer son zèle.

21. *Mémoire & Explication d'une Machine propre à faire & tailler sur le Tour toutes sortes de Vis, quelle que soit la distance entre leurs heliffes, à gauche comme à droite, sans le secours d'aucun mandrin.*

L'Auteur de ce Mémoire, versé dans l'Art du Tour, dont il sçait se faire un amusement aimable, n'a pas crû devoir produire un garant plus infailible de son Idée, que l'exécution-même; quand les Méchaniques en sont arrivées là, elles sont assurées de leur triomphe.

On ne croit pas que ce moyen de les perfectionner dans un point qui leur est aussi essentiel, se trouve ni dans l'Ouvrage du Pere Plumier, ni aucune part dans les Mémoires de l'Académie des Sciences.

22. *Mémoire en forme de Lettre, contenant*

nant la Description du Voyage de Naples en partant de Rome. (M. de la Mouce) Tout ce qui peut intéresser la Curiosité , soit sur la Route , soit dans la Ville qui en est le terme , se trouve décrit & accompagné de Remarques sur chaque objet particulier. Elles sont l'Ouvrage d'une connoissance nécessaire de l'Antiquité , d'une longue habitude , du goût , du discernement & du vrai.

L'Académicien Voyageur , en écrivant , pour ainsi dire , d'après les Lieux , & les objets même , n'a eu à emprunter des Relations les plus modernes , que l'occasion de relever bien des fautes échappées ou au défaut de lumieres , ou au manque de fidélité dans les Faits.

23. *Introduction à la Physique de Newton , propre à bien faire connoître ce Philosophe , & à mettre en état de juger qui sont les mieux fondés ou de Newton dans son Système, ou de ses Adversaires dans leurs objections.*

Le Systême de l'Attraction qu'il faut se donner de garde de vouloir considerer dans un point Physique , est , comme on sçait , le premier sujet de méditation qui se présente dans cette Physique , & par conséquent dans son Introduction. Nous renvoyons à la lecture de cet Ouvrage , sans en dire rien de plus ; il est de tels sujets pour lesquels la simple esquisse ne peut rien. L'Ouvrage sera

continué

continué par l'Académicien dans le même goût.

24. *Mémoire sur la Théorie des Cadrans Solaires*, & la pratique d'un Instrument inventé par l'Académicien, pour tracer toutes sortes de Cadrans, & trouver les Hauteurs; avec une application des Régles de la Gnomonique à l'aposition des differens points de la Terre sur les Cartes Géographiques.

25. *Recherches sur la cause des Vents; leurs nombres, leurs avantages, les differens Pays dans chacun desquels un Vent particulier regne.* Il faut convenir que dans une partie de ce Mémoire, l'Observateur curieux goûte plus de satisfaction que le Philosophe. Ces Recherches seront suivies d'une Explication enjointe des autres Méteores. Nous attendons aussi du même Académicien l'Histoire des Courans; il ne sçauroit la refuser à nos souhaits.

26. *Petit Entretien sur les trois sortes de Baume du Perou*, auquel est joint un Dessin crayonné de l'Arbre qui le produit, que les Indiens appellent le Zilo, ou Gomorra Zilo. L'Académicien a mis sous nos yeux un Cocco plein de l'espece de Baume qu'on appelle Baume sec, & qui a distilé de l'Arbre.

Après tout ce détail, fruit d'un intervalle assés long, me permettez-vous, Messieurs, une seule Réflexion? Convenons que les
Productions

Productions de l'Esprit sont bien différentes de celles de la Nature ; il n'est aucune saison qui arrête le cours ni les progrès des Productions de l'Esprit ; il peut être fécond en tout tems , & sa fécondité trouve toujours une nouvelle source en elle-même.

Tel a donc été pour nous. le Revenu de cette dernière Saison , s'il m'est permis de parler ainsi ; nous sommes charmés de le partager avec le Public . de même que celui des précédentes ; & c'est cet empressement de notre part qui a fait le sujet d'un de nos Réglemens , connus sans doute , par lequel M. le Secrétaire est engagé de procurer la lecture des Ouvrages de l'Académie à ceux qui souhaitent les voir.

Si ce soin est un assujettissement , son zèle pour tout ce qui est Devoir Académique , ne lui permet pas de s'en apercevoir.

M. Albouy & M. l'Abbé de la Croix vont remplir la Séance par les Discours que nous allons entendre.

Lû le 4. Mai 1740. dans l'Assemblée publique , & remis à l'instant à M. le Secrétaire. Signé , *De Ruolz*.



SEPTEMBRE. 1740. 1979



O D E

A sur son Retour.

Maitresse aimable & fidelle,
Toi, que j'aimerai toujours,
Entends ma voix qui t'apelle.
Muse, viens à mon secours,
Fais éclore de ma Lyre
Ces chants que la joye inspire
A tous les sensibles cœurs;
Plus que jamais je desire
D'avoir part à tes faveurs.



Cueille les fleurs immortelles
Qu'on voit sur le double Mont;
Des plus vives, des plus belles,
Je veux couronner mon front.
Doux charme de l'allegresse,
Je cede à ta douce yvresse;
Que ces momens sont heureux!
Non, non, jamais la tendresse
Ne m'inspira tant de feux.



Les Dieux, que pendant l'absence ;

Mes

Mes soupirs ont attendris ,
 Vont me rendre la présence
 D'un Frere que je chéris ;
 Mais je le vois, je l'embrasse ;
 Que mon cœur se satisfasse
 Au gré du plus vif désir ;
 Est-il un bien que n'efface
 Un si sensible plaisir ?



Vous , Monstres que je déteste ;
 Noirs soucis , cruels Vautours ,
 Vous dont le poison funeste
 Fannoit la fleur de mes jours ;
 Fuyez , portez vos allarmes
 Aux cœurs dévoués aux larmes ;
 Tandis qu'un plus heureux sort
 Me fera goûter les charmes ,
 Qu'inspire un tendre transport.



Les peines les plus cruelles
 Ne sçauroient durer toujours ;
 Le plus doux plaisir , comme elles ,
 Tôt ou tard finit son cours.
 La Beauté des Champs expire
 Sous le redoutable Empire
 D'un hyver trop rigoureux ;

Mais

Mais le Printems & Zéphire
Ramenent Flore & les Jeux.



Cher Frere , à qui la Nature
M'a si tendrement lié ,
O toi , dont le cœur m'assûre
Les trésors de l'amitié ,
Vainement ma Lyre tente
De peindre l'ame contente
Du bonheur qui la ravit ;
Ah ! quand le plaisir enchante ,
On sent bien mieux qu'on ne dit. ,



Le Dieu même du Parnasse
M'inspirât-t-il les accens ,
Qui de l'élegant Horace
Ont fait admirer les chants ,
De la douce frénésie ,
Dont j'ai mon ame saisie ,
Pour faire le vrai Tableau ,
La plus vive Poësie
N'auroit qu'un foible Pinceau.

*Par M. B ** , d'Aix.*

là-l'ayent omise, puisqu'ils n'ont décrit, aucune circonstance de l'Evenement le plus important. C'est le résultat du raisonnement de ce Critique. Il me semble cependant qu'on n'a jamais donné le nom de particularité ou de circonstance à un Fait qui est indépendant d'un autre. Car Childebrand, Roy de Lombardie, a pu être détrôné, sans qu'on puisse en induire nécessairement qu'il a passé en France, parce qu'on y trouve dans le même tems un Prince de ce même nom.

Voilà ce qui s'appelle donner habilement le change, & employer cette même adresse que M. L. D. F. m'impute. J'avoüe qu'il seroit possible que Childebrand eût été détrôné, sans qu'il se fût réfugié en France; mais est-ce là de quoi il s'agit? La question est de sçavoir si le silence des Historiens affoiblit mes preuves sur l'identité de Childebrand, Roy de Lombardie, & de Childebrand, beau-frere de Charles Martel. Je soutiens que cette objection ne mérite aucun égard, parce que les Historiens n'ont pas même parlé de son Regne. Or le détrônement de Childebrand a été l'occasion ou plutôt la cause de sa retraite en France.

Il est donc certain que si le premier Fait est indépendant du second, le second dépend nécessairement du premier. Ainsi, pour que les Historiens nous aprissent que Childebrand s'étoit réfugié en France, il faudroit, à plus forte raison, qu'ils eussent écrit que Childebrand avoit regné en Lombardie.

C'est ce que M. L. D. F. a reconnu, par la manière dont il a tourné son objection, avant que de prévoir la subtilité qu'il a employée en dernier lieu. *Aucun*, avoit-il dit, *n'a écrit que Childebrand, après avoir été détrôné, se soit réfugié en France.* Il a donc donné lui-même le Fait du détrônement, comme préalable & principal, & le Fait de la re-

D traite

traite en France, comme conséquent & accessoire ; & quand cela ne suivroit pas de ses paroles, la chose, en elle-même, n'est elle pas évidente ?

Venons au coup mortel, qui n'empêche pourtant pas le Système d'être encore en état de se défendre. M. L. D. F. cite ce Passage de ma première Réponse : » Et quels sont les Historiens dont le silence sur la retraite de Childebrand en France pourroit rendre douteuse l'identité de Childebrand beau-frere de Charles Martel ? (Il y a dans ma Réponse, de Childebrand, Roy de Lombardie, & de Childebrand, beau-frere de Charles Martel.) » L'Histoire de Paul Diacre, finit à la mort de Luitprand ; sur quoi il me vient en pensée que Paul Diacre, qui a écrit son Histoire du tems de Charlemagne, & qui auroit pû la continuer jusqu'à l'extinction du Royaume de Lombardie, n'a pas voulu parler des Successeurs de Luitprand, pour faire entendre qu'il ne reconnoissoit plus de Rois légitimes depuis Luitprand, & que c'étoient des usurpateurs qui avoient été les ennemis de Pepin & de Charlemagne. M. L. D. F. après cette Citation, dit tout de suite : *Mais cette réflexion ne porte-t'elle pas en même-tems un coup mortel au Système de M. de S. A ? Je veux que Paul Diacre n'ait pas voulu parler de Rachis, d'Astaulfe, ennemis de nos Rois ; mais si le Childebrand de France avoit été le même que celui de Lombardie, cet Historien auroit-il oublié d'en parler ?*

Il eût été impossible que Paul Diacre parlât du Regne très-court de Childebrand ; sans parler de l'Usurpateur Rachis. Cet Historien a fait mention de Childebrand, dans les tems dont il a écrit l'Histoire. Nous y lisons que Childebrand fut désigné Roy de Lombardie par Luitprand, son oncle. Il n'a pas jugé à propos de parler des Evenemens qui ont

suivi

suivi le Regne de Luitprand , à la fin duquel il a affecté de s'arrêter. Je n'aperçois pas , dans le prétendu coup mortel du Systême , la moindre conjecture qui le blesse. Paul Diacre cesse de faire mention de Childebrand , parce qu'il ne continuë pas son Histoire au delà de Luitprand. Il étoit libre à Paul Diacre de garder le silence sur les tems les plus récents ; combien d'Auteurs ont eû la même circonspection ? Le coup est paré.

Le Regne de Childebrand , continuë l'Observateur , est attesté par un Diplôme reconnu pour authentique ; des Historiens me disent que les Lombards rejeterent ensuite ce Roy légitime , & que Rachis fut son successeur. Voilà la révolution consignée dans les Monumens de l'Antiquité. Mais aucun Historien , aucun Diplôme ne m'apprend que ce même Childebrand se soit retiré en France. Le nom de Childebrand , qui désigne clairement sa Patrie Lombarde , & les liaisons étroites qui furent entre Pepin d'Héristel & Charles Martel d'une part , & Luitprand & Childebrand de l'autre , feroient recevoir l'identité d'un seul Childebrand , par les plus difficultueux Généalogistes ; mais voilà de plus cette identité consignée dans les Monumens de l'Antiquité , non par un simple témoignage d'Historien ou par un Diplôme , mais par une preuve très-supérieure , par le témoignage du Roy Robert II. témoignage décisif , qui n'a rien d'équivoque , qui ne peut se rapporter à une Race féminine , puisque toutes les filiations depuis Robert II. en remontant jusqu'à Childebrand , sont prouvées de mâle en mâle , & que ce Roy déclare que sa Maison venoit d'Italie.

Je me souviens d'avoir dit que je me servois de la méthode des Géometres , en prenant pour principes les Faits que j'avois prouvés ; ce n'étoit pas dire que mes inductions formassent une démonstration

tion presque géométrique. Mais j'adopte volontiers ce terme, pourvu que par-là on entende la certitude & l'évidence historique. Une simple preuve directe, le témoignage d'un Historien de ces tems-là ne pourroit pas être rejeté, n'étant pas contredit. Cependant combien trouve-t-on de méprises grossières dans ces Auteurs ? L'un a dit que Charles le Simple étoit fils de Charles le Gras ; un autre a avancé que l'Empereur Arnoul étoit fils d'un Baron de France. Quelle différence du témoignage, sur lequel nous nous appuyons principalement, soit par le caractère pieux du Roy Robert II. soit par la nature du Fait dont il devoit être parfaitement instruit, s'agissant de l'origine de ses propres Ancêtres ; soit par le concours de tous les autres rapports historiques ; soit parce qu'il ne reste plus de vraisemblance à aucune autre opinion débitée sur les Ancêtres de Robert le Fort !

Est-ce ma faute, si M. L. D. F. ne voit dans tout cela qu'une combinaison de conséquences probables ? Il ajoute même aussi-tôt ce correctif, comme s'il s'étoit trop avancé ; (*Chronologie.*) Mais ce qui fait encore douter de l'identité de Childebrand de France & de Childebrand de Lombardie, c'est que dans la guerre faite à Astaulfe par Pepin, il n'est point parlé de lui. Auroit-il manqué de saisir cette occasion de se venger de l'Usurpateur, & d'engager Pepin à le faire remonter sur le Trône ?

Voici, comme on voit, une objection ajoutée à celles que M. L. D. F. avoit faites en premier lieu. Mais quelle objection ! La guerre de Pepin contre Astaulfe, se rapporte à l'onzième année après le détrônement de Childebrand, & à la troisième année après sa mort, dont le tems nous est indiqué par le Continuateur de Frédégaire, qui dit en l'année 752. Jusqu'ici cette Chronique a été écrite par les ordres

de Childebrand ; elle va dorénavant être suivie sous l'autorité du Comte Nébelon , son fils.

M. L. D. F. pour soutenir sa Chronologie , dira peut-être, il n'est pas impossible que celui qui a fait commencer une Chronique soit encore vivant, lorsqu'elle est continuée par les ordres de son fils. *Il me fait le témoignage précis de l'Histoire.* M. L. D. F. dira ce qu'il jugera à propos ; & le Public aussi en pensera ce qu'il jugera à propos de son côté. En supposant même que Childebrand vivoit encore , la prudence ne lui eût pas permis d'engager Pepin à la faire remonter sur la Frône. Le nouveau Roy de France , en portant la guerre au-delà des Alpes , montrait assés un projet formé de joindre à sa Couronne celle de Lombardie ; projet , qui moins de vingt ans après fut executé par Charlemagne. Childebrand & ses descendans ne devoient-ils pas craindre de se faire des ennemis de leurs Protecteurs , s'ils montraient quelque prétention ou quelque vue sur le Royaume des Lombards ? Quels avertissemens ne recevoient-ils pas de tant d'exemples des maux causés par la funeste soif de dominer ?

Il n'y a qu'à se rapeller avec quelle cruauté les Mérovingiens ont fait mourir leurs plus proches parens , pour agrandir leurs Etats ; comment Charles Martel & Pepin traiterent les restes de la Famille Mérovingienne ; combien ils persécuterent la Maison d'Aquitaine , qui étoit Mérovingienne aussi. A nous renfermer dans les commencemens des Regnes des Carliens , Pepin & Siagrius , fils de Carloman , & neveux de Pepin , Roy de France , furent enfermés dans un Monastere ; les deux fils d'un autre Carloman , propre frere de Charlemagne , furent conduits chés Thassillon , Duc de Baviere , puis chés Didier , Roy des Lombards , dès que leur Pere Carloman fut mort , leur Mere ayant voulu les

soustraire à la jalousie de leur oncle. Tant il étoit dangereux alors d'avoir des prétentions qui ne fussent pas soutenues par la force !

C'est ce qui m'a fait dire (à la page 204. des *Antiq. de la Mais. de Fr.*) peut-être les descendans de Childebrand laisserent-ils tomber peu à peu dans l'oubli leur origine de Lombardie , pour ne faire paroître aucune prétention sur un Royaume conquis par Charlemagne , & possédé par la Postérité. Mais Robert II. étant affermi sur son Trône par les trois Regnes d'Evdes, de Robert I. & de Hugues Capet , les raisons de politique disparoissent , & la vérité se montre par la preuve la plus certaine & la plus authentique.

La même réflexion s'applique à la continuation de Frédegair. Childebrand , réfugié auprès de Pepin , qui n'avoit pas encore pris le titre de Roy , auroit-il eû l'imprudence , dans une Chronique écrite par son ordre , de se décorer d'une naissance , d'un rang , & d'un titre supérieurs à ceux de son beau-frere & de son neveu , dont la protection lui serroit d'azyle ? Eût-il fait inserer sa Race & son Regne , dans une Histoire entierement étrangere à la révolution qui lui avoit enlevé la Couronne de Lombardie ?

Mais voici un trait de prudence bien plus marqué. C'est un fait très certain que Luitprand , Roy de Lombardie vint en 739 avec toutes ses forces au secours de Charles contre les Sarrasins. Comment Childebrand & Nebelon ont-ils pû négliger d'apprendre à la Postérité l'obligation essentielle que Charles , Pepin , & toute la France avoient à Luitprand ? C'est par le même motif , qui fit supprimer à Germanicus son nom dans l'Inscription qui contenoit ses propres victoires. (*Tac. Annal. Lib. 2.*)

L'omission du nom de Germanicus , dans ce Monument,

numément, est une preuve que l'Inscription fut ordonnée par lui-même; car quel autre que lui eût pû l'y omettre? L'omission du secours amené par Luitprand est une preuve que les guerres des Sarrasins en France ont été écrites par les ordres de ses neveux. L'identité de Childebrand Roy de Lombardie, & beau-frere de Charles Martel, en est encore confirmée; car si le Continuateur de Frédegaire n'eût pas écrit par les ordres de Childebrand Lombard & de Nebelon, eût-il pû omettre un Fait aussi important pour le Sujet qu'il traitoit, que le secours de toutes les forces de Lombardie amenées en France par Luitprand lui-même? L'omission du titre de Roy fera-t'elle quelque impression, après avoir ajouté cette remarque aux précédentes?

Il me reste à répondre à deux attaques, l'une de Critique & l'autre de Dialectique, & enfin à la négligence & à l'inexactitude qui me sont imputées. Je commence par le point de Critique. J'ai dit, dans ma premiere Réponse, que si le Continuateur de Frédegaire n'avoit pas marqué l'identité de Childebrand, Roy de Lombardie, & de Childebrand, beau-frere de Charles Martel, c'est que ce Fait étoit trop noroire alors, & qu'il n'avoit aucun rapport aux Evenemens dont Childebrand & Nébelon faisoient écrire l'Histoire.

(*Critique.*) M. L. D. F. releve cette Réponse & il y voit des conséquences dangereuses. *Selon d'habiles Critiques*, dit-il, *lorsqu'il s'est écoulé deux siècles ou environ, sans trouver aucun vestige d'un Fait illustre, il doit passer pour apocryphe.* Je ne connois aucun Critique qui ait avancé une regle si préjudiciable à l'Histoire.

Les véritables regles de la Critique en ce genre, sont, d'examiner quel est le premier Auteur qui a avancé un Fait, si l'Auteur est grave, s'il est ancien,

s'il peut avoir suivi des vestiges que le tems n'ait pas laissé parvenir jusqu'à nous, s'il est contredit, si le Fait en lui-même est vrai-semblable, dans quelles sources il a pû être puisé, si l'Auteur non contemporain a eû quelque motif d'alterer la vérité, que l's sont les tems & les conjectures, où les Contemporains manquent.

Il n'y a pas une seule de ces regles de Critique, qui n'assûre l'origine Royale de la Maison de France. L'Auteur, sur lequel je me fonde principalement, a sept cent cinquante ans d'ancienneté. Il ne fait que répéter les paroles d'un Roy pieux & sincere; il a puisé le plus décisif des témoignages dans la tradition même de la Famille dont il nous apprend l'origine; cette preuve est encore fortifiée par le concours des circonstances qui s'y rapportent; les siècles où nous faisons nos recherches, sont obscurcis par les plus épais ténèbres; enfin après que toutes les autres opinions sur les Antiquités de la Maison de France ont été réfutées, le témoignage d'Helgaud ne peut plus être valablement contredit.

Mais voici, suivant M. L. D. F. le danger de ma Réponse. *En admettant la raison employée par M. D. S. A. il n'y a point de Fable célèbre qui ne doive être admise; il n'y aura qu'à dire qu'elle étoit trop noisive pour être écrite dans ses commencemens. Ai-je fait entendre qu'on doive admettre les Faits qui ne sont pas autorisés du genre de preuves qui leur convient? Non, mes paroles signifient qu'on ne déplace pas ordinairement un Fait pour l'apprendre au Public, lorsqu'il est connu de tout le monde. Quel danger y a-t'il que cette maxime introduise des Fables? M. L. D. F. a si bien pris le sens de mes paroles, qu'il dit lui-même, que de pareils Faits ont été consignés dans des Pièces où ils ne devoient pas naturelle-*

naturellement se trouver. J'avoüe qu'on trouve quelquefois de pareils Faits consignés dans des Pièces où ils ne devoient pas naturellement se trouver, c'est-à-dire, des Faits aussi déplacés que l'eût été l'origine Lombarde de Childebrand dans la guerre des Sarrasins; mais a-t'on jamais affecté de répandre quelque soupçon d'incertitude sur un Fait, parce qu'il ne se trouve pas dans un endroit où il ne doit pas naturellement se trouver? Ce n'est pas là le point de Dialectique annoncé; le voici.

Nous avons reconnu, dit M. L. D. F. 1^o. que l'interprétation donnée à ce témoignage par M. D. S. A. paroissoit mieux fondée que celle des autres Critiques. 2^o. Qu'elle n'étoit pas aussi certaine qu'il le pense. Il trouve en cela une espèce de contradiction. Mais en bonne Logique, une interprétation peut être mieux fondée, sans qu'elle soit certaine; l'esprit saisit aisément cette différence. Il n'est pas douteux que l'esprit ne saisisse aisément cette différence; mais M. L. D. F. nous donne encore le change; il faut, s'il le veut bien, rétablir la question dans son état véritable.

(Dialectique.) De quoi s'agit-il dans le Passage d'Helgaud? De la Race masculine ou d'une des Races féminines de Robert II. En quoi mon interprétation est-elle différente de celle des autres Critiques? En ce que j'ai prouvé que ce qu'ils entendoient de la Race maternelle de Robert II, se rapportoit invinciblement à la Race paternelle. C'est de là qu'il faut partir.

Rapellons maintenant les deux Jugemens de M. L. D. F. Premier Jugement: M. D. S. A. réfute fort bien les différentes interprétations qu'on a données à ce Passage. Celle qu'il donne, parait mieux fondée. Second Jugement qui suit immédiatement: Son interprétation n'est pas aussi certaine qu'il le pense, d'autant mieux qu'on ne peut pas dire que l'Historien,

par ces termes, *ejus inclyta progenies*, indique la Race masculine de Robert II. Il paroît qu'on doit plutôt l'entendre de la Race féminine.

M. L. D. F. dit donc précisément, & au même endroit, que le Passage doit s'entendre de la Race masculine, & qu'il doit aussi s'entendre de la Race féminine; & afin de balancer mieux les deux membres de la contradiction, il exprime l'un & l'autre par un il paroît. L'interprétation que M. D. S. A. donne au Passage d'Helgaud (sçavoir l'interprétation de la Race masculine) paroît mieux fondée. Il paroît qu'on doit plutôt l'entendre (le même Passage) de la Race féminine. C'est-à-dire, il paroît que le Passage se rapporte à la Race masculine, & il ne paroît pas que le Passage se rapporte à la Race masculine. Voilà deux propositions dont les termes se détruisent par des assertions opposées. Rien ne fut jamais plus contradictoire; car de même que le vrai & le faux, le contradictoire n'est pas susceptible du plus ou du moins.

M. L. D. F. a repeté deux fois qu'Helgaud employe des expressions qui indiquent plutôt l'origine féminine que la masculine. Ce seroit faire tort à son érudition, que de le soupçonner de croire que ces mots, *ejus inclyta progenies*, indiquent plutôt une origine féminine qu'une origine masculine; il est donc invité par toute l'importance dont est son suffrage, de faire connoître quelles sont ces expressions d'Helgaud, qui indiquent plutôt une Race féminine.

M. L. D. F. avoue sincerement ses méprises. Je confirme avec plaisir le témoignage avantageux qu'il se rend à lui-même à cette occasion. Il reconnoît qu'il a eû tort de dire que des Auteurs contemporains eussent marqué l'origine Saxone de Robert le Fort. (*Négligence & inexactitude.*) La sincerité

érité & l'impartialité l'obligent ensuite d'apprendre au Public que le hazard lui a fait connoître ma négligence. *Cet éclaircissement donné, dit-il en parlant de moi, par un Auteur qui se pique d'une scrupuleuse exactitude, ne me laissa d'abord aucun doute. Mais la Dissertation de M. l'Abbé des Thuilleries m'étant tombée par hazard entre les mains, j'ai eu la curiosité de la relire; & j'ai été surpris de voir que M. D. S. A. ait exposé avec tant de négligence le sentiment de l'Abbé des Thuilleries sur l'origine Saxone de Robert le Fort. Loin de la rejeter, comme le dit le moderne Généalogiste, il l'adopte formellement.*

M. L. D. F. rapporte tout de suite un assés long Passage de l'Abbé des Thuilleries, qui fait connoître tout le contraire; car l'Abbé des Thuilleries y transporte l'origine Saxone à une origine Bavaoise; & il marque clairement que, suivant son opinion, l'Ayeule paternelle de Robert le Fort fut seule du vrai Sang de Saxe.

M. L. D. F. avoit dit qu'il me voyoit avec peine braver les témoignages de plusieurs Auteurs contemporains, qui, en parlant de Robert le Fort, disent qu'il étoit Saxonici generis. *M. l'Abbé des Thuilleries, qui fait venir Robert le Fort de Conrad, Comte d'Altorf, a crû devoir interpreter ces Passages, & non les rejeter, comme fait M. de S. Aubin. L'Abbé des Thuilleries n'a pas interpreté, & je n'ai pas rejeté des Passages, qui de l'aveu de M. L. D. F. mieux informé, n'existerent jamais.*

Je n'ai pas nié que l'Abbé des Thuilleries n'eût expliqué Aimoin; il ne s'en agissoit pas de la part de M. L. D. F. qui ne l'avoit seulement pas nommé. L'Abbé des Thuilleries explique donc Aimoin; il tâche de l'attirer à son sentiment; mais il rejette l'origine Saxone, sans aucune explication à ce sujet. Expliquer Aimoin, c'est transferer son témoignage

d'une origine Saxone à une origine Bavaroise ; & c'est ce que l'Abbé des Thuilleries a fait. Expliquer l'origine prétendue Saxone de Robert le Fort, c'est 1.^o. faire connoître sur quels motifs l'opinion de cette origine auroit pû être fondée. 2.^o. C'est exposer de quelle tige Saxone en particulier les Auteurs avoient fait descendre Robert le Fort ; mais c'est ce que l'Abbé des Thuilleries n'a point fait, & ce que j'ai essayé de faire avec le plus grand détail

Je n'ai omis ni ce que l'Abbé des Thuilleries a remarqué, conformément aux autorités raportées par Audigier, que toute l'Allemagne avoit été quelquefois apellée Saxe, ni ce qu'il a dit après Chifflet, que Robert le Fort, étant fils de Conrad d'Altorf, avoit pour ayeule paternelle une Princesse de la Maison de Saxe. J'ai raporté l'un & l'autre, (Antiq. de la Mais. de Fr. p. 52.) non en citant l'Abbé des Thuilleries ; mais Audigier & Chifflet, aimant mieux aller aux sources ; dont je me suis toujours bien trouvé ; témoignage que je me rends à mon tour, pour tâcher de rétablir l'opinion de mon exactitude ; le seul talent dont j'aye lieu, & dont il me soit permis de me piquer ; parce que le devoir de tout Ecrivain l'exige.

Dans un second passage cité, l'Abbé des Thuilleries appelle le témoignage d'AIMOIN invincible ; non par rapport à l'opinion d'une origine Saxone, qu'il ne lui attribue seulement pas, puisqu'il explique son Passage d'une origine Bavaroise, mais en ce qu'il résulte invinciblement des paroles de cet Auteur, qui a été contemporain de Huges Capet & qui écrit sous Robert II. que la Race masculine de ces Princes étoit étrangere à la Maison Carlienne. Toute l'ancienne Histoire, comme nous l'avons remarqué, témoigne la diversité de ces deux Races masculines, en même-tems que le terme de *Germanus*, la

la propriété du Comté de Madrie, transmise de Pepin d'Héristel aux descendans de Childebrand, & ce qui est énoncé par les Auteurs contemporains des Ancêtres de Robert le Fort, qu'ils étoient du sang Carlien, ne permettent pas de douter que Childebrand n'ait épousé la sœur de Charles Martel.

M. L. D. F. ne veut pas même que j'appelle la Dissertation de l'Abbé des Thuilleries très-courte. Elle renferme, dit-il, tout ce qui peut solidement appuyer son opinion. Que falloit-il de plus? N'est-il donc pas convenable d'appeller très-courte une Dissertation qui ne peut seule & par elle-même, composer le plus petit volume *in-douze*? Dire qu'une Dissertation est très-courte, est-ce juger qu'elle manque de solidité? Mais ce que je n'avois pas pensé à insérer dans ma première Réponse, je le déclare volontiers ici. La Dissertation de l'Abbé des Thuilleries manque précisément de ce qui étoit le plus nécessaire pour appuyer son opinion. Il la fonde uniquement sur ce qu'on doit lire *fratris* dans la Chronique de S. Benigne; mais il ne l'établit en aucune manière, au lieu que j'ai apporté plusieurs raisons décisives qu'il faut y lire *fratres*; au moyen de quoi tout l'édifice d'une origine Bavaoise est entièrement renversé.

Je puis bien en dire autant de tous les autres Systèmes sur les Antiquités de la Maison de France. Or il n'appartient qu'à la vérité de dissiper par sa lumière toutes les erreurs.

(*Enthousiasme.*) Il est avantageux aux Lettres de contester les nouveautés qui se présentent. Mais n'est-ce pas franchir les bornes, que de vouloir juger les motifs de la plus légitime défense? Ne s'en présentoit-il pas d'autres plus naturellement, que ceux de l'enthousiasme & de l'amour propre, qui me sont attribués par M. l'Abbé des Fontaines? Je n'ai pas

pas prétendu exposer au jour des probabilités ou des inductions simplement *spécieuses* sur les Antiquités de la Maison de France. Sans remonter au-delà de Robert le Fort, elle est la plus ancienne des Maisons Souveraines, comme elle est incomparablement la plus auguste; mais c'est un surcroît important de grandeurs, d'ajouter au-delà de Robert le Fort six degrés jusqu'à Ansprand, & deux cent ans d'ancienneté prouvés à la rigueur, avec évidence & avec certitude; & ce qui est plus important que ces six degrés, c'est la découverte d'une origine Royale, & la jonction de la lignée de Robert le Fort & de ce nombre immense de Héros & de Souverains qui sont issus de lui, avec les puissans Rois d'une Nation Illustre, tant en Allemagne qu'en Italie, & qui a été la plus célèbre de toutes par ses Loix. Voilà le vrai motif de mon zèle. Le seul intérêt de la découverte d'un Fait historique ne m'auroit pas engagé à réfuter M. l'Abbé des Fontaines, ni à faire la moindre attention à l'enthousiasme de ses jugemens.

(Réponse à l'Auteur anonyme des Reflex.) L'Auteur anonyme des Reflexions assaisonne sa Critique d'une extrême politesse; & je prends volontiers cette occasion de lui répondre sur le même ton. Il commence par citer ce Passage de mon Traité de l'Opinion, « Il faudroit, ce me semble, en bonne police Littéraire, qu'un Auteur critiqué par un Journaliste, fût en droit de faire insérer sa Réponse dans un des Journaux suivans; car il n'y a point de justice d'attaquer un homme qui n'a aucun moyen de se défendre. Et pour éviter tout inconvénient, on pourroit prescrire à la Réponse les mêmes bornes ou la même étendue qu'auroit eues la Critique. Cet Auteur, dit-il ensuite . . . n'a pas demandé aux Ecrivains périodiques, qui ont fait diverses

diverses objections contre son Système généalogique de la Maison de France , l'exécution de cette Police Littéraire , & a prouvé contre lui-même , par la Réponse qu'il vient d'imprimer, qu'indépendamment de cette Police , un Auteur a le moyen de se défendre.

Juger le Ouvrages nouveaux en tout genre, les apprécier, régler leurs destinées, m'a toujours paru une entreprise aussi difficile que délicate. Ces sortes de décisions sont souvent dictées par les plus injustes partialités : & presque toutes émanent au moins de certaines particularités imperceptibles, qui suffisent pour présenter au Public un Ouvrage nouveau sous la forme la plus défavorable. Mrs les Journalistes, afin de confondre les qualités de Nouvellistes & de Juges des Lettres, vantent la Critique. On ne peut nier sa grande utilité ; mais les Livres qui sortent de dessous la presse, si vous en exceptez quelques motifs importants, ne me paroissent pas être le véritable objet de la Critique. Il seroit bien plus avantageux qu'elle s'attachât aux objets les plus intéressans des Sciences, & à ces Ouvrages, dont les défauts peuvent être d'autant plus contagieux, qu'ils sont entre les mains de tout le monde. De quel prix seroit un excellent Auteur, accompagné d'une bonne Critique!

J'avoüe que je me serois servi avec bien plus de satisfaction & moins d'embarras de la Police Littéraire, dont il vient d'être parlé, si je l'avois trouvée établie : car la ressource d'une Feuille que le Public ne connoît pas ou qu'il méprise, peut-elle être regardée comme un moïen de se défendre ? Elle ne passe point entre les mains des mêmes personnes, qui ont lû l'Ouvrage Périodique. Celui qui n'a que cette ressource, est dans le cas d'un homme qui ayant un procès, ne pourroit pas instruire ses Juges, & auroit seulement la liberté de conter son affaire à quelques Passans,

L'Auteur

L'Auteur Anonyme des Réflexions reconnoît que les conjectures les plus heureuses & les plus plausibles suppléent au défaut des preuves directes que l'Histoire ne fournit pas : & il donne une face nouvelle à des objections fort bien tournées, pour me contester l'évidence. Il n'est pas convaincu que la certitude historique se rencontre dans la filiation de Robert le Fort & dans l'identité de Childebrand. Mais quand on considère, dit-il, que le Comté de Madrie & la Terre de Saisseaux ont pu, soit par le défaut d'Héritiers, soit pour d'autres raisons inconnues, passer aux Descendans de Robert le Fort, que ce Prince a pu porter le nom de Robert & s'être engagé dans le même parti que Robert, mari d'Agane, sans être son fils ; que le témoignage de Robert II. est trop vague, & qu'enfin aucun de ces Faits n'est accompagné d'une circonstance évidemment décisive pour le Système du sçavant Ecrivain, il est naturel de douter, & ce n'est pas être Pyrrhonien que de regarder comme conjecturale la filiation de Robert le Fort.

L'ingénieux Journaliste trouvera bon que je lui représente que le mélange des preuves avec les conjectures, obscurcit la lumière qui en résulteroit, si elles étoient exposées avec plus d'ordre. Le nom de Robert, commun au père & au fils, les mêmes qualifications données par les Auteurs contemporains à l'un & l'autre, leurs mêmes intérêts dans les Guerres Civiles des François, & l'intervalle précis d'une génération forment presque ce concours de circonstances qui, suivant le judicieux Critique, déterminent invinciblement l'esprit d'un côté plutôt que de l'autre.

Voilà jusqu'ici le degré de conviction qui résulte de l'assemblage des conjectures les plus plausibles : mais ce que nous y avons ajouté, porte ce fait à une évidence & à une certitude historique. La filiation

nation de Robert le Fort, outre le rapport des quatre conjectures précédentes, est appuyée sur trois preuves, chacune en particulier, décisives; du Comté de Madrie, de la Terre de Saiffeaux, & du témoignage de Robert I. trois preuves de la réunion desquelles il résulte une conviction bien plus forte que d'une simple preuve directe.

Comme ces trois preuves ont été suffisamment expliquées, il ne me reste qu'à répondre aux réflexions faites en dernier lieu. Elles se réduisent à deux. 1. *Le Comté de Madrie & la Terre de Saiffeaux ont pu, soit par le défaut d'héritiers, soit pour d'autres causes inconnues, passer aux descendants de Robert le Fort.* Ces causes me sont tellement inconnues, que je n'ai pu en imaginer aucune, en recherchant avec soin & essayant toutes les hypothèses possibles. Le témoignage de Hugues le Grand ne laisse aucun lieu de douter qu'Agane de Berri n'ait été une de ses Ayeules, puisqu'en donnant la Terre de Saiffeaux à l'Abbaie de S. Martin, il déclare qu'elle lui vient d'une de ses Ayeules.

Cette Terre n'avoit donc pas passé à Hugues le Grand, faute d'héritiers, ni par aucune autre raison inconnue: & puisque Hugues le Grand étoit petit-fils de Robert le Fort, il s'ensuit nécessairement que Robert le Fort a été fils de Robert & d'Agane. Nous sçavons d'ailleurs que Robert, mari d'Agane, étoit fils de Théodebert Comte de Madrie: ce qui démontre que, tant le Comté de Madrie que la Terre de Saiffeaux ont passé de filiations en filiations & par des successions directes dans la lignée des Ascendans de Robert II. Ce Monarque achève la conviction résultante évidemment de ces preuves, par le témoignage que sa Maison est originaires d'Italie: témoignage qui n'a plus rien de vague, & qui ne peut s'appliquer à une Race féminine; sa
Mere

Mere ayant été *Aquitaine*, son Ayeule *Saxe*, sa Bisayeule *Vermandois*, sa Trisayeule *Alsace*, sa quatrième Ayeule *Berri*. Il n'y a dans toute cette Généalogie, aucune Race venuë d'Italie, que la Race paternelle. Car personne assurément ne prétendra, parce que la naissance des cinquième & sixième Ayeules du Roy Robert II. ou des femmes de Théodebert & de Nébelon est inconnuë, & en supposant même que ces Princesses eussent été Italiennes que Robert II. ait pû dire, à cause d'elles, que sa Race étoit venuë d'Italie.

Sur l'identité de Childebrand, Beau-frere de Charles Martel, & de Childebrand, Roy de Lombardie, l'Auteur des Réflexions propose encore ces difficultés. *Qu'on se représente que l'Histoire garde un profond silence sur l'arrivée de Childebrand, Roy de Lombardie en France, & que le Childebrand, qui s'y est rendu célèbre par ses exploits, n'est point décoré du nom de Roy, & qu'aucun Auteur ancien ne l'a crû le même que le Roy de Lombardie; je demande après cela si l'identité de Childebrand, Beau-frere de Charles Martel & de Childebrand, neveu de Luitprand, peut être évidemment démontrée?*

J'ai répondu suffisamment aux deux premières objections, qui consistent en ce que l'Histoire garde le silence sur l'arrivée de Childebrand en France & sur ce qu'il n'y est pas décoré du titre de Roy; quant à la troisième, il suffit d'observer ce qui n'est ignoré de personne, qu'on a souvent découvert des faits très-certains, qui n'avoient pas été remarqués, ni énoncés par les anciens Historiens, & que cette objection ne subsiste plus à la vûe des preuves claires & assurées, que l'intérêt de la vérité que je défends m'oblige de répéter ici; sçavoir que Childebrand qui a épousé la sœur de Charles Martel, qui porte un nom Lombard, dont les Descendans se disent

disent originaires d'Italie, ne peut avoir été que le neveu de ce Luitprand Roy de Lombardie, qui avoit des liaisons si intimes avec Pepin d'Héristel & avec Charles Martel.

Ainsi tous ces Faits enchaînés les uns aux autres, se trouvent consignés dans les Monumens de l'Histoire, & ils y sont doublement consignés par les deux témoignages de Hugues le Grand & du Roy Robert II auxquels des énonciations simples d'Historiens sujets à se tromper, ne seroient pas comparables pour la certitude.

L'Auteur des Réflexions répète encore l'Éloge de modestie qu'il m'avoit déjà donné. Je préférerois à toutes les découvertes Litteraires un seul trait d'une véritable modestie : mais c'est ce montrer peu digne de cet éloge que d'y paroître si sensible.

Depuis que ce se seconde Reponse a été imprimée ; M. l'Abbé Granet a averti qu'il étoit seul Auteur du Jugement porté sur les Antiquités de la Maison de France dans les Observations, qui sont un Ouvrage commun à MM. les Abbés des Fontaines & Granet, & que M. l'Abbé des Fontaines n'avoit aucune part à ce Jugement.

On a dû expliquer l'Enigme & les Logogryphes du Mercure d'Août par, *Papier, Orfevre, & Basile*. On trouve dans le premier Logogryphe, *Fer, Feu, S. us, Reve, For, Eve, Fève, Ove, Verre, Ruë, Or, Roüe, Four, Ver, Fou, Fur, Oü, Re, Eure*; & dans le second on trouve, *Asile, Bail, Base, Bile, Ail, Albi, Bal, Basle, Blé, Asie, Bise, & Bias*.

ENIGME



ENIGME LOGOGRYPHE.

Plus barbare que Lucifer,
 J'ai souvent, suivi de mon Pere,
 Enfoncé le Glaive & le Fer
 Dans les entrailles de ma mere,
 Dans l'abominable dessein
 De dévorer, de mettre en poudre,
 L'Enfant qu'elle porte en son sein.
 Et puisque la celeste Foudre
 N'a pas mis fin à tant de maux,
 Punis toi-même un si grand crime,
 Dechire mon corps en lambeaux,
 Et si tu crains que la Victime
 Ne se révolte contre toi,
 Lecteur, tu trouveras chés moi,
 Pour consommer enfin un si grand Sacrifice,
 L'Exécuteur, le Lieu, l'Instrument du Suplice.

*A Rouen, par M. *** de Fécamp.*



LOGOGRYPHE.

JE suis Térin, je suis Martin,
 Je suis Merle, je suis Merlesse;

Je suis Ane , je suis Anesse ,
 Je suis très-Saint , je suis Malin ;
 Je suis Maître , je suis Maîtresse ,
 Je suis alerte , je suis lent ,
 Et mon nom est T :

A. R. D. R. P.



A U T R E .

JÉ possède à la fois taille , geste , noblesse ;
 Des mouvemens du cœur je connois les ressorts ;
 Je peins la force , la foiblesse ,
 La rage , le dépit , la crainte & les remords.
 On m'estime à la Cour , on m'adore à la Ville.
 Un petit Maître , un Glorieux ,
 Un Heros , un Amant , par moi sont peints au mieux ,
 Et la Nature en moi rend ce talent facile.
 Huit membres composent mon nom ,
 Qui renferment tous huit ensemble
 Ce qu'aux yeux ici je rassemble
 Par l'Art de la Combinaison.

J'offre d'abord un mot qui n'est rien moins que rem-
 dre ,

 Un Acteur du grand Opera
 Qu'une Sillabe nommera ,
 La notte d'après Ut , une Ville de Flandre ;

Ce qui servoit à conserver la cendre
Des Heros de l'Antiquité ,

Ce qui donne au Danseur l'aimable agilité ,
Et le jarret lui fait bien tendre ;
Des Pays froids un Animal ,
Qui va plus vite qu'un Cheval ,
Un grand Arbre qui rime à Chêne .

Le terme tout contraire à celui d'accorder ,
Le vice de l'Ame hautaine
D'un mortel rebutant , qu'on ne peut aborder ;
Ou autre Arbre portant un petit fruit utile ,
Dont dans plusieurs Pays on sçait tirer de l'huile ,
Ce qu'est l'Homme sans vêtemens ,
Ce qui , large & bien droit , embellit une Ville ;
L'amas qui du Soleil voile l'éclat charmant.

Voilà , Lecteur , tout ce que peut produire
Un nom très-fameux à Paris ,
Et celui qui le porte a sçû se faire rire ,
Et pleurer à differens prix.

L'Affichard.



NOU



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX-ARTS, &c.

EXAMEN du Livre intitulé : Réflexions Politiques sur les Finances & le Commerce. *À la Haye*, chés les Freres *Vaillans* & *Nicolas Prevôt*, 2. Volumes in-12.

On voit depuis peu dans le Public quelques Exemplaires de cet Ouvrage, qui est proprement la Réfutation de l'Apologie du fameux Systême, & des Critiques inserées dans les Réflexions Politiques contre la plûpart des Opérations de Finance, faites depuis 1709. jusqu'en 1726. Les vûes du Ministère pendant tout ce tems-là, sont développées, approfondies & mises dans tout leur jour, sans passion & sans préjugés, dans l'Ouvrage que nous annonçons. Les Opérations de M. Law y sont pareillement discutées & pesées au poids de la raison & de la justice. Ce Livre jette une grande lumiere sur l'Histoire de notre tems; on y trouve des choses neuves sur la Haute Finance; il intéresse par le fond des Matieres, & par la précision, la force & la netteté de l'examen; & nous sommestres-mortifiés de ne
 pouvoir

pouvoir faire connoître plus particulièrement un Ouvrage si digne de curiosité.

HISTOIRE DU GOUVERNEMENT DE VENISE, avec des Notes Historiques & Politiques, par M. *Amelot de la Houssaye*, nouvelle Edition, revûë, corrigée & augmentée, avec Figures, à *Lyon*, chés Jacques de *Certe*, rue Merciere, à la Trinité, 3. Volumes in-12. dont le dernier contient l'Histoire des Uscoques.

MEDITATION DES PRESTRES devant & après la Ste Messe, pour se disposer à la célébrer dignement & avec fruit, pour chaque jour du mois & pour les principales Fêtes de l'année, avec une Oblation de ce divin Sacrifice en l'honneur de quelque circonstance de la Passion de N. S. Nouvelle Edition revûë, corrigée & augmentée très-considérablement, par le Pere Edme *Cloyseau*, Prêtre de l'Oratoire, Supérieur du Séminaire, & Grand Vicaire du Diocèse de Châlons sur Saone, à *Lyon*, chés le même Libraire.

MEDITATIONS D'UNE RETRAITE ECCLESIASTIQUE de dix jours, pour se corriger de ses défauts & changer de vie, avec un Examen pour aider à faire une Confession générale;

SEPTEMBRE. 1740. 2007

nerale ; à l'usage des Curés & autres Ecclesiastiques qui font Rétraite dans un Séminaire , à *Lyon* , par le même Auteur , & chés le même Libraire.

TRAITE' DE LA MORT & de sa Préparation , tiré des Livres Saints , dans lequel on expose par les propres paroles de l'Écriture tout ce que le Chrétien doit faire pour se ménager une sainte Mort. Ouvrage nécessaire & utile à tous les Fidèles qui desirerent de bien mourir , & à tous ceux qui sont chargés de les instruire , de les consoler & de les assister à la Mort , par M. l'Abbé *le Pelletier* , Chanoine de la Metropole de Rheims , à *Paris* , chés *Huart* , Imprimeur de Monseigneur le Dauphin , & *Ganneau* , rue S. Jacques , 1740. Vol. in-12. de 344. pages sans l'Avertissement & la Table.

PROGRAMME de l'Académie Royale des belles Lettres , Sciences & Arts de Bordeaux.

L'ACADEMIE propose à tous les Sçavans, un Prix fondé à perpétuité par feu M. le Duc de la Force. C'est une Médaille d'Or de la valeur de trois cent livres.

Cette Compagnie a déjà averti que le sujet du Prix de l'année suivante 1741. sera la cause physique *de la couleur des Negres* , de

E - la

la qualité de leurs Cheveux, & de la dégénération de l'un & de l'autre.

Elle annonce aujourd'hui, qu'elle destine le Prix de l'année 1742. à celui qui donnera l'explication la plus probable de la cause & des effets de l'Electricité des corps.

Les Dissertations sur la couleur des Negres, ne seront reçues pour le concours que jusqu'au premier du mois de Mai de l'année 1741. & les Dissertations sur l'Electricité, ne seront reçues que jusqu'au premier Mai de l'année 1742. Elles peuvent être en François ou en Latin : on demande qu'elles soient écrites en caractères bien lisibles.

Au bas des Dissertations il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un billet séparé & cacheté, la même Sentence, avec son nom, son adresse & ses qualités, d'une façon qui ne puisse pas former d'équivoque.

Les Paquets seront affranchis de Port, & adressés à M. le Président Barbot, Secrétaire de l'Académie, sur les Fossés du Chapeau Rouge ; ou au Sr. Brun, Imprimeur, Aggrégé de l'Académie, rue S. James.

Les deux Prix de cette année, l'un sur l'origine des Fontaines & des R. vières ; l'autre, sur la cause de la fertilité des Terres, ont été remportés : le premier, par M. Kuhn, Docteur en Droit & Professeur de Mathématiques à Dantzick ; le second, par M. Kulbel,

Medecin

SEPTEMBRE. 1740. 2009.

Medecin du Roy de Pologne, à la Forteresse de Königstein.

A Bordeaux, le 25. Août 1740.

AVERTISSEMENT.

On trouvera chés le Sr. Brun, le Recueil de toutes les Dissertations de ceux qui ont remporté le Prix depuis l'établissement de l'Académie, en six Volumes *in-12*. On les vend toutes ensemble, ou séparément. Et pour la commodité des Sçavans, on a inseré à la fin de cette Dissertation, un Catalogue de toutes celles qui ont mérité le Prix depuis l'établissement de l'Académie.

BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE, ou Histoire Litteraire de l'Allemagne, de la Suisse & des Pays du Nord. Année M. D C C. XXXIV. T. 29. 1. Vol *in-12*. Amsterdam, chés Pierre Humbert 1734.

ARTICLE VIII. Cet Article contient l'Extrait du III. Tome de *l'Histoire de la Philosophie*, écrite en Allemand par M. Jacob Brucker, Pasteur de l'Eglise & Recteur du College de Kauffbeyern, Membre de la Société des Sciences de Berlin. *A Ulme, chés Daniel Barthelemi. 1732. pages 1344. sans la Préface & la Table.*

L'Auteur s'étant proposé de donner au Public une Histoire complete de la Philoso-

E ij phie.

phie, depuis son berceau jusqu'à notre tems; il l'a déjà poussée jusqu'au IX. Siècle, où la Philosophie d'Aristote prit tellement le dessus, qu'on n'en connut plus d'autre, au moins en Europe.

Ce troisième Tome traite premièrement de l'état de la Philosophie parmi les Romains, avant la Naissance de J. C. & ensuite des Philosophes Payens qui ont fleuri pendant les neuf premiers Siècles du Christianisme; ils sont divisés dans cet Ouvrage en différentes Classes, suivant la Doctrine de Pitagore, de Platon, d'Aristote, d'Epicure &c. qu'ils ont suivie, ou qui ont formé quelque nouvelle Secte.

Nous ne suivons pas le Journaliste dans son Extrait; il faudroit abréger un Abregé, ce qui nous meneroit encore assez loin. Il y a cependant des traits curieux dans l'Auteur Original qui ne sont pas oubliés dans l'Extrait, & qui méritent une attention particulière: on en jugera par celui-ci.

La République d'Athenes ayant été condamnée par le Senat Romain à une Amende considerable, pour avoir ruiné la Ville d'Orope, résolut d'envoyer une Ambassade à Rome pour obtenir la décharge de cette Amende. On choisit pour cela trois des plus célèbres Philosophes de la Grece; sçavoir, *Carnede*, *Critolaüs* & *Diogene*, qui sçurent profiter

profiter en habiles Gens de l'occasion, pour faire connoître à Rome les Sciences qu'ils enseignoient dans leur Patrie. Mais sur les représentations de *Caton le Censeur*, qui regardoit la Philosophie comme une Science, qui n'étoit propre qu'à gâter l'esprit, & à amollir le courage des jeunes Romains, le Senat congédia promptement ces Philosophes. Il est vrai cependant que pendant le peu de séjour qu'ils avoient fait à Rome, la Jeunesse Romaine avoit déjà pris tant de goût pour l'étude de la Philosophie, qu'il ne fut plus possible de l'en détourner, &c.

L'Article XII. est destiné aux Nouvelles Littéraires, recueillies de diverses Contrées d'Allemagne. Nous ferons seulement part à nos Lecteurs d'une curieuse Nouveauté qui regarde la Botanique, & qui se trouve à la page 184. de ce Journal.

On écrit de *Carlsruh*, que M. Auguste Guill. Sievert, Ingenieur & Inspecteur des Jardins de S. A. S. M. le Margrave de Bade-Dourlach, entreprend de publier un Recueil gravé de toutes les Fleurs, de toutes les Plantes, de tous les Arbres, & de tous les Fruits étrangers. Tout cela sera représenté dans sa * grandeur naturelle, & ac-

* Cela signifie, sans doute, qu'on indiquera cette grandeur, & qu'on observera dans la Gravure toutes les proportions.

E iij accompagné

compagné d'une Description; L'Ouvrage contiendra six Volumes *in-fol.* chaque Volume divisé en 4. Parties, lesquelles paroîtront de trois en trois mois; de sorte qu'on publiera un Volume par an; chaque Partie contiendra 30. Planches, & l'Impression sera faite sur du papier Royal de Hollande du plus fin. Ce Recueil s'imprimera par Souscription, & les Souscripteurs seuls pourront l'acquérir. Le Prix de la Souscription est pour chaque Partie de cinq Florins d'Allemagne, & de sept pour ceux qui voudront les Figures enluminées.

Autre Nouveauté & Curiosité Litteraire. De Leipzig. M. Gohsched, jusqu'ici Professeur extraordinaire en Poësie, est devenu Professeur ordinaire de Logique & de Méthaphysique. Il a fait imprimer, il n'y a pas fort long-tems, l'*Iphigenie de Racine* traduite en Vers Allemands.

Le XIII. & dernier Article, est rempli par une seconde Lettre de M. P. à M. de B. sur les *Celtes*. Nous avons rendu compte de la premiere dans le 1. Volume du Mercure de Decembre 1739. page 1868. Celle-ci n'est pas moins curieuse; l'Auteur s'est engagé d'y faire voir deux choses. La premiere, est qu'à plusieurs égards les Celtes n'étoient rien moins que Barbares. La seconde, est que ce qu'il y avoit de plus déraisonnable

&

& de plus barbare dans leurs Coûtumes, est précisément ce que les François, les Allemands, & les autres Peuples du Nord, ont jugé à propos de conserver. Tout cela nous a paru bien traité, & l'engagement heureusement rempli.

GESTA ET VESTIGIA DANORUM *extra Daniâ, præcipuè in Oriente, Italiâ, Hispaniâ, Galliâ, Scotiâ, Hiberniâ, Belgiô, Germaniâ, & Sclavoniâ, Lipsiæ, 1740. in-8°.*

TRAITE' DES MALADIES VENERIENNES, par M. Astruc, Medecin Consultant du Roy, à Paris, chés Guillaume Cavelier, rue S. Jacques, au Lys d'Or, 1740. Nouvelle Edition, 2. Volumes *in-4°.*

LA METHODE des Fluxions & des Suites infinies, par M. le Chevalier Newton, *in-4°.* Paris, chés de Bure l'aîné, Libraire, Quai des Augustins, à l'Image S. Paul, 1740.

Voici un excellent Ouvrage, que nous devons à deux grands Maîtres; sçavoir, au Chevalier Newton, comme Auteur, & à M. de Buffon, comme Traducteur. C'est un des premiers Ouvrages de Newton, commencé en 1664. fini en 1671. & qui cependant n'a paru qu'en 1736. dix ans après la mort de son Auteur. Ainsi le précepte qu'Ho-

rate prescrit aux Ecrivains, *nonumque prematur in annum*, a été ici observé & bien au-delà.

Comme la matière du Calcul différentiel & du Calcul intégral n'avoit pas encore été maniée par les Géomètres, M. de Leibnitz, si connu dans les différentes parties de la Littérature, voulut se dire Inventeur des Règles qu'il en a publiées en 1684. ce qui occasionna un grand Procès entre ce sçavant & le célèbre Isaac Newton. Ce dernier reclama sa découverte; & enfin par les pièces du Procès, qui ont été données sous le titre de *Commercium Epistolicum*, il a été prouvé que Newton étoit le premier Auteur des Règles du Calcul différentiel & du Calcul intégral; & que Leibnitz n'étoit venu qu'en second & après avoir eu communication de la découverte de Newton. C'est ce que M. de Buffon prouve avec beaucoup de soin & d'exactitude dans les 24. premières pages de son élégante & sçavante Préface.

Il s'est appliqué dans les six autres pages à faire connoître la bizarrerie de l'Esprit humain, en représentant un Anglois ennemi de la Géométrie, Homme qui n'en étoit ennemi, que parce qu'il n'y entendoit rien. Il a soin même de réfuter en deux mots un des ennemis particuliers de M. Newton; & sur l'idée qu'en donne M. de Buffon, on sent bien.

bien que celui dont il parle , quoique Homme obscur dans les Sciences, n'est ennemi de Newton , que parce qu'il se croit un plus grand Homme & un plus grand Géometre que celui qu'il attaque , & qu'il croit ne pouvoir usurper en Angleterre le Trône de la Géometrie , que quand il en aura chassé Newton. Mais là chose est encore à faire.

On ne sçauroit trop louer M. de Buffon d'avoir mis en notre langue un Ouvrage essentiel en Géometrie , qui étoit à peine connu en ce Royaume , ayant été publié en une Langue qui n'est ici étudiée que par un petit nombre de Sçavans.

LA SCIENCE DES GEOMETRES, ou la Theorie & la Pratique des Géometres, contenant non-seulement ce qui est compris dans les Elements d'Euclide, mais encore la Trigonometrie, la Longimetrie, l'Altimetrie, le Nivellement, la Planimetrie, la Géodesie, la Méthode des Indivisibles, les Sections Coniques, la Stereometrie; le Jaugeage, la Mesure des Onglots, des Corps annulaires, des Solides à Arêtes courbes, concaves & convexes, des Voutes de toute espece; & enfin tout ce qui peut concerner la mesure des Corps & de leur Surface, par M. l'Abbé Deidier. A Paris, chés Charles-Antoine Imbert, Libraire du Roy pour l'Artillerie & le Génie, rue S. Jacques, à l'Imago Notre-Dame, 1739. E V LA

№16 MERCURE DE FRANCE

LA MESURE DES SURFACES ET DES SOLIDES , par l'*Arithmétique des Infinis* & par les *Centres de Gravité* , par M. l'Abbé Deidier , à Paris , chés le même Libraire , 1740.

Les deux Ouvrages que nous venons d'annoncer , sont le second & le troisième Volume du Nouveau Cours de Mathématiques dont M. l'Abbé Deidier donna le projet au commencement de l'année 1739. & dont le premier Volume parut bien-tôt après sous le titre d'*Arithmétique des Géometres* ; le second se débite depuis quelques mois , & l'accueil favorable que le Public lui a fait , de même qu'au premier , est un sûr garant du succès du troisième. L'Auteur se propose dans celui-ci , de faire passer les Commencans de la simple Sinthese , à l'Analyse , en n'employant que l'Algebre ordinaire qu'il applique à ce que la Géométrie a de plus relevé. Son but est de faciliter par-là l'étude des nouveaux Calculs dont il fait actuellement imprimer un *Traité* , qui paroîtra avant la fin de l'année. L'Aprobation que l'Académie Royale des Sciences a donnée à ce troisième Volume , fait voir que M. l'Abbé Deidier ne perd point de vûe son dessein , & qu'il l'exécute avec tout l'ordre & la clarté qu'on peut desirer.

NOUVEAUX AMUSEMENS DU COEUR ET
DE

DE L'ESPRIT. Nombres 15. 16. 17. & 18. fin
du Tome cinquième, se vendent à Paris
chez la Veuve Pissot, Quai de Conti, à la
descente du Pont Neuf.

*Réflexions où l'on découvre la source du mal-
heur inséparable de la Profession de Poète.*

» C'est de tout tems (dit l'Auteur p. 337.)
» que l'on a vû les Poètes se déchaîner con-
» tre la Fortune. Nous avons l'obligation de
» plusieurs Ouvrages achevés aux prétendûes
» injustices qu'elle a faites à plusieurs d'en-
» tr'eux. Parmi tous ceux qui ont déclamé
» contre elle, il ne s'en trouve pas un qui
» convienne avoir mérité ses rigueurs : ou
» s'il en fait l'aveu, il ne manque pas de vou-
» loir persuader qu'il ne s'est attiré son indi-
» gnation, que par des raisons qui lui font
» honneur. Tout bien examiné, ils ne sont
» malheureux que par leur faute, ou par cel-
» le des autres. Il y va plus souvent de la leur
» que de celle des autres

» De toutes les démarches faites pour se
» distinguer dans ce Monde, je n'en trouve
» point de si hardies, ni de si dangereuses que
» le dessein de faire des Vers, Prétendre à
» obscurcir le commun des Hommes par
» son esprit, c'est un projet qui ne peut
» manquer de nous attirer, pour le moins
» autant d'ennemis, que celui de les effacer
» par une brillante fortune. Le devoir d'un

E vj Poète

» Poète est de sçavoir mieux penser , mieux
 » parler & mieux écrire qu'un autre. On se
 » représente que celui qui excelle dans son
 » Art a rempli cette obligation : on manque
 » rarement de le punir, par quelque endroit ;
 » d'avoir humilié notre amour propre
 » On a toujours décidé que l'Esprit est de
 » tous les avantages celui qui mérite le plus
 » d'éblouir , de séduire & de plaire. Cha-
 » cun prétend ne devoir qu'à lui seul les sen-
 » timens qu'il cherche à obtenir de la part
 » des hommes : il est naturel que celui qui
 » est reconnu plus vif ; plus éclairé & plus
 » solide qu'un autre , fasse plus d'impressions
 » flatteuses que celui qui lui est inférieur. Il
 » ne peut manquer de se faire autant d'en-
 » nemis de ceux de la dernière classe , qui
 » ont les mêmes prétentions que lui sur l'a-
 » mitié ou sur le cœur d'une même person-
 » ne. Les Femmes sur tout , à qui tous les
 » Hommes sont curieux de plaire , se ren-
 » dent , pour la plûpart , à l'esprit & au sen-
 » timent. Elles en suposent , avec raison ,
 » beaucoup plus dans un Poète que dans un
 » autre Je crois qu'il y auroit peu de
 » Poètes malheureux , s'ils n'avoient besoin
 » que des Femmes , pour voir leur situation
 » adoucie : mais elles ne sont , malheureu-
 » sement pour eux , que les Juges du vrai
 » mérite , & n'ont que rarement le pouvoir
 de

» de le récompenser autrement que par leur
» tendresse.

» On trouvera peut-être que je fais aux
» Poètes plus d'honneur qu'ils n'en méritent,
» en les croyant si heureux en amour. Mais
» je ne crois pas qu'on me démente quand
» je dirai que, depuis Ovide qui eut les bon-
» nes graces d'une fille d'Empereur, plu-
» sieurs Poètes ont fait des impressions sur
» le cœur de plusieurs Belles, dont leur état
» plus relevé sembloit devoir les garantir.
» Que d'Ouvrages n'avons-nous pas où les
» noms de *Corinne*, de *Lesbie*, d'*Iris*,
» de *Climene* &c. sont mis à la place des
» Beautés que l'on croyoit faites pour ne ce-
» der qu'à la plus éclatante Noblesse ou à
» l'opulence la plus florissante ! Si l'on con-
» noissoit les véritables personnes que les
» Poètes ont chanté jusqu'à présent sous des
» noms déguisés, que de preuves n'auroit-
» on pas des avantages que l'Esprit a sur
» toute autre qualité ?

L'Auteur passe aux raisons que les Poètes
peuvent avoir de se reprocher eux-mêmes
leur malheur. Il finit par cette maxime très-
sage. *Page 346.* » Que les Poètes de ce
» tems connoissent un peu mieux certains
» usages, certaines bienséances, l'amitié,
» ou d'autres qualités du cœur, je suis per-
» suadé qu'ils auront moins de sujets d'écla-
» ter

» ter contre la Fortune. Je suis bien dispo-
 » sé à croire que ceux qui ont part à ses fa-
 » veurs, ne les ont obtenues que parce qu'ils
 » ont senti mieux que d'autres la nécessité
 » qu'il y a de se distinguer par un esprit so-
 » ciable, & par les qualités qui caractérisent
 » l'honnête homme.

On trouve ensuite *des Poësies non imprimées*
de M. le Marquis de la Fare. Elles consistent
 en six Odes que l'on assure être bien de ce
 Seigneur. Ces Pièces perdroient trop à être
 abrégées. Voici trois autres petits morceaux
 qui ne sont pas indifférens.

A M. TITON DU TILLET Auteur du Par-
nasse François, en lui envoyant une Ecri-
toire d'argent avec cette devise : Peut-elle
être en meilleures mains ? Par Madame
 VATRY.

A Pollon vous fait ce présent,
 Aimable Auteur de son Parnasse,
 Vous y méritez une place,
 Place unique & sans concurrent.

Pour présenter ce don Apollon m'a choisie :
 Ce choix me flatte plus que dix coups d'Ambroisie.

Epiire de la même Dame.

Onc ne pourrai trop de graces te rendre,
 Très-généreux, très-aimable Titon,

Si que tes dons le prennent sur un ton
 Dont n'ose plus songer à me défendre.
 Apprens au moins qu'il en coûte à mon cœur,
 Pour te ceder là-dessus la victoire :
 Bien me flatois d'avoir toujours la gloire
 De ne jamais connoître de vainqueur.
 Apprens aussi combien je suis surprise
 De voir autant de générosité
 Jointe aux vertus qui font une ame exquise,
 Au vaste esprit, plein de solidité,
 Dont, en naissant, tous les Dieux t'ont doté
 Ains de ces Dieux certaine historiette
 Se dit tout bas dans le sacré Vallon :
 On dit qu'épris d'une estime parfaite
 On vit Minerve épouser Apollon ;
 L'Himen leur tint l'affaire très-secrete ;
 De cet Himen nâquit un fils, dit-on,
 Et chacun croit qu'il s'appelle Titon.

Réponse aux deux Pièces précédentes.

Dame qui m'avez fait présent
 Du plus joli meuble d'argent,
 D'une précieuse Ecrivoire,
 Q'accompagnoient des Vers exquis,
 Que n'ai-je le talent requis
 Pour m'en servir à votre gloire ?
 Mais il faut un esprit plus riche & plus profond
 Pour célébrer tant de mérites :

1622 MERCURE DE FRANCE

Et si j'étois , comme vous dites ,
Fils de Minerve & d'Apollon ,
Dessus le double Mont j'irois trouver mon Père ,
J'engagerois aussi ma mere ,
De venir avec moi tendrement le prier
Qu'il voulût bien me confier
Sa plume sçavante & légère ,
Afin de vous remercier.

En voilà assés sur ce cinquième Tome des *Nouveaux Amusemens*. Nous donnerons dans les *Mercures* prochains des Extraits du sixième Tome de cet Ouvrage Périodique , qui est en vente depuis quelques jours dans trois Boutiques différentes ; sçavoir, 1°. chés la Veuve *Pissot* , Quai de Conti, où se trouvent les Corps complets tous reliés. 2°. chés *Briasson* , rue S. Jacques, à la Science. 3°. chés Gabriel *Merigot* , près la rue Gît-le-Cœur, Quai des Augustins. L'Auteur des *Amusemens* nous prie d'avertir que le septième Tome sera en vente le premier Janvier 1741. le huitième le premier Avril suivant ; & ainsi de suite régulièrement tous les trois mois ; & sans aucune interruption.

*Extrait d'une Lettre de M. F. au sujet des
Nouvelles Littéraires imprimées à Caën,
écrite du Cotentin le 14. Juillet 1740.*

P our suplèer en quelque sorte à l'omission des Personnes qui vous avoient promis un Mémoire au sujet de l'Ouvrage Périodique qui s'imprime tous les 15. jours à Caën, depuis le commencement de cette année, sous le Titre de *Nouvelles Littéraires*, je vais avoir l'honneur de vous rendre un compte abrégé des quatre premières feuilles de ce même Ouvrage.

La première commence par un *Discours Préliminaire*, qui m'a paru bien écrit. Il faudroit le copier tout entier, pour vous mettre en état d'en juger. Je me contenterai d'en transcrire ici quelques traits.

» Les Sciences & les Arts, dit d'abord
» l'Auteur, ont leurs révolutions comme les
» Empires. Jamais ils n'aprochent plus de
» leur chûte, que lorsqu'ils semblent être
» dans leur plus haut période; semblables à
» ces Astres errans, qui, après avoir éclairé
» un Hemisphere, vont briller sur un autre
» horison. Le destin des Lettres semble être
» attaché à la fortune des Empires; les Etats
» les plus florissans ont produit les talens su-
» périeurs & les Génies du premier ordre.
» Les Muses ressemblent à ces Courtisanes
» volages.

» volages & mercenaires , qui ne prodiguent
 » leurs caresses qu'à ceux qui sont dans l'o-
 » pulence & la prospérité.

Après ce Préambule , l'Auteur fait à peu
 près sur le même ton , l'Histoire de la
 naissance des Arts dans l'Égypte , de l'azile
 qu'ils trouverent dans la Grece , & de l'es-
 pece de Victoire qu'ils remporterent sur les
 Romains vainqueurs de l'Univers ; & enfin
 de leur décadence sous les Empereurs &c.

» Lucain & Senequé , dit-il , dédaignant la
 » route battuë , voulurent s'en frayer une
 » nouvelle. Leur génie étoit trop grand pour
 » ploier sous un modele ; la Nature leur pa-
 » rut trop nuë & trop simple ; ils emprunte-
 » rent le brillant de l'Art. Semblables à ces
 » Coquettes bruiantes , qui voulant animer
 » leur beauté naturelle par l'éclat du fard ,
 » usent leurs attraits , au lieu de leur prêter
 » des graces nouvelles.

» Les malheurs des autres , continue-t-il ,
 » sont des leçons dont nous devons profiter.
 » Il ne faut démêler les causes de ses révolu-
 » tions , que pour les prévenir.

» LOUIS LE GRAND semble avoir fixé les
 » Arts dans cet Empire , en répandant avec
 » profusion ses liberalités sur ceux qui les
 » cultivent , & en fondant les Académies
 » d'où sont sortis ces grands Hommes , qui
 » ont immortalisé leur Nom , la Patrie & leur
 » Fondateur.

» EN

» En vain quelques Esprits mélancoliques
 » gémissent sur la corruption du goût. No-
 » tre siècle a des Génies qui balanceront la
 » gloire des Anciens. Les Mairans, les Mau-
 » pertuis, les Fontenelles ont eu peu de rivaux
 » dans les siècles passés. Voltaire nous con-
 » sole des Corneilles & des Racines. Cochin
 » dans le Barreau ne nous permet point de
 » regretter Patru, ni le Maître. Il ne manque à
 » ces grands Hommes qu'un tombeau, pour
 » que l'envie se change en culte & en admi-
 » ration.

» Mais, il faut l'avoïer, les Sciences sem-
 » blent s'être concentrées dans la Capitale. La
 » fureur du jeu a été plus funeste au progrès
 » des Arts dans la Province, que le brigandage & l'inondation des Barbares ne le fu-
 » rent à l'Italie.

» Autrefois nos Citoyens, semblables à
 » ceux d'Athenes, se distinguoient des au-
 » tres hommes par un goût décidé pour les
 » Lettres; mais Caën est moins recomman-
 » dable aujourd'hui par ce qu'il est, que par
 » ce qu'il a été. C'est une seconde Egypte
 » que l'on ne vante plus que par ses Momies.
 » César versa des larmes d'émulation en con-
 » templant la Statuë d'Alexandre. C'est ainsi
 » qu'en contemplant la gloire de nos Ancê-
 » tres, nous devrions être enflammés du de-
 » sir de les atteindre. Quelle filiation plus
 » flatteuse

» flateuse pour nous , que de compter parmi
 » nos Ayeux *Litteraires* les Malherbes , les
 » Huets , les Bochards , les Varignons &c.
 » Mais aujourd'hui il y a un ridicule attaché
 » au titre d'Homme de Lettres, qu'il y a de
 » la témérité d'affronter &c.

L'Auteur attribué le discredit des Arts & des Sciences dans la basse Normandie , à la persecution de *ces hommes nouveaux* , qu'un caprice de la fortune élève , afin de faire mieux sentir leur bassesse &c. & encore davantage à l'indifference que les Personnes de condition ont ordinairement pour ces mêmes Arts & Sciences. « Un Gentilhomme , dit-il , se croit
 » bien fondé à dédaigner un talent qu'un
 » Plebéien obscur peut partager avec le plus
 » qualifié ; il ne veut point courir une carrière dans laquelle il pourroit trouver , parmi les conditions médiocres , des Rivaux
 » qui lui feroient sentir l'infériorité de son
 » esprit &c. Tel est , ajoute-t il quelques lignes plus bas , tel est l'avitissement où sont
 » tombés les Arts parmi nous , que celui qui
 » rougiroit d'être Peintre , Poëte ou Orateur , n'a point honte de son inutilité.

Enfin , Monsieur , c'est pour inspirer l'amour des Lettres que nos Journalistes de Caën ont entrepris de faire paroître ces feuilles , en y exposant les Productions les plus nouvelles , ou du moins les plus rares ; &
 voici

voici une partie des Loix qu'ils se sont prescrites dans leur Societé Litteraire.

Nous nous prescrivons de bannir
 Loin de nous les Esprits caustiques,
 Qui blessent sans vouloir guérir ;
 Censeurs bourrus , fâcheux Critiques ;
 Vrais boute-feux des Républiques ,
 Nous vous bannissons pour toujours,
 Votre demeure est chés les Ours.
 Et vous , Complaisans insipides ,
 Qui ne louiez qu'avec fadeur ,
 Cherchez ailleurs des gens avides
 D'un poison qui gâte le cœur &c.

Suivent quelques Strophes d'une Ode intitulée l'*Age d'Or*, laquelle a remporté cette année le Prix au *Palinod* de Caën, sans cependant avoir pû obtenir les suffrages de la plûpart des Juges &c. » C'est, dit-on, au Public à décider si le goût de ces Mrs. doit avoir autant de Partisans que leur probité a de justes Admirateurs. Le jeune Horace, après son fraticide, fut condamné par les Decemvirs, mais il fut absous par le Peuple.

La seconde Feuille commence par une Lettre écrite de Paris le 10. Janvier 1740. dans laquelle on exhorte à continuer cet Ouvrage Périodique malgré la censure &c. On annonce

nonce en même tems un petit Ouvrage intitulé *le Temple du Bonheur ouvert au Public pour ses Etrences 1740*. On trouve ensuite plusieurs jolies Pieces de Vers tirées du même Ouvrage, & quelques nouvelles du Théâtre François &c.

Page 32. on annonce le second Volume du Cours de Mathematiques de M. l'Abbé *Deidier* &c. ainsi que quelques Fables nouvelles de M. Richer, originaire de cette Province, dont on a inseré ici *le Solitaire & l'Importun*, Fable.

Page 33. On parle avec éloge de deux Pieces Latines adressées à S. E. M. le Cardinal de Fleury par M. Gerard, Professeur de Seconde au College du Bois, à Caën.

Page 34. *Les deux Diamans*, Fable, sans nom d'Auteur. La voici en entier.

L'autre jour, chés un Lapidaire,
 Entre deux Diamans survinrent grands débats :
 Tous deux brilloient & sçavoient plaire,
 L'un pourtant étoit vrai, l'autre ne l'étoit pas.
 Même à juger par l'aparence,
 Auquel donner la préférence ?
 Elle étoit pour l'enfant de l'Art.
 J'admire quelle est ton audace,
 Disoit à son voisin le Diamant bâtard ;
 Est-il Rubis que je n'efface ?

Cependant

Cependant tu voudrois te comparer à moi,
Reviens de ton erreur & sois moins téméraire.

Ami, répond son Adversaire,

La vanité jamais ne reconnoit de Loi,

Le plus sûr avec elle est toujours de se taire :

C'est aux vrais connoisseurs à me venger de toi.

Un homme expert alors entre pour faire emplette,

Nos Diamans sont présentés ;

Le faux a beau montrer mille & mille clartés,

Il est connu pour faux ; d'abord on le rejette.

Il voulut éclater , mais cachant son dépit ,

Il a prit par cette aventure ,

Que le brillant , pour avoir du crédit ,

Doit être enfant de la Nature.

Page 35. Mort & Eloge du R. P. de la
Ruë, Benedictin de la Congrégation de S.
Maur, connu par une magnifique Edition
d'Origene &c.

Page 36. *Dissertation sur les Jugemens du
Public touchant les Gens de Lettres*, sans nom
d'Auteur. Il m'a semblé que le but de cette
Piece est de prouver » que les Ouvrages qui
» nous sont restés de l'Antiquité ne sont trou-
» vés beaux que parce que les hommes ont
» contracté l'habitude de les trouver tels, &
» que cette habitude devenuë comme une
» seconde Nature, se transmet des Peres aux
» Enfans &c. L'Auteur est, dit-il, fort tenté
» de

» de croire que les Homeres , les Horaces
 » &c. ne sont immortels que parce que leur
 » langue est morte , & que si elle eût été su-
 » jette aux variations , peut-être ne les con-
 » noîtrions nous pas &c. Ronfard , que nous
 » méprisons aujourd'hui , étoit-il un sot ?
 » Avoit-il moins d'esprit qu'Horace ? A-t-il
 » été moins admiré ? Non , sans doute. D'où
 » vient donc la différence du sort de ces deux
 » Poètes ? De celle des deux langues. Ho-
 » race , à certains égards , est aujourd'hui ce
 » qu'il a été , parce que sa langue est toujours
 » la même , & qu'il y a eu dans tous les siècles
 » qui se sont écoulés depuis , des per-
 » sonnes gagées pour en perpétuer l'intelli-
 » gence &c. » Une partie de cette Disserta-
 tion est répandue par morceaux dans diffé-
 rentes Feuilles.

Feuille troisième , page 50. Nouvelles Lit-
 teraires de Paris , au sujet du Livre intitulé :
Caprices d'Imagination.

Page 51. On invite le Public à commu-
 niquer quelques Anecdotes historiques sur
 tous ceux de la Ville de Caën qui se sont dis-
 tingués dans la République des Lettres.

Page 52. *Le Moineau Orateur , Fable.* Ce
 Moineau prêchoit contre l'amour , lorsqu'une
 Fauvette vint lui en donner jusqu'au point
 de lui faire tourner la tête ; ce qui lui attira
 la risée de son auditoire.

Il reconnut alors que soi-même on s'expose,
 Lorsque l'on veut réformer une erreur,
 Qui prend sa source dans le cœur.

Page 53. & 54. *Sonnet* à la gloire de Caën
 & de Mrs de Coigny & de Louvigny, par
 feu M. Belin, Curé de Blainville, nommé
 ici par erreur M. Hebert: » Les Journalistes
 » admirent la pensée de ce Sonnet, sans pou-
 » voir cependant s'empêcher de dire qu'il se-
 » roit à souhaiter que l'Auteur eût corrigé
 » quelques négligences, &c.

Feuille 4. pages 55. & suiv. Extrait de la
 Vie de Moliere, par M. de Voltaire. Page
 61. *Nouvelles* du Théâtre François.

LETTRE aux Auteurs du Mercure,
touchant un Secret pour avoir de la Mémoi-
re, & retenir tout ce qu'on entend & tout
ce qu'on lit.

VOtre Journal, Messieurs, admettant
 toutes sortes de Secrets, de Préservatifs,
 Remedes, Découvertes, Curiosités, &c. j'ai crû
 que vous ne refuseriez pas d'y donner place à
 un merveilleux Secret, sur lequel je suis tombé
 en parcourant les anciens Manuscrits de l'Ab-
 baye de Ste Geneviève. Vous sçavez le cas
 que l'on fait de la Mémoire. Cicéron rapporte
 dans son second Livre de l'Orateur, ce que
 Simonides imagina pour rendre la Mémoire
 locale

locale. On a aussi un petit Livre sur le même sujet. Mais un secret de donner de la Mémoire à ceux qui en manquent, pourroit être fort utile, surtout à ceux qui sont obligés de parler en public, à ceux qui lisent beaucoup, aux Etudiens mêmes. J'ai qualifié ci-dessus ce Secret de *merveilleux*; & s'il est assuré, je ne le crois pas moins admirable en son espèce, que les Sachets Anti-apoplectiques de Mrs le Blanc & Arnoul, le sont dans la leur. (a) Ce Secret qui donne de la Mémoire est d'un nommé Jean de Tholet, Chanoine Régulier, Docteur en Théologie & dans l'un & l'autre Droit. Le Manuscrit, dont je le tire est cotté B. B. 1. & l'écriture m'a parû du XV. siècle. C'est vers la fin du Volume qu'on lit ce titre.

R E C E P T A Magistri Johannis de Tho-
leto, in Sacra Pagina & in utroque Jure,
Doctoris, & Canonici Regularis, pro
memoria habenda.

P R O C E S S U S T A L I S E S T.

*Post quam bene quieveris nocte precedente
diem quo volueris uti, in primo jejunio stoma-*

(a) Je nomme ces deux M M. selon l'ordre chronologique & naturel, parce que je sçais que le premier est l'oncle, & que le second est le neveu; je sçais de plus que les Sachets du premier ont été connus dans le Royaume avant ceux du second.

ab

Omni facies te rali tempora ad modum circuli & superi s ad modum Presbyteri. Quo facto vade ad ignem vel ad subum si sit calidus, & bibas unum cyphum vini & optimi in quo facies tres ripas parit assati, quas precisè comedes & nil aliud in que ad vesperam. Deinde lava caput tuum de aqua artificiali composita de ruta, hederâ terrestri, plantagine, aqua rosacea, aqua ardente melissa, betonica & scabiosa, & taliter facies quod vena capitis sint totaliter calida. Et statim accipe unguentum quod erit sic factum.

℞. De floribus miricorum grana, geneste, lilii, melissa, betonica, centaurea, de uno quoque septem; & pone in oleo olivarum recenti in uno vase vitreo & bene obstructo; & pone ad solem per decem dies; & post accipe totum insimul & tere fortiter, nec ponas nisi medietatem olei. Postea sic discooperies illud. Primò pone decimam partem butyri vaccini recentis, deinde tria coclearia aqua vite fortioris, & duo coclearia aqua ardentis, quatuor rosacea, duo scabiosa, & duo ruta & quatuor vini albi, & cola totum per stamineum & fac totum bullire ad ignem clarum: postea pone ad calorem solis usquequo perdiderit calorem igneum, & tunc pone eum in quodam vase vitreo vel marmoreo, & durabit in virtute sua per duos annos. Et prefixis diebus unges cacumen capitis tui & tempora, & cellam memoria, & foveam colli: & postea pone almutiam de corio delicato & teneas te calidè

ad hoc quod sudas, & cerebrum subtilisetur ab horâ tertiâ usque ad vesperam. Postea lava caput tuum de vino albo præcisè si habes, & deinde comede & stude fortiter, quoniam antequam sit annus completus, quicquid aut leges aut audies memoriter retinebis.

Il y a par forme de préliminaire avant cette Recepte : *Primò notandum est quod homo debet uti ista Recepta per spatium duarum lunationum unius anni, antequam quis ad nutum valeat corde tenus retinere omnia quacumque leget vel audiet : & completo anno, non faciet nisi quater in anno, scilicet de tribus mensibus in tres menses, & in cursu Luna, quando est dies electionis ad minutionem sanguinis.*

Pour m'expliquer sur ce Secret d'une maniere intelligible à tout le monde ; il paroît que ceux qui voudront s'en servir doivent d'abord se munir d'un onguent ou drogue qui sera ainsi composée :

On prendra des fleurs de bruyere ou tamaris, de genest, de lys, de mélisse, de bétouine, de centaurée, sept grains de chacune, & on mettra le tout dans une bouteille de verre presque pleine d'huile d'olive nouvelle, qu'on bouchera bien & qu'on exposera au Soleil durant dix jours ; au bout desquels on prendra le tout, avec la moitié de l'huile seulement, & on broyera bien les fleurs ensemble. Après cela on y mettra la dixième partie

partie d'une livre de bon beure frais, trois cuillerées de la plus forte eau de vie, deux cuillerées d'esprit de vin, quatre cuillerées d'eau rose, deux cuillerées d'eau de scabieuse, deux cuillerées d'eau de rhuë, quatre cuillerées de vin blanc; & après avoir passé le tout par le tamis, on le fera bouillir à un feu clair. L'ayant retiré du feu, on le laissera au Soleil jusqu'à ce qu'il ait perdu sa chaleur, & alors on le renfermera dans un vase de verre ou de marbre. Cet Onguent conservera sa vertu pendant deux ans. Telle est la composition de la Drogue dont on se frottera la tête chaque jour pendant deux mois.

Mais avant que d'en commencer l'usage, un jour au matin, après avoir bien reposé, & avant que de prendre aucune nourriture, il faudra se faire raser le tour de la tête & le haut, ensorte qu'il ne reste qu'un léger tour de cheveux. Etant ainsi rasé, on s'approchera du feu, ou bien l'on ira au Soleil, s'il est ardent; on prendra un verre de bon vin avec trois morceaux de pain rôti, & rien autre chose jusqu'au soir. Après ce léger repas, on se lavera la tête d'une eau préparée, dans laquelle il entrera de l'eau de rhuë, de lierre terrestre, de plantain, de l'eau rose, de l'eau spiritueuse de mélisse, de l'eau de bétoine & de l'eau de scabieuse; de maniere que les veines de la

tête soient entierement échauffées. La tête étant aisi préparée, on se frottera le sommet, les tempes, la cellule de la mémoire & la nuque du col avec l'Onguent ci dessus décrit ; après quoi on se la couvrira soigneusement, & on se tiendra assés chaudement pour faire suer & subtiliser le cerveau, depuis les neuf heures du matin jusqu'au soir. Enfin sur le soir on se lavera la tête avec du vin blanc, puis on mangera & on boira tant qu'on voudra.

D'abord, on fera ce même Remede chaque jour pendant deux mois, & on sera sûr, dit l'Auteur, de retenir tout ce qu'on lira & tout ce qu'on entendra. L'année d'après on se contentera de ne pratiquer cette Récepte que quatre fois, c'est à dire de trois mois en trois mois, un jour seulement, qui sera dans le cours de la Lune & quand il fait bon se faire saigner.

Sans doute, M. qu'il y aura des personnes qui ne feront pas grand cas de cette Récepte, sur tout ne voyant point que l'Auteur prenne la qualité de Docteur en Médecine. Mais le défaut de ce titre dans la personne de *Jean de Tholet*, ne doit pas empêcher qu'on n'en essaye. Ce Secret est d'autant plus rare, que l'on ne trouve aucune mention de ce *Jean de Tholet* dans *Martinus Lipenius*, en sa *Bibliotheque de Médecine*, à l'Article de

La Mémoire. Il y avoit autrefois parmi les Chanoines Réguliers de France d'habiles Médecins. La Maison de Ste Geneviève de Paris n'en manqua gueres au XIII. siècle; l'Abbé qui siégea sur la fin du Regne de S. Louis, faisoit profession expresse de Médecine. Je n'ose pas assûrer que ce Jean de Tholet ait été de la même Maison, parce que je n'en ai pas de preuve; mais je suis certain qu'il n'étoit pas de celle de S. Victor. Tholet ou Tolet dont il étoit aparemment natif, est un petit Bourg du Berry, dans l'Election de Blanc, où l'on voit une Fontaine d'Eau Minérale très-abondante, qui fut peut-être l'occasion du penchant que Jean eut pour la Médecine.

Au reste, dans la crainte de me tromper pour le nom des Eaux & des Drogues ci-dessus mentionnées, je me suis adressé à de très-habiles gens qui m'ont aidé à rencontrer juste dans la Traduction; & le Lecteur plus connoisseur que moi, pourra juger si elle est fidelle.

*LETTRE du Sieur Fougeau de Moralec ,
ancien Commissaire Ordinaire de l'Artillerie , à un de ses Amis , contenant la Description d'une nouvelle Machine fort simple , laquelle marque exactement toutes les différentes me.ures des Airs de Musique.*

Vous me fîtes l'honneur, Monsieur, de me parler il y a quelque tems d'une Machine fort jolie, inventée, par occasion, par une personne aussi curieuse que spirituelle, pour donner à des gouttes deau tombant de quelle hauteur on voudra sur une surface retentissante, plus ou moins de vitesse, suivant les différentes mesures des Airs de Musique. Le Mercure, où l'on voit une Description fort détaillée de cette Machine, m'est tombé heureusement entre les mains, il y a quelques jours, je l'ai examinée avec plaisir; mais, comme dit le Proverbe, *Facile est inventis addere*; dans l'examen que j'ai fait de cette Machine, j'en ai trouvé la construction un peu embarrassante & capable d'en dégoûter avec le tems les Amateurs les plus passionnés de la Musique. Voici donc, M. ce que j'ai imaginé pour en rendre l'usage aussi commode qu'il le peut être.

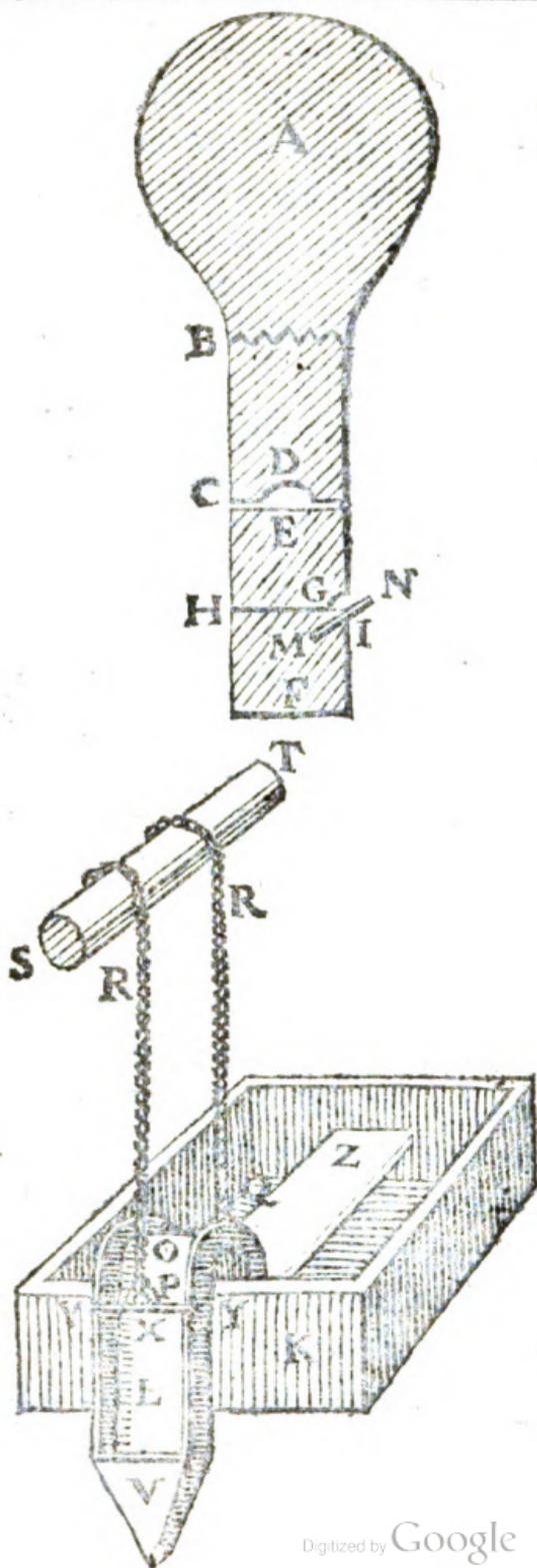
J'ai crû qu'à la place du second vase & des deux ou trois lizieres, dont l'Auteur parle, on pourroit heureusement substituer

URG

Une espece de Pompe , qui à chaque goûte que filtrera la liziere , posée dans le premier vase , en laissera échaper une , qui tiendra l'eau de ce vase toujours à la même hauteur. Supposez , M. la vérité de cette petite découverte , croyez-vous qu'on en puisse faire une plus heureuse ? Or j'aurai l'honneur de vous dire qu'elle réüssit actuellement chés nous très-parfaitement.

Voici la figure & la description bien détaillée de cette Pompe. A. est une bouteille ou caraffe de cristal , parce qu'on peut voir avec quelque plaisir à travers cette matiere transparente , monter les bulles d'air produites par l'abaissement de l'eau du vase sous la petite échancrure D. du Tube B. C. Cette caraffe tient deux pintes ou environ , & son col entre dans ce Tube , qui est de cuivre ou de fer blanc , auquel il est exactement cimenté , & descend jusqu'à la petite échancrure D. qui ne doit avoir que quatre à cinq lignes de largeur , & deux lignes ou environ de hauteur. Ce Tube s'emboîte exactement dans un autre E. F. qui doit avoir un trou G. plus ouvert d'une demie ligne que celui du Tube B. C. & précisément à la hauteur du diaphragme H. I. qui doit être exactement soudé au milieu du Tube E. F. afin que le Tube B. C. ne descende pas plus bas que ce diaphragme , à la hauteur duquel doit être

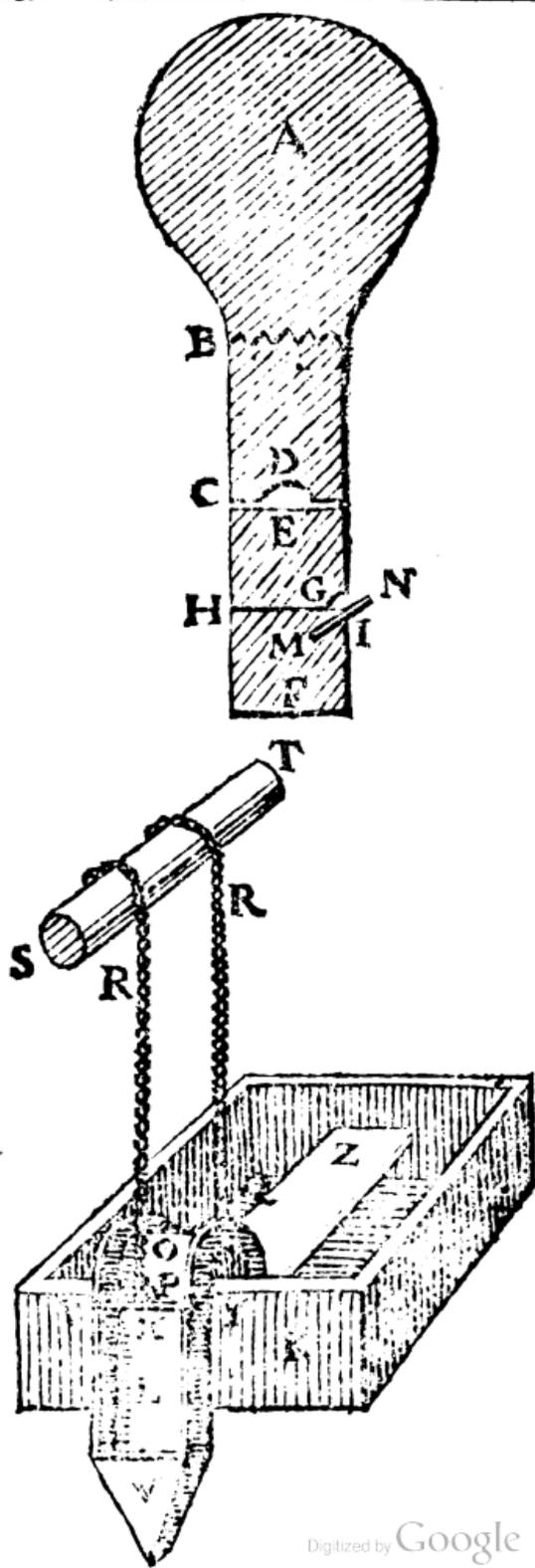
F v soudée



soudée une petite lame M. N. de la largeur d'un demi pouce ou environ , faisant avec le Tube B. C. un angle de 74. degrés ou environ , & s'étendant de part & d'autre jusqu'à la demi circonférence de ce Tube, ainsi qu'il paroît par la figure , & cela pour rompre en quelque sorte, la communication de l'eau du vase avec celle de la Pompe, & empêcher par là que les bulles d'air n'y entrent avec beaucoup de bruit. Les deux petites ouvertures D. & G. doivent se trouver exactement l'une devant l'autre, quand la Pompe joue. Ce Tube E. F. peut demeurer ouvert , si l'on veut , par son extrémité F.

Pour faire un tout de cette petite Machine, on place la Pompe au haut d'une espece de boîte à Pendule de six à sept pieds de hauteur , où on la fait entrer par deux ouvertures du diametre de son col , dans deux planches posées pour cet effet au haut de cette boîte , à quelques pouces l'une sur l'autre , & cela pour poser la Pompe à plomb du premier coup. On la fait , dis-je , entrer dans ces ouvertures presque jusqu'au fond de la boîte , afin qu'il reste dans le vase K. posé sur une troisième planche , & dans lequel doit plonger le col de la Pompe , assés d'espace pour loger trois ou quatre lizieres de drap , L. Z. posées les unes sur les autres , pour leur faire filtrer des grosses gouttes. Ce

F vj vase



soudée une petite lame M. N. de la largeur d'un demi pouce ou environ , faisant avec le Tube B. C. un angle de 74. degrés ou environ , & s'étendant de part & d'autre jusqu'à la demi circonférence de ce Tube, ainsi qu'il paroît par la figure , & cela pour rompre en quelque sorte, la communication de l'eau du vase avec celle de la Pompe, & empêcher par là que les bulles d'air n'y entrent avec beaucoup de bruit. Les deux petites ouvertures D. & G. doivent se trouver exactement l'une devant l'autre, quand la Pompe joüe. Ce Tube E. F. peut demeurer ouvert , si l'on veut , par son extrémité F.

Pour faire un tout de cette petite Machine ; on place la Pompe au haut d'une espece de boëte à Pendule de six à sept pieds de hauteur , où on la fait entrer par deux ouvertures du diametre de son col , dans deux planches posées pour cet effet au haut de cette boëte , à quelques pouces l'une sur l'autre , & cela pour poser la Pompe à plomb du premier coup. On la fait , dis-je , entrer dans ces ouvertures presque jusqu'au fond de la boëte , afin qu'il reste dans le vase K. posé sur une troisième planche , & dans lequel doit plonger le col de la Pompe , assés d'espace pour loger trois ou quatre lizieres de drap , L. Z. posées les unes sur les autres , pour leur faire filtrer des grosses gouttes. Ce

F vj vase

vase a 9. pouces de longueur , sur 7. de largeur , & deux de profondeur , & ses bords sont inclinés en dedans de la largeur d'un demi pouce , pour retenir l'eau & empêcher qu'en remuant le vaisseau , elle ne s'extravase. Ces lizieres , qui n'en font qu'une , pour ainsi dire , doivent être soutenues sur une lame de cuivre L. d'une longueur proportionnée , ayant ses bords relevés de 4. à 5. lignes , & son extrémité inférieure V. terminée en forme d'Entonnoir aplati , pour les contenir toujours dans le même état , & l'endroit O. de la lame , sur lequel apuyent les lizieres , recourbé de la longueur d'un pouce ou environ , avec les mêmes bords. De maniere que l'extrémité Z. des lizieres qui doit plonger , puisse surnager librement sur la surface de l'eau du vase , & cela pour faciliter le passage de l'eau par dessus la courbure O. de la lame L. car il est certain que si ces lizieres , au lieu de surnager , plongeroient à plomb dans ce vase , la filtration ne se feroit qu'imparfaitement. Cette lame , vers le haut de sa courbure X. doit avoir de part & d'autre , un fil de laiton Y.Y. qui la traverse à angles droits , & sur les bords de laquelle il est soudé , de maniere que les lizieres puissent passer librement par dessous. A ces fils de laiton , au milieu desquels il doit y avoir une petite boucle , sont attachées deux chaînettes

nettes R. R. d'environ huit pouces de longueur, lesquelles vont passer sur un petit axe ou cylindre S. T. dont le bout S. doit passer à travers la fermeture de la boëte, pour y porter une aiguille; qui doit marquer exactement toutes les différentes mesures des Airs de Musique.

Quand on veut ouvrir cette boëte, on doit avoir soin de tourner l'aiguille du Cadran, pour dégager la liziere du vase, où elle plonge, & quand on veut la refermer, on détourne cette même aiguille, pour faire replonger la liziere, ce qui se fait sans aucun dérangement.

Je ne vous dis point qu'il doit y avoir un vase au bas de la boëte, pour recevoir les gouttes d'eau filtrées par les lizieres, & qu'au-dessus de ce vase on doit mettre une espece de vaisseau de fer blanc, ouvert par les deux bouts, pour empêcher le rejaillissement de l'eau sur les côtés de la boëte; & qu'enfin on ne voit absolument rien de toute cette Machine que le Cadran qui est au haut de cette boëte.

Eh bien, M. que direz-vous de ce petit Tout? Me suis-je assés bien expliqué dans la description que je vous en ai faite? Je souhaite y avoir aussi bien réüssi que je crois l'avoir fait dans les Journaux de la République des Lettres, Mai 1699. & Novembre

1699.

1699. Juin 1710. Memoires de Trévoux ; Mars 1710. & Janvier 1713. & dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences ; an. 1722. Comme vous avez lû tous ces Journaux, je ne vous dirai rien des matieres qui m'y interessent ; je me contenterai de vous féliciter sur l'inclination que vous avez toujours eüe pour les Sciences & les Beaux-Arts, que vous cultivez avec tant de succès ; je vous avoüe qu'on y trouve une source inépuisable de moyens d'éviter l'ennui. J'en fais tous les jours d'heureuses Experiences, qui me font bénir mille fois le soin qu'on eût nos Parens de travailler à notre éducation ; qui nous met heureusement en état d'éviter le cruel chagrin de n'avoir rien à faire. Si je trouve, M. quelque chose de nouveau, j'aurai l'honneur de vous en faire part avec un plaisir égal à celui que j'ai de vous témoigner qu'on ne peut être avec plus d'amitié, d'estime & de consideration que j'ai l'honneur de l'être, &c.

A Saumur ce premier Août 1739.

On apprend de Berlin, que le Roy de Prusse vient de révoquer la défense qui avoit été faite sous le Regne précédent, de vendre aucun des Ouvrages Philosophiques de M. Wolff.

On

On écrit de Lisbonne, que le Docteur Joseph de *Auren*, vient de faire imprimer le second Tome de son Histoire de la Médecine.

Il paroît un nouveau Poëme intitulé, *O Imineo dos Menezes & Castros*, dont Felix Joseph *da Costa*, est Auteur, & dans lequel on trouve beaucoup de fécondité d'imagination & une Versification très-élégante.

Jean-Baptiste *Pasquali*, Libraire de Venise, vient d'imprimer le premier Volume du Recueil, qu'il avoit annoncé, des divers Ouvrages qui se trouvent épars dans le Journal de Leipzig, *Acta Eruditorum*, touchant les Arts & les Sciences; en voici le Titre. *OPUSCULA omnia Actis Eruditorum Lipsiensibus inserta, quæ ad universam Mathesim, Physicam, Medicinam, &c. pertinent. T. I. ab anno 1682. ad annum 1687. in-4°. 1740.*

LE PROCÈS entre la Grande-Bretagne & l'Espagne, ou Recueil des Traités, Conventions, Mémoires, & autres Pièces touchant les démêlés entre ces deux Couronnes. Par M. Rousset, de l'Académie des Sciences de Petersbourg & de Berlin. A la Haye, chés P. Gosse, 1740. in-8°.

MEMOIRES pour servir à l'Histoire des Insectes, par M. de Reaumur, de l'Académie Royale des Sciences, &c. T. V. Suite de l'Histoire des *Mouches à deux ailes*, & l'Histoire

toire de plusieurs Mouches à quatre ailes, savoir, des Mouches à Scies, des Cigales & des Abeilles. De l'Imprimerie Royale 1740. in-4°.

HISTOIRE de l'Académie Royale des Belles-Lettres & des Inscriptions, depuis son Etablissement; avec les Eloges des Académiciens morts depuis son Renouvellement, & le Catalogue de leurs Ouvrages, &c. 3. vol. in-12. chés Louis-Hypolite Guerin, 1740.

Le Lieutenant Général du Bailliage de Boulogne, eut l'honneur ces jours passés de présenter au Roy plusieurs Médailles antiques, qui ont été trouvées en creusant le nouveau Port de la même Ville, parmi lesquelles il y en a trois d'or, dont l'une de Galba, l'autre d'Antonin Pie, & la troisième de Vitellius. S. M. l'a honoré de la belle Médaille d'or qui a été frappée au sujet de l'acquisition de la Lorraine. D'un côté c'est le Portrait du Roy en Buste, avec l'Inscription ordinaire. LUD. XV. REX CHRISTIANISS. Et sur le Revers, on voit Minerve, qui, le Caducée à la main, conduit au pied de son Trône la Lorraine, représentée sous le symbole d'une Femme couronnée de Tours, laquelle présente au Roy l'Ecu des Armes de Lorraine & de Bar. Pour Légende MINERVA PACIFERA, & dans l'Exergue, LOTARING. ET BAR REGNO ADD. M. D. CC. XXXVII.

L'Apro-

L'Approbation de l'Académie des Sciences en faveur du Sr *Massoteau de S. Vincent*, au sujet de ses Inventions d'Horlogerie, dont il a été fait mention dans le *Mercur* du mois dernier, doit être limitée, conformément au Certificat de l'Académie qui nous a été communiqué par lui, & dont nous joignons ici la Copie.

EXTRAIT de deux Rapports de Mts *Dortous*, de *Mairan* & *Camus*, nommés Commissaires par l'Académie Royale des Sciences, le 23. Décembre 1735. pour examiner un Mémoire intitulé : *Description de deux Montres à Répétition d'une nouvelle construction, & la plus simple qu'on puisse imaginer, & les Pièces même de deux Modeles inventées & exécutées sur les principes du Mémoire par Massoteau de S. Vincent, Chevalier, Ingénieur & Horloger de Roy, de l'Hôtel de la Monnoye à Paris, & Membre de l'Académie des Curieux.*

NOUS avons examiné, par ordre de l'Académie, le Mémoire qui lui a été présenté par M. *Massoteau de S. Vincent*, au sujet des Montres simples & à Répétition. Pour les Montres simples à Minutes, M. *Massoteau* propose de supprimer le Pignon ou Roüe de *Chaussée*, & la Roüe de Renvoi où elle engraine & de mettre un Pignon sur la grande Roüe, laquelle engraine dans la Roüe de Cadran ; *il est vrai que la Montre en devient plus simple de deux Roües.*

Pour les Montres à Répétition, M. *Massoteau* nous a présenté deux Modeles, où il a supprimé le grand Ressort de la Répétition & toutes les Roües & les Pignons qui en forment le Roüage.

Le grand Ressort sert à faire tourner le Rochet des heures, qui engraine dans les levées des Martreaux, le Roüage sert à moderer le mouvement du Rochet, qui, sans le Roüage, tourneroit avec trop de précipitation, en sorte qu'on ne pourroit pas
distin

distinguer & compter les coups de Marteaux.

Pour avoir des coups de Marteaux que l'on puisse compter, M. Massoteau a inventé & exécuté deux Modèles. Dans le premier Modèle, au lieu de Pouffois ordinaire, il a mis une Vis sans fin, qui engraine dans le Pignon qui est sur le Rochet, & dans le Rateau qui engraine en même tems dans les deux pièces, qui fait l'office du grand Ressort & du Rouage, ce qui nous paroît nouveau & utile. Le Bouton de la Montre est attaché au carré de cette Vis sans fin, en sorte qu'en tournant le Bouton d'un sens, jusqu'à ce que l'on trouve de la résistance, ce qui arrive quand le bout du Rateau repose sur le Limaçon, on fait passer autant de dents du Rochet qu'il en faut pour faire sonner l'heure qui convient au degré du Limaçon, sur lequel repose ce Rateau, & en tournant le Bouton de l'autre sens, le Rochet fait sonner autant de coups qu'on a fait passer de ses dents.

2°. Il a exécuté un Rateau garni de Chevilles qui levent le Marteau, & cinq Dessesins différens. FAIT à Paris le 23. Février 1736. Signé, *Dortous, de Mairan & Caraus.*

Nous avons reçu de Toulouse le Programme qui suit.

L'Académie des Jeux Floraux distribuera le 3. Mai de l'année 1741. ses cinq Prix.

Le premier est une Amarante d'or de la valeur de quatre cent livres, destiné à une Ode.

Le second est une Violette d'argent, de la valeur de deux cent cinquante livres, destiné à un Poème de soixante Vers au moins, & de cent Vers au plus. Le Sujet de cette sorte de Poème doit être héroïque ou dans le genre noble, & les Vers en doivent être Alexandrins.

Le troisième Prix est une Eglantine d'argent, de la

la valeur de deux cent cinquante livres, qui est destinée à une Pièce de Prose d'un quart d'heure ou d'une petite demie heure de lecture, dont le Sujet sera pour l'année 1741. L'UTILITE' DES BIENSEANCEES.

Le quatrième Prix est un Souci d'argent, de la valeur de deux cent livres. Il est destiné à une Elégie, à une Idyle ou à une Eglogue. Ces trois genres d'Ouvrages concourent ensemble pour le même Prix, & doivent être tous trois à Rimes plates & en Vers Alexandrins, sans mélanges de Vers d'autre mesure.

Le Sujet de tous ces genres d'Ouvrages de Poësie, est au choix des Auteurs.

Le cinquième Prix est un Lys d'argent, de la valeur de soixante livres, destiné à un Sonnet à l'honneur de la Vierge.

Les Auteurs sont avertis de ne se pas négliger sur les Rimes.

Les Ouvrages qui ne sont que des Imitations ou des Traductions, ceux qui ont paru dans le Public, ceux qui traitent des Sujets donnés par d'autres Académies, les Ouvrages qui ont quelque chose de burlesque, de satyrique, de contraire aux bonnes mœurs, ceux dont les Auteurs se font connoître avant le Jugement, & pour lesquels ils sollicitent ou font solliciter, sont exclus des Prix.

Les Auteurs qui traitent des Matieres Théologiques doivent faire mettre au bas de leurs Ouvrages l'Approbaton de deux Docteurs en Théologie; ce qui sera même observé à l'égard du Sonnet à l'honneur de la Vierge; sans quoi ces Ouvrages n'entreront pas au Concours.

Les Auteurs feront remettre dans tout le mois de Janvier de l'année 1741. par des Personnes domiciliées à Toulouse, à M. le Chevalier d'Aliès, Secrétaire

taire Perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux, demeurant dans la ruë des Couteliers, à Toulouse, trois Copies bien lissées de chaque Ouvrage, qui sera désigné seulement par une Devise ou Sentence. M. le Secrétaire écrira la réception des Ouvrages dans son Registre, le nom, la qualité ou Profession, & la demeure des Personnes qui les lui auront remis, lesquels signeront son Registre, & il leur expédiera le Récepissé des Ouvrages.

Non-seulement M. le Secrétaire ne retirera point les Paquets qui lui seront adressés par la Poste en droiture, s'ils ne sont affranchis; mais quand même on les affranchiroit, les Ouvrages qui lui parviendront par cette voye ne seront pas mis au Concours, par les raisons dont on a souvent averti les Auteurs, à moins que ces Paquets ne lui soient adressés par des Personnes de sa connoissance, en sorte qu'il puisse s'assurer que ses Récepissés ne s'égareront point, & que les Auteurs sont à l'abri de toute surprise pour recevoir les Prix qu'ils auront remportés.

Ceux qui auront remporté des Prix seront obligés, s'ils sont à Toulouse, de venir les recevoir eux-mêmes, l'après midi du troisième jour du mois de Mai, à l'Assemblée publique de la Distribution des Prix, qui se fait dans le grand Consistoire de l'Hôtel de Ville. S'ils sont hors de portée de venir les recevoir eux-mêmes, ils doivent envoyer une Procuration en bonne forme à une Personne domiciliée à Toulouse, pour les recevoir de M. le Secrétaire, en lui remettant la Procuration des Auteurs & les Récepissés des Ouvrages.

On ne peut remporter que trois fois chacun des Prix que l'Académie distribuë. Les Auteurs qu'on reconnoitra en avoir obtenu un plus grand nombre, en seront exclus, de même que ceux qu'on découvrira en avoir remporté sous des noms supposés.

Après

Après que les Auteurs se seront fait connoître, on leur donnera des Attestations, portant qu'un tel, une telle année, pour tel Ouvrage par lui composé a remporté un tel Prix, & l'Ouvrage en Original sera attaché à cette Attestation, sous le contre-scel des Jeux.

Ceux qui auront remporté trois des quatre premiers Prix, l'un desquels sera l'Amarante, qui est le Prix destiné à l'Ode, pourront obtenir des Lettres de Maître des Jeux Floraux, & seront du Corps des Jeux, avec droit d'assister & d'opiner, comme Juges, aux Assemblées particulières & publiques, qui se font pour le jugement des Ouvrages & pour la Distribution des Prix.

L'Ode qui a pour titre, *SUR LA MODERATION DANS LES DESIRS*, & pour Devise, *Nil cupientium nudus castra sequor*, Horat. a remporté le premier Prix.

Le Discours qui a pour Sentence, *Stultorum exaltatio ignominia*, Prov. 3. 35. a remporté le Prix de son genre.

Le Lys d'argent a été adjugé au Sonnet qui a pour Devise, *Quibus te laudibus efferam nescio*, &c. 1740.

Les Prix du Poëme & de l'Eglogue ont été réservés.

On verra dans le Recueil de l'Académie les noms des Auteurs qui ont remporté ces trois Prix.

L'Académie aura à distribuer l'année prochaine 1741. outre les cinq Prix de l'année, deux Prix d'Ode, trois Prix de Poëme, un Prix de Discours, & un Prix d'Eglogue, réservés, ce qui fera en tout douze Prix.

C'est avec un extrême regret que l'Académie se voit forcée à réserver tant de Prix. Elle souhaite que l'abondante moisson réveille l'émulation des Auteurs.

LETTRE

LETTE de M. Noyel de Belleroche,
*Sécretaire perpetuel de l'Académie de Ville-
 Franche en Beaujolois, contenant ce qui
 s'est passé dans cette Académie le jour de
 S. Louis dernier.*

JE vous envoie, Monsieur, en abrégé ce qui s'est passé dans la dernière Assemblée publique de notre Académie, avec le Programme du Prix qu'elle propose, que vous êtes prié de rendre public. J'y joins aussi une copie de mon Discours prononcé dans cette Assemblée, dont vous ferez l'usage que vous trouverez à propos.

Le 25. Août, jour de S. Louis, l'Académie Royale des Sciences & des Beaux-Arts, établie à Ville Franche, en Beaujolois, sous la protection de M. le Duc d'Orleans, en l'année 1679. confirmée par Lettres Patentes du mois de Décembre 1695. tint son Assemblée publique dans la forme de ses Reglemens, j'eus l'honneur d'y lire un Discours *sur ce qui peut contribuer à notre bonheur, & les moyens de l'assurer.*

M. Guchot, Docteur en Théologie, Chanoine de l'Eglise Collegiale, fit ensuite lire un Discours de sa composition, *sur l'avantage que la Noblesse peut trouver dans les Sciences.*

M. Dessertine, Procureur du Roy au Bailliage, répondit en qualité de Directeur, à l'un & à l'autre de ces Discours.

Le Panégyrique de S. Louis avoit été prononcé le matin au milieu de la Messe solennellement célébrée par M. Châtelain Dessertine, Curé, Sacristain du Chapitre, & l'un des Académiciens.

M. Micolier, Avocat du Roy au même Bailliage, fut nommé à la fin de la Séance à la Place vacante
 par

par le décès de M. l'Avocat, Doyen de la Chambre des Comptes de Paris, & on distribua le *Programme* suivant.

L'Académie propose pour Prix une Médaille d'or au Discours François qui sera jugé l'avoir remporté sur ces paroles des Proverbes, Chap. I. *Sapientia foris pradicat, in plateis dat vocem suam.* Ce Prix sera donné le 25. Août 1741. jour de S. Louis. Les Discours ne seront reçûs pour le Concours que jusqu'au 31. Mai prochain. On aura attention de mettre au bas une Sentence, & l'Auteur écrira dans un Billet séparé & cacheté la même Sentence avec son nom, ses qualités & son adresse. Les Paquets seront affranchis de port & adressés à M. Noyel de Belleruche, Secrétaire perpetuel de l'Académie.

DISCOURS prononcé le 25. Août 1740. en l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences & des Beaux-Arts à Villefranche, en Beaujolois, par M. Noyel de Belleruche, Ecuyer, Seigneur de Bionnay, Secrétaire perpetuel de la même Académie.

Rien n'est plus naturel que de chercher ce qui peut contribuer à notre bonheur; les réflexions qui conduisent aux moyens de l'assurer, ne peuvent être que très-intéressantes, elles font le sujet que l'on s'est proposé dans ce Discours. L'objet de l'étude de bien des Philosophes, a été de trouver en quoi consistoit la véritable félicité, mais les fausses opinions des Sectateurs de Zenon, & celles des Epicuriens, ont entraîné dans des erreurs souvent combattues & toujours renouvelées; les derniers distinguoient à peine les plaisirs qui conviennent à l'homme d'avec ceux dont les plus vils animaux sont

sont susceptibles, ils accordoient tout aux sens. Les Stoïciens, au contraire, voulant donner trop d'empire à la raison, exigeoient l'impossible, & sur l'assurance d'un maintien affecté, vouloient persuader qu'ils ne ressentoient aucune douleur au milieu même des tourmens, cherchant à convaincre ceux de leur Secte par des argumens captieux; & malgré leur propre expérience, que les maux n'avoient rien de réel; & que la raison étoit un Bouclier à l'épreuve contre la douleur la plus aiguë; la fermeté d'esprit peut, il est vrai, ne point ajouter à nos maux le desespoir ou les plaintes inutiles, & les adoucir en quelque façon par la tranquillité avec laquelle elle les fait supporter, mais toute la constance & tous les raisonnemens imaginables, ne peuvent jamais empêcher que les maladies & les blessures ne soient un dérangement dans les ressorts qui composent la mécanique de notre corps, & l'ame, pendant qu'elle s'y trouve unie par les liens étroits, dont elle est enveloppée, ne peut apercevoir ce désordre sans y être sensible.

Il faut donc convenir que nous éprouvons des maux réels, qu'il est au-dessus de l'humanité de ne pas ressentir; mais puisque nous sommes sujets à des douleurs inévitables, ne nous livrons pas à celles que nous pouvons éviter; s'il ne nous est pas permis d'espérer une entière félicité, profitons du moins de tout ce qui peut nous en aprocher, il n'est point d'autres maux réels que les douleurs corporelles, tout ce qui n'attaque point le corps ne peut plus blesser que l'esprit, c'est alors l'imagination qui donne aux événemens de la vie la qualification d'heureux ou malheureux, par la maniere dont elle nous les fait envisager, la fortune ne nous fait, pour ainsi dire, ni bien ni mal, elle nous présente seulement des objets que l'ame uniquement maîtresse de rendre sa condition triste ou riante, envisage com-

me

me il lui plaît Ne voyons-nous pas tous les jours le même accident éprouvé par différentes personnes dans les mêmes circonstances , faire sur leurs esprits des effets totalement opposés , d'où la conséquence est évidente que l'on n'est heureux ou malheureux qu'autant que l'on croit l'être ? Je ne prétens pas cependant que la nature & l'amitié , aux premiers mouvemens , ne pussent nous faire verser des larmes très-légitimes sur la perte d'un proche ou d'un ami , mais dans un accident sans ressource une ame forte revient de son abatement , & se rend à elle-même , elle éloigne les idées affligeantes & celles qui peuvent être suivies de quelque tristesse , elle choisit parmi les différentes façons de penser , celles qui peuvent épargner des inquiétudes , il n'est pas même besoin d'un discernement bien supérieur pour nous apprendre à faire ce choix , il ne s'agit que de soumettre son esprit à la raison , ceux qui la croient incompatible avec le bonheur , ne la connoissent pas , elle seule peut le procurer & le rendre durable. Si nous la consultons , elle nous apprendra que pour être heureux il ne faut jamais faire dépendre entièrement notre bonheur des objets qui nous sont étrangers & sur lesquels nous n'avons point de pouvoir , leur privation ou la difficulté de les obtenir , nous exposent à trop d'afflictions , nous devons au contraire fonder principalement notre tranquillité sur ce qui dépend de nous , & que nous pouvons par conséquent nous procurer avec facilité , c'est-à-dire qu'il ne faut pas désirer ce qui n'est point en notre disposition , & que comme il n'est rien dont nous puissions plus souverainement disposer que de nos pensées & de notre volonté , nous devons y chercher notre félicité , en un mot , pour être heureux il faut déterminer son esprit à n'avoir point de passion pour ce qui est hors de lui , mais à trouver son vrai bonheur dans lui-même

La Morale ne peut rien entreprendre de plus utile à la Société, que de corriger les fausses idées sur lesquelles la plus grande partie de ceux dont elle est composée, dirigent leurs démarches, quoiqu'on ne puisse pas se flater de faire impression sur le plus grand nombre, presque invinciblement attaché à son erreur; comme il est cependant des esprits moins séduits, susceptibles des réflexions qui leur paroissent justes, on ne doit pas craindre lorsqu'on est appuyé sur la vérité, d'attaquer l'opinion la plus universellement reçûe, de condamner ce que les hommes aprouvent en général, & de combattre les erreurs qui leur sont les plus cheres, en s'élevant contre leurs desirs; ils sont l'unique source de nos inquiétudes; plus ils sont violens, moins ils nous laissent tranquilles, l'agitation qu'ils donnent à l'esprit, est ce que l'on appelle passion, elle se trouve plus ou moins forte proportionément à la vivacité de ces desirs.

L'objet que l'on s'est proposé dans ce Discours, n'est point d'attaquer les passions passageres, qui ne peuvent durer que pendant les premieres années de la vie, & dont on revient presque malgré soi dans un temps où le sang n'est plus en cette fermentation que lui cause la jeunesse, on ne veut pas non plus s'attacher à condamner ces inclinations vicieuses, qui portent avec elles leur condamnation par le soin que l'on prend à les cacher, mais on se contentera de combattre ces affections vives auxquelles se livrent ordinairement ceux même qui croient se conduire avec sagesse, & de faire voir qu'elles sont le principal obstacle à leur bonheur.

Comme il n'est point d'hommes sans amour propre, il en est peu sans ambition, & qui ne soient flattés d'avoir quelque prérogative sur les autres d'acquiescer la faveur des Grands & les biens de la Fortune.

vine. Les moins ambitieux ne sont presque point sans avoir interieurement quelques-uns de ces objets dans leurs démarches. ils esfluyent pour les obtenir des peines réelles. Le succès en est incertain, la réussite n'assûre pas même cette félicité que l'on cherche, elle devient souvent la source de nouvelles inquiétudes; c'est ce qui doit détromper sur l'idée que l'on veut avoir des avantages que semble promettre l'ambition; quelle plus douce récompense pourroit elle nous assûrer que la paix & la tranquillité, qui sont cependant incompatibles avec elle, puisqu'on n'ignore pas que le chagrin de trouver des concurrens, de céder à un Compétiteur plus habile ou plus fortuné, fait naître des mouvemens qui ne peuvent laisser l'esprit dans une assiete paisible?

On est bien éloigné d'outrer la Morale jusques à donner pour précepte qu'il ne faut rien entreprendre de tout ce qui peut procurer l'autorité, les richesses, & le crédit. On sçait que le travail est l'exercice naturel de la vertu & que tous ces biens peuvent en être le prix, on ajoutera même que pour l'avantage de la société, il est nécessaire de conserver une louable émulation, de se rendre utile à sa Patrie; mais il ne faut point regarder les récompenses de ses travaux comme assûrées se promettre de les obtenir, ni s'affliger de leur perte, on doit au contraire par de solides réflexions, se préparer à toutes les révolutions, se ressouvenir que l'on sera toujours au-dessus des événemens, lorsqu'on aura un assés grand fond de raison pour les vaincre & s'accoutûmer à ne point estimer l'objet de ses desirs au-delà de sa vraie valeur.

On ne peut pas dire qu'un bien soit essentiellement désirable, lorsque le mépris que l'on en fait rend rien lui-même de la grandeur, & peut-on discon-

venir qu'il ne soit incomparablement plus grand de renoncer aux dignités & aux honneurs en les méritant, que de les chercher pour satisfaire son ambition ?

Un esprit né avec une certaine élévation, est ordinairement flaté d'être utile, il se trouve sensible au plaisir de faire connoître ses talents, les dignités semblent en présenter les occasions; cependant elles peuvent être méprisées, non seulement par grandeur d'ame, mais encore on peut s'en éloigner par amour propre, en réfléchissant sur l'assujettissement, les périls, & les revers auxquels elles exposent; en effet peut-on ignorer de quel détail fatigant est accompagné le rang supérieur que l'on veut conserver sur les autres hommes ? lorsque l'on se propose de le remplir avec honneur, on ne travaille que pour leur bien; on abandonne son repos pour n'être occupé qu'à procurer celui des autres, & malgré tous ses soins, peut-on compter sur la reconnoissance de ceux pour qui l'on se donne tant de peine ? l'expérience n'apprend-elle pas que le plus solide mérite n'est point à l'abri des traits empoisonnés de l'envie, des commentaires & des visions d'une oisiveté médisante, & que souvent l'exacritude à remplir nos devoirs, nous fait des ennemis d'autant plus redoutables, que le mérite même est l'objet de leur aversion ? lorsqu'au contraire on ne s'acquitera pas dignement de l'autorité qu'on exerce; quels mépris ne s'attire-t-on point & quels reproches n'a-t-on pas soi-même à se faire ? c'est par ces considérations que l'amour propre bien entendu, au lieu d'être flaté de remplir ses dignités, devrait s'en éloigner, connoissant les peines & les désagréments qu'elles peuvent lui procurer. Les moins importantes administrations n'en sont pas exemptes. Les haïnes, les jalousies, la critique, s'unissent dans
les

Les plus petites Communautés , contre ceux qui les dirigent , & lorsqu'on examine sans prévention certaines délicatesses qui s'y contestent sur l'autorité & la présséance , dont s'inquietent sérieusement des hommes qui se croient raisonnables , en voyant prendre tant de soins pour des sujets aussi légers , peu s'en faut qu'on ne se persuade voir ces jeunes gens au-dessous même de l'adolescence , qui se font parmi eux une affaire sérieuse de réussir & de l'emporter sur des objets qui paroîtront toujours indifferens & quelquefois risibles aux yeux de ceux dont la raison est mieux formée ; comment peut-on concevoir en effet , si l'on n'en étoit convaincu par une expérience funeste , que dans une Société composée d'un petit nombre d'honnêtes gens assemblés , où la Providence semble avoir ordonné l'égalité , & ne nous avoir placé que pour jouir tranquillement des avantages que sa bonté nous offre , que dans un séjour qui devrait être si tranquile , on se fasse une étude fatigante d'obtenir une idée de supériorité les uns sur les autres , que l'on soit obstinément attentif à saisir toutes les occasions d'empieter , pour ainsi dire sur la liberté commune , & de se rendre redoutable , en se donnant mille peines pour en procurer à des Concitoyens dont on n'a même aucun sujet de se plaindre ? c'est un égarement qui ne peut se comprendre , ajoûtons que pour conserver cette autorité on est obligé de la payer cherement par un esclavage & des soumissions gênantes auprès des Supérieurs dont on veut ménager la protection.

Cette faveur des Grands est encore un des objets dont s'occupe l'ambition ; si l'on renonçoit à contenir les autres hommes dans la dépendance , on n'auroit plus de motifs à se gêner pour y vivre soi-même , on s'en éloigneroit d'autant plus volontiers qu'il n'est pas possible d'obtenir la protection , sans

s'apercevoir des peines qu'elle coûte, des soins assidus qu'il est nécessaire d'employer pour la conserver, combien peu il faut pour la perdre, & qu'enfin elle n'a souvent rien de réel que l'esclavage auquel elle nous enchaîne que par conséquent elle n'est ordinairement accompagnée ni suivie d'aucunes de ces douceurs qui font le caractère de la véritable félicité.

Respectons dans les personnes en place, celles qu'ils occupent, c'est la reconnoissance que nous ne pouvons refuser aux soins qu'ils doivent prendre pour faire observer dans la société ce bon ordre dont les avantages nous sont destinés; rendons-nous dignes pour notre propre satisfaction de mériter leur estime, mais n'ayons pas la présomption de croire qu'ils ne puissent se dispenser de nous l'accorder, pourquoi nous affliger s'ils se trompent dans le choix de ceux qu'ils honorent de leur confiance? ce seroit exiger que, parce qu'ils sont grands, ils fussent infailibles, & quand même nous aurions lieu de penser qu'ils ne nous accordent pas la justice qu'ils nous doivent, rendons leur celle de convenir que leur est moins facile qu'à d'autres de pénétrer le caractère de ceux qui les approchent, la flatterie, le déguisement les obsèdent, pour un homme dont la pénétration supérieure sçait distinguer au premier coup d'œil les gens qu'il employe, qui peut au travers de tous les nuages que répandent l'artifice, le déguisement & l'envie, discerner & protéger un mérite paisible? il en est mille qui se laissent séduire par le mensonge & les discours flatteurs, souvent par la prévention & les apparences d'un extérieur prévenant; contentons-nous de plaindre ceux qui se trompent dans leur choix, mais ne nous imposons point par une affliction déplacée, la peine de leur erreur, il nous est plus avantageux de mériter leur

confiance

Confiance que de l'obtenir, le premier est une satisfaction, toujours inséparable de la vertu; l'autre est souvent un effet du hazard; ce n'est donc point aux hommes vertueux à rechercher la protection, c'est aux personnes en place de ne rien oublier pour trouver le mérite, & de faire attention combien il leur est important d'avoir un discernement assés juste pour le connoître, lorsque l'on voit ces hommes enflés d'une protection dont ils se sont assurés par des ressorts inconnus, à la faveur de laquelle ils satisfont leur esprit de hauteur & d'interêt, chés qui la crainte de perdre une confiance si peu méritée, fait naître une haine marquée contre tous ceux qu'ils soupçonnent en être plus dignes: peut on s'empêcher de condamner en secret celui qui les favorise? qu'il est malheureux pour un homme élevé dans ces places respectables, que l'on puisse imputer à son mauvais choix les désordres & les injustices qui se commettent sous son nom & l'en rendre, en quelque façon, responsable! mais au contraire, quelle gloire & quelle satisfaction d'avoir eû un discernement assés juste pour confier son autorité à celui dont la sagesse & la pénétration font l'éloge du Protecteur! c'est par un tel secours, mieux que par la terreur de plusieurs Légions assemblées, qu'un Souverain peut devenir l'arbitre des Nations voisines & le médiateur des differends qui s'élevent entre les plus grands Empires, qu'il entretiendra la tranquillité & l'abondance dans son Etat & qu'il en reculera les Frontieres; quel bonheur pour les Peuples de vivre sous un Regne où l'on voit la principale administration confiée à celui qu'ils choisiroient eux-mêmes pour soulager le Souverain du poids trop immense de ses occupations, dont les intentions sont droites, les vûes justes, & dans lequel enfin ils n'ont rien à souhaiter qu'une vie qui puisse, après

avoir passé les bornes ordinaires , s'étendre encore au delà des exemples que nous avons des plus grands âges ! ce vœu unanime dans tous nos cœurs ne peut laisser en doute sur son objet ; qui pourroit à tous ces traits ne pas reconnoître la sagesse d'un Roy , dont la pénétration a sçû se choisir un Ministre qui surpasse les d'Amboises & les Richelieu , & dont toutes les vertus sont couronnées par un zele ardent pour son Souverain , & un parfait désintéressement pour lui-même ?

Cet esprit de detachment délivre de bien des inquiétudes. cependant l'objet de nos desirs , qui paroît le plus général , est pour les biens de la fortune ; s'il est difficile de s'en passer totalement , il en faut moins qu'on ne pense pour être heureux. On a dit souvent que le plus grand fond de richesses est celui d'un esprit assez modéré pour sçavoir se contenter de peu ; l'abondance & la pauvreté sont , à proprement parler , les effets de notre opinion , & les richesses n'ont d'autre agrément que celui qui leur est donné par le Propriétaire qui les possède. Pendant que le Sage ne désire rien au-delà des biens médiocres que la Providence a voulu lui distribuer , qu'il économise prudemment & dont il sçait faire un bon usage , qu'il réfléchit sur le nombre infini de misérables , qui , sans avoir moins mérité auprès du Souverain dispensateur de tous les biens , n'en ont point été également favorisés. Des Riches insatiables , trouvent le secret de se croire indigents avec des possessions qui satisferoient plusieurs familles , ils ne sont pas encore convenus de quel nombre de Contrats , de quelle étendue de terrain , de quelle portion de la surface de la Terre il falloit jouir , pour se trouver assez opulents , en jouissant du double , du triple , du centuple même de ce que leurs Auteurs ont possédé , ils forment des vœux
aussi

Tous inquiets, se refusent autant d'agrémens & se donnent autant de peine pour augmenter leur fortune, que s'ils étoient encore dans la situation où leurs parens les ont fait naître, telle est la punition de leur attachement, tandis que pour d'autres, par une erreur contraire, le superflu le plus inutile devient un nécessaire indispensable, tous ensemble ne connoissent point d'autre mérite que celui d'acquiescer, n'importe par quelle voye, ils souffrent avec peine que l'on n'accorde pas toujours à ces talens les honneurs qui ne sont dûs qu'à la vertu, & se trouvent à plaindre après avoir changé leur première situation, de ne pas pouvoir corriger leur naissance; s'il étoit possible de comparer les agitations, les dégoûts auxquels sont exposés ceux qu'une fortune inopinée semble avoir comblé de ses faveurs, avec les fatigues de ces hommes robustes, mais sans bien, chargés de tous les travaux de l'Agriculture ou des Arts les plus pénibles, on trouveroit à la fin de leur vie une supputation de mécontentemens à peu près égale, en suposant même qu'il ne se rencontrât pas que les premiers eussent passé un plus grand nombre de momens dans l'agitation & dans les peines de l'esprit.

Mais enfin en regardant, si l'on veut, les honneurs & les richesses comme un bien, ne sçauroit-on jouir agréablement de la vie sans être en possession de toutes les différentes sortes de biens, qui, pouvant l'accompagner, ne lui sont cependant qu'accidentels? pourquoi se faire une nécessité es-sentielle d'un excédent dont on peut se passer, & ne pas jouir d'une tranquillité que l'on se procure sûrement en observant de n'avoir rien à se reprocher dans sa conduite, & en s'occupant de la recherche de la vérité?

Ce n'est point assés pour être heureux de ne pas

attacher notre bonheur aux objets qui nous sont étrangers, il faut enore fonder principalement notre tranquillité sur ce qui dépend entièrement de nous, & dont nous pouvons souverainement disposer.

Si nous avons quelque voye qui puisse nous conduire au vrai bonheur, c'est de faire le bien & d'aimer la vérité; tel étoit le premier principe que le Sage de Samos * enseignoit à ses Disciples, en les assurant qu'avec ces dispositions on devoit sembler aux Dieux; cette promesse étoit exagérée, mais elle exprime dignement la pensée de ce Philosophe, dont l'intention étoit de faire connoître le prix attaché aux Sciences & à la vertu; il ne pouvoit donner une plus haute idée de la félicité que procurent le sçavoir & la probité; c'est en possédant l'un & l'autre, que nous pouvons nous assurer un bonheur pur & sans revers, parce que l'honnête homme porte partout avec lui la tranquillité que lui donne l'assurance qu'il n'a aucuns reproches à se faire, & l'amateur de la vérité trouve sans cesse de nouveaux sujets d'amusemens par les nouvelles connoissances qu'il peut acquérir tous les jours.

L'esprit ne peut être sans agir; son action est la pensée, aussi naturelle aux Etres intelligens que la gravité l'est à la matiere. L'objet le plus satisfaisant de cette pensée, est l'éclaircissement de quelques vérités; elles sont à l'esprit ce que la lumiere est à nos yeux; celui qui s'est appliqué à quelque connoissance utile, peut rendre compte de la satisfaction qu'il a trouvée dans le progrès de ses découvertes. La raison du contentement qu'on éprouve, est que l'esprit étant né pour se réunir à celui qui est la vérité même, s'aperoche de l'objet auquel il est destiné, en découvrant ce qui est vrai; alors il

* Pythagore.

devient

devient plus pur, plus fort & plus étendu, à proportion qu'il acquiert de nouvelles lumières, & ne peut se refuser au plaisir de s'apercevoir qu'il tend à sa perfection. Il n'est personne qui ne conçoive que l'application est préférable à l'indolence, comme la vertu l'est au vice; qu'il est plus avantageux de s'instruire que de rester dans l'ignorance; mais ceux qui ne veulent pas se donner la peine de sçavoir, intéressent leur amour propre à se prévenir contre les Sciences; ils profitent de l'avantage qu'ils trouvent d'avoir un grand nombre de Partisans intéressés dans leurs causes; ils se rassurent par la multitude de leurs semblables, & font entr'eux une convention tacite, de se borner au seul talent de critiquer celui des autres, de trouver du ridicule dans ce qu'ils n'entendent pas; & semblables à ces Hommes sans mœurs qui font gloire de leurs défauts, ils ne rougissent plus de l'avcu sincere, mais honteux, de leur ignorance: cependant peut-on exprimer le vuide & l'ennui auquel sont en proie dans le cours de leur vie, ceux qui la passent sans occupation, malgré les vains amusemens auxquels ils donnent inutilement le nom de plaisirs, puisqu'ils sont si souvent accompagnés de dégoûts & de repentirs? Les Sciences, au contraire, bannissent l'ennui de la solitude même; elles servent de soutien & de consolation dans les changemens auxquels nous sommes exposés, & donnent un éclat plus flatteur à la prospérité; en un mot, elles sont un plaisir de tous les tems & de tous les âges; c'est pourquoy on ne sçauroit trop estimer les Assemblées dans lesquelles on les cultive, puisque l'émulation y fait nécessairement naître le désir de s'instruire. La premiere idée de l'un est embellie par les réflexions d'un autre, qui sont encore perfectionnées par un troisiéme; & c'est ainsi que plusieurs lumie-

res rassemblées forment un vrai jour , comme l'annonce la Devise de cette Académie ; * il n'est pas jusques à l'amour propre , si nuisible par tout ailleurs , qui ne contribuë à la perfection des Entretien Académiques ; l'émulation , le sentiment naturel de soutenir son opinion , anime au travail & à la recherche des vraies raisons pour l'établir ; enfin , ce qui doit rendre la Science plus désirable , c'est que la véritable conduit à la vertu & à la probité , qui donnent cette paix interieure , d'où peut naître le vrai bonheur.

Nous venons de voir que la paix ne scauroit regner dans un esprit agité par les passions ; elle se trouve encore moins dans une ame qui ne peut se délivrer du reproche d'avoir agi contre les sentimens de ses lumieres naturelles : c'est donc l'intérêt de notre félicité qui nous engage à ne rien entreprendre que nous puissions un jour nous reprocher , parce qu'un seul remords est capable de troubler notre tranquillité au milieu même de tout le faste d'une prosperité aparente ; ce qui démontre que le véritable bonheur ne peut habiter qu'avec la probité , qui consiste non seulement à éviter les actions condamnables , mais encore à faire tout le bien que l'on peut procurer. Si lorsqu'il s'agit de lier quelque société , on examine le caractere de ceux avec qui l'on veut s'associer , si pour vivre avec agrément l'on souhaite de trouver des mœurs , des sentimens & des dispositions bienfaisantes dans les personnes avec qui l'on est obligé d'avoir quelque habitude , à combien plus forte raison , étant inséparables de nous-mêmes , devons nous desirer d'avoir ces bonnes qualités ? Quand la considéra-

* Une Rose de Diamans, & pour Légende : *Mutuo claroscimus igne.*

tion

tion des autres ne s'y trouveroit avoir aucune part, l'expérience a dû nous confirmer le plaisir que procure le souvenir d'une bonne action. Autant le vice est suivi d'inquiétudes & de chagrins, autant la vertu fait goûter de douceurs. Tandis que l'envie trouve l'art de nourrir les douleurs de ce qui devoit faire le sujet d'une véritable joye, c'est-à dire, de l'avancement de ses Concitoyens & de ses proches, l'inclination bienfaisante au contraire, tâche de procurer ce même avancement dans lequel elle rencontre un double plaisir; celui de voir son Parent, son Ami satisfait, avec celui d'avoir contribué à sa satisfaction. Quelle douceur de pouvoir se féliciter d'avoir secouru le Misérable, protégé l'Innocence & placé le Mérite! l'éclat de la plus brillante grandeur, les titres les plus pompeux n'ont rien de si flatteur. Vous reconnoissez, Messieurs, à ces sentimens, ceux de l'auguste Protecteur de cette Académie; il préfère l'exercice des mouvemens que font naître en lui sa pieté & la bonté de son cœur, au plaisir de jouir du rang de Premier Prince du Sang; son élévation ne le flatte que par la liberté qu'elle lui donne de répandre plus abondamment ses bienfaits; après avoir examiné avec soin dans les Conseils les moyens de procurer le bien général de l'Etat, il ne néglige pas de descendre au détail des calamités des Provinces & des familles même, pour les soulager dans leur infortune. Au milieu du tumulte qui semble entourer la demeure des Grands, il a sçu se faire une retraite pieuse, qui n'est accessible qu'à la vertu & aux sentimens qu'elle inspire. Son exemple nous apprend que c'est à la Religion de régler nos mœurs; & je ne puis mieux terminer ce Discours moral, qu'en disant qu'elle doit servir de guide à la raison humaine, toujours trop foible pour sçavoir se conduire

duire par elle-même. Les égaremens auxquels les plus grands Hommes ont été sujets, en font une preuve. En effet, si chacun en particulier se faisoit l'arbitre, selon son idée, de ce qui doit être permis ou défendu, il s'ensuivroit un renversement presque universel : on verroit souvent l'injustice autorisée, les trahisons justifiées & bien des crimes honorés du nom de vertu, si la Religion ne donnoit pas les principes invariables sur lesquels nous devons faire le bien, fuir le mal, & assurer enfin notre véritable félicité.

Le Samedi 13. Août, l'Académie Royale des Sciences, élût le Comte de S. Florentin, Secrétaire d'Etat, pour remplir la place d'Académicien honoraire, vacante par la mort de M. le Peletier Desforts. Le Samedi suivant, le Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat, écrivit à l'Académie que le Roy avoit approuvé cette Election.

Le Samedi 3. Septembre, à 9. heures du matin, l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, tint une Assemblée générale & extraordinaire, où M. Orry, Ministre d'Etat, Contrôleur Général des Finances, Vice-Protecteur, après avoir été complimenté au nom de la Compagnie, par M. Lépicié, Graveur du Roy, & Secrétaire de l'Académie, fit la distribution des grands Prix ; sçavoir,

Le premier de Sculpture, au sieur Mignot.

Le second de Peinture, au sieur Challes, & le second de Sculpture au sieur Gaspard Alam.

Ensuite ce Ministre distribua les petits Prix pour le Dessin.

ESTAMPES NOUVELLES.

Il paroît deux très-belles Estampes en hauteur,
de

de même grandeur, excellemment gravées par le sieur *le Bas*, chés lequel elles se trouvent, rue de la Harpe, vis à-vis la rue Percée.

La premiere, d'après Ph. *Wauvermans*, sous le titre de *Haute d'Officiers*, où l'on voit dans un beau Paysage, quantité de Figures, de Chevaux &c. dédiée à M. *Joseph-François Dufresne*, Conseiller des Finances de S. A. S. & Elect. de Baviere.

La seconde, d'après C. *Van-Falens*, sous le titre du *Chasseur fortuné*, Paysage d'une heureuse composition, avec Figures, Chevaux, Chiens & Gibier, un Chasseur assis auprès d'une aimable Chasseresse. Cette Estampe est dédiée au *Comte d'Egmont*, Duc de Gueldre & de Julliers, Prince de Gavre & du S. Empire Romain, Grand d'Espagne de la premiere Classe & de la premiere Création.

La Suite des Portraits des Grands-Hommes & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences, continuë de paroître avec succès chés *Odiouwe*, Marchand d'Estampes, Quai de l'Ecole; il vient de mettre en vente, toujous de la même grandeur:

CHLLDERIC III. XXI. Roy de France, détrôné en 751. après huit ans de Regne, mort à l'Abbaye de S. Bertin en 754. dessiné par A. Boizot, & gravé par J. G. Will.

LOUIS EMMANUEL DE VALOIS, COMTE D'AMETZ; Duc d'ANGOULEME, Colonel de la Cavalerie legere, Gouverneur de Provence, né en 1596. mort en 1653. gravé par Mellan.

ETIENNE PASQUIER, Avocat Général à la Chambre des Comptes, né à Paris en 1528. mort le 31. Août 1615. peint par A. D. & gravé par L. Gaultier.

M.

M. Marc-Antoine Eidous , ci-devant Ingénieur des Camps & Armées du Roy d'Espagne & de M. le Prince de la Torrella , Ambassadeur du Roy des deux Siciles à la Cour de France , avertit les Personnes qui souhaiteront d'apprendre les Mathématiques , les Fortifications & le Lavis des Plans , qu'il les montrera à celles qui voudront bien s'adresser à lui , & que sans les embarrasser dans des subtilités inutiles , il les mettra en fort peu de tems en état d'agir par eux-mêmes & de se passer de Maîtres.

Sa demeure est au Faubourg S. Germain , Cour du Dragon Ste Marguerite , chés le sieur Chrétien , Traiteur , à l'Hermitage.

M. Massotteau de S. Vincent , donne avis qu'il a chés lui , au College de Cambrai , au premier appartement , un Quart de Cercle qui porte plus de deux pieds de Rayon , garni de ses Lunettes pour regarder dans le Ciel , propre à un Astronome ; lequel est à vendre à bonne composition.

Le Sr Neilson , Chirurgien Ecoissois , reçu à S. Côme , pour la guérison des *Hernies* ou *Descentes* , traite ces Maladies avec beaucoup de succès , par le secours des *Bandages Elastiques* , qu'il a inventés pour les Hommes , Femmes & Enfants. Ces *Bandages* sont fort aprouvés , non seulement parce qu'ils sont très-légers & commodes à porter , jour & nuit , mais aussi parce qu'ils sont très-utiles par raport à leurs ressorts , qui compriment la partie malade , ferment exactement l'ouverture qui a permis la *Descente* , & résistent aux impulsions que font les parties intérieures , soit à cheval ou à pied. En envoyant la mesure prise sur l'Os pubis , & marquant le côté malade , on est assuré de les avoir justes.

Il donne son Avis , & selon l'âge & le tempérament ,

ment, il prépare des Remedes q i lui sont particuliers, & convenables à ces Maladies. Il a aussi inventé des *Bandages Elastiques* très-légers, commodes & nécessaires à porter pendant les exercices violens, pour se garantir des maux, & prévenir les incommodités qui arrivent tous les jours.

Sa demeure est à Paris, rue Dauphine, au Coq d'or, au premier Appartement. Il ne reçoit point de Lettres sans que le port en soit payé.

On nous assure que M. *Chycoineau*, Premier Médecin du Roy, ayant vû la guérison d'un grand Prélat, qui avoit des Boutons Rougeurs & Dartres au visage depuis plus de huit ans, & ayant appris d'ailleurs la guérison de plusieurs autres Personnes considérables, par les Remedes composés & débités par Mad. de Lestrade depuis plus de 40. ans, a bien voulu, pour l'utilité & le soulagement du Public, donner son Approbation pour les débiter.

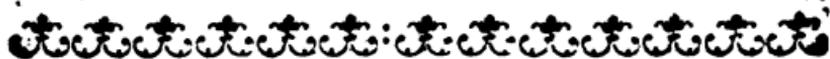
Ces Remedes sont une Eau pour la guérison des Dartres vives & farineuses, Boutons, Rougeurs, Taches de rousseurs, & autres Maladies de la Peau.

Et un Baume blanc, en consistance de Pommade, qui ôte les cavités & les rougeurs après la petite vérole; les taches jaunes & le hâle, unit & blanchit le teint.

Ces Remedes se gardent tant que l'on veut, & peuvent se transporter partout. Les Bouteilles de cette Eau, sont de 2. 3. 4. 6. livres & au-dessus, selon la grandeur. Les Pots de Baume blanc, sont de 3. livres 10. sols, & les demi Pots de une livre cinq sols.

Mad. de Lestrade, demeure à Paris, rue de la Comédie Française, chés un Grainetier, au premier Etage, il y a une Affiche au-dessus de la porte.

Le Prélat dont on vient de parler, a gratifié la D. de Lestrade d'une Pension sa vie durant.



M U S E T T E.

DAns le fond d'un Bocage
 J'ai vû le tendre Amour,
 Qui tenoit ce langage
 A Philis l'autre jour ;
 Bergere ah ! quel dommage
 Que vous ne sentiez pas
 Ce que dans le Village
 On sent pour vos apas.



L'esclavage m'allarme ,
 Répond-elle à l'instant ;
 La liberté me charme ,
 Et rien ne me plaît tant ;
 Amour , ah ! quel dommage
 Que mon fidele cœur
 Devint l'heureux partage
 De quelqu'Amant trompeur !



Que cette peur, Bergere ,
 Ne vous allarme pas ;
 Dans la tendre carrière
 Je conduirai vos pas .

L'Amant

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

AUTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATION

L'Amant le moins fidele,
 Pour vous sera constant,
 Si vous suivez, la Belle,
 Ce conseil important.



Voici ce que demande
 L'Art de fixer un cœur ;
 Que la douceur s'entende
 Avec votre rigueur ;
 Flatez sans satisfaire
 Les désirs qu'il fait voir,
 Et faites qu'il espere,
 Sans remplir son espoir.

CHANSONNETTE.

Venus sur la molle verdure
 D'un jonc fraîchement amassé,
 Reposoit sous la voûte obscure
 D'un Chevrefeüil entrelassé.



Le feüillage touffu d'un Hêtre
 Couronnoit ce sombre Berceau ;
 Au pied de ce Trône champêtre
 Serpentoit un profond Ruisseau.



Venus

Vénus dans son Cristal fidele
 Plongeoit des regards satisfaits ;
 Il présentoit à l'Immortelle
 La vive Image de ses traits.



Des Poissons la Troupe timide
 Respecte le divin Tableau ;
 L'Habitant de la Rive humide
 Se cache & n'ose troubler l'eau.



Le Tigre que la soif attire
 Sur l'émail de ces bords fleuris ,
 A pas suspendus se retire ,
 De tant de merveilles surpris.



Depuis le lever de l'Aurore ,
 L'Amour rôdoit dans ces Cantons ,
 Et n'avoit pû blesser encore
 Que des Oiseaux & des Moutons.



Il démêle enfin la Déesse
 Au travers du feuillage épais ;
 Il prend son Arc , tire , & la blesse
 Du plus meurtrier de ses Traits.

Perfide

Perfide Enfant , s'écria-t'elle ,
 D'où vient contre moi ta fureur ?
 Je vous prenois pour Isabelle ,
 Dit l'Amour , pardonnez l'erreur.

Le Chevalier de S. Jorry.



SPECTACLES.

*TRAGÉDIE du College de LOUIS
 LE GRAND.*

LE 3. Août on représenta au College de Louis le Grand , pour la distribution des Prix fondés par Sa Majesté , la Tragédie d'*Hermenigilde* , par le P. *Porée* , de la Compagnie de Jesus. Cette Pièce emporta les Suffrages de tous les Connoisseurs. L'invention en parut neuve ; l'intrigue interessante ; la conduite réguliere ; les situations touchantes ; les caracteres soutenus ; les sentimens exprimés avec cette force & cette délicatesse propres au célèbre Auteur.

Nous nous bornerons à donner une idée générale du sujet de cette Tragédie. *Hermenigilde*, fils de *Leovigilde*, Roy des Gots , essuya une rude persécution pour la Foy Catholique de la part de son Pere qui étoit
Arien.

Arien. Son zèle peu éclairé lui fit prendre les armes pour la défense de sa Religion; il demanda même du secours aux Grecs, dont il fut trahi. Son Pere, devenu son vainqueur, lui proposa de recevoir l'Eucharistie de la main d'un Evêque Arien; ce qu'ayant refusé, il reçût la Couronne du Martyre.

Le jeu des Acteurs fut excellent. *M. Cayrel* joua, avec beaucoup de sentiment, le rôle d'Hermenigilde; on remarqua même qu'il hazardoit un genre de déclamation peu ordinaire à son âge: il y réussit autant qu'il pouvoit l'esperer. *M. de Coligny* soutint avec force le Personnage de Leovigilde. *M. du Plessix Pegasse* exécuta celui de Recarede, frere du Martyr, avec une aimable naïveté. *M. de Soleinne* se distingua dans celui de Valamir, ancien Gouverneur du jeune Prince. *Mrs de Rieux, Bourdon, de Vildé, de Morinville, de Fins, & du Felix*, partagerent les applaudissemens du Public.

On donna pour Intermède le Monde Démasqué, Ballet Moral, dont le dessein est de montrer le Faux qui régné dans le Monde, & qui est le principe de presque tous les Vices, afin de le détruire, en le faisant connoître. Dans un champ si vaste on choisit, 1°. Les faux Caracteres. 2°. Les fausses Vertus. 3°. Les faux Talens. 4°. Les fausses Appearances. Entre les faux caracteres, on démasqua

qua la fausse Simplicité ; la fausse Bravoure , la fausse Douceur. Parmi les fausses Vertus , on découvrit la fausse Piété , la fausse Liberalité , la fausse Amirié. Les faux Talens présenterent la fausse Politique , la fausse Habileté , la fausse Politesse. Enfin , la fausse Opulence , la fausse Indigence , la fausse Douleur ou le faux Deüil, furent les fausses Apai-
rences auxquelles on se borna.

Le Spectacle fut gracieux & instructif ; les Danses variées & toujours applaudies. On peut dire que le Monde se vit , pour la première fois , démasquer avec plaisir. L'entrée de Momus , devenu Maître à danser , picqua beaucoup par la vivacité & par la singularité du jeu. *M. de Chabanon* , élève de Momus , & *M. Destouches* , élève de Terpsicore , s'y distinguèrent. *Mrs de Rohan & de Crussol* , danserent avec la grace qui est née avec eux. *Mrs de Saint Chartre , de Morinville , de Chateldon , de la Garaye , Laujon , Veyrier , la Marteliere , de Fins , de Beaumont , de Rochemore , de Casecastel , de Colignon , de Palis , Doüet , du Mouchet , de Kerolain , de Tinteniac , de Kennedy , de Van-asten* , mériterent les applaudissemens du Public. L'Assemblée fut des plus brillantes & des plus nombreuses ; S. A. S. M. le Comte de la Marche ; M. le Cardinal de Polignac ; M. le Nonce ; plusieurs Princes , Prélats , & au-
tres

tres personnes de la premiere distinction honorerent le Spectacle de leur présence.

M. *Malter* l'aîné, Compositeur des Danses, soutint parfaitement la grande réputation qu'il s'est justement acquise depuis plusieurs années par les Ballets qu'il a fait exécuter, & qui l'ont fait regarder du Public comme un homme dont le Talent est unique.

Le Spectacle finit, suivant la coutume, par l'Eloge du Roy, prononcé par M. *de Rieux*, avec beaucoup de dignité. Rien ne fait plus d'honneur au College de LOUIS LE GRAND que cet exercice qui a tous les ans un nouvel éclat, & qui contribuë infiniment à donner à la jeune Noblesse ces manieres aisées & naturelles, qui font une partie des charmes de la société civile.

Le Jeudi 11. Août, les Ecoliers du College Mazarin, représenterent sur leur Théâtre, à l'occasion de la distribution des Prix, deux Comédies, dont l'une a pour titre *les trois Freres*, & l'autre *l'Ecole des Petits-Maîtres*. Le Cardinal de Polignac, & beaucoup de Personnes distinguées par leur naissance & par leur érudition, y furent attirés par la réussite qu'avoient eu les Pièces des années précédentes.

Ces deux dernieres furent précédées d'un Prologue qui annonçoit la Pièce des *Trois Freres*

Freres , & qui rendoit en même tems raison des motifs qu'on avoit eus pour ne donner cette année que des Comédies. *La Tragédie* , disoit un des Personnages du Prologue , est moins propre que la Comédie à former le cœur de la Jeunesse , & d'ailleurs elle ne peut être aussi bien rendue par des Acteurs qui sortent de l'enfance. Dans cet âge heureux la nature ne peut , qu'avec peine , se parer des faux brillans de l'Art. A l'égard de l'instruction , la bonne Comédie , dont l'objet est de représenter naïvement les actions des hommes , & de faire la guerre aux vices , convient mieux que la Tragédie à de jeunes gens qui vont entrer dans le Monde. La Tragédie toujours dans le merveilleux , passe , avec raison , chés les Ecoliers pour un effort de l'imagination , plutôt que pour l'imitation du vrai. Enfin , le Tragique , qui rarement daigne s'humaniser , ne peut que nous qu'étonner la Jeunesse ; le Comique se prête elle , & l'instruit en la faisant rire.

LE PROLOGUE fut prononcé par
 Mrs Charles-Marim du Fresnoy,
 Michel-Joseph Mouret,
 Jean-Louis Mercier,
 Joseph-François de Klinglin.

Voici le sujet de la Comédie des Trois Freres.

L'un de ces Freres est un Avare , l'autre est un Prodigue , le dernier & le plus jeune

H est

est Généreux. Le but de cette Pièce est de prouver que la Générosité s'éloigne également des deux excès contraires.

PERSONNAGES.

MESSIEURS.

Argante, Avare, Frere
d'Ariste & de Lisidor.

Jean-Paul Monnerau de
Mussouville.

Ariste, Prodigue, Frere
d'Argante & de Lisidor.

Charles-Marin du Fresno.

Lisidor, Généreux, Frere
d'Argante & d'Ariste.

Vivant du Cros.

Damis, Fils d'Argante.

Alexandre-Geoffroy-Fauconnier de Saint Brisson.

Scapin, Valet d'Argante.

Charles-François Passerat.

L'Épine, Valet d'Ariste.

François Moreau.

Du Bois, Valet de Lisidor.

Michel-Jéséph Mouret.

Rustan, Marchand de Chevaux.

Louis-Joseph Flavigny.

M. Doucet, Maître Sclier.

Jean-Antoine le Beau.

Juif, Usurier.

Jean-Louis Mercier.

Cette Pièce fut reçue avec un applaudissement général. C'est une des dernières qu'ait composé l'Auteur. Quelque convaincu que nous soyons de sa modestie, nous ne pouvons nous dispenser de dire en deux mots, pour lui rendre, aussi bien qu'à son Ouvrage, la justice qui leur est due, que l'exposition de cette Comédie est très-claire, la conduite parfaitement soutenue, la Morale

à

à l'abri de toute censure, & le Comique des plus nobles & des plus piquants. L'Avare & les autres Personnages de cette Pièce, sont caractérisés par des traits si nouveaux, qu'ils prouvent de reste qu'il s'en faut bien que les Auteurs Comiques les aient tous épuisés. Les jeunes gens qui la représenterent s'en acquitterent de façon à ne rien désirer de plus, même dans des personnes plus avancées en âge. Il faut cependant avouer que M. Monneréau, qui jouoit le Rôle de l'Avare, se distingua par dessus les autres.

Sujet de la Comédie de l'Ecole des Petits-Maîtres.

Damis, Petit-Maître, donne dans les folies qui ne sont que trop communes aux personnes de son âge. Le dénouement de cette Pièce, prouve qu'on ne se repent jamais d'avoir été sage.

Personnages de l'Ecole des Petits-Maîtres.

Ariste, Pere de Damis.	<i>M. Charles - Marin de Fresne.</i>
Damis, Petit-Maître, Fils d'Ariste.	<i>Vivant du Cros.</i>
Oronte, Vieillard, ami d'Ariste.	<i>Michel-Joseph Mouret.</i>
Leandre, Secrétaire d'Ariste.	<i>Alexandre-Geoffroi-Fauconnier de S. Briffon.</i>
Le Marquis de Gragnac.	<i>Jean-Paul Monneréau de Mussenville.</i>

H ij Vale^t

Valet d'Ariste.

*François Moreau.*Scapin, Valet de Damis. *Charles - François Passera.*

Un Payfan.

Louis-Joseph Flavigny.

Cette Pièce est un des premiers Ouvrages de l'Auteur. C'est le même qui, les années précédentes, donna sur le même Théâtre *Sigismond*, Tragédie, *les Captifs*, Comédie, *Alceste*, Tragédie, *le Danger des Richesses*, Comédie. Le Spectateur éclairé a retrouvé avec plaisir dans les Comédies de cette année, la pureté du style, & la finesse de composition qu'il avoit tant admiré dans les précédentes. La satisfaction qu'il en a témoigné par ses applaudissemens, prouve que les Acteurs se sont acquittés de leur Rôle, de façon à ne point faire de tort à l'Ouvrage; Nous croirions en faire à M. du Cros, en passant sous silence, que dans un Rôle difficile & long, il a été généralement goûté.

PERSIFLES, Tragédie de 60. Vers
en IV. Actes, par Personne. 1740.

ACTEURS.

*Persifles.**Helene.**Semiramis.**Zoroastre.**Pompée.**OZiris.**Sardanapale.*

La Scene est dans l'Univers.

Lc

Le Théâtre représente un Clair de Lune.

ACTE I. Persiflés , Semiramis , Pom-
pée , Sardanapale , Helene , Zoroastre ,
Oziris.

Persiflés.

Oùi ,

Zoroastre.

Non ,

Helene.

Quoi ?

Pompée.

Si ,

Semiramis.

Comment ?

Oziris.

Ah !

Sardanapale.

Mais ,

Pompée.

Car ,

Helene.

Pour ,

Persiflés.

Enfin ,

Zoroastre.

H ij Ache.

Achevez d'éclaircir,

Semiramis.

J'entends,

Pompée.

Quel grand dessein !

ACTE II. Persiflés , Semiramis , Zoroastre , Pompée.

Persiflés.

Eh ! bien , cette faveur , dont les graces sinistres
De cent glaçons vivans ont été les Ministres ,
Fatalement heureux , vaincus & couronnés ,
Grands , soumis , furieux , morts avant d'être nés ,
Ces Serpens élancés ourrageant l'Atmosphère ,
Ont franchi des travers l'intrepide carrière.
Je vous l'avois promis , & l'Oracle interdit
Justifie en un jour ce qu'il n'a point prédit.

Semiramis.

Il le faut avouer ; par le Trône où j'aspire
Le songe de l'Egypte au Ciel se pouvoit lire ,
Zoroastre sçait trop

Zoroastre.

Instruit , mais aveuglé
Il a creusé , craint , crû , mais il n'a point tremblé.
Peut-être

Pompée.

Et de quel droit ?

Persiflés.

Persiflés.

L'Enfer, les Dieux, la Terre
Des ombres & du jour entretiennent la guerre.
Mon bras, & j'en atteste un Trône qui m'est dû,
A versé plus de sang qu'il n'en fut répandu.

Zoroastre.

Eh bien ! allons au Temple ; une si sainte chaîne
Versera dans nos cœurs ou l'amour ou la haine ;
Sardanapale entraîne Oziris avec nous.

Pompée ; (après avoir réfléchi.)

Allons, ou n'allons pas ;

Persiflés.

Nous y consentons tous.

ACTE. III.

Helene seule.

Catastrophe obligeante, entêtement docile !

Par quel art mon cœur balancé,

Va-t'il d'un spectacle inutile

Flater un Trône renversé ?

Toujours & jamais à moi-même,

Dè cette incartade suprême

Je me plais à nourrir le captieux détour.

Ah ! comment m'arracher à cet abîme extrême ?

Destin, vous vous taisez ! faites parler l'Amour.

H iiii. Que

Que me servira la contrainte

D'un miracle aussi naturel ?

Que peut l'esperance ou la crainte

Que prévient un plaisir mortel ?

Heureuse ! & toutefois, c'est un autre, ou moi même,

De cette incartade suprême

Je me plais à nourrir le captieux détour.

Ah ! comment m'arracher à cet abîme extrême ?

Destin , vous vous taisez ! faites parler l'Amour.

ACTE I.V. Persiflés , Zoroastre , Semi-
ramis , Helene , Oziris , Sardanapale ,
Pompée.

Persiflés.

O fortune ! ô revers !

Zoroastre.

O nouvelle funeste !

Persiflés.

Vous sçavez . . . :

Zoroastre.

Non, Seigneur , & j'ignore le reste.

Persiflés.

Eh bien ! aprenez donc . . .

Semiramis.

Je l'avois préssenti :

Le

Le sort ne prescrit rien , le sort s'est démenti.

Persiflés.

Mais enfin c'est un songe , & sa lumiere occulte....

Helene.

A peine du sommeil le paisible tumulte
 Confondoit l'Univers , qu'un Monstre inattendu
 Découvre à mes regards un Phantôme étendu ;
 Effrayans & flateurs ses desseins me préparent ,
 De mon lit ébranlé les voutes se séparent ;
 Agités de concert , leur art cimétrisé
 En une vaste Mer l'ont métamorphosé.
 Mon destin s'éclaircit, Seigneur , je me condamne.

Persiflés.

Non, Madame , il est tems que ma vertu profane
 D'un vol ingénieux vers l'immortalité
 Perce des lieux errans l'auguste obscurité ;
 Le Heros se découvre , & d'un coup magnanime
Il se frappe.}

J'épouse enfin la gloire , un Temple & votre estime.

Oziris.

O vertu !

Helene!

Quel revers !

Zoroastre.

Eût-on dû l'esperer !

H v. Sarda

Sardanapale.

Car enfin . . .

Pompée.

il est vrai.

Helene.

Peut-on trop l'admirer ?

On emporte Persiflés.

Fin de la Tragédie.

L'Académie Royale de Musique , qui continuë toujours le Ballet des *Fêtes Venetiennes* , donna le 18. Septembre , une nouvelle Pantomime dansée par le sieur *Rinaldi-Fossano* & la Dile son épouse , à laquelle se joignirent les meilleurs Sujets de l'Académie , pour remplir les differens caracteres qui faisoient connoître le sujet de la Pantomime , laquelle fut généralement applaudie.

Le 10. Septembre , les Comédiens François remirent au Théâtre le *Préjugé à la Mode* , Comédie en Vers & en cinq Actes de M. de la Chaussée , qu'on a revûë avec plaisir. Cette Pièce avoit été donnée pour la premiere fois en Février 1735. on peut en voir l'extrait dans le Mercure d'Avril de la même année , page 768.

Le 15. ils remirent aussi au Théâtre la
Tragédie

Tragédie de *Medée*, de M. de Longepierre.
 Elle avoit été donnée dans sa nouveauté en
 Fevrier 1694. & la Dlle Champmeslé y
 jouoit le principal Rôle. Cette Pièce ne fut
 reprise qu'au mois de Septembre 1728. & la
 Dlle Balicourt, retirée du Théâtre depuis
 quelques années, avoit rempli le même Rô-
 le de *Medée* avec beaucoup de succès; au-
 jourd'hui la Dlle Dumesnil remplace cette
 dernière Actrice, & joue le même Rôle
 avec beaucoup d'applaudissement.

*VERS à Mlle Gaussin, au sujet de la
 Comédie du Fat Puti, où elle paroît sur
 la fin, déguisée en homme.*

L' Autre jour admirant la sottise imbecille
 De ce Marquis fourbe, évanté,
 Dont, sous le nom de Clorinville,
 Tu démasques si bien la sottise vanité,
 Je disois tout bas en moi-même :
 Ah ! si par un bonheur extrême
 Elle eût voulu me faire un tour aussi malin,
 A mon cœur tendre & plus sincers
 Sous cette forme singuliere
 L'Amour eût fait trouver la charmante Gaussin.

D. de L.

H vj

Le

Le premier Septembre, les Comédiens Italiens donnerent une Pièce nouvelle Italienne en trois Actes, intitulée *Arlequin Militaire*. Elle fut suivie d'un Divertissement, dans lequel l'Arlequin Italien, à la tête d'une Compagnie de Dragons, leur fait faire l'Exercice d'une manière très-comique; chaque Dragon, muni d'une bouteille de vin & d'une tasse, obéit, avec ces armes, au commandement du Capitaine.

Le 3. ils donnerent une petite Pièce nouvelle en Prose & en un Acte, qui a pour titre la *Comédienne*, laquelle n'ayant pas été goûtée du Public, n'a eu qu'une représentation.

Le 12. les mêmes Comédiens donnerent une Pantomime nouvelle, dansée par la Dlle Roland & par le sieur Poitiers, nouveau Danseur, tous deux arrivés depuis peu de Londres. Cette Danseuse avoit déjà paru sur le même Théâtre en 1732. avec aplaudissement, & ne fait pas moins de plaisir présentement, aussi bien que le nouveau Danseur. Ces deux nouveaux Sujets ont été fort applaudis par de nombreuses Assemblées.

Le 17. le fils de ce nouveau Danseur, âgé d'environ sept ans, dansa seul à la fin du premier Acte de la Pièce, une Entrée en Arlequin, sur un air de Chaconne, avec toute la grace & la justesse imaginables & fort au-dessus

dessus de son âge ; il caractérisa parfaitement le personnage qu'il représentoit. Il dansa encore une différente Entrée à la fin d'un autre Acte & sous un différent personnage avec les mêmes applaudissemens.

Le 17. Septembre, l'Opera Comique donna une petite Pièce nouvelle, d'un Acte ; ornée de Chants & de Danses, qui a pour titre *les Jardins d'Hebé*. Cette Pièce fut précédée des *Fêtes Villageoises*, Ambigu comique, avec des Intermèdes dont on a déjà parlé, dans lesquels le sieur Catolini, nouvel Arlequin, & la Dlle son Epouse, continuent de jouër au gré du Public.



NOUVELLES ETRANGERES.

R U S S I E.

ON mande de Petersbourg, qu'il y arrivoit tous les jours un grand nombre de Seigneurs de diverses Provinces de Moscovie, lesquels y sont attirés par le desir de voir les Fêtes que la Czarine doit donner, à l'occasion de la Naissance du Prince ou de la Princesse, dont accouchera la Princesse Anne de Meckelbourg, Epouse du Prince Antoine Ulrich de Beveren.

On a pris qu'il étoit survenu quelques difficultés, par rapport au Lieu où doit se faire l'échange
de

de l'Ambassadeur du grand Seigneur & de celui de la Czarine ; que l'Ambassadeur Turc demandoit que cet échange se fit dans la Plaine voisine de Bender , & que le Général Romanzoff exigeoit qu'il ne se fit que dans les environs de Kiow.

Les dernières Lettres de Petersbourg , marquent que la Princesse Anne de Meckelbourg , Epouse du Prince Antoine Ulrich de Beveren , étoit accouchée d'un Prince.

A L L E M A G N E .

ON mande de Vienne , que dès que la santé de l'Ambassadeur du Grand Seigneur a été parfaitement rétablie , on a envoyé à Schwechadt M. de Weber , Référéndaire du Conseil de Guerre , pour convenir avec ce Ministre du jour auquel il feroit son Entrée publique à Vienne ; mais que l'Ambassadeur a fait naître de nouvelles difficultés au sujet du cérémonial , & M. de Weber a été obligé de revenir en cette Ville sans avoir rien réglé.

Le Marquis de Mirepoix , Ambassadeur du Roy T. C. voyant que les offices de conciliation , auxquels il se porteroit pour lever ces difficultés , seroient agréables à l'Empereur , y a employé ses soins avec tant de succès , que l'Ambassadeur de Sa Hauteffe est demeuré d'accord de faire le 23. du mois dernier son Entrée , & de se conformer à ce qui a été pratiqué par les autres Ambassadeurs du Grand Seigneur.

On a pris depuis que cet Ambassadeur fit le 23. du mois passé son Entrée publique à Vienne , comme il en étoit convenu , & que l'on observa l'ordre suivant dans la marche.

Un détachement d'un Régiment de Hussards ; seize Dragons du Régiment d'Althan ; vingt Grenadiers.

diers du Régiment des Gardes à pied ; plusieurs Chevaux de main des principaux Officiers des Carabiniers ; les deux Compagnies des Carabiniers , ayant leurs Officiers à leur tête ; deux Timbaliers , six Trompetes & un pareil nombre de Hautbois , avec des habits de drap bleu galonnés d'argent ; les Bourguemestres & les autres Magistrats , précédés des Huissiers ; le Corps de Ville ; les Chevaux de main du Prince d'Aversperg & du Comte de Wurmbbrand ; une troupe de Turcs ; les Chevaux que le Grand Seigneur envoie en présent à l'Empereur , conduits chacun par deux Palefreniers ; 73. Officiers Allemands qui avoient été faits prisonniers dans la dernière Guerre , & qui ont été remis en liberté à l'occasion de la Paix ; 48. Châtrons ou Valets de Pied de l'Ambassadeur ; douze Chiaoux , sept Agas Turcs habillés d'une Etoffe de soye verte à Filets d'Or , & tenant le Sabre à la main ; deux autres Agas qui portoient des Queues de Cheval ; l'Ecuyer & les Pages de l'Ambassadeur ; 15. jeunes Turcs de distinction , vêtus magnifiquement sur de très-beaux chevaux ; le Secrétaire & le Chancelier de l'Ambassade ; douze Chevaux de main de l'Ambassadeur ; son Selictar Aga , précédé de six Pages & de deux Agas.

L'Ambassadeur étoit à cheval entre le Prince d'Aversperg & le Comte de Wurmbbrand , & il étoit suivi de 36. de ses Domestiques qui marchoient deux à deux. La marche étoit fermée par les Janissaires & les Spahis que le Grand Seigneur lui a donnés pour sa garde , & qui avoient à leur tête plusieurs Instrumens de Musique guerrière.

Le Prince d'Aversperg & le Comte de Wurmbbrand conduisirent l'Ambassadeur à l'Hôtel qui lui avoit été préparé , & lorsqu'il y fut arrivé il y fut complimenté de la part de leurs Majestés Impériales.

L'Am-

L'Ambassadeur du Grand Seigneur se rendit le 4. de ce mois au Palais de la Favorite avec le même cortège, dont il avoit été accompagné lorsqu'il fit son Entrée à Vienne, & il eut sa premiere Audience publique de l'Empereur.

Le 29. du mois dernier, le Prince Electoral de Saxe prit congé de leurs Majestés Imperiales, & il reprit le 31. la route de Dresde, où il a dû arriver le 5. de ce mois.

L'Empereur lui a fait présent d'un Diamant de 20000. florins; l'Imperatrice lui a donné une Canne dont la pomme est un Sphinx d'Or, qui porte un Collier de fort beaux Brillans, & il a reçu de l'Imperatrice Douairiere une Tabatiere dont le dessus & la Cuvette sont de deux Pierres précieuses.

On a pris de Ratisbonne, du 27. du mois passé que le College des Princes de l'Empire a accordé une voix de plus dans la Diette au Roy de Danemarck, comme Duc de Holstein Gluckstadt, & que cette affaire, qui a été agitée pendant près d'un siècle, a été terminée dans une Assemblée que les Ministres des Princes qui composent ce College, tièrent le 13. du même mois.

I T A L I E.

On a reçu avis de Rome que le 20. du mois passé, jour fixé pour le Couronnement du Pape, on distribua dans les Cours du Palais du Vatican, l'aumône ordinaire d'un Jule par tête à près de 50000. personnes qui se présenterent pour la recevoir. On publia l'après midi un Decret, par lequel Sa Sainteté accordoit une Indulgence Pleniere à tous ceux qui s'étant confessés & ayant communié, assisteroient le lendemain à la Messe qu'elle devoit célébrer, ou qui recevroient la Bénédiction à la grande Loge

Loge du Portail de l'Eglise de Saint Pierre.

Le 21 les Cardinaux se rendirent à la Sale des Parémens, suivant l'invitation du Premier Maître de Cérémonies, & le Pape y étant arrivé avec un nombreux cortège de Princes Romains, de Prélats, & de Noblesse, Sa Sainteté fut revêtuë de ses ornemens Pontificaux par les deux plus anciens des Cardinaux Diacres. Tout étant prêt pour la Cérémonie de Couronnement, la Procession se mit en marche. Les Prélats en Rochets & en Chapes violettes étoient à la tête; ils étoient suivis des Cardinaux en Rochets & en Chapes rouges, & le Pape étoit porté dans une chaise découverte. La Procession, après être descenduë par le grand Escalier de Constantin, se rendit sous le Portail de l'Eglise de S. Pierre, qui étoit orné de tapisseries magnifiques: le Pape s'y plaça sur un Trône à côté de la Porte Sainte, & les Cardinaux prirent leurs places ordinaires. Le Cardinal Annibal Albani, Camerlingue de la Sainte Eglise, se tenant debout & découvert à la gauche du Trône, complimenta le Pape sur son Election, ensuite s'étant mis à genoux, il baisa les pieds & la main droite de Sa Sainteté, après quoi il l'embrassa, la priant de vouloir bien admettre au baisement des pieds les Chanoines & les Officiers de l'Eglise de S. Pierre, Cérémonie qui se fit pendant que les Cardinaux & les Prélats entre-
rent processionnellement dans l'Eglise. Le Pape fut porté ensuite dans la Chapelle de la Sainte Trinité, où ayant quitté sa Mitre, il fit sa priere devant le S. Sacrement. Après sa priere, il alla à la Chapelle Clementine, & les Cardinaux lui baisèrent la main, ainsi que les Patriarches, les Archevêques, les Evêques, les Princes du Soglio, les Conservateurs & le Prieur du Peuple Romain.

Cette Cérémonie finie, le Pape fut revêtu de sa
Chape

Chape & de sa Mitre de toile d'argent, & entonné l'Office de Tierce, qui fut chanté par les Musiciens de la Chapelle Pontificale. •A la fin de cet Office, Sa Sainteté prit ses Ornaments pour célébrer la Messe; & pendant qu'Elle étoit en marche pour se rendre au Principal Autel, dit la Confession des Apôtres, un Maître des Cérémonies brûla des étoupes par trois fois en chantant chaque fois, *Pater Sancte, sic transit gloria mundi*. Le Pape, après avoir dit l'Introite, monta sur son Trône, & les Cardinaux vinrent à l'obéissance, & baisèrent les pieds, les genoux, la main & la joue de Sa Sainteté; les Archevêques & les Evêques lui baisèrent les pieds & les genoux, & les Pénitenciers les pieds seulement. Ensuite le Pape entonna le *Gloria in Excelsis*, après lequel il retourna à l'Autel pour achever la Messe.

Lorsqu'elle fut finie, Sa Sainteté reçût du Chapitre de l'Eglise de S. Pierre la retribution de 25. Jules de Monnoye ancienne, & Elle fut portée à la grande Loge du Portail, où, pendant que les Musiciens chantoient l'Hymne, *Corona aurea super caput eius*, on ôta la Mitre de Sa Sainteté, & le premier Cardinal Diacre lui mit la Tiare sur la tête. Le Pape donna alors sa Bénédiction au Peuple, au bruit d'une Salve générale de l'Artillerie du Château S. Ange, & au son de toutes les Cloches de la Ville.

Les deux plus anciens Cardinaux Diares publierent une Indulgence Plenièrè en forme de Jubilé, & Sa Sainteté donna deux autres fois au Peuple sa Bénédiction. Elle retourna ensuite à la Sale des Paremens, où elle fut complimentée sur son Couronnement par le Sacré College. Le soir, ainsi que le lendemain, il y eut des illuminations & des feux dans toute la Ville, & on tira la Girandole du Château S. Ange. Le

Le Pape partit le 21. après midi du Palais du Vatican , pour se rendre à celui de Monte Cavallo , étant précédé de toute la Prélature & de la principale Noblesse , à cheval , & suivi des deux Compagnies des Cheval-Legers & de celles des Cuirassiers : Sa Sainteté avoit dans son carosse le Cardinal Ruffo & le Cardinal Camerlingue.

On dépêcha le 20. des Couriers à toutes les Cours , pour leur donner part de l'Élection du Pape.

Le 25. Fête de S. Louis Roy de France , le Duc de Saint Aignan , Ambassadeur de S. M. T. C. alla en grand cortège à l'Eglise dédiée à ce Saint , dans laquelle les Cardinaux tinrent Chapelle suivant l'usage , & la Messe fut célébrée par l'Evêque de Malthe.

Le Cardinal Alexandre Albani a obtenu la place de Préfet de la Chapelle du Pape , & le Cardinal Lantredini a été fait Econome de la Banque & de l'Hôpital du S. Esprit. Sa Sainteté a disposé de la Charge de Ponent du Bon Gouvernement , en faveur de M. Castelli ; Elle a donné celles de Votant & d'Auditeur de la Signature à Mrs Arese & Conti , celle de Consulteur des Rites à M. Erba , & une de Camerier Secret participant au Grand Prieur Antinori. Le Marquis Ottieri , Premier Ecuyer du Pape , ayant demandé des Lettres de Veterance , le Marquis Patrizi Montorio lui succede dans cette charge. M. Vinciguerra a été confirmé dans la place de Chapelain Secret de Sa Sainteté , qui a accordé à M. Clarelli le Canoniat de l'Eglise de S. Pierre , vacant par la mort de M. Albini. Ce sera le Prélat Merlini qui exercera par *interim* les fonctions d'Auditeur du Pape , & le bruit court que M. Giustiniani sera Sous-Dataire à la Place de M. Spannochi.

On a appris en dernier lieu de Rome que le Pape, accompagné des Cardinaux de Rohan & de Colonnitz, se rendit le 28. du mois passé à l'Eglise des Religieux Augustins & que Sa Sainteté y célébra la Messe, après laquelle Elle admit le Général de l'Ordre & les autres Religieux de la Maison, à lui baiser les pieds.

Le lendemain, le Pape tint un Consistoire, dans lequel, après avoir remercié les Cardinaux de son Election, il déclara Doyen du Sacré College & Vice Chancelier de la Ste Eglise le Cardinal Ruffo, qui opta le titre d'Evêque d'Ostie & de Velletri.

Le Cardinal Annibal Albani, Camerlingue, qui est devenu Sous Doyen des Cardinaux, par la nomination du Cardinal Ruffo au Decanat, n'ayant point voulu accepter l'Evêché de Porto, Sa Sainteté proposa cet Evêché pour le Cardinal Pic de la Mirandole, & le titre de S. Laurent *in Lucina* pour le Cardinal Alberoni, Premier Cardinal Prêtre.

Le Pape fit ensuite la cérémonie de donner le Chapeau aux Cardinaux d'Auvergne, de Lamberg, Valenti Gonzaga, & Stampa, qui allèrent l'après midi, suivant l'usage, faire leurs prières à la Basilique de S. Pierre, & rendre visite au Cardinal Doyen.

Le Cardinal Corsini a présenté au Pape un Jéuite Portugais, que le Roi de Portugal a chargé de ses affaires auprès du Saint Siège à la place du Pere d'Evora, & cette commission donnée à ce Cardinal par S. M. Port. fait conjecturer que le titre de Protecteur des affaires Ecclesiastiques du Royaume de Portugal lui est destiné.

Sa Sainteté a établi deux Congrégations, l'une composée des Cardinaux Alberoni, Cibo & Aldovrandi, pour réformer les abus qui se sont introduits dans l'administration des revenus de la Chambre

bre Apostolique ; l'autre , composée des Cardinaux Pic de la Mirandole , Belluga , & Lanfredini , laquelle sera chargée de faire des perquisitions touchant les mœurs des Sujets qui seront nommés aux Evêchés.

La Légation de Bologne a été donnée au Cardinal Alberoni , & il y a aparence que le Cardinal Delci , qui a remis l'Archevêché de Ferrare , aura celle de cette dernière Ville , où M. Berardi & l'Avocat Bonini doivent se rendre , le premier en qualité de Commissaire de la Chambre Apostolique , & le second en qualité de Vice Commissaire.

Le 28. on inonda la Place Navone , & il y eut un grand concours de Noblesse dans les Palais qui environnent cette Place , particulièrement dans celui du Cardinal de Rohan , où le Chevalier de S. Georges se trouva , ainsi que l'Ambassadeur de S. M. T. C. dix-sept Cardinaux & un grand nombre de Personnes de distinction.

F L O R E N C E ,

ON a pris par l'Equipage d'un Vaisseau qui revient des Echelles du Levant , & qui est entré depuis peu dans le Port de Livourne , que le changement de Grand Visir n'avoit pu encore rétablir la tranquillité à Constantinople , & qu'on croyoit que le Grand Seigneur seroit obligé de sacrifier le Chef des Eunuques au ressentiment du Peuple , qui est mécontent de l'usage que ce Favori fait de son autorité.

Selon les derniers avis reçus de Florence , il y eut le 23. du mois dernier un violent Orage , pendant lequel il tomba de la grêle d'une grosseur extraordinaire.

V E N I S E

ON apprend de Venise par l'Equipage d'un Vaisseau arrivé depuis peu des Echelles du Levant, qu'un Armateur Catalan ayant attaqué dans les environs de l'Isle de Malthe un Bâtiment Algerien qu'il avoit pris pour Anglois, son Vaisseau avoit été si endommagé par l'Artillerie du Corsaire, que ne pouvant éviter de périr, il avoit pris le parti d'aller à l'abordage; que le combat avoit été très-vif et très-long, & que les Espagnols s'étoient rendus maîtres du Bâtiment ennemi, quoiqu'ils fussent intérieurs de moitié en nombre à l'Equipage de ce Vaisseau, sur lequel il y avoit 400. hommes.

N A P L E S .

LE Traité que le Chevalier Finochietti étoit chargé de négocier avec la Régence de Tripoli est conclu, & il est parti depuis peu un Officier, pour porter la ratification de ce Traité, signé par le Roy.

Les difficultés qui retardent la conclusion de la Paix entre S. M. & la Régence d'Alger, n'ont pû encore être levées, & le Dey paroît persister dans la résolution de ne point consentir à un accommodement, à moins qu'on n'accorde aux Algériens des conditions assez avantageuses pour les dédommager de la perte qu'ils feront en n'attaquant plus les Vaisseaux Napolitains & Siciliens.

Le Grand Seigneur informé des dispositions du Dey & de la Régence d'Alger, leur a écrit deux fois, pour les engager à se relâcher de leurs prétentions.

L'Ambassadeur de la Religion de Malthe a fait au Ministère de la part de son Ordre, quelques représentations

entations au sujet de divers Articles du Traité que le Roy a conclu avec le G. S.

Le 5. du mois passé, les Seigneurs & les Dames de la Cour reçurent un ordre de la Secrétairerie d'Etat, par lequel il leur est enjoint de se rendre en habits de Cérémonie au Palais, dès que la Reine sentira les premières douleurs de l'accouchement, & le Corps de Ville a reçu un pareil ordre.

Le Nonce du Pape, l'Ambassadeur de France, l'Envoyé du Roy de Pologne, Electeur de Saxe, celui de la République de Hollande, & les autres Ministres Etrangers, ont été invités le même jour à se trouver aux couches de la Reine.

Le nouveau Régiment que S. M. Sic. a résolu de lever, & qui portera le nom de Royal Corse, sera composé de deux Bataillons.

La place de Bibliothécaire de S. M. a été accordée, avec une Pension de 1200. Ducats, à Don Mattheo Egizzio, cy devant Secrétaire d'Ambassade à la Cour de France.

Sur les représentations de M. d'Égmond de Byenbourg Envoyé Extraordinaire de la République de Hollande, le Vaisseau Hollandois *la Galere d'Amsterdam*; qu'un Armateur Espagnol avoit conduit à Messine, a été relâché.

La Reine fut saignée le 21. du mois passé par précaution pour sa grossesse, & depuis qu'elle est dans son neuvième mois, les Dames que leurs Emplois attachent à sa Personne, couchent toutes les nuits au Palais.

Le Roy de Pologne, Electeur de Saxe, lui a envoyé de magnifiques présens, & le Roy se propose de donner à cette Princesse après ses couches une Aigrafe de Diamans d'un prix considérable.

ISLE DE CORSE.

ON mande que le neveu du Baron de Neuhoff fut attaqué il y a quelque tems par un détachement des Troupes Françoises ; que l'on tua quelques-uns des Vagabonds de sa Suite , entre autres un Chirurgien qui l'accompagnoit , & que l'on fit un prisonnier , qui prend le titre de son Ayde de Camp.

On a conduit à la Bastie plusieurs prisonniers de Fiumorbo , parmi lesquels sont deux femmes parentes de quelques Bandits de l'Isolacci , qui après s'être soumis se sont mis de nouveau à exercer leurs brigandages.

Le Marquis de Villemur a fait mener à Calvi Don Joseph Renucci , qui a été arrêté pour avoir enrôlé des Corfes.

On a pris depuis, que dans la rencontre qu'il y a eû entre un détachement des Troupes Françoises & le neveu du Baron de Neuhoff , on a fait deux prisonniers outre celui qui prend le titre d'Ayde de Camp de cet Avanturier , & que plusieurs personnes chés lesquelles on a trouvé des Armes à feu , & qu'on accuse d'avoir conservé des intelligences avec les Rebelles , ont été conduites à la Bastie , où l'on fit pendre le 16. du mois passé un jeune homme de Lento , qui a été convaincu d'avoir eû part à plusieurs des vols des Bandits de l'Isolacci. Un nommé Capinero , de Fiumorbo , qui après s'être soumis , a recommencé ses brigandages avec quelques-uns de ces Bandits , & qui a commis plusieurs assassinats , a été condamné à être rompu vif , & il doit être exécuté dans le Lieu de sa naissance , pour intimider ses Compatriotes.

Il est arrivé de Ziccaro à Ajaccio un détachement des Troupes Françoises avec cinq prisonniers , du nombre desquels sont deux Ecclesiastiques qui ont fourni

fourni des vivres au neveu du Baron de Neuhoff. L'un d'eux est neveu du Prévôt de Ziccaro, & il avoit été banni de l'Isle.

On a appris en dernier lieu que le 25. du mois dernier, Fête de S. Louis, Roy de France, le Marquis de Maillebois donna à la Bastie un magnifique repas, auquel M. Dominique Marie Spinola Commissaire de la République de Genes, fut invité, & pendant lequel on fit plusieurs salves de l'Artillerie de la Ville & des Châteaux, & que le Marquis de Villemur, à l'occasion de la même Fête, donna un Bal aux Dames de Calvi.

E S P A G N E.

Les Lettres de Madrid portent que toutes les Troupes sont en mouvement, & que l'on en fait marcher la plus grande partie vers les Côtes du Royaume d'Espagne, pour s'opposer aux descentes que les Anglois pourroient tenter.

Le bruit court qu'il y a 2200. hommes de Troupes de débarquement sur les Vaisseaux de l'Escadre, commandée par le Vice-Amiral Don Rodrigue de Torres, & que cette Escadre doit être jointe par huit autres Vaisseaux de Guerre, qui ont été équipés à Cadix, à la Corogne & à Sant-Andero.

Les Armateurs Espagnols continuent de faire souvent des prises sur les Anglois, & l'un d'eux a conduit encore depuis peu à la Corogne un Bâtiment de cette Nation, de 22. canons.

Le Vaisseau *la Notre-Dame du Pilier*, commandé par le Capitaine Don Michel Manuel Santos entra dans le Port de Marin, en Galice, avec une Prise Angloise qu'il a faite à la hauteur d'Oporto, qui est estimé 40000. écus; & l'Armateur Blaise Valino a conduit à la Corogne un autre Bâtiment de la même Nation.

I GRANDE

ON a appris de Londres, que le 25. du mois passé, le Vaisseau *le Parnasse* arriva de l'Amérique à l'embouchure de la Tamise, ayant à bord les prisonniers qui ont été faits sur les Espagnols par les Armateurs de la Jamaïque; que ces prisonniers ont été conduits depuis à Londres, & qu'ils ont été mis à la Tour avec les autres prisonniers de leur Nation.

Un Convoi de Vaisseaux Marchands est revenu d'Antigue, sous l'escorte du Vaisseau de Guerre *le Rocbuck*, qui a pris dans sa route une Barque Espagnole de 130. tonneaux.

Le Capitaine Wentworth avec une Chaloupe qui n'étoit montée que de 17. hommes, s'est emparé d'un Vaisseau Espagnol, à bord duquel il a trouvé 2000. Pièces de huit.

On a appris de Jersey, qu'on y est dans des alarmes continuelles à cause du grand nombre de Barques Espagnoles qui croisent dans les environs de cette Isle. Aussi-tôt qu'un Bâtiment Anglois paroît, il est chassé par cinq ou six de ces Barques, sur chacune desquelles il n'y a pas plus de 40. hommes, mais qui ayant 16. Rameurs de chaque côté, vont si vite, qu'elles ont abordé un Vaisseau, avant que l'Equipage ait pû se préparer à se défendre. Elles ont enlevé depuis peu deux Vaisseaux & deux Barques.

Le Vaisseau *le Bien-Venu*, qui alloit de Genes en Irlande, & *le Basbord*, qui revenoit de la nouvelle Angleterre, ont aussi été pris par les Espagnols.

On mande de la Caroline, qu'une partie de la Garnison du Fort Saint Augustin, ayant fait une sortie, avoit attaqué un détachement des Troupes du Général Oglethorpe, dont il y avoit eû 90. hommes de tués.

On

On a appris depuis de Londres, qu'un Armateur Espagnol s'est emparé du Vaisseau *les Deux Sœurs*, commandé par le Capitaine Burtell.

Selon les derniers avis reçus de la Caroline, le Gouverneur du Fort S. Augustin fit le 26. du mois de Juin dernier une seconde sortie, dans laquelle il tailla en pièces 130. hommes des Troupes du Général Oglethorpe.

Les Commissaires de l'Amirauté ayant prié la Société Royale & le Collège des Médecins, d'examiner si l'on pouvoit esperer de préserver les Matelots du scorbut, en mettant du Vitriol dans l'eau qu'on leur donne à boire & si l'on n'avoit point à craindre quelque inconvénient de cet usage, la Société Royale & le Collège des Médecins ont décidé qu'il ne pouvoit être que salutaire.

Trois Vaisseaux ont été pris par un Armateur Espagnol, qui n'est sorti de S. Sébastien qu'à la fin du mois dernier.

On a reçu avis de la nouvelle Georgie, que le Général Oglethorpe, malgré les avantages remportés sur ses Troupes par la Garnison de S. Augustin, continuoit d'assiéger ce Fort, & qu'il esperoit de s'en rendre maître.

HOLLANDE ET PAYS-BAS.

ON apprend de la Haye, que les Etats Généraux ont renouvelé la défense de faire sortir des bleds de ce Pays, & qu'ils ont fait publier un Edit pour empêcher de distiller des Eaux de Vie de grains pendant l'espace de trois mois, dans le Pays d'au-delà de la Meuse.

On mande de Bruxelles, que M. Tempi, Archevêque de Nicomédie, Nonce du Pape, fit placer le 10. de ce mois les Armes de Benoit XIV. sur la

I ij porte

porte de son Hôtel ; que le soir, il fit tirer un Feu d'artifice, & que son Hôtel fut illuminé de Flambeaux de cire blanche.



MORT DES PAYS ETRANGERS.

D On Joseph de Sousa de Castellobranco, ancien Evêque de Funchal, mourut à Lisbonne le 29. Juillet dernier, dans la 85. année de son âge. Il étoit Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Leiria. Député du S. Office & Inquisiteur de Coïmbre & d'Evora, lorsqu'il fut nommé en 1697. par le feu Roy de Portugal à l'Evêché de Funchal, dont il s'est démis en 1721. C'étoit un Prélat recommandable par ses vertus & par sa science, & il est extrêmement regretté des pauvres, auxquels il faisoit de grandes charités.



F R A N C E.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &C.

LE 28. Août, le Roy & Monseigneur le Dauphin, signèrent au Contrat de Mariage de M. le Bastier, le fils, Concierge en survivance du Château de la Meute, & Huissier de la Chambre de S. M. lequel épousa le 30. du même mois la Dlle Hollande, fille du Concierge du Château de Marly.

EPI-

EPITHALAME.

L'Hymen & l'Amour parlent à la Mariée.

Nous , Dieu de l'Hyménée , & Nous, Dieu de
Cythere ,

Dont l'accord pouvoit seul fléchir votre rigueur ,
Pour nous mieux attacher à votre Char vainqueur ;
De la Guerre entre nous , hélas ! trop ordinaire ,
Promettons , jeune Eglé , d'éteindre la fureur.

De nos vœux en votre faveur ,

Prémices d'une Paix sincere ,

Agréez ce Tribut offert par la Candeur.

De votre heureux Epoux que la constante ardeur
Soit un nouveau garant de votre Don de plaire ,
Qu'au gré de votre esprit, commé de votre cœur ,
De ses soins empressés la grace & la douceur
Répondent aux attraits de votre caractère !

Qu'il comble enfin votre bonheur ,

Que sans lui desormais nous ne pouvons plus faire !

Le 30. Août , le Roy arriva à cheval à Choisy vers les sept heures du soir accompagné de plusieurs Seigneurs , après avoir chassé l'après midi dans la Plaine de Montrouge S M. alla voir , d'abord après son arrivée , les nouveaux apartemens qu'elle a ordonné dans la Galerie du Château.

Le 31. le Roy alla , sur le midi . voir la grande Fregate , dont la Ville lui a fait présent , que l'on

I iij avoir

avoit parée de tous ses ornemens , & passa ensuite l'eau dans la petite Gondole bleüe avec les Dames & Seigneurs de la Cour. S. M. se rendit après en carosse , à la Forêt de Senar , où elle chassa & prit un Cerf avec ses petits Chiens, & retourna à Choisy vers les sept heures du soir.

Le premier Septembre , le Roy alla à la même Forêt pour y chasser avec ses grands Chiens , & prit encore un Cerf.

Le 2. S. M. chassa aux Perdreaux & aux Lievres dans la Plaine de Creteil & y tua 114. pieces de Gibier. Le Roy alla d'abord vers un Hameau appelé *Mesly* passa par Creteil pour aller à *Maisons*, d'où S. M. retourna à Choisy sur le soir ; une grande partie des Seigneurs de la suite chasserent du côté de Villeneuve S. Georges , au-dessous de Limay , Valenton et Brevanes. Les Dames ne furent point de cette chasse.

Le 3 Septembre , le Roy se rendit encore avec les Dames et les mêmes Seigneurs , à la Forêt de Senar où S. M. prit deux Cerfs.

Le 4 S. M. ne sortit pas de Choisy , pour joüir du plaisir de la promenade dans son Parc , et alla ensuite à pied , accompagné de plusieurs Seigneurs , à Vêpres et au Salut à la Paroisse de Choisy.

Le 5. le Roy partit à midy, après avoir passé l'eau avec les Dames et Seigneurs de la suite , pour aller chasser dans la Forêt de Senar , où il prit un Cerf, que S. M. courut pendant près de cinq heures et qui lui donna beaucoup de plaisir. Une heure après le départ du Roy , on fit remonter la grande Fre-gate , dans laquelle on avoit dressé une table de 24. couverts , tandis que la Gondole bleüe , les quatre autres Gondoles et quelques petits Bateaux allerent attendre le Roy à Soisy sous Etioles , où après la chasse , le Roy arriva , et entra vers les sept

Sept heures dans la Fregate , fut laquelle on servit un magnifique repas ; on mit en même tems la Fregate au fil de l'eau pour arriver à Châtillon , où l'on servit au Roy le gibier qu'on y avoit fait préparer ; l'entremets ne fut servi qu'à Villeneuve S. Georges. On continua la route jusqu'à Choisy , où S. M. arriva à onze heures , avant même que le soupé fût fini. On mit aussi tôt la Fregate à l'ancre , d'où le Roy ne sortit qu'une heure après. L'escalier par où le Roy remonta dans son Parc , toute la Terrasse qui borde la Riviere et qui fait face au Château , et celle qui est au-dessous des Appartemens , étoient illuminés par un très-grand nombre de Terrines : la Fregate & les autres Gondoles étoient aussi extraordinairement éclairées , & produisoient un bel effet. Les bords de la Riviere près des Villages circonvoisins , qui étoient sur la Route du Roy , étoient couverts d'un nombre infini de Peuple , qui faisoit retentir l'air des cris de VIVE LE ROY ; auxquels on répondoit également de la Fregate où S. M. étoit , & des autres Gondoles.

Au reste , ce repas fut servi avec tout l'ordre & la magnificence possible , par les soins du Comte de Coigny , Gouverneur du Château de Choisy lequel n'a rien épargné , dans cette occasion , pour procurer au Roy le plaisir d'une Fête brillante. M. Gabriel , le fils , Architecte du Roy & Contrôleur des Bâtimens & Jardins de Choisy , avoit été chargé de l'arrangement de cette ingénieuse Fête , s'étant donné tous les mouvemens nécessaires afin que rien n'y manquât. S. M. a eu la bonté de témoigner qu'elle en étoit très-satisfaite.

Le Roy ordonna , après être rentré dans le Parc , qu'on ne derangeât rien dans la Fregate pour avoir encore le plaisir de voir l'illumination , dont le

coup d'œil étoit des plus agréables. Sa M. resta encore une demi heure sur la Terrasse, & partit à une heure après minuit pour se rendre à Versailles avec tous les Seigneurs & Dames qui l'avoient accompagné.

Le 9. le Roy retourna à Choisy pour y passer encore quelques jours, & prit le 10. & le 12. le divertissement de la chasse dans la Forêt de Senar.

Le 13 S. M. alla, l'après midi, chés le Maréchal de Coigny, voir la belle Maison qu'il a achetée depuis peu.

Le Roy alla chasser dans la même Forêt le 14. & revint de Soisy sous Etioles dans sa grande Fregate avec les Princes, Princesses, Seigneurs & Dames de la Cour qui l'avoient accompagné; S. M. soupa dans la Fregate, retourna ensuite à Choisy & partit immédiatement après pour aller coucher à Versailles.

Le 18. le Roy en partit, prenant la route de Paris. S. M. passa par la rue de Vaugirard, où le Prévôt des Marchands, les Echevins, le Corps de Ville, le Colonel à la tête de ses Gardes, eurent l'honneur de rendre leurs respects au Roy, qui passa ensuite par l'Estrapade, devant la Maison de la Doctrine Chrétienne, & descendit vers la Rivière, d'où S. M. se rendit à Ivry chés M. le Premier, où elle soupa. & alla coucher à Choisy.

Le lendemain, le Roy chassa dans la Forêt de Senar & se rendit ensuite à la *Queüe* en Brie chés le Prince de Dombes, où S. M. soupa, & retourna coucher à Choisy. Il y avoit sur le chemin une grande quantité de terrines pour éclairer la route par où le Roy devoit passer.

Le 20. Monseigneur le Dauphin arriva à Choisy pour saluer le Roy, qui monta, peu de tems après avec ce Prince, dans sa Gondole bleüe pour traverser

les

fer la Riviere , & après le départ de S. M. pour la chasse, Monseigneur le Dauphin retourna à Choisy où il se promena long tems dans le Parc. Il vit ensuite les nouveaux apartemens , & à l'issuë du dîné , ce Prince partit pour se rendre à Fontainebleau.

Le 22. le Roy passa encore la Riviere dans sa Gondole à onze heures du matin pour aller chasser dans la Forêt de Senar , d'où S. M. alla souper & coucher chés le Duc de Villeroy , & le lendemain à Fontainebleau

Le matin du 23. M. le Cardinal de Fleury , qui avoit couché à Villejuif , arriva à Choisy sur les neuf heures. Il y fut reçu par le Comte de Coigny qui étoit accompagné de M. Gabriel , & fut conduit dans les Apartemens , dans les nouveaux Bâtimens , & ensuite dans le Parc. S. E. en parut extrêmement satisfaite , & partit sur les dix heures pour se rendre à Athye chés la Maréchale de Villars , où elle devoit dîner , souper et coucher , & partir le lendemain pour Fontainebleau.

Le 31. Août , la Reine arriva entre six & sept heures du soir à Bagnolet. Peu de tems après S. M. alla se promener en caleche , dans les Jardins , accompagnée seulement de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans , suivie dans d'autres caleches , des Dames de sa Cour. Au retour de cette promenade , & vers les huit heures , la Reine et S. A. R. resterent seules jusqu'à l'heure du souper. On se mit à table vers les dix heures. La table étoit de vingt couverts , & fut servie avec toute la délicatesse , la profusion & tout l'ordre possible. Mais rien ne pouvoit égalr la beauté & la délicatesse du fruit. Le milieu de la table représentoit un vrai & magnifique Parterre de toutes sortes de fleurs , représentées en sucre , avec un artifice

merveilleux. La Reine , à l'issuë du souper , s'amusa à jouer , ce qui dura jusqu'à près de trois heures du matin , qu'elle monta en carosse pour retourner à Versailles , en marquant à S. A. R. de la maniere la plus gracieuse , une entiere & parfaite satisfaction.

Le premier de ce mois , on célébra avec les cérémonies accoutumées dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de S. Denis , le Service solemnel qui s'y fait tous les ans pour le repos de l'ame du feu Roy Louis XIV. & l'Evêque de Toulon y officia pontificalement. Le Prince de Dombes , le Comte d'Eu , le Duc de Penthièvre & plusieurs Seigneurs de la Cour , y assisterent.

Le 2. le Roy quitta le deuil que S. M. avoit pris le 12. du mois dernier pour la mort de la Reine premiere Douairiere d'Espagne.

Le 8. Fête de la Nativité de la Ste Vierge , le Roy & la Reine entendirent la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles , & l'après midi leurs Majestés assisterent aux Vêpres , qui furent chantées par la Musique.

Le même jour , la Reine communia par les mains du Cardinal de Fleury , son Grand Aumônier.

Le Roy a nommé Intendant du Dauphiné M. Bertier de Sauvigny , Maître des Requêtes , lequel est remplacé dans l'Intendance de la Généralité de Moulins , par M. de la Porte , Maître des Requêtes.

Le 3. Septembre , on célébra dans l'Eglise de Notre Dame , un Service Solemnel pour le repos de l'ame du Comte du Luc , Frere de l'Archevêque de

de Paris. Toute l'Assemblée du Clergé, les Communautés Séculières & Régulières, & plusieurs Seigneurs & Dames y assisterent. Le Marquis du Luc en fit les honneurs.

Le 4. de ce mois, M. de Lezze, Ambassadeur ordinaire de la République de Venise, fit son Entrée publique en cette Ville. Le Maréchal d'Asfeld & le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, allerent le prendre dans les Carosses du Roy & de la Reine au Couvent de Picpus, d'où la marche se fit en cet ordre.

Le carosse de l'Introduceur; celui du Maréchal d'Asfeld; un Suisse de l'Ambassadeur, à cheval; sa livrée à pied; huit de ses Officiers, à cheval; six chevaux de main de l'Ambassadeur; son Ecuyer & six Pages, à cheval; le carosse du Roy, aux côtés duquel marchoient la livrée du Maréchal d'Asfeld & celle du Chevalier de Saintot; le carosse de la Reine; celui de Madame la Duchesse d'Orleans; ceux du Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, de la Duchesse de Bourbon, première Douairière, de la Duchesse de Bourbon, seconde Douairière, du Comte de Clermont, de la Princesse de Conty, du Prince de Conty, de la Duchesse du Maine, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, de la Comtesse de Toulouse, du Duc de Penthièvre; celui de M. Amelot, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des Affaires Etrangères, & à une distance de trente à quarante pas, les quatre carosses de l'Ambassadeur, à la tête desquels étoit un Suisse.

Après que l'Ambassadeur fut arrivé à son Hôtel, il fut complimenté de la part du Roy, par le Duc de la Tremoille, Premier Gentilhomme de la Chambre; de la part de la Reine, par le Marquis

de Tessé, son Premier Ecuyer, & de la part de Madame la Duchesse d'Orléans, par le Marquis de Crevecoeur, Premier Ecuyer de Son Altesse Royale.

Le 6. le Comte de Brionne & le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, allerent prendre l'Ambassadeur en son Hôtel dans les Carosses du Roi & de la Reine, & ils le conduisirent à Versailles, où il eut sa premiere Audience publique du Roy. Il trouva à son passage dans l'avant cour du Château, les Compagnies des Gardes Françoises & Suisses sous les armes, les Tambours apellant; dans la cour, les Gardes de la Porte & ceux de la Prévôté, à leurs postes ordinaires, & sur l'escalier les Cent Suisses en habits de cérémonie, la hallebarde à la main. Il fut reçu en dedans de la Sale des Gardes par le Duc de Villeroy, Capitaine des Gardes du Corps, qui étoient en haye & sous les armes. Après l'Audience du Roy, l'Ambassadeur fut conduit à celles de la Reine & de Monseigneur le Dauphin par le Comte de Brionne & par le Chevalier de Saintot, & à celle de Mesdames de France par le Chevalier de Saintot. Il alla en robe à ces Audiences, suivant l'usage des Ambassadeurs de Venise, & après avoir été traité par les Officiers du Roy, il fut reconduit à Paris par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, dans les Carosses de leurs Majestés, avec les cérémonies accoutumées.

BENEFICES DONNÉS.

LE Roy a nommé le Cardinal de Tencin à l'Archevêché de Lyon; l'Abbé Fouquet, ancien Agent Général du Clergé, à l'Archevêché d'Embrun, qu'avoit ce Cardinal; l'Abbé d'Hugues, Vicaire Général de l'Archevêché d'Embrun, à l'Evêché

ché de Nevers , & l'Abbé de Beauvoir de S. Aulaire , Vicaire Général de l'Evêché de Périgueux , à l'Evêché de Tarbes.

S. M. a accordé l'Abbaye de Bolbonne , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Mirepoix , à l'Evêque de Montpellier ; celle du Relecq, même Ordre, D. de S. Pol de Leon , à l'Abbé du Vivier de Lanfac , ancien Agent Général du Clergé ; celle de S. Sauveur-le Vicomte , O. de S. Benoît , D. de Coutances , à l'Abbé de Leon ; celle d'Essey , même Ordre , Diocèse d'Agen , à l'Abbé d'Espalunque , Vicaire Général de l'Evêché de Lescar ; celle de Hambies , même Ordre , D. de Coutances , à l'Abbé de Pontac , Aumônier de la Reine ; celle de Chaage , Ordre de S. Aug. D. & Ville de Meaux , à l'Abbé de Polastron ; celle de Treport , Ordre de S. Benoît , D. de Rouën , à l'Abbé de S. Pierre , Archidiacre de Rouën ; celle des Eschalis , O. de C. D. de Sens , à l'Abbé de Coriolis , celle de S. Martin des Airs , O. de S. Aug. D. de Troyes , à l'Abbé de Macheco de Premeaux ; celle de S. Polycarpe , O. de S. Benoît , D. de Narbonne , à l'Abbé du Prat , Vicaire Général de l'Evêché de Montpellier ; celle de S. Hilaire de la Celle , O. de S. Aug. D. de Poitiers , à l'Abbé d'Aximont de Bonlieu ; celle d'Aubepierre , O. de C. D. de Limoges , à l'Abbé de S. Sauveur , Vicaire Général de l'Evêché de Mende ; celle de S. Genou de l'Etrée , O. de S. Benoît , D. de Limoges , à l'Abbé de Grosbois , Doyen de la Ste Chapelle de Dijon , & Elû des Etats de Bourgogne ; celle de S. Thibery , O. de S. Benoît , D. d'Agde , à l'Abbé de Crillon ; celle de Pontifroy , O. de C. D. & Ville de Merz , à l'Abbé de Gouyon de Launay-Commats ; l'Abbaye Régulière de l'Etoile , O. de C. D. de Poitiers , à Dom de Tilly.

Le Prieuré de S. Etienne de Monnaï , Ordre de Grammont,

2116 MERCURE DE FRANCE

Grammont, D. d'Angers, à l'Abbé de Cherté de la Verderie; celui de S. Jean de Colle, O. S. Au. D. de Perigueux, à l'Abbé de Lastours; celui de la Blouitiere, O. de S. Benoît, D. de Coutances, à l'Abbé de Voisenon, Doyen du Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Boulogne; celui de la Ste Trinité de Fougères, D. de Rennes, à l'Abbé d'Estrées; celui de Montjean, D. d'Angers, à l'Abbé le Rouge, Syndic de la Faculté de Théologie & Chapelain de la Reine; celui de Notre-Dame de Treisevents, D. de la Rochelle, à l'Abbé de Carron; celui de S. Symphorien de Martigny, D. de Rennes, à l'Abbé de Borfat du Sellier, Chapelain de la Reine; celui de Notre-Dame de Cernay, D. de Poitiers, à l'Abbé Doré, & celui de S. Denis de Pille, D. de Bordeaux, à l'Abbé de Guyonnet de Montbalen.

Le 27. Août dernier, il y eut Concert chés la Reine; M. de Blamont, Sur-Intendant de la Musique du Roy, fit chanter l'Opera d'*Amadis de Gaule*, qu'on continua le 29. & le 3. Septembre; les Principaux Personnages furent remplis par les Dllles Romainville, Huguenot, Deschamps, Mathieu & Daigremont, & par les Srs Dangerville, Godoneche, du Bourg & le Begue.

Le 5. on concerta l'Opera de *Thetis & Pelée*. Les Rôles furent replis par les mêmes Sujets qu'on vient de nommer, & par le Sr Poiriers, tous de la Musique du Roy.

Le 14. & le 19. la Reine entendit l'Opera de *Persée*, dont l'exécution fit beaucoup de plaisir à S. M. Les premiers Rôles furent chantés par les mêmes Sujets, & par les Srs Richer & Jelyot.

Le 8. Septembre, Fête de la Nativité de la Vierge, on chanta au Concert Spirituel du Château des Tuilleries.

Tuilleries le Motet *Dominus regnavit*, lequel avoit été chanté ci-devant au Concert de la Reine ; il a été mis en Musique par M. de Villeneuve, sur la Version en Vers François de M. l'Abbé Pellegrin, ce Motet fut suivi d'un autre *Jubilate*, &c. de la composition de M. de Mondonville ; on exécuta ensuite deux *Concerts*, joués sur la Flute & le Violon par les Srs Guignon & Blavet ; & on termina le Concert par le *Te Deum* de M. de la Lande.

L'exposition des Tableaux, Sculptures, Gravures, Desseins & autres Ouvrages de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, établie à Paris sous la Protection du Roy, a commencé le 22. Août dernier, et a duré jusques et compris le 15. de ce mois, dans le grand Salon du Louvre. Cette exposition avoit été ordonnée, selon l'intention du Roy, par M. Orry, Ministre d'Etat, Contrôleur Général des Finances, Directeur Général des Bâtimens, Jardins, Arts et Manufactures du Roy, et Vice-Protecteur de l'Académie.

On distribua le même jour de l'exposition, un petit Livre, contenant le Catalogue de tous les Ouvrages de Mrs les Peintres, Sculpteurs et Graveurs de l'Académie, aujourd'hui vivans ; nous nous proposons d'en parler plus au long dans le premier Journal, la matière étant trop abondante pour pouvoir entrer dans celui-ci, qui est d'ailleurs assez rempli.



MORTS, BAPTEME & MARIAGES.

LE 4. Juillet, Jean-Baptiste *Chomel*, né à Paris, Docteur Regent, & actuellement Doyen & ancien Professeur de la Faculté de Médecine de Paris, Conseiller,

2118 MERCURE DE FRANCE

Conseiller, Medecin ordinaire du Roy, & Associé Vétéran de l'Académie Royale des Sciences, mourut à Paris âgé de 69. ans, laissant un grand nombre d'enfans, entr'autres, un Fils Docteur Régent de la même Faculté, qui lui succede en la qualité de Medecin du Roy, dont il avoit la survivance. Le defunt est Auteur d'un Abregé de l'Histoire des Plantes usuelles, imprimé pour la quatrième fois à Paris en 1730. en trois Volumes *in-12*.

Le nommé Jean *Braat*, Serrurier, mourut au Mont de Marsen, en Gascogne, le 29 du mois de Juillet dernier, âgé de 100. ans accomplis.

Le Juillet, mourut à Paris Pierre-Simon *Rouhault*, Chirurgien Juré de saint Côme, & ancien Provôt, ci devant premier Chirurgien du Roy de Sardaigne Victor Amédée, & en dernier lieu Chirurgien de la Pitié. Il étoit Associé Vétéran de l'Académie des Sciences & il a fait imprimer à Turin plusieurs Ouvrages de Chirurgie & d'Anatomie, fort estimés.

D. Gabrielle - Anne de *Froullay-Tessé*, fille de Charles, Comte de Froullay, Grand Maréchal des Logis de la Maison du Roy, Commandeur de ses Ordres, & d'Angelique de Baudean de Parabere, & veuve depuis le 24. Mars 1728 de Louis-Nicolas le Tonnellier Breteuil, Baron de Preuilly, premier Baron de Touraine, Seigneur d'Azay-le-Feron, Fontbaudry & autres Lieux, Introduceur des Ambassadeurs & Princes Etrangers près Sa Majesté, mourut à Paris le 4. Août, âgée de 70. ans.

Elle a eu de son Mariage cinq enfans; sçavoir, René-Alexandre de Breteuil, Baron de Preuilly, mort en 1725. Enseigne de la Colonelie du Régiment de Champagne, Charles-Auguste, Baron de Preuilly, Capitaine de Cavalerie, mort en son Château d'Azay-le-Feron en Touraine le 13. Juin 1731. laissant

laissant des enfans en bas âge , Gabrielle-Emilie de Breteüil , mariée le 12. Juin 1725. à Florent Claude , Marquis du Châtelier , Comte de l'Omont , Maréchal des Camps & Armées du Roy , Charles-Auguste de Breteüil , Chevalier de Malthe , mort en 1710. & Elizabeth-Théodose de Breteüil , Grand Vicaire & Archidiacre de Sens.

Ils sont Cousins germains de François-Victor le Tonnellier-Breteüil , Marquis de Fontenay-Tré-signy , Sire de Villebert , Baron de Boitron &c. Commandeur des Ordres du Roy , Chancelier de la Reine , & Secrétaire d'Etat.

Le même jour , D. Marie-Catherine *Guillois* , épouse de Jean-Baptiste de Gaumont , Conseiller d'Etat Ordinaire , Conseiller d'honneur au Parlement de Paris , Maître des Requêtes honoraire de l'Hôtel du Roi , ci devant Intendant des Finances , avec lequel elle avoit été mariée le 14 Septembre 1693. mourut à Paris âgée de 67. ans , & sans laisser d'enfans Son Héritière est GENEVIÈVE-MICHELLE *Guillois* , sa sœur cadette , veuve de Philippe l'Evêque , Seigneur de Gravelle , mort Doyen des Maîtres des Comptes de Paris , le 13. Mai dernier , comme on l'a marqué dans le Mercure du même mois , p. 1041. où l'on trouve de qui ces deux Dames sont filles.

Augustin *Nadal* , mourut le 7. Août à Poitiers , Lieu de sa naissance âgé de 82. ans. Il étoit Abbé de Doudeauville depuis 1716. & Associé Vétéran de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Il a été Secrétaire de Mrs les deux derniers Ducs d'Aumont , aussi bien que des Troupes Boulonnoises & Province du Boulonnois. Il fut nommé en 1712. par le feu Roy , Secrétaire de l'Ambassade Extraordinaire auprès de S. M. Britannique la Reine Anne , pour la Paix d'Utrecht. Il a
publié

publié plusieurs Tragédies de sa composition dont voici les titres : *Saül*, *Herodes*, *Antiochus*, ou *les Machabées*, *Mariamne*, & *Osarphis*, ou *Moyse*. On a encore de lui l'*Histoire des Vestales*, imprimée en 1726. & autres Differtations Académiques & Pièces fugitives en Vers.

Le même jour, Antoine-Charles Guiller, Conseiller, Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances depuis 1731. ancien Juge-Consul des Marchands de Paris, mourut, âgé de 68. ans. Antoine-Charles Guiller de Gerville, son fils aîné, a été reçu Maître Ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris le 13. Decembre 1732. & a épousé la fille aînée de feu Philippe Brochant, Maître Ordinaire en la même Chambre des Comptes, & de Catherine Hazon sa veuve, à présent femme depuis 1736. du Vicomte d'Urtubie, Gentilhomme Biscayen.

Le 10. Antoine-Denis-Auguste de la Fare, Baron de Tornac. Baron des Etats de Languedoc, Maréchal des Camps & Armées du Roy, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Gouverneur de Villefranche, de Conflans en Roussillon, & Lieutenant de Roy de la Ville d'Agde & Fort de Brescou, mourut à Liancourt, âgé de 75. ans ou environ. Il avoit d'abord entré Page du Roy dans la grande Ecurie le 29. Septembre 1682. Il fut ensuite long-tems Capitaine de Dragons dans le Régiment d'Estrade, depuis Colonel du second Régiment de Languedoc de Dragons à sa création le 3 Janvier 1703 & fut fait Brigadier le 29. Mars 1710. & Maréchal de Camp à la Promotion du premier Fevrier 1719. Le grand Cordon rouge lui fut accordé le 22. Novembre de la même année 1719. & le Gouvernement de Villefranche au mois d'Août 1723. Il étoit fils de Henri de la Fare, Baron de Tornac & des Etats de Languedoc, Lieute-

Lieutenant de Roy des Fort de Brescou & Ville d'Agde , mort le 17. Fevrier 1706. & d'Isabelle Pelot , fille de Claude Pelot , Premier Président du Parlement de Normandie , & il avoit été marié au mois d'Avril 1704. avec Fleurie-Therese de Grimoard de Beauvoir , fille de Louis-Pierre-Scipion de Grimoard de Beauvoir , Comte du Roure , Lieutenant Général au Gouvernement de Languedoc , & de Claude-Marie de Gast d'Artigny. Elle mourut au mois de Janvier 1707. ne lui laissant qu'une fille qui fut mariée en 1710. avec Joseph de Beaumont de Brison , Capitaine dans le Régiment du Roy , Cavalerie. La Généalogie de la Maison de la Fare est rapportée dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne , Tom. 2. p. 134.

Le 13. D. Marie-Françoise *Meliand* , épouse d'Urbain-Guillaume de la Moignon , Comte de Launay-Courson , Marquis de la Mothe &c. Conseiller d'Etat Ordinaire & au Conseil Royal des Finances , avec lequel elle avoit été mariée au mois d'Octobre 1695. mourut à Paris , âgée de 61 ans ayant eu pour enfans Anne-Victoire de Lamoignon de Courson , mariée le 7. Septembre 1712. avec Charles-René de Maupeou , Seigneur , Vicomte de Bruyeres , Président du Parlement de Paris ; Guillaume de Lamoignon , Seigneur de Montrevaux , Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy , & auparavant Conseiller & Commissaire aux Requêtes du Parlement de Paris , marié avec Marie-Renée de Catinat , veuve de Jacques-Antoine de S. Simon , Marquis de Courtomer , Colonel du Regiment de Soissonnois ; Marie-Françoise de Lamoignon , Religieuse aux Filles de Ste Marie du Fauxbourg S. Jacques ; Chrétien-Nicolas de Lamoignon , Seigneur du Bournau , Conseiller au Parlement de Paris en 1721. & ensuite Maître des Requêtes en 1728.

1728. mort le 25. Août 1733. à l'âge de 33. ans sans avoir été marié ; Marie-Charlotte & Elizabeth-Henriette de Lamoignon , mortes en bas âge , Felix-Urbain de Lamoignon de Courson , Chevalier de Malthe mort jeune ; Louise Claire de Lamoignon de Courson , mariée à l'âge de 21. ans le 13. Juillet 1735. avec Armand-Pierre-Marc-Antoine de Gourgues , Marquis d'Aulnay , de Vayret & de Bouret , Conseiller & Commissaire aux Requêtes du Parlement de Paris , reçu le 2. Septembre 1735. & de Lamoignon de Courson , mariée au mois de Juin 1737. avec Antoine-Jean Gagne de Peryny , fils d'un Président du Parlement de Dijon , & reçu Conseiller au Parlement de Paris le 17. Juin 1735. puis Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy en 1738. La Dame de Courson leur mere étoit fille de Claude Meliand , Seigneur de Breviande , Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roi , ci-devant Intendant successivement à Alençon , Caën & Rouen , mort le 8. Février 1695 âgé de 61. ans & de Jeanne de Gomont , morte le 19. Avril 1684 âgée de 32. ans.

Le 14. Jean *Helissant* , Conseiller du Roi en ses Conseils , Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris , Charge en laquelle il avoit été reçu au lieu & place de feu Jean-Baptiste Helissant son cousin germain , le 22. Juin 1729 mourut âgé de 61. ans , & sans avoir été marié Il avoit été en premier lieu Gentilhomme ordinaire servant du Roy.

Le 15. Mathieu *Cooke* , ou *Kooke* , Irlandois , Lieutenant Général des Armées du Roi , de la Promotion du 20. Février 1734 & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , mourut à Paris dans la 82. année de son âge. Il avoit été autrefois Colonel d'Infanterie de sa Nation , & il avoit été fait Brigadier le 3. Mars 1708. & ensuite Maréchal de Camp le 1. Février 1719. L

Le 25. D. Marie-Adelaïde *Gramont*, Dame du Palais de la Reine, & veuve depuis le 28. Janvier 1736. de François Armand de Gontaut, Duc de BRON, Pair de France, Brigadier des Armées du Roy, avec lequel elle avoit été mariée le 30. Decembre 1715 mourut à Paris âgée d'environ 40. ans. Elle étoit fille aînée d'Antoine, Duc de Gramont, Pair & Maréchal de France, Gouverneur de Navarre & de Bearn, Colonel du Régiment des Gardes Françaises &c. mort le 16. Decembre 1725. & de D. Marie Christine de Noailles sa veuve. Elle avoit eu deux enfans, dont les morts sont rapportées ſçavoir, celle de la Marquise de Montmirel sa fille, dans le Mercure de Juin 1737. vol. 2. pag. 1459. & celle du Duc de Lauzun son fils, dans le Mercure de Juin 1739. vol. 1. p. 1246.

Le 11. Août 1740. a été bêtisée Marie-Barthelemi, née le jour précédent, fille de Barthelemi-François *Thoynard de Joüy*, Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roy, & auparavant Conseiller au Parlement de Paris, & Commissaire aux Requêtes du Palais, & de Anne-Marie Jacqueline Lallemand de Levignen, mariés le 4. Novembre 1739. Le Parain a été Barthelemi Thoynard, Baron du Vouldy, Montsuzain, Voué, S. Remi S. Martin, Seigneur de Montçay, Ligny, Joüy &c. Fermier Général des Fermes du Roy, Ayeul paternel de l'entant. La Maraine, D. Marie-Jacqueline Boutin, épouse de Louis-François Lallemand, Comte de Levignen, Seigneur de Betz, Macqueline & Oirmoy, Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roy, Intendant de Justice, Police & Finances en la Généralité d'Alençon, son Ayeule maternelle.

Le 18. Juillet, Gerard-François *Michel de Monpesat*,

pesat , Conseiller au Grand Conseil, et Grand Rapporteur en la Chancellerie de France, fils de Charles-François Michel, Conseiller Secrétaire du Roy, Maison Couronne de France & de ses Finances, Receveur Général des Finances de la Généralité de Montauban, Seigneur de Montpesat en Rouergue, & de feuë Françoise-Claudine du Fresne, morte le 4. Novembre 1736. épousa Dlle. Marie-Helene Cochin, fille de Henri Cochin, Conseiller-Secrétaire du Roy, Maison Couronne de France & de ses Finances, Avocat au Parlement de Paris, & de feuë Magdeleine Denis sa premiere femme, morte au mois de Fevrier 1718.

Le 22. Claude-René *Cordier de Launay*, Conseiller au Parlement de Paris, à la premiere Chambre des Enquêtes, où il a été reçu le 2. Septembre 1735. fils de Jacques-René Cordier, Ecuyer, Sieur de Launay, Trésorier Général de l'Extraordinaire des Guerres, & de D. Anne-Therese de Crocher, fut marié à Paris avec Dlle Marie-Magdeleine Masson, fille aînée de Jean Masson de Plifley, Seigneur de Dry & des Oliveteaux, Conseiller Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, & de D. Marie-Pelagie Parryet. Elle est nièce d'Antoine-Lambert Masson des Montées, Seigneur du Comté de Meslay, au Pays Chartrain, Président en la Chambre des Comptes de Paris qui a épousé le 4. Fevrier dernier la fille unique de Jérôme Morault, Procureur Général du Grand Conseil.

Le 31. Jean-François *Joly de Fleury*, Avocat Général au Grand Conseil, reçu à cette Charge le 10. Juillet 1737. & auparavant Substitut du Procureur Général au Parlement de Paris, second fils de Guillaume-François Joly de Fleury, Seigneur de Grigny

Grigny &c. Procureur Général au Parlement, & de D. Marie-Françoise le Maistre, fut marié avec Dlle. Desvieux, dernière fille de feu Louis Philipe Desvieux, Fermier Général des Fermes Unies du Roy, mort le 13. Decembre 1735. & de Magdeleine-Bonne le Couturier sa veuve.

T A B L E.

PIECES FUGITIVES. Imitation de la première Satyre du premier Livre d'Horace, 1913
 Seconde Lettre de M. Destouches, &c. 1924
 Extrait de Lettre sur la Mort d'un Illustre Characterin, 1938
 Sonnet Italien à une Dlle, 1943
 De la vraie Epoque de la Naissance de J. C. 1944
 Epitre au P. d'Ailly, Jésuite, 1962
 Discours de M. Ruolz, de l'Académie de Lyon, 1967
 Ode, &c.. 1979
 II. Réponse de M. de S. Aubin, 1982
 Enigme, Logogryphes, &c. 2002
NOUVELLES LITTÉRAIRES DES BEAUX-ARTS,
 &c. 2085
 Programme de l'Académie de Bordeaux, &c. 2007
 Bibliothèque Germanique, &c. 2009
 Nouveaux Amusemens du Cœur et de l'Esprit 2016
 Extrait de Lettre sur des Nouvelles Littéraires, 2013
 Lettre sur un Secret pour avoir de la Mémoire, 2032
 Lettre sur une Machine qui marque les différentes mesures des Airs de Musique, 2038
 Programme de l'Académie des Jeux Floraux, 2048
 Lettre du Secrétaire perpétuel de l'Académie de Villefranche, &c. 2052
 Discours prononcé dans cette Académie, 2053
 Election de M. le Comte de S. Florentin, d'Académicien

démicien Honoraire en l'Académie Royale des Sciences ,	2068
Prix de Peinture & de Sculpture ,	<i>Ibid.</i>
Estampes nouvelles ,	<i>ibid.</i>
Chanson notée , & Chansonette ,	2072
Spectacles. <i>Hermenigilde</i> , Tragédie des Jésuites	2075
Comédies représentées au Collège Mazarin ,	2078
Parfiflés , <i>Tragédie</i> ,	2082
Vers à Mlle Gauffin ; &c.	2089
Nouvelles Etrangères , Russie ,	2091
Allemagne ,	2092
Italie ,	2094
Florence ,	2099
Venise et Naples ,	2100
Isle de Corse .	2102
Espagne & Grande-Bretagne ,	2103
Hollande et Pays-Bas ,	2105
Mort des Pays Etrangers ,	2106
France , Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	<i>ibid.</i>
Epithalame , &c.	2107
Bénéfices donnés , &c.	2114
Morts , Baptême et Mariages ,	2117

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 1926. ligne 20. poit , *lisez*, point.
 P. 1943. l. 7. an , *l.* un.
 P. 1946. l. 14. que , *l.* qui.
 P. 1949. l. 17. circonstanciées , *l.* circonstanciées.
 P. 1965. l. 2. fait , *l.* faits.
 P. 1981. l. 13. m'inspirât-t'il , *l.* m'inspirât-il.

La Chanson notée doit regarder la page

2072

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
OCTOBRE. 1740.



A PARIS,

Chés } GUILLAUME CAVELIER;
 } ruë S. Jacques.
 } La Veuve PISSOT, Quai de Conty;
 } à la descente du Pont-Neuf.
 } JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XL.

Avec Aprobation & Privilège du Roy.

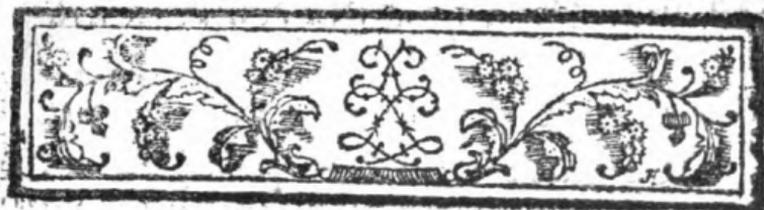
A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

OCTOBRE. 1740.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

*DECLAMATION contre le Vin, &
l'Eloge de l'Eau commune. Par M. de la
Soriniere, en Anjou, à M. de l'Isle, Mé-
decin de la Faculté d'Angers.*



Disciple d'Hippocrate, Emule de Chi-
rac,

Qui sauves les Mortels du redoutable
bac, *

Je t'adresse ces Vers que ma Muse en colere

* Cela s'entend des grandes Cures qu'a fait ce docta
A ij Raporta

Raporta du Mont Parnassin ,
 Contre ce Jus traître , assassin ,
 Qui jadis eut l'art de me plaire ,
Mais qui bientôt proscrit par l'usage de l'eau ,
 Digne fruit de ton Ordonnance ,
Ne pût , malgré sa fougue & mon intempérance ,
 Me précipiter au Tombeau.
 Oüi , mon sang apauvri , mon corps en décadence ,
Hélas ! peu s'en falut ; & si j'en échapai ,
 Je t'en dois ma reconnoissance.
 Enfin profitant du délai
 Que la Parque eut la complaisance ,
En secondant tes soins , d'accorder à mes vœux ,
Je vis bientôt ces jours sombres & nébuleux ,
Déstinés à couler au gré de Célimene ,
 Reprendre leur serenité ,
 Et mon estomac humecté
 D'eau de Riviere & de Fontaine ,
 Recouvrer enfin la santé.
 Célimene , c'est ton ouvrage ;
 Déjà de langueur abatu ,
 Je touchois au sombre Rivage ;
 Lorsque soutenant mon courage
 Et ma chancelante vertu ,

*Médecin dans le cours de la maladie Epidémique
 qui a regné dans la Province d'Anjou , à la suite des
 grands froids.*

Au zélé Médecin décernant ton suffrage,
Tous deux la Coupe en main & me prodiguant l'eau,
Tu me fis éprouver un Déluge nouveau.

Cessez Bûveurs, par vos cris insensés,
De célébrer un Dieu que les Sages abhorrent ;
Il n'est parmi ceux qui l'honorent,
Que transports & fureurs & que cerveaux blessés ;

Et le Jus qui fait vos délices,
Produisant vos fougueux caprices ;
Vous a cent fois deshonorés :

Jadis en sa folle manie,
Une Mère (a) en cérémonie ;
Pleine de transports abhorrés,
Parcourant la Thrace en furie ;
Immola le Fils d'Echion

Aux Bacchiques excès de sa dévotion ;
Et si l'on vouloit mettre en rimes
Tous les maux qu'a causés son Jus,
Nous pourrions apeller Bacchus
L'Auteur de presque tous les crimes
Et de presque tous les abus.

Mais frayons-nous, ma Muse, une route plus sûre ;
Et passons du récit de ces pieux forfaits,
A l'éloge enchanteur d'une Onde claire & pure ;

(a) *Agavé, dans les Orgies devenue furieuse, déchira son fils Penthéa, qui marquoit peu de dévotion à cette Cérémonie.*

Que dans des Lieux sombres & frais
La Nature sans art nous fournit tout exprès

Pour le bien de la Créature ;

Démontrons , s'il se peut , aux Humains étonnés

Qu'il faut quitter le vin par des traits raisonnés ;

Viens , Thalés , (b) à mon aide , inspire-moi , Pindare , (c)

Nous avons à prouver un système assés rare ;

Et plus d'un fin Côteau charmé de sa boisson ,

Honnira le Rimeur & sa froide leçon ;

Mais pour moi qui veux vivre & plaire à Célimène,

Je le promis d'abord & le tiendrai sans peine ;

Je promis qu'à jamais , maître de ma raison ,

J'adorerois la Belle & fuirais ce poison ;

Que j'aurois en tout tems des choses à lui dire ,

Que le vin nous fait perdre & que l'eau nous inspire ;

Et que toujours à moi , maître de mon secret ,

On me verroit constant , amoureux & discret ,

Des Amans le parfait modele ,

Encherir sur la Tourterelle.

Loin d'ici ce Bûveur , ce petit Maître Amant ,

Qui du feu de vos yeux embrasé froidement ,

En voulant composer ses soupirs méthodiques ,

(b) Thalés de Milet soutenoit que l'eau étoit le principe de toutes choses.

(c) Pindare commence une de ses plus magnifiques Odes par l'éloge de l'eau.

N'exhale

N'exhale que son vin & ses clameurs Bacchiques ;
 Il emprunte la voix des plus graves sermens ,

Et pour comble d'égaremens ,

Au moment qu'il vous jure une amour éternelle ;

Auprès d'un autre objet d'abord il se décele ;

Il vous dit qu'à jamais succombant sous vos coups ;

Il veut sacrifier Lettres & Billets doux ;

C'est pour vous qu'il est infidele ,

Au prix de vous, Iris n'est ni sage, ni belle ;

Portraits , sermens , tout est à vos genoux ;

Tous secrets révélés ; indigne de sa chaîne ;

Il lui ravit tous ses transports ,

Et dussiez-vous être inhumaine ,

Il plaindroit peu ses vains efforts ;

L'honneur de servir Célimene

Suffit à ses soins empressés ;

Mais pour être heureux est-ce assés ?

En vain prodigue-t'il ses bruyantes tendresses ,

L'Amour de ses douceurs lui fait peu de larmes ,

Et mon petit Maître effaré ,

Dégradant l'homme & copiant la bête ,

Ne remporte de sa conquête

Et de son vin évaporé ,

Qu'un long sommeil & grand mal à la tête ;

O toi ! le plus noble Element ,

Le principe de tous les Etres

A iiij

Dont

134 MERCURE DE FRANCE

Dont fut tiré le (d) Firmament .
Et le premier de nos Ancêtres ;
Toi , dont la limpide clarté .
La magnifique transparence ,
Émitent du Cristal l'éclatante beauté ,
Symbole de la tempérance
Et de la simple vérité ;
Toi , dont le spécifique (e) usage ,
Sans aucun Remede aprêté ,
Rend à nos sens la liberté ,
Et répare avec avantage
Ce que dans le printemps de l'âge
Nous avons trop peu ménagé ;
Souffriras-tu toujours dans un humble silence ;
Que par un honteux préjugé ,
Par une injuste préférence ,
Ton culte soit si négligé ?
Le vin qui te doit sa naissance ;
Eut des Autels en maint Pays ;
Poètes , Orateurs ont vanté sa puissance ;
Mais je doute en effet si ce Nectar exquis
Que l'on fêtoit en Thrace avec tant de licence ;
Ce poison si délicieux ,
Eût jamais été mis au nombre des grands Dieux ;
Si de la dévote Bacchante ,

(d) Selon Thalés Milesien.

(e). Les Eaux Minerales & les Bains.

Brouillanx

Broüillant & cervelle & raison ,
 Le Dieu noyé dans sa boisson
 N'eût voilé les horreurs d'une Scène infamante
 Sous le nom de Religion.
 Remontons aux temps d'Ilion ;
 Le fils de Latone , au contraire ;
 Pour échauffer le vieux Homere ;
 Faisoit boire à son Nourrisson
 Les doctes Eaux de Castalie ,
 Et celles du Mont Hélicon ,
 Aux Campagnes de Béotie ;
 En cent Lieux Apollon eut un Prêtre inspiré ;
 Tout retentit de ses Oracles ;
 Et nous ne voyons pas un seul Antre sacré
 Où Bacchus ait fait ses miracles.
 Mais que vois-je ! (f) un Docteur des Rives
 d'Albion ,
 Un Sage qui nous vient apprendre
 Ce qu'à peine on pourroit comprendre
 Dans sa docte Exposition ,
 Si les faits & l'expérience ,
 Concourant avec la science ,
 Ne secondoient partout sa juste opinion ?
 Mais passons des vertus dont son heureuse plume
 Enrichit autrefois son sublime volume ,

(f) *Le Sr Jean Hanckock, Ministre à Londres, a
 composé un magnifique Traité des vertus de l'Eau
 commune; le Docteur Smick en a aussi donné un.*

A V Aux

136 MERCURE DE FRANCE

Aux bords du Tanais, du Nil ou du Jourdain ,
Nous verrons qu'en ces Lieux où l'on proscriit du vin :

L'usage , ou la folle coûtume ,

Les hommes beaux , bien faits, hardis & vigoureux ,

Sont guerriers par état , comme ils sont amoureux .

Dans ces Lieux où cent élés protègent l'innocence ,

Qu'on regarde un Sultan de quel air il s'avance ,

Il parcourt en deux pas son timide Serrail ,

Où regnent l'incarnat , l'ivoire & le corail ;

Et les yeux enflâmés comme un brillant Phosphore ,

On voit le Maître du Bosphore

S'arrêter aussi-tôt & jeter le mouchoir ;

Nouveau commandement ; nouvelle obéissance .

Tout y fléchit sous son pouvoir ,

Et de son aimable puissance

Chaque belle éprouvant le sort ,

Elle bénit avec transport

La salutaire prévoyance

Du grand Prophete Mahomet ,

Qui par un si pieux Decret

Condamne & traite d'infidèle ,

D'Apostat , de double assassin ,

Quiconque pervers & rebelle ,

Méchamment auroit bû du vin .

Enfin franchissant la barriere

Qui me fermoit un champ si beau ,

Je suis au bout de ma carriere ,

J'ai

J'ai chanté les vertus de l'eau,
 Et pour finir l'Apothéose
 De cet admirable Elément,
 Je vous avertis, tendre Amant,
 Que Moineau ne boit autre chose.



*SUITE du Mémoire historique sur une
 Médaille d'Herodes Antipas, adressée à
 M. le Président Boubier de l'Académie
 Française, par M. D. L. R.*

JE commence, Monsieur, par remplir mon engagement au sujet de la Lettre de M. Begon, écrite à M. Malaval, qui, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, n'étoit pas entièrement persuadé de l'Antiquité de la Médaille en question. Voici cette Lettre très-exactement transcrite sur l'original, qui m'est venu avec quantité d'autres Lettres aussi originales, écrites à M. Malaval par les Sçavans de son tems. Vous sçavez, Monsieur, que je prépare une Edition des Lettres de ce célèbre Aveugle, suivies de celles des Gens de Lettres avec qui il étoit en commerce.

Avj RE'PONSE

RE'PONSE de M. Begon , Intendant de
Justice du Pays d'Aunis & de la Marine
à Rochefort , à M. Malaval , écrite de la
Rochelle le 15. Juillet 1691.

J'AI reçu , Monsieur , la Lettre que vous
avez pris la peine de m'écrire , par la-
quelle je vois que vous soupçonnez de faus-
seté la Medaille sur laquelle M. Rigord a fait
sa Dissertation ; sur quoi je dois vous dire ,
qu'il y a des règles certaines pour connoître
si une Medaille est Antique ou fabriquée de
nouveau ; les Maîtres de cet Art ne s'y trom-
pent jamais , & ne s'y peuvent tromper , dis-
tinguant plus aisément une Medaille fausse
d'une bonne , qu'un Lapidairé un Diamant
faux , d'un véritable , & un Orfèvre une pie-
ce fausse , d'une autre qui est de bon aloi.

Or , cette Medaille a été & est encore *in-*
manibus omnium. Il y a dix-huit mois que je
l'ai envoyée à M. Toinard , entre les mains
duquel elle est encore ; il l'a fait graver avec
un soin très-particulier. Il a fait là-dessus une
Dissertation dans son Traité de *Familia He-*
rodiadum.

Il l'a fait voir à M. Morel , à M. Dron ,
à M. l'Abbé Nicaise , à M. Vaillant , à M.
l'Abbé Bizot , au P. Hardouin , &c. tous
Gens dont les noms sont consacrés à l'imor-
talité , qui l'ont unanimement jugée bonne
& indubitable.

Après

Après ces témoignages , il ne faut point demander où M. Rigord l'a prise ; de quelque Lieu qu'il l'ait tirée , elle est jugée bonne par les Maîtres de l'Art , leur Jugement est souverain : & le P. Noris , quoi qu'il ne l'ait pas vûë & qu'il n'en parle que sur ce qu'on lui en a écrit , en parle comme d'une Piece d'une rareté & d'une conséquence extraordinaire.

J'ai vû. M. par l'Extrait que le Journal des Sçavans nous a donné du Livre de M. Ciampini , que par *opus musivum* , il n'entend pas un Ouvrage à la mosaïque de la maniere que nous l'entendons ordinairement , & qu'il donne à cette expression une explication si étendue , qu'il semble s'être proposé l'explication de la plus grande partie des Monumens antiques qui restent en Italie , & vouloir nous donner une idée de tous les Ordres d'Architecture dont les Anciens se sont servis dans les siècles différens , selon leur fortune & le goût de leur tems.

Je ne sçais , M. si j'oserois hazarder de dire qu'*opus musivum* veut dire *opus magnâ arte elaboratum*. Ma conjecture est fondée sur un vieux mot que j'ai encore trouvé en usage dans quelques Provinces où j'ai passé , dans lesquelles , pour dire qu'un homme a été long-tems à travailler à quelque chose , on dit , il a *musé* long-tems.

Je

Je ne crois point qu'il faille chercher d'autre explication à l'*Opus Plumarium* de Moïse, que celle qui est naturelle ; c'étoit une tapisserie faite avec des Plumes de toutes sortes d'oiseaux. Lorsqu'on prit le Mexique & le Perou, on trouva dans les Palais des Rois & des Grands Seigneur de ces Pays, des Tapisseries de Plumes, travaillées avec un art merveilleux.

J'ai vû d'ailleurs des ouvrages faits avec des queuës de Paon, qui sont d'une beauté enchantée ; & il ne faut pas douter que le Peuple de Dieu ne se soit servi des plumes des oiseaux, que le Pays leur fournissoit abondamment, pour orner le Tabernacle du Seigneur, qui leur servoit de Temple.

Ma pensée ne détruit point celle des Hebreux, qui apelloient ces Ouvrages *Opus cogitantis*, & *Opus Cherubin*.

L'*Opus Cogitantis*, explique qu'il falloit une très grande industrie pour bien apliquer & se servir à propos des différentes plumes des oiseaux ; & comme les Cherubins étoient sur l'Arche, & qu'ils la couvroient de leurs aïles, qui sont des plumes, c'est fort à propos que les Hebreux leur consacroient des ouvrages de Plumes.

On cherche, M. très-souvent des mystères & des allégories où il n'y en a point ; je me fais une règle d'expliquer toujours, au-
tant

tant qu'il est possible , toutes choses dans leur sens le plus naturel & le moins forcé : je ne crois pas qu'on en puisse donner un plus naturel à l'*Opus Plumarium* , que celui que je lui donne.

Il n'a point paru jusqu'à présent , de Médailles du Meurtre des Innocens. Cette action étoit trop horrible pour être consacrée à l'immortalité sur le cuivre , par celui qui l'avoit faite ; & il étoit trop redouté , pour qu'un autre que lui eût osé entreprendre de faire fraper des Médailles qui l'auroient rendu odieux à tous les siècles & à toutes les Nations.

La seconde Edition du Dictionnaire des Arts de M. Felibien est achevée , mais il n'y a rien ajouté ; ce Livre étoit devenu rare & très-cher , & on le recherche de tant d'endroits , qu'il a fallu , pour satisfaire le Public , le réimprimer promptement ; ainsi ce qu'il doit dire de l'Imprimerie est réservé à une troisième Edition , & sur ce Chapitre il ne dira que ce qui regarde la Mécanique de l'Imprimerie , qui est la seule chose à laquelle il veut & doit s'appliquer.

L'observation que vous faites , qu'il seroit à désirer que les Imprimeurs qui font des nouvelles Editions , marquassent l'année des premières , ne regarde pas le dessein de M. Felibien : d'ailleurs , en l'état où l'Imprime-

rie

rie est à présent , elle seroit sujette à une infinité d'omissions , y ayant tel Livre , qui , depuis l'invention de l'Imprimerie , a été imprimé plus de trois mille fois & en une infinité de Lieux differens , ce que , ni les Auteurs , ni encore moins les Libraires , ne peuvent démêler.

Il n'y a que 22. ans que vous avez donné la premiere Edition de votre Livre sur l'*Oraison de quietude* ; il en a tant été fait d'Editions differentes & en tant de Lieux , que vous n'oseriez hazarder de donner au Public la liste des Lieux & des années où elles ont été faites. Il est vrai que tous les Livres n'ont pas le même sort , ni tous les Auteurs une onction pareille à celle que Dieu a versée sur votre Ouvrage ; mais, du grand au petit, on peut juger par cet exemple que l'exécution de votre projet seroit presque impossible , ou inutile : impossible , parce que si l'Auteur d'un Livre de 22. ans ne peut pas sçavoir lui-même combien de fois son Livre aura été imprimé, comment voulez-vous qu'un Homme de ce siècle puisse démêler toutes les impressions qui ont été faites depuis 250. ans, des Auteurs anciens dans toutes les parties du Monde ? inutile , parce que s'il n'est pas possible de faire la chose exactement , il vaut mieux ne la point faire & laisser ce soin à ceux qui ont besoin de sçavoir les Editions differentes ,

tes , d'en faire la recherche. M. Baillet dans son Livre des Jugemens des Scavans , a marqué , autant qu'il a pû , les différentes Editions des Auteurs dont il parle ; mais il l'a fait sans affectation , & comme en passant , ne voulant pas être garant qu'il n'ait été fait d'autres Editions que celles qu'il marque.

La seconde observation que vous faites ne regarde point aussi le dessein de M. Felibien. C'est un bon avis à donner aux Auteurs , de marquer dans les impressions qu'ils font faire de leurs Livres, les Endroits notables par des caracteres differens ; mais comme M. Felibien ne s'attache qu'à la Mécanique , cela n'est point de son fait.

Votre troisième observation est très-bonne ; très-ingénieuse & très-utile , & s'il est possible de donner aux Livres une odeur agréable qui les préserve des tignes , c'est une invention qui seule feroit honneur à M. Felibien , mais il faudroit sur cela entrer dans un plus grand détail , & lui expliquer ce que c'est que ce parfum dont vous parlez , & le moyen de s'en servir.

L'art. 4. sur la Colle , qui préserve les couvertures des Livres des vers , & sur l'encre qui fait le même effet sur le papier , mérite aussi une plus longue explication , n'y ayant rien de plus utile & qui convienne mieux au dessein de M. Felibien.

L'art.

L'art. 5. n'est pas aussi suffisamment détaillé ; c'est le plus important de tous, & dont M. Felibien doit faire deux des plus curieux articles de son Livre, puisqu'il s'agit des caractères & du papier, qui sont les deux choses les plus essentielles à l'impression.

Le 6. art. qui regarde les chiffres & les nombres, n'est point de notre dessein, & je ne vous en dis rien, ni du 7. qui regarde la police des impressions.

Mais ce que vous observez du prix excessif des Livres, pourroit engager M. Felibien, sans s'écarter de son dessein, de nous donner le détail du prix de chaque chose qui entre dans la composition des Livres, & de suggerer des moyens & des inventions d'imprimer aussi bien, & même mieux qu'on n'imprime, à beaucoup meilleur marché.

Sur le 8. art. je vous dirai que les Moines de ce siècle ne ressemblent point aux Moines anciens. Ils croiroient se deshonorer s'ils s'apliquoient à l'Imprimerie, & je ne sçais s'il conviendroit au Public qu'ils prissent possession de cette fonction ; quoi qu'il en soit, cette vûë particuliere que vous avez, n'est pas du sujet que M. Felibien doit traiter, & causeroit la ruine de tous les Artisans qui travaillent à l'Imprimerie, lesquels ne sont déjà que trop miserables.

Le 9. & le 10. art. sont aussi de police.

J'ai

J'ai dans ma Bibliothèque le Livre dont vous me parlez , qui est l'*Histoire de la Librairie* , mais ce Livre ne dit rien de ce qui doit être traité par M. Felibien.

Je suis , Monsieur , avec toute l'estime qui est dûe à votre mérite , votre très-humble & très-obéissant serviteur. *Signé* , B E G O N.

Je n'ai rien voulu retrancher , Monsieur ; à cette Lettre de M. Begon , dont le principal objet est notre Médaille d'Herodes , parce que je la trouve d'ailleurs curieuse , & je sçais qu'il n'y a aucun genre de Littérature qui ne vous fasse plaisir & qui puisse vous être étranger. Je reviens à l'histoire de cette Médaille.

J'étois encore aux Pyrénées avec M. Rigord , lorsque nous y apprîmes la mort du *Marquis de Seignelay* , nouvelle qui fut un contre-tems fâcheux pour mon Ami , qui esperoit , avec raison , de s'avancer sous son Ministère. J'en sentis le contre-coup , car il m'avoit pris quelque dévotion d'entrer aussi dans la Marine , protégé par M. Begon , parent de ce Ministre , qui favorisoit d'ailleurs les Gens de Lettres &c.

M. de Seignelay fut remplacé par M. de Pontchartrain , depuis Chancelier de France ; M. Rigord acheva honorablement sous ce nouveau Ministre , la pénible Mission des Pyrénées , après laquelle il se mit dans la Robe ,

Robe , & acheta la Charge dans laquelle il est mort à Marseille dans un âge avancé en 1727. avec la réputation d'un Sçavant du premier ordre , & de la plus exacte probité.

Pour moi , Monsieur , ayant formé aussitôt le dessein de venir à Paris , je me rendis d'abord à Toulouse , où je fis quelque séjour , & où je laissai , entre les mains d'un Magistrat distingué du Parlement , mon Exemplaire de la Dissertation imprimée de M. Rigord sur la Medaille d'Herodes , que je ne pus jamais retirer , & qu'il ne m'a pas été possible de remplacer d'ailleurs.

De Toulouse , je descendis à Bourdeaux par la Garonne , d'où je me rendis à Xaintes , où se trouvoit alors M. Regon , que j'étois bien aise de saluer & de remercier ; j'en fus reçu le plus gracieusement du monde , & je ne le quittai qu'à regret ; j'eus aussi du regret de ne point voir la Medaille en question , dont ce sçavant Homme faisoit tant de cas , parce que son Cabinet d'Antiques étoit à Rochefort , où il faisoit son principal séjour.

Sa Bibliotheque y étoit aussi par la même raison , sur quoi il me dit , fort obligamment , qu'il avoit gardé le même arrangement que je lui avois donné à Marseille , lorsque j'en fis le Catalogue , un peu avant mon voyage du Levant.

M.

M. Begon a vécu depuis jusqu'au 14. Mars 1710. & mourut âgé de 72. ans , méritant , par ses grandes & rares qualités , pour le bien public & pour l'honneur des Lettres , de passer les bornes ordinaires de la vie humaine. A sa mort , notre rare Medaille changea encore de maître , en sortant tout-à-fait de sa famille , ainsi que j'aurai l'honneur de vous le dire en son lieu dans une autre Lettre qui fera la clôture de ce Mémoire. Je suis , Monsieur , &c.

A Paris le 26. Août 1740.



ÉPIÎRE MAROTIQUE.

*A M. le Comte d'A** , Chevalier de ** ,
Capitaine au Régiment d'**.*

O U l'on m'a dit flateuse menterie ,
Ou bien devez , dans la quinzaine au plus ,
Venir revoir A ** votre Patrie.
Ja n'est besoing , que d'abondant vous prie
De ramener le moult joyeux Bacchus ,
Ris , Jeux , Plaisirs , doux suivans de Venus ;
Trop mieux je sçais que cette aimable Troupe,
Si ne vouliez la rapporter en croupe ,

Se

Se nicheroit plutôt dans vos Bahus ,
 Que de souffrir que partissiez sans elle ;
 Si qu'avec vous , Seigneur , les attendons.
 Sur aultre cas partant nous vous mandons
 Ung mot d'avis , que vous donne mon zèle :
 C'est qu'au départ ne soyez paresseux ,
 Ains le bâtiez d'un jour , voire de deux ,
 Et qu'en chemin cheyaulchiez en grand course ,
 N'étoit que fût trop lourde votre bourse ;
 Brief , plût au Ciel que le prompt Pégazus
 Ne fût à moi ! serjez bientôt dessus ;
 Ou bien qu'Amour vous ajustât son aîle !
 Bien entendu qu'il vous la reprendroit ,
 Sitôt qu'ici de retour vous verroit.
 Or , direz-vous , qu'est-ce qui me rapelle
 En si grand hâte au paternel manoir ?
 Quand vous viendrez , si le pourrez sçavoir :
 Ce temps pendant venez sur ma parole.
 Pourtant de peur que fussiez en esmoy ,
 Ou que prinssiez comme sémonce folle
 Ce mien escript , je dirois bien pourquoi
 Je vous requiers de venir en grand presse :
 C'est que je crains , qu'en tardant ung petit ,
 Plus ne puissiez voir à votre apetit
 Jeune beaulté , Syrène enchanteresse ,
 Prête à partir loin des bords A sins
 Pour faire ailleurs cueillette de raisins.

Or ,

Or, seurement auriez moult de griesse ,
 D'être venu trop près de son départ ,
 Le lendemain , ou seulement la veille ,
 Et de n'avoir point ou peu son regard.
 Car telle est bien cette jeune merveille ,
 Que Chevalier , pour peu qu'il fût galant ,
 Pour elle voir troteroit à grand erre ,
 Maulgré dangier , depuis lointaine terre ,
 Et l'ayant vûë il ne seroit content ,
 Qu'à tout jamais ne la pût voir d'autant.
 Ainsi ferez , car elle en vaut la peine.
 Et tout premier , vous sçavez de son sang
 Le clair renom , la noblesse ancienne ;
 Mais qu'ai-je dit ? En vain femme descend
 De vieille roche , et si feroit la vaine ,
 Dès qu'elle n'a que trente-deux quartiers
 Pour tout mérite , a donc les Cavaliers
 Son arbre peint & généalogique
 Respectent fort , puis d'elle font la nique.
 Qu'ainsi ne soit de la jeune M ,
 Les sentimens , l'air , les façons , la grace ,
 Tout ce qu'elle est , sent une noble race ;
 C'est comme en vous , jugez si je dis vrai ,
 Entr'autres points j'en note trois en elle ,
 Qui vous feront goûter la Damoiselle ,
 Ou je dirai , je ne m'y connois pas.
 C'est voix charmante , esprit gai , doux ápas.

Par

2150 MERCURE DE FRANCE

Par le menu veux-je vous les déduire ?
Si je suis long , car comment l'éviter ?
Pour m'accourcir pourrez cesser de lire.
C'est , par sa voix ja vay donc débiter.
Grand dommage est pour sa gloire & mon lucre ,
Que cabalique ou physique leçon
Ne m'ait appris à dépeindre le son ;
Je gagnerois plus que Marchands de sucre ,
En dépeignant de sa tant douce voix
L'accent distinct , la force harmonieuse ,
L'expression touchante et gracieuse ,
Le tremblant doux , plus que cil du hautbois ,
Dont les accords la secondent par fois.
Ce n'est là tout ce qu'il faudroit pourtraire :
Noble attitude , airs de tête charmans ,
Dans la mesure aimables mouvemens ,
Regards parleurs , souris fins , sûrs de plaire ,
Bref , tout ce qu'ont les Graces de naif ,
De noble aussi , d'aisé , de doux , de vif ,
Accompagnans sa voix mieulx que la Basse ,
Font pour les yeux un concert si touchant ,
Que si quelqu'un , sans la voir , oit son chant ,
De la moitié du plaisir il se passe.
L'ai-je pas dit qu'avec de tels pourtraits
Je scaurois bien faire tôt ma fortune ?
Non moins encor grossirois ma pécune ,
Sachant de plus dépeindre les attraits ,

Dont

Dont en naissant moult fut favorisée :
 De son gent corps tant la taille est pincée,
 Que la ceinture à la mere d'Amour
 En feroit bien deux ou trois fois le tour.
 Quand elle marche , ainsi marchoit Cypris ;
 Seure , en allant devers le beau Paris,
 D'ôter la pomme à plus d'une rivale.
 Puis son visage est un rond presqu'ovale.
 Son front sans ride est un parfait voutis.
 Ses blonds cheveux sont filets et chaînettes ;
 Où Cupido tient les cœurs qu'elle a pris.
 Deux arcs mignons sont bien ses deux sourcis ;
 Et de ses yeux partent prompts sagettes ,
 Dont il n'est mie aisé de s'engarder.
 Voulez sçavoir qu'elle couleur y brille ?
 Croyez-vous donc que j'ose y regarder ?
 Or comme esprit fin et vif y petille ,
 Ils m'ont paru de tout loin être pers ,
 Tels que sont ceux de Minerve la fine ;
 Aussi les cœurs pour elle sont ouverts ,
 Sans que parliez elle y perce et devine ,
 Et sans parler se fait entendre aussi.
 Mais quand ses yeux en regard adouci
 Daignent changer leur vivacité grande ;
 Est-il un cœur , tant soit-il endurci ,
 A leur douceur qui d'abord ne se rende ;
 S'elle voaloit en recevoir l'offrande ?

• • • • • Mais

152 MERCURE DE FRANCE

Mais de cela c'est son moindre fouci :
Je parle , au moins , des cœurs qui sont ici ;
Vienne le vôtre , ainsi qu'on vous le mande ,
Elle en seroit possible plus friande.
Le seriez-vous , vous même d'un beau teint ,
Comme à plaisir coquette se le peint ?
La M là , pourtant rien n'y dépense :
C'est naturelle & parfaite nuance
D'un blanc de lait mêlé du plus beau sang.
Roses & Lys qui ne feroient que naître ,
Près de ce teint frais , vif , éblouissant ,
Bientôt mourroient de honte de paroître.
Jamais Strasbourg n'en eut de plus unis.
Mais ne nierai , que verole infantine
De quelques trous ne l'ait marqué jadis :
Les ai comptés , une fois que je vis
Son œil ailleurs , ils sont bien cinq ou six.
Or , grand plaisir nous fit cette maline
Laisant ces trous : ce nous sont à toujours
De bons garans , que sa cruelle envie
A la M ne jouïra plus de tours ,
Ains nous lairra ses beaultés et sa vie.
Quant à son né , il est tel comme on lit ,
Que le vouloient Parthes à leur Princesse ,
Tel que celui que Fontenelle a dit
Donner un air de Marquise et Comtesse ,
Tel que l'avez , je veux dire aquilin ,

Mais

Mais en petit , comme étant féminin.
 Voici sa bouche ; elle est des plus petites.
 Or , lui disoient ses Maîtres à chanter ;
 Meselle , il faut s'ung peu violenter
 D'ouvrir la bouche , à tant que leurs rédites
 L'ont fait grandir , ains d'un point seulement ;
 Puis elle a bien tant d'autres beaulx mérites ,
 Que du premier on la quitte aisément.
 La trouverez vermeille , apétissante ,
 Bien façonnée , & volentiers riante ;
 Et quand à rire elle s'épanouit ;
 Autour se fait mainte & mainte fossette
 D'où maint amour , mainte grace doulcette
 Dessort le bec , comme oiseaux de leur nid ;
 Rit avec elle , avec se réjouit.
 Oh ! le beau pair que sa bouche & la vôtre ;
 En gais propos l'une étant près de l'autre !
 Oh ! qu'y viendroient & de ris & de jeux
 Pour se gaudir & s'agacer entr'eux !
 Quand vous ririez , ne seroit endormie ,
 Verriez en elle enjouïment vertueux ,
 Egale humeur , des ennuis ennemie ,
 Comme chés vous , ne les connoissant mie ;
 Gayeté modeste , air à tems serieux ,
 Esprit orné de monde et de lecture ;
 Ainsi payeroit sans doute avec usure
 Votre parler doux , galant et joyeux.

Rien que pour voir essayez l'aventure :
 Point n'y fauldrz après cette escripture ,
 Ou si veniez à tromper mon espoir,
 Je vous croirois mué du blanc au noir.



*DISSERTATION sur la Cérémonie de
 la Communion du Prêtre faite avec la main
 gauche au S. Sacrifice de la Messe , selon
 l'ancienne Liturgie de l'Eglise de Paris.*

LA commodité qu'on a dans cette Capi-
 pitale , d'entrer dans les principales Bi-
 bliothèques , qui y sont en grand nombre ,
 également enrichies de tout ce que les Ma-
 nuscrits ont de plus ancien , & l'impression
 de plus sçavant & de mieux composé ,
 m'ayant procuré l'avantage de pénétrer jus-
 qu'à celle de Mrs du vénérable Chapitre de
 l'Eglise Métropolitaine de Notre Dame, par-
 mi plusieurs Manuscrits curieux qu'on y voit,
 un ancien Missel de ce Diocèse , écrit sur du
 vélin en caracteres gothiques , qui contient
 dans sa Liturgie la Cérémonie de la Com-
 munion du Prêtre avec la main gauche au
 S. Sacrifice de la Messe , me parut d'autant
 plus digne d'attention , que je trouvai cette
 coutume conforme à celle qui étoit pratiquée
 par

par les Cardinaux Prélats dans le XIII^e siècle, par l'Eglise de Meaux, & qui l'a toujours été par les Dominicains. Quatre Extraits qui suivent, munis des Scings & des Sceaux requis pour les rendre authentiques & dignés de foi, vont être les preuves solides de ce que j'avancerai au sujet de la conformité de cette cérémonie dans les quatre Liturgies de Paris, de Rome, de Meaux, & des Dominicains.

Premier Extrait. Il est tiré du feüillet cXLIIJ du premier Missel dont je viens de parler; la date de l'année ne s'y trouve pas, défaut ordinaire de ces sortes de Livres, mais les caractères & le Calendrier de celui-ci, bien examinés, donnent lieu de juger qu'il est du XIV. siècle. La Rubrique de la Communion du Prêtre avec la main gauche, y est prescrite de la maniere qui suit.

Sacerdos accipiat Patenam intactâ Hostiâ, ponat ad os et ad oculos & signet se illâ dicens: Da propitiâ pacem &c. & depositâ Patenâ & discooperto Calice, accipiat Hostiam & frangat eam in tres partes dicens: Per eundem Dominum &c. duas partes teneat in manu sinistra & tertiam in dexterâ dicens: Per omnia secula &c. Pax Domini sit &c. Agnus Dei &c. hic ponat in Calicem illam partem Hostie quam tenet in dexterâ dicens: Hec Sacro-Sancta commixtio &c. postea det pacem. Oratio ad Pa-
B iij trem:

*trem : Domine sancte Pater ; Oratio S. Augusti-
ni ad filium QUEM ANTE SE TENET SACER-
DOS : Domine Jesu Christe &c. Amen. COMMU-
NICET SE sumendo Corpus sub specie panis di-
cens : Corpus Domini nostri Jesu Christi cus-
todiat me & perducatur in vitam eternam &c.*

*In quorum fidem &c. Parisiis die. 12. Junii
1730. Cl. Andry Secret. V. Capituli præ-
dicti B. M. Locus sigilli †.* Le Célébrant di-
visoit l'Hostie sur le Calice en trois parties ,
& en retenoit deux avec sa main gauche jus-
qu'à la Communion , & l'Oraison de S. Au-
gustin au Fils de Dieu , *Quem ante se tenet
Sacerdos* recitée , *Communicet se* , le Prêtre se
communioit ; aujourd'hui le Prêtre recite
cette Oraison de S. Augustin ayant les mains
jointes , & alors il tenoit le Corps du Fils
de Dieu en la disant & en donnant le baiser
de Paix ; preuve certaine , que n'étant pas
prescrit de le changer avant que de commu-
nier, il le tenoit toujours de la main gauche.

M****, qui a eu beaucoup de part à l'E-
dition du nouveau Bréviaire de Paris publié
en 1736. & qui , par conséquent , peut ju-
ger sainement des anciens Rits de cette Egli-
se , m'a fait la grace de me dire , en 1739. que
la Communion du Prêtre avec la main gau-
che étoit positivement dans cette Liturgie.
Le R. P. le Brun de l'Oratoire , en étoit si
persuadé , qu'il a écrit , ainsi que je le dirai
dans

dans la suite, que le *Missel des Freres Prê-
cheurs* doit être regardé constamment comme
l'*ancien Missel de l'Eglise de Paris*. On sçait
que ces Peres communient avec la main
gauche en célébrant la Messe.

La même Liturgie est imprimée dans un
autre Missel de cette Eglise de l'année MDV.
que j'ai en main.

Second Extrait. J'ai fait celui-ci dans
la Bibliothèque du Roy, sur un Manuscrit
du XIII. siècle, marqué *Num. 4130.* qui a
pour titre : *Ceremoniale Romanum multiplex*,
où sont prescrites, au feüillet LXXV. les
Cérémonies qu'il falloit observer lorsqu'un
Cardinal Evêque, célébrant solennellement
la Messe, étoit venu à la Communion, du-
rant laquelle il devoit suivre les Rubriques
prescrites dans le feüillet XCII.

*Pontifex autem datâ pace Capellano, con-
vertens se ad altare, inclinet ante Hostiam &
Calicem, & junctis manibus dicat reverenter
illas orationes: Domine Jesu Christe &c. sub-
sequenter accipiens CUM DIGITIS SINISTRÆ
MANÛS alias duas partes que sunt super Pate-
nam, sumat easdem cum omni reverentiâ, &
dum habet in ore sacrum Corpus Domini, te-
neat manus ante pectus junctas &c.*

*In quorum fidem &c. Parisiis die 7. Junii
1730. De Targny, Custos Manuscriptorum
Bibliothecæ Regiæ.*

Le Cardinal Evêque célébrant, ayant donné la Paix à son Aumônier, se tournera du côté de l'Autel, y fera une inclination devant la Ste. Hostie & le Calice, & joignant les mains, recitera dévotement ces Oraisons: *Domine Jesu Christe &c.* & les autres qui se disent avant la Communion, selon qu'elles sont disposées dans le Missel, & d'abord après *subsequenter*, prenant, AVEC LES DOIGTS DE LA MAIN GAUCHE, les deux parties de l'Hostie qui sont restées sur la Patene, il se communiera dévotement, & tant que le Corps de JESUS-CHRIST sera dans sa bouche, il tiendra les mains jointes devant sa poitrine.

Il y a dans ce même Manuscrit, page CCI. après les Cérémonies, une relation de ce qui se passa au second Concile de Lyon en 1274. sous Gregoire X. faite par un Ecrivain, qui, selon le P. Echard, T. I. p. 144. *Scrip. Ord. Prad.* y avoit été présent.

In Nomine Domini amen &c. Anno ejusdem M. CC. LXXIV. die Luna, VII. Maii, Indictione III. Congregato generali Concilio per SS. Patrem Gregorium X. in majori Ecclesiâ S. Joannis Lugdunensis &c. La date de cette Relation prouve que la Cérémonie en question, qui précède dans ce Manuscrit, devoit être bien plus ancienne.

Troisième Extrait d'un Missel que les R. P.
Minimes

Minimes de Paris m'ont fait voir , imprimé par l'ordre de M. Louis de Brezei , Evêque de Meaux , *Meldensis* , chés J. Bonhomme , à Paris MDLVI. Les Rubriques y sont bien au long ; la main gauche tient deux parties de l'Hostie sur le Calice , depuis la fraction jusqu'à la Communion , sans le moindre vestige de changement. Le Prêtre disoit *confitemini &c.* baisoit l'Image du Canon , en ouvrant le Missel. *Kirie cunctipotens : Kirie Virginitatis amator &c.* touchoit trois fois le Calice avec la Patene ; *terso ore cum albâ brachii sinistri* , la main droite passoit sur les lèvres ce linge du bras gauche , *osculetur Sacerdos Hostiam & continuò det osculum pacis ; dicat Orationes ad Patrem & ad Filium , sumat Corpus Christi. Adjutorium &c.* il n'y a pas *Domine non sum dignus* , non plus que dans les trois autres originaux que je raporte.

Quatrième Extrait. Il est tiré d'un Livre composé de 500. feüillets , intitulé : *Ecclesiasticum Officium secundum Ordinem Prædicatorum.* Il est écrit sur du vélin , & contient le Bréviaire , le Missel le Chant & les Rubriques à l'usage des F. F. Prêcheurs , gardé soigneusement dans la Bibliothèque de Couvent des Dominicains de Paris de la rue S. Jacques , fondé depuis 1217.

Le tems auquel ce Livre a été écrit , se trouve à la page xxx. à l'occasion de la re-

Bv cherche

cherche du Cycle Lunaire , ou Nombre d'Or ; on y lit : Si vous voulez sçavoir , en quel jour que ce soit de l'année , l'âge de la Lune qu'il faut annoncer , prenez garde au nombre du Cycle Lunaire de cette année-là que vous cherchez , si c'est le dernier ou le premier , comme dans la présente année M. C C. LIV. *aut primus ut in anno presenti* M°. CC°. LIV°. alors , si c'est le premier , vous annoncerez chaque jour cette même année le nombre marqué sur le petit a.

En effet , selon la supputation de M. Dugange dans son Gloss. page 253. Edition de 1710. le nombre du Cycle Lunaire étoit le premier en 1254. & la Lettre Dominicale D. ce qui fit que le 14. de la Lune tombant le Dimanche 5. Avril , on remit la Fête de Pâques au Dimanche suivant 12. du même mois. M. Baillet la met aussi le 12. de ce mois & le 21. de la Lune , selon l'Ordonnance du I. Concile de Nicée ; ainsi cette époque répondant à l'année 1254. il n'y a aucun lieu de douter que ce ne soit au juste l'âge fixe de ce Manuscrit , l'Empire d'Occident vacant depuis la mort de Frederic II. en 1250. jusques en 1273. que Rodolphe fut élu , lequel étant décédé en 1291. eut pour successeurs Adolphe , Albert , Henri VII. de Luxembourg.

Au feüillet CCCXCIII. de ce Livre manuscrit ,

nuscrit, il y a un Chapitre intitulé : Des Cérémonies qu'il faut observer à l'Autel, & de la maniere de communier ; après que le Prêtre aura dit : *Omni perturbatione securi*, il découvrira le Calice, & y élevant l'Hostie ; il dira, *Per eundem &c.* & la divisant en trois parties, en mettra une dans le Calice & retiendra les deux autres de sa main gauche jusqu'à la Communion, *usque ad perceptionem.*

Cum autem Sacerdos dixerit : Omni perturbatione securi, detegat Calicem, & accipiat Hostiam dicendo per eundem &c. dividat Hostiam primò in duas partes, deindè partem quam tenet in dexterâ, superponat in transversum parti reliqua in sinistrâ, & dividat eam, & in sinistrâ retinens duas partes USQUE AD PERCEPTIONEM cum tertiâ quam tenebit in dexterâ. Ad Pax Domini faciat unam crucem &c. Agnus Dei &c. hæc Sacro Sancta commixtio, postea Calicem osculetur. Sacerdos itaque datâ pace Diacono, dicat orationem : Domine Jesu Christe &c. Corpus & Sanguis Domini &c. deindè inclinato capite sumat corpus, postea sumat Sanguinem nihil dicens.

In quorum fidem &c. Parisiis die 1. Julii 1730. F. Lud. Franciscus Mareillier, Doctor Parisiensis, Prior Conventus & Collegii S. Jacobi Parisiensis Ord. FF. Prædicatorum.
Bvj Trois

Trois Decrets de trois Chapitres Généraux des Dominicains , rendent encore la date du Manuscrit de 1254. évidente. Il fut ordonné à celui de Bologne en Italie , tenu en 1244. que les Définites du Chapitre prochain aporteroient de leurs Provinces , les différentes façons d'y reciter l'Office divin & d'y célébrer la Messe , afin de parvenir à une uniformité , *pro Officio concordando. Definitorum portent Rubricas Breviarii & Missalis.*

Au Chapitre de Cologne en 1245. on délibéra qu'on choisiroit quatre Religieux pour y travailler. Le P. Humbert , Provincial de France , en fut un , & proprement le seul qui s'en acquitta. Dans celui de Bude , tenu en 1254. auquel Humbert fut élu Général , son Ouvrage fut approuvé. *Confirmamus totum Officium secundum ordinationem & exemplar V. P. Humberti Magistri Ordinis.* Ce vénérable Auteur l'ayant composé à Paris, Lieu de sa résidence , il y laissa naturellement l'Original , daté de l'année 1254. dont il y a des copies , dit le P. Echard , aussi anciennes , qui furent distribuées aux plus célèbres Convents , à Toulouse , à Bologne , à Salamanque &c. Le zèle des Dominicains alla , là-dessus , jusqu'à supplier le Pape Clement IV. de vouloir bien défendre de jamais rien retrancher de cet Ouvrage sans la permission S. Siege. Ce que le Pape fit par une Bulle donnée

donnée à Viterbe, *les Nîmes*, c'est-à-dire le 7. de Juillet 1267. la 3. année de son Pontificat. *Inhibentes ne aliquis contra ordinationis predictæ Humberti tenorem aliquid immutare presumat.*

Humbert, qui se démit de sa Charge en 1263. & fut nommé dans la suite Patriarche de Jérusalem, Dignité qu'il refusa, étoit encore Général en 1256. qu'il eut l'honneur, selon le P. Anselme, qui cite dans son Histoire Généalogique, T. I. p. 296. la Chronique de S. Etienne de Limoges, d'être choisi par S. Louis pour Parain de son VI. Fils le Prince Robert de Clermont, Tige de la Royale Maison de Bourbon, lequel fut baptisé par Philippe, Archevêque de Bourges. Ce même Fait est rapporté par plusieurs Auteurs.

Dom Martenne, *Bénédictin*, a fait imprimer dans le T. VI. p. 379. *Veter. Script.* le Manuscrit ancien d'un Anonyme que le sçavant D. Mabillon avoit copié à Rome dans la Maison des Dominicains de Ste Sabine. Cet Anonyme rapporte les raisons que les Peres de Susate en 1415. & de Utine en 1437. tous deux du même Ordre de S. Dominique, donnent de la Communion du Prêtre avec la main gauche; elles sont toutes mystiques; les voici en peu de mots.

La main gauche étant, selon S. Grégoire Pape, la figure de la Vie mortelle de Jesus-Christ

Christ, terminée par le Sacrifice douloureux de la Croix : en-communiant de cette main, le Prêtre soutient, avec l'Epouse des Cantiques, la tête de Jesus mourant, *lava ejus sub capite meo*, & consomme d'un même côté le Sacrifice de l'Autel, qui renouvelle celui de la Croix. C'est d'ailleurs du côté du cœur qu'est le siège de l'amour, pour y imprimer, comme un cachet, notre divin Epoux, à l'exemple de la même Epouse. *Pone me ut signaculum super cor tuum*. C'est dans ce dessein que l'Eglise veut que le Prêtre place du côté du cœur le Manipule, symbole d'un lien d'un amour éternel, & que l'Epoux met l'anneau au doigt qui est du côté du cœur de son Epouse, comme un gage de leur mutuelle & inviolable fidélité. C'est enfin du côté du cœur, afin d'appliquer le souverain remède à la source des maux, & d'y dissiper l'aveuglement des passions, par la présence de celui qui est la vraie lumière. *Erat lux vera*.

Mais la raison naturelle est si évidente, par rapport aux Dominicains, qu'elle se présente d'abord à tout homme qui y réfléchit. Comme chaque Fondateur d'Ordre Religieux, a adopté ou composé la Règle & les Cérémonies qui lui ont paru convenables, chaque Ordre aussi communie en sa manière. Il y en a qui communient sur la Patene avec
la

la main droite ; les Chartreux avec les deux mains ; les Religieux de Cîteaux, avec lesquels S. Dominique travailla sept ans à la conversion des Albigeois, communioient alors sur le Calice avec les deux mains, au rapport du P. Martenne, T. 1. p. 186. des Rits, & de Martinez à Prado, Dominicain, *Tr. de Euchar. q. 83. d. 2.* ainsi que les Carmes le font encore aujourd'hui ; & l'Ordre des Freres Prêcheurs ayant adopté, à sa naissance, le Bréviaire de l'Eglise de Paris : *nous sommes attachés*, dit l'Auteur du T. 1. de Juillet de l'année Dominicaine ; p. 525. *à ce que nous avons trouvé dans l'ancienne forme de l'Office de N. D. de Paris.* Le même Ordre en suivit aussi la Liturgie, selon la remarque du P. le Brun, T. IV p. 48. de son *Traité des Liturgies*, lequel, après avoir dit, *l'Abbaye de S. Victor de Paris prit le Missel de cette Cathédrale*, ajoute : » L'uni-
 » formité du chant des Freres Prêcheurs avec
 » l'ancien chant de Paris, la préparation du
 » vin & de l'eau dans le Calice avant la
 » Messe, le *Confite mini* & quelques autres
 » Particularités qu'on voit dans le Missel de
 » Paris jusqu'en 1615. & que ces Peres ont
 » TOUJOURS conservées, doivent constam-
 » ment faire regarder leur Missel comme l'an-
 » cien Missel de l'Eglise de Paris, qui de leur
 » premier Convent de cette Ville, fondé en

» 1217. s'est étendu dans tout l'Ordre de S.
 » Dominique, & p. 54. il dit, le P. Hum-
 » bert de Romans, l'insera, dans un très-
 » grand Volume *in-folio* écrit en 1254. qui
 » est sans doute l'Exemplaire que les Peres
 » de cette Maison m'ont communiqué, &
 » qui est un trésor sans prix, contenant tous
 » les usages Ecclesiastiques & Conventuels.

Le P. Echard parle aussi de ce Livre, T. 1.
 p. 144. & en particulier il s'étend sur la Cé-
 rémonie de la Communion avec la main gau-
 che, qui y est marquée comme étant respec-
 table par la pratique des Cardinaux Evêques,
 ajoûtons, & par celle des vénérables Chapi-
 tres & Evêchés de Paris & de Meaux, &
 la plus sûre pour éviter la multiplicité & la
 perte des Particules de l'Hostie après la frac-
 tion, en la tenant sur le Calice avec la main
 gauche, pendant que la droite soutient le
 Calice & reste libre, afin de pourvoir à tout
 accident fâcheux qui pourroit survenir, *ut*
dextera libera Calicem ac totum Sacrificium
protegat. Ainsi les Dominicains se commu-
 nient à la Messe, de tout tems & en tout
 lieu, des deux mains, en recevant la Sainte
 Hostie de la gauche, & prenant le Calice de
 la droite.

L'ancienneté si vénérable de cete Ste Li-
 turgie, adoptée par les Freres Prêcheurs,
 jointe aux grands services que cet Ordre a
 rendu

rendus à l'Eglise, ne contribua pas peu à engager les Peres du Concile de Trente, auquel assista Barthelemi des Martyrs, avec un grand nombre d'autres Prélats & Docteurs Dominicains, à n'y point toucher dans la réforme qu'ils déterminèrent de faire de quantité de Cérémonies Ecclesiastiques.

Enfin, le S. Pape Pie V. un des LXI. Cardinaux du même Ordre, dont quatre ont été Souverains Pontifes, élevé sur la Chaire de S. Pierre en 1566. laissa ses Freres dans leur ancienne possession pour le Bréviaire & pour le Missel, lorsqu'en execution des Décrets de ce Concile, il en fit imprimer de nouveaux en 1570. Si Paris seul m'a fourni les quatre exemples que je raporte, combien y en a-t'il que j'ignore ?

A Paris, ce 1. Mai 1740. F. T.



LE PROCUREUR ET LA VILLAGEOISE

CONTE.

C'est par ton ordre, & c'est, mon cher L...
 Pour ton plaisir que ce Conte est rimé.
 Parfait Ami, s'il n'a rien qui te choque,
 S'il te paroît passablement limé,
 Si par bonheur à rire il te provoque,
 Bref, s'il te plaît, en ce cas, je me mocque

De

De mon Censeur le plus envenimé.

*Ton cher défunt , Des-Roches * tant aimé ,*

Dont l'amitié constamment réciproque ,

N'a pu céder qu'à la fatale Loy

Qui rend égaux le Berger & le Roy ,

Dans ses Papiers en a laissé le thème.

Je l'ai rimé ; mais quoi ! Des-Roches même

L'auroit pu seul rendre digne de toi.

Un jour Margot , chétive Paysanne ,

Le cœur outré , vint chés Maître Robert ;

En son Métier Procureur tant expert ,

Qu'il n'ignoroit aucun tour de chicanne ,

Riche au surplus , grâce à l'entêtement

Qui ruina maint Plaideur bas-Normand.

La bonne femme , après un préambule ,

Moitié civil & moitié ridicule ,

Pria Robert , au nom de tous les Saints

Du Paradis (tant elle étoit émuë)

De vouloir bien , secondant ses desseins ;

Fonder pour elle , & puis lui mit aux mains

Certain Exploit , sujet de sa venue ,

Et digne fruit d'un courroux insensé ,

Trop ordinaire au beau Sexe offensé.

L'Exploit est lû ; tous les Clercs font silence.

L'humble Margot , chaque fois que son nom

** Mercurus de Septembre 1736. & d'Avril 1737.
sur le sujet de M. Des-Roches.*

Est

Est proferé , lâche une réverence.

Or il s'agit d'une Assignation

Bien & dûment conimise à son instance ,

Pour obtenir la réparation

De son honneur attaqué par Claudine ,

Sa pétulente & caustique voisine ;

Pourquoi Margot demande en même-tems

Force interêts , dommages & dépens.

« Quement , Moussieu , disoit notre Plaideuse ,

« Avoir le front de m'appeller *Volleuse* !

« Oh ! vertuchoux , je la menerai loin !

« Justice est là ! j'ai pû d'un bon témoin ;

« Et piés qu'enfin l'affaire est entreprise ;

« J'y magerai , jarni , s'il est besoin ,

« Jusqu'à ma cotte & jusqu'à ma quemise.

« J'en-ai juré : no-z-en-verra l'effet.

« Or écoutez , Moussieu , que je vos dise ,

« Sans brin mentir , quement tout c'a s'est fait.

Et là-des-us la pauvre Creature

De point en point conte son aventure ;

Dans son récit ennuyeux , importun ,

Mettant vingt mots où l'on n'en vouloit qu'un ,

Et caquetant sur le ton le plus aigre.

Comme la Poulle étoit un peu trop maigre

Pour un Renard qui n'étoit pas à jeun ,

Maître Robert , en prenant la parole ,

Alors tâcha de renvoyer Margot

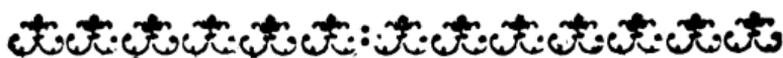
Par ce Sermon : « Quoi ! plaider pour un mot ,

« Ma

- « Ma bonne femme ! Hélas ! Êtes-vous folle ?
 « Qui veut plaider dans le siècle présent ,
 « Réussit mal s'il n'a beaucoup d'argent.
 « En avez-vous ? Soit dit sans vous déplaire ,
 « Il me parait que vous n'en avez guere ,
 « Et je vous plains ; car enfin sans cela ,
 « Vous aimez beau chanter , *Justice est là.*
 « Ainsi , Margot , si vous voulez m'en croire ,
 « Vous jetterez votre Exploit dans le feu ,
 « Et sagement vous perdrez la mémoire
 « D'un mot qui n'est , tout bien pesé , qu'un jeu.
 « Comptez-vous donc que toujours on vous flate ?
 « Ne pouvez-vous souffrir un pareil mot ,
 « Sans que soudain votre vengeance éclate ?
 « On est bien fou , pour ne pas dire sot ,
 « D'avoir l'oreille à tel point délicate !
 « Tenez , voyez nous autres Procureurs ;
 « Il sembleroit qu'on auroit pris à tâche
 « De nous traiter tous les jours de Voleurs ;
 « Et cependant nul de nous ne s'en fâche.
 « Imitiez-nous , Margot , vous ferez bien.
 « Ce nom , d'ailleurs , nous nuit-il ? Moins que rien.
 « Ah ! ah ! Moussieu ; c'a , dit la Campagnarde ,
 « Est différent , car c'est , prenez-y garde ,
 « Votre métier , mais ce n'est pas le mien .

FRIGOT.

SUITE



*SUITE de l'Essai d'un Traité Historique
de la Croix de N. S. JESUS-CHRIST.*

VII. PARTIE.

DÉS que le Temple magnifique, élevé sur le S. Sépulchre du Sauveur, dont on a vû ci-devant la Description, eut reçu sa dernière perfection de la main des Architectes & qu'il eut été orné, embelli, & enrichi de la manière que l'Empereur Constantin l'avoit ordonné, ce grand Prince voulut que la Dédicace en fût faite avec une pompe & avec un éclat extraordinaire. Il jeta les yeux pour procéder à cette auguste Cérémonie, sur les Prélats assemblés en Concile dans la Ville de Tyr, pour la grande & malheureuse Affaire de S. Athanase, & il leur manda de terminer incessamment leurs Séances, & de se transporter à Jérusalem, pour y consacrer les Eglises qu'il y avoit fait bâtir. Ces ordres regardoient particulièrement celle dont il est parlé ci-dessus, laquelle a eû differens noms, comme nous l'avons observé; mais que pour éviter la confusion nous nommerons ici la grande Eglise du S. Sépulchre & de la Résurrection.

En même tems l'Empereur donna ses ordres

des pour que les Evêques se rendissent de Tyr à Jérusalem avec toute la décence & toutes les commodités possibles, à ses propres dépens. Il ordonna aussi à plusieurs de ses principaux Officiers de s'y trouver, chargés de grandes sommes d'argent, pour le besoin des Prélats, pour le soulagement des Pauvres, & des plus précieux Ornemens pour en enrichir le S. Sépulchre de J. C.

En vain me suis-je mis en état de rendre ici par moi-même un compte fidele de tout ce qui se passa à cette grande Solemnité, par une Narration digne du Sujet. J'ai lû avec attention ce que les Historiens en ont dit, principalement ce qu'en a écrit le fameux Eusebe de Césarée, témoin oculaire des principaux Faits, le Perc & le premier Ecrivain de l'Histoire de l'Eglise, Historien particulier de la vie du Grand Constantin; mais je me suis trouvé, dans l'exécution, trop foible copie d'un si grand Original. Dans ces circonstances j'ai cherché parmi les Modernes qui ont eû occasion de traiter cette même Matière, de quoi suplée à ma foiblesse, & je crois l'avoir trouvé dans le II. Livre de l'Histoire de l'Arianisme du P. Maimbourg. Je ne ferai point de difficulté d'employer ici ce Morceau de son Hist. e, lequel en fait un des plus riches ornemens, en rendant en même-tems à cet Ecrivain une justice que quel-

quelques nouveaux Critiques lui ont refusée, reconnoissant que sa plume a traité heureusement, dignement & fidelement les plus grands Sujets. Voici comment il parle dans celui-ci.

An. 335. Pendant que ces choses se passaient à Tyr, (*C'est-à-dire au Concile assemblé dans cette Ville,*) les Evêques reçurent un nouvel ordre (a) de se transporter au plutôt à Jérusalem pour la Solemnité de la Dédicace du Temple nouvellement bâti au S. Sépulchre. L'Empereur avoit déjà convoqué les autres Evêques de toutes les Parties de l'Orient ; de sorte que, s'y rencontrant avec ceux de Tyr, on y vit une des plus belles & des plus grandes Assemblées qui se fit jamais, outre la multitude infinie de Personnes de toutes sortes de conditions, qui y étoient venues de toutes parts, pour assister à cette célèbre Cérémonie. Constantin, qui dix ans auparavant avoit été si magnifique dans Nicée, se voulut surpasser lui-même en cette occasion, où il fit éclater sa piété, par les effets, ou plutôt par les profusions d'une magnificence aussi Chrétienne que Royale, & qui ne pouvoit être que d'un Maître absolu de tout le Monde. Il y envoya ses principaux Officiers, & sur tout

(a) *Euseb. de Vit. Const. C. 44. Conc. Socr. L. I, Cap. 22. Theodor. L. I. C. 31. Sozom. L. 2. C. 25. Marianus,*

Marianus, Secrétaire de ses Commandemens, auquel il donna charge de prendre soin de cette Fête, & que rien n'y fût épargné, parce que, outre qu'il l'aimoit fort, & qu'il le connoissoit très-capable de s'aquitter de ce devoir, c'étoit un homme très-illustre entre les Chrétiens, pour la parfaite intelligence qu'il avoit de l'Écriture, & pour avoir glorieusement confessé la Foy durant les persécutions. Il y apporta des Trésors inestimables en toutes sortes de Vases d'or & d'argent, en Pierreries, en Meubles, en Ornemens précieux, & en autres Présens Sacrés, en si grand nombre, qu'il y en eut assés pour en composer un beau Livre, qu'Eusebe de Césarée offrit quelque tems après a Constantin. De plus, il fit traiter chaque jour à la Royale, tous les Evêques & leur suite; & quoique l'année fût stérile, & qu'il y eût à Jérusalem & aux environs une infinité de peuple accouru de toutes les Provinces, il y eut néanmoins une abondance extraordinaire de toutes sortes de vivres, qu'il fit distribuer aux dépens du Prince, libéralement à tout le monde. Il donna même de l'argent & des habits à tous les Pauvres, afin qu'il n'y eût rien qui ne parût avec bienséance dans une Fête où l'on vouloit qu'il n'y eût rien qui ne lui fît honneur

Tous ces ordres étant executés, on fit la
Consé

Consécration, & du Temple & des Vases qui devoient servir aux Saints Myfteres; & on la fit avec tout l'appareil imaginable. Toute l'Eglise étoit tenduë des plus riches Tapisseries du Monde. Le saint Autel étoit tout éclatant d'or & de Pierres précieuses. Le Sépulchre de J. C. brilloit par la majesté de ses ornemens, comme le Monument de sa victoire. Pendant tout le tems que l'on employa à une si belle Solemnité, il n'y eut presque point d'heure qui ne fût destinée par les Evêques à quelque célèbre action. Les uns prêchoient, les autres interprétoient les Saintes Ecritures. Ceux-ci faisoient de doctes Conférences sur les Points de la Religion; ceux-là prononçoient des Panégyriques sur la sainteté de cette Fête, & à la loüange de l'Empereur. Les autres, que Dieu n'avoit pas gratifiés de ces talens, s'occupoient à offrir des Sacrifices non sanglans, & à faire des consécration Mystiques pour le bien de l'Eglise & pour la prospérité de Constantin & de ses Enfans les Césars, comme nous l'assûre en ces propres termes un de ceux qui eut le plus de part à une si grande célébrité, à laquelle il contribua & de ses Ecrits & de ses Harangues. Enfin on pourroit dire qu'il n'y eut jamais rien de plus glorieux à l'Eglise, &c.

L'Auteur rentre ensuite dans son Histoire

C &

& fait voir comment d'abord après la Cérémonie de la Dédicace , les Evêques Orthodoxes s'étant retirés dans leurs Diocèses , ceux qui venoient de condamner S. Athanase dans le Conciliabule de Tyr , se trouverent en état d'en faire tenir un à Jérusalem pour rétablir les Ariens , &c. ce qui est étranger à notre sujet.

J'y rentre pour reconnoître qu'il n'est pas douteux que c'est dans ce fameux Temple , consacré d'une manière si solennelle , que fut déposée la Partie la plus considérable de la Croix du Sauveur , que l'Impératrice Hélène confia à la piété du S. Eveque Macaire , en attendant l'entière construction du Sanctuaire , qui lui étoit destiné , comme nous l'avons vû dans la IV. Partie de cet Ouvrage.

La Croix , ainsi déposée dans un Lieu si respectable , attira bien-tôt la vénération de l'Eglise Orientale , & ensuite le culte de tout le Monde Chrétien ; le concours fut grand à Jérusalem dans tous les tems , sur tout aux Fêtes que l'Eglise ne tarda pas d'instituer en l'honneur de la Croix.

La plus célèbre de ces Fêtes fut celle que nous nommons l'EXALTATION , marquée dans le Ménologe des Grecs & dans le Calendrier des Syriens , au 14. de Septembre ; solemnisée aussi le même jour dans toute l'Eglise Latine. Les Chrétiens Orientaux qui
parlent

parlent Arabe , appellent cette Fête *Aid Al Salib* , la Fête de la Croix dans un sens absolu , pour la distinguer des autres moindres Fêtes , &c.

On trouve dans le même Ménologe de l'Eglise Grecque , une autre Fête de la Sainte Croix , marquée au premier jour d'Août, & ainsi désignée dans la Traduction Latine de Genebrard: *Processio Veneranda & vivifica Crucis* ; l'une & l'autre avec Vigile , *Profestum*.

Je ne parle pas d'une autre moindre Fête , marquée dans ce même Livre , au 7. de Mai, en ces termes : *Commemoratio Signi Crucis quod in Cœlo apparuit Hierosolimis sub noctis tertium , Imperatore Constantino à Sancto Calvaria Monte per stellas usque ad Olivarum Montem* , parce que ce Fait & ces expressions me font quelque peine , & me semblent mériter en tems & lieu quelque discussion. Les Syriens ont aussi la même Fête & dans le même mois dans leur Calendrier.

L'Exaltation de la sainte Croix étoit, comme on vient de le dire , la première & la plus célèbre de toutes ces Fêtes. Elle étoit dans toute sa vigueur dans le V. siècle ; ce qui paroît principalement par l'Histoire mémorable de Ste Marie d'Egypte , que Dieu oucha d'une manière si admirable au milieu de ses plus grands désordres , dans l'Eglise

& dans le tems de la Solemnité dont nous venons de parler. Personne dans le Monde Chrétien, n'ignore cette Histoire, que nous avons, élegamment écrite en François d'après les Auteurs Originaux, dans le second des deux volumes in-12. intitulés : *LES VIES des Saints Peres des Deserts*, &c. de la composition de M. de Villefore, imprimés à Paris, chés Jean Mariette en 1706. avec des Figures très-bien gravées.

Il est à présumer que cette grande dévotion à la Croix, & cet empressement universel de venir l'adorer dans le Temple qui lui étoit particulièrement consacré, durèrent jusqu'au temps fatal à la Religion & à l'Empire Romain, auquel la Ville de Jérusalem fut entièrement désolée, le Temple, dont nous parlons, ruiné, & le Sacré Bois de la Croix emporté en une espece de Captivité, comme je vais le faire voir avec le plus d'exactitude & de briéveté qu'il me sera possible,

Au commencement du VII. siècle de J. C. dans le tems que les renes de l'Empire Romain étoient tenuës par le cruel Phocas, ennemi de toute justice, qui avoit détrôné & fait mourir l'Empereur Maurice, son Prédecesseur, regnoit en Perse l'un des plus Puissans & des plus ambitieux Monarques de l'Asie, aussi célèbre par ses prospérités, que par ses disgraces. Nos Ecrivains l'appellent
Cosroës

Cosroës II. du nom, & paroissent souvent mal instruits sur son sujet, quelques-uns même le confondant avec son Ayeul. Selon les Auteurs Orientaux, son nom Persan est *Khosrou Ben Hormouç*; c'est le nom, dit l'Auteur de la Bibliothèque Orientale, de Kosroa Parviz XXIII. Roy de Perse, de la Dynastie des Saffanides ou des *Krosroës*, qui est la IV. des Rois de Perse, fils de Hormont ou Hormisdas & petit-fils de Chosroës Nouschirvan, *Al Adel*, ou le Juste, sous le Regne duquel nâquit le faux Prophe-te Mahomet.

Le Prince Persan dont il est ici question, fut très-malheureux au commencement de son Regne, par la continuation des factions qui avoient ôté la Couronne & la vie à son Pere, & fut enfin contraint de prendre la fuite & de se retirer à la Cour de l'Empereur Maurice, qui le reçut fort bien & lui donna ensuite sa fille en mariage; elle est nommée par quelques-uns *Marie*, & par d'autres *Irene*; ce qui est plus vrai-semblable, parce que les Persans l'appellent *Schirin*, en leur Langue, mot qui signifie *paisible, doux*, &c. ainsi est-elle appellée dans plusieurs Poëmes Turcs & Persans, composés sur ce Mariage, intitulés *Khosrou & Schirin*.

Cosroës demeura près de deux ans à la Cour de l'Empereur Grec, son beau-Pere,

C iij qui

qui lui donna une puissante Armée, sous la conduite de son propre fils, nommé *Nathous* par les Ecrivains Persans, pour le rétablir. Avec ces forces il entra dans la Médie, où il trouva ses Ennemis, aussi à la tête d'une forte Armée. La Bataille se donna & les deux jeunes Princes la gagnèrent. Le Roy de Perse entra ensuite triomphant dans la Ville de *Madain*, Capitale de ses Etats, où il reçût des Ambassades & des Présens de toutes parts.

Il combla d'honneur & de bienfaits les Grecs qui l'avoient si heureusement servi, & il les congédia, après avoir rendu à l'Empereur Maurice plusieurs Villes, que son Pere & son Ayeul avoient prises sur l'Empire Romain dans la Mésopotamie.

Mais 14. ou 15. ans après, les choses changèrent de face. L'Empereur Maurice, que Cosroës regardoit comme son Pere, fut cruellement mis à mort avec tous ses Enfans, à la réserve d'un seul, qui s'étoit réfugié à sa Cour. Cosroës fit aux Grecs une cruelle guerre, & leur enleva en fort peu de temps, non-seulement ce qu'il leur avoit rendu, mais encore plusieurs des plus considérables Villes de la Syrie.

Cependant Cosroës ne put avec toutes ses forces rétablir le fils de l'Empereur Maurice. Phocas, l'assassin de son Pere, qui avoit usurpé l'Empire, eut pour Successeur *Hera-*
clius

olius ou Hercules , & la guerre continua encore long-temps entre les Grecs & les Perses , guerre qui fut enfin très-funeste à Cosroës. On a suivi dans ce Narré l'Historien Persan *K'hondemir* , qui a écrit un Abregé de l'Histoire Universelle , estimé chés les Orientaux , en omettant ici bien des choses curieuses , qu'il dit du même Prince Persan , mais qui m'écarteroient trop de mon objet principal. Voyons dans un autre Ecrivain Oriental ce qui concerne le même Prince par rapport à cet objet.

Said Ebn Batrik , ou Euty chius , Patriarche Orthodoxe d'Alexandrie , qui a vécu dans le IX. & dans le X. siècle , & qui a écrit en Arabe une Histoire Universelle , traduite en Latin par Pocok , Professeur des Langues Orientales au College d'Oxford , dit que Cosroës , après avoir été rétabli dans ses Etats par l'Empereur Maurice , lui demanda sa fille en mariage. Maurice lui fit réponse qu'il ne pouvoit pas la lui accorder , s'il ne se faisoit Chrétien. Cosroës , qui aimoit passionément cette Princesse , fit tout ce qu'il souhaitoit ; mais ce fut contre le sentiment des Grands de sa Cour , qui lui avoient représenté que les Chrétiens n'observoient pas les Traités qu'ils faisoient , & qu'on ne pouvoit pas se fier à leur parole.

Suivant le même Auteur , Cosroës déclara

ra la guerre à Phocas , pour venger la mort de Maurice , son beau-pere. La Ville de Damas , puis celle de Jérusalem , furent prises avec l'aide des Juifs , & dans cette dernière Ville ils firent un terrible carnage , & *désolèrent toutes choses*. Il ajoute que le Patriarche Zacharie fut fait prisonnier , & que parmi les plus riches dépouilles , on emporta *le Pal de la Croix de J. C.* que Marie, Reine de Perse, femme de Cosroës , qui étoit Chrétienne , obtint de lui , avec la liberté du Patriarche , & qu'elle garda avec grand soin cette précieuse Relique.

Un autre Historien , *Aboulsarage* , a écrit d'autres particularités de la Vie & du Regne de Cosroës. Ce Prince , dit-il , ayant été obligé d'abandonner sa Capitale & de prendre la fuite , arriva à la Ville de *Menbage* , travesti en gueux ; il écrivit de-là à l'Empereur Maurice , pour lui demander sa protection. Ce Prince lui fit une réponse favorable , & l'assista ensuite d'un si puissant secours , qu'il lui donna le moyen de vaincre l'Usurpateur de sa Couronne , dans une Bataille qui se donna entre les Villes de *Madain* & de *Vasseih* , & de remonter sur son Trône.

En reconnoissance Cosroës rendit aux Grecs les Villes de *Dara* & de *Miafarekin* , & fit bâtir dans la dernière deux Eglises aux Chrétiens , l'une en l'honneur de la Sainte Vierge ,

Vierge , & l'autre de S. Serge , Martyr ; mais quand il eut appris que Maurice , qu'il apelloit son Pere , avoit été assassiné , il fit la guerre à Phocas , & reprit les Villes de Dara , d'Amid & d'Alep.

L'Empereur Heraclius ; Successeur de Phocas , lui envoya des Ambassadeurs , pour demander la paix , mais il la refusa , & continuant de lui faire la guerre , comme il l'avoit faite à Phocas , il prit Antioche , Apamée , Emesse & Césarée ; il assiégea ensuite & prit Jérusalem , & trois ans après Alexandrie , & toute l'Egypte avec la Natolie. Il pénétra peu de tems après du côté de Constantinople par l'Asie Mineure , jusqu'à Calcédoine , qui se rendit.

Il fit , sous le même Regne d'Heraclius , la conquête de l'Isle de Rhodes , mais la même année , qui étoit la XV. de ce Regne , la fortune changea en faveur d'Heraclius , qui défit Cosroës , & prit la Ville de Madain , Capitale de ses Etats , ainsi parle *Aboulfarage* , & son narré s'accorde avec celui de *Kon-demir* & de *Said Ebn Batrick* , principalement pour ce qui concerne la prise de Jérusalem. L'année de cette prise varie cependant , même chés les Orientaux.

Le P. Labbe , dans son *Abregé Chronologique de l'Histoire Sacrée & Profane , II. Partie , Edition de Paris , 1665.* la place
C v. sous

sous l'année 614. » Au mois de Juin, dit-il,
 » Jérusalem fut prise par les Perses, les Tem-
 » ples brûlés, le Bois de la Ste Croix enlevé
 » avec le Patriarche Zacharie, &c.

Qu'il me soit permis de demander ici à ceux qui veulent que la grande Eglise qu'on voit aujourd'hui à Jérusalem, & qui est le principal objet du Pelerinage de la Terre Sainte, soit la même Eglise, ou partie de celles qui furent bâties par les ordres du Grand Constantin, & qui comprenoient, comme fait celle d'aujourd'hui, les précieux Monumens de la Mort, de la Sépulture & de la Résurrection du Sauveur, qu'il me soit, dis-je, permis de leur demander comment cette creance peut jamais s'accorder avec le témoignage unanime des Historiens, qui nous assûrent que tous ces Temples furent entierement brûlés, ou désolés par l'Armée de Costoës, qu'un esprit de vengeance & de haine animoit, particulièrement contre les deux Empereurs Grecs, successeurs de Maurice ?

On peut donc dire avec une certitude morale & historique des mieux fondées, qu'il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige de tous ces Bâtimens primitifs, si vastes, si magnifiques, construits dans la Ville de Jérusalem par les ordres de Constantin, & que loin d'avoir subsisté jusqu'à notre tems, ils n'ont duré qu'environ

qu'environ 293. ans; ſçavoir, depuis la 27. année du Regne de Constantin, ſon Fondateur, juſqu'à la 26. de celui d'Heraclius, ſous lequel il furent détruits, comme je crois l'avoir démontré.

J'ai déjà dit ailleurs que l'erreur contraire à cette vérité, doit particulièrement ſon origine & ſon progrès aux Relations imprimées de quelques Voyageurs peu éclairés, qui ont pris bonnement l'Egliſe d'aujourd'hui, pour la même, ou pour les mêmes Edifices que Constantin & Ste Helene firent conſtruire à Jérusalem, après l'heureuſe découverte de la Croix. J'ai ajouté l'exemple récent d'un Pelerin moderne de Jérusalem, Homme d'eſprit & de mérite, qui étoit fort préoccupé de cette fauſſe opinion, lequel pris pour arbitre d'une conteſtation, formée ſur ce ſujet, ſ'en expliqua en ma préſence ſuivant ſon préjugé, de la manière que je l'ai raporté, *Partie VI. de ce Traité*, dans le Mercure d'Octobre 1739. pag. 2355.

J'ajouterai ici que cet Homme d'eſprit & de mérite étoit en même tems l'un de mes meilleurs amis, qu'il s'étoit enfin rendu à la vérité reconnuë & qu'il étoit tout prêt de lui rendre témoignage en toute occaſion, lorsqu'il eſt mort; il mourut le 21. Mai dernier, âgé de 82. ans, dans la Maïſon des RR. PP. de la Doctrine Chrétienne, où il s'étoit retiré depuis la mort du Cardinal de Noailles.

C vj. Plusieſurs

Plusieurs Personnes reconnoîtront , sans doute , que je veux parler ici de M. N. Mau-
nier , Chevalier de l'Ordre de N. D. du Mont
Carmel & de S. Lazare de Jérusalem, Cheva-
lier aussi du S. Sépulchre , lequel étoit né à
Alep en Syrie, quoique François d'origine, son
Pere d'une bonne Famille de Marseille, s'étant
établi à Alep pour le Commerce, après y avoir
épousé une fille d'une des meilleures Famil-
les Catholiques Syriennes de cette Ville.

J'aurai occasion de m'étendre ailleurs sur
la vertu de cet Ami, & sur sa capacité dans la
Litterature Orientale ; en attendant je dirai
ici deux mots d'une autre contestation surve-
nuë entre nous, par rapport encore au fameux
Temple dont il est ici question. Persuadé
que cet Edifice a souffert de grandes disgrac-
es en differens tems , qu'il a été rebâti plus
d'une fois ; & voulant lui prouver cette vé-
rité , je lui alleguai un jour ce que je venois
de lire dans la Bibliotheque Orientale , sça-
voir , qu'un des Califes , successeur de celui
qui avoit fait la conquête de la Syrie , fit to-
talement ruiner & détruire l'Eglise du S. Sé-
pulchre , telle qu'elle se trouvoit après avoir
été rebâtië depuis la désolation de Kosroës, &
après que la Croix eut été rapportée de Perse à
Constantinople, & puis à Jérusalem. C'étoit,
disoit ce dévot Calife, pour empêcher la con-
tinuation des Exercices superstitieux des
Chrétiens.

Chrétiens dans ce Temple, dont la célébrité attiroit d'ailleurs tant de monde de toutes les Parties de l'Occident.

La chose fut exécutée, l'Eglise totalement démolie, & la Ville de Jérusalem rendue presque déserte par cette démolition. Là dessus; le Calife écouta de sages Remontrances que lui fit son Premier Ministre, & se laissa enfin si bien persuader par les motifs de l'intérêt; plus forts en lui que ceux d'une Religion mal entendue, que les Chrétiens eurent en peu de tems la satisfaction de voir élever par ses ordres & à ses dépens, une nouvelle Eglise de la même grandeur & de la même beauté que la précédente, & toutes choses re-tablies en leur premier état. Ce Prince, de son côté, vit bientôt augmenter ses revenus par le grand concours des Pelerins, qui continuoient de venir en foule à Jérusalem, en payant, comme auparavant, une taxe, qui, sans être excessive, ne laissoit pas de produire des sommes considérables.

Ce Narré, dont je donnerai les preuves en tems & lieu, fit quelque impression sur l'esprit du Chevalier Maunier, mais il ne le persuada pas; nous devions dîner ensemble quelques jours après à la Doctrine Chrétienne, & discuter plus particulièrement cette matiere. C'étoit dans le tems des derniers jours gras, circonstance qui rompit la partie

&

& qui me procura la Lettre que voici.

» Je n'ai pas été, Monsieur, à S. Victor
 » chés M. l'Abbé * Gauderau, pour le
 » prier d'être de notre Conférence, par-
 » ce que je ne me suis pas souvenu de vous
 » dire que Dimanche, Lundi & Mardi nous
 » avons ici les Prières des Quarante heu-
 » res; il ne seroit pas décent de manquer à
 » l'Office & aux Sermons qui se font dans
 » ces trois jours. Remettons donc, s'il vous
 » plaît, la partie après Pâques.

» Je vous envoie un Ouvrage du fameux
 » M. du Guet, où vous trouverez peut-être
 » ce que vous cherchez sur l'Eglise du Saint
 » Sépulchre de Jérusalem, &c.

» Je vous envoie en même-tems des Re-
 » liques, pour ainsi-dire, de la même Eglise.
 » Lorsque j'eus le bonheur de la voir, il y a
 » bien des années, je ramassai une poignée
 » de petits fragmens de la Mosaïque, dont
 » sont incrustés quelques Endroits de cette
 » magnifique Eglise; je vous en envoie
 » trois; il en tombe de tems en tems, qui
 » laissent imparfaites les Figures que compo-
 » soit cette Mosaïque

» Cela, au reste, m'empêche de croire que
 » les Infideles aient fait une si prodigieuse

** Cet Abbé est retiré à l'Abbaye de S. Victor depuis
 son retour de l'Orient, & après avoir utilement servi
 le Roy en des occasions importantes, &c.*

dépense;

» dépense , que de rebâtir cette Eglise avec
 » tant de magnificence ; je ne sçais même, M.
 » si quelque Prince Chrétien, après Constan-
 » tin, auroit pû le faire. Vos Recherches &
 » vos lumieres nous instruiront là-dessus.

J'ai l'honneur d'être , &c.

A Paris, les 3. Février 1739.

J'ai eû depuis tout le tems de m'entretenir là dessus avec ce vertueux Ami, de répondre à ses doutes , & de le faire revenir enfin de ses préjugés, comme je l'ai dit ci-devant.

Mais il est tems de finir cette Partie de mon Traité. Je commencerai la VIII. par l'heureuse Epoque du retour du Bois Sacré ; je parlerai de son transport dans la Ville Sainte , & de sa réception dans le nouveau Temple destiné à sa conservation.

✽:✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽

LE ROSSIGNOL,

LA FAUVETTE ET LE COUCOU,

F A B L E.

Pour les tendres accens d'un jeune Rossignol

Une Fauvette étoit indifferente.

Il prodiguoit sans cesse & bécare , & bémol ,

Et vouloit , mais en vain , engager l'inconstante.

Elle.

Elle ignoroit le prix d'une sincere ardeur.

Amoureuse , sans être tendre ,

Elle ne donnoit point son cœur ,

Que ce ne fût pour le reprendre.

Un Coucou cependant s'en croyoit possesseur ;

Et craignant le retour de ce même caprice

Dont il tenoit tout son bonheur ,

Et pour tout dire enfin , que , lui rendant justice

Sa volage Maîtresse éprise d'autres feux

Ne rebutât enfin son hommage & ses vœux ,

De la tenir dans une gêne austere

Il faisoit ses soins les plus doux.

Le beau chemin pour plaire !

Mais l'Amour aisément abuse les Jaloux.

Le Rossignol qui guettoit le moment

D'en pouvoir faire sa Conquête ,

Pour y mieux réüssir , choisit un jour de Fête

Dont ne pouvoit absolument ,

Se dispenser notre lugubre Amant ;

Il se vit obligé de quitter sa Maîtresse.

A peine est-il parti , que par les plus doux tons

L'amoureux Rossignol auprès d'elle s'empresse ,

Et parvient aisément par ses jolis frédons

A la persuader de sa vive tendresse.

Au bruit des plus aimables chants

Elle écoute , & répond à son charmant ramage.

Pour être heureux en faut-il davantage ?

Tous

Tous deux amoureux & contents
 Passoient les plus heureux instans
 Dans le plus tendre badinage.

Ces Amans enchantés, & ravis de leur choix
 S'aimant, se le disant sans cesse,
 S'abandonnant à leur tendresse,
 Aux dépens du Coucou, rirent plus d'une fois.
 Esperez tout de la constance
 D'un sincere amour;
 Amans, il vient un jour
 Qu'elle a sa recompense.

Tout . . .



QUESTION IMPORTANTE
jugée au Parlement de Paris.

Sçavoir si un Apoticaire peut être Lé-
 gataire universel de celui à qui il four-
 nissoit les médicamens, & singulierement
 pendant sa derniere maladie.

F A I T.

En 1716. Marie-Anne Monjot, déjà avan-
 cée en âge, épousa le Sr. de la Croix, Mar-
 chand Tapissier à Paris; quelque tems après
 son mariage elle devint infirme.

Sont

Son mari lui procura la connoissance du sieur Piat, Marchand Apoticaire à Paris, leur proche voisin, & de plus son Ami & son compatriote, qui leur fournit les drogues dont ils eurent besoin, & notamment à la Dame de la Croix pendant sa dernière maladie, dont elle décéda en 1735.

Le 4. Juin 1735. la Dame de la Croix, qui étoit alors âgée de 76. ans fit son Testament pardevant Notaires, par lequel elle institua le sieur Piat, Apoticaire, son Légataire universel, & ne légua au sieur de Loncourt, son neveu & son Héritier présomptif, qu'une somme de 500. livres : elle signa ce Testament; six jours après, la Testatrice mourut.

Le sieur Piat, ayant formé au Châtelet sa demande en délivrance de Legs universel; le sieur de Loncourt, Héritier, lui oposa qu'ayant été l'Apoticaire de la Testatrice, notamment dans sa dernière maladie, il étoit incapable de Legs, & surtout d'un Legs universel aussi considerable que celui dont il étoit question, qui, suivant l'Héritier, montoit environ à 80000. livres.

Le sieur de Loncourt fit interroger le Sr Piat sur faits & articles; il fit faire une Enquête pour prouver les faits par lui avancés; il insista aussi pour avoir, avant toutes choses, communication des Registres du sieur Piat.

En cet état , intervint Sentence qui fit délivrance au sieur Piat du Legs universel. Le sieur de Loncourt ayant interjetté apel de cette Sentence , mourut quelque tems après.

Le sieur Piat fit élire un Curateur à la succession vacante du sieur de Loncourt , qui déclara qu'il n'entendoit former sur l'apel aucune contestation.

Le sieur Piat fit aussi assigner en reprise la veuve du sieur de Loncourt ; il obtint contre elle deux Arrêts par défaut , faute de défendre , qui lui adjugerent ses conclusions : mais comme cette Veuve étoit encore mineure , la Dame le Brun , sa mere , lui fut nommée pour Tutrice , & en cette qualité elle reprit l'Instance , & fit voir que sa fille , comme Créancière du feu sieur de Loncourt son mari , pour ses reprises & conventions matrimoniales , avoit intérêt d'empêcher l'effet du Legs universel , & soutint que ce Legs étoit nul , étant fait à une personne incapable d'en profiter.

Cet apel porté en la Grand'-Chambre , y fut apointé au Rapport de M. de Benoise , Conseiller.

De la part de la Dame le Brun , pour établir l'incapacité du Légataire universel , on disoit que la suggestion n'employe pas toujours la force & la contrainte ; que la simple persuasion continuellement employée lui suffit , qu'elle

qu'elle captive la volonté avec d'autant plus de succès, qu'elle entraîne le consentement, *persuadere plus est, quàm cogi sibi parere.* Ainsi l'empire attaché à de certaines qualités ou fonctions, rend volontaires des actions, quoi que vivement suggerées, *rapuit me volentem, sed fecit ut vellem.*

Les Actes de dernière volonté sont plus susceptibles que d'autres, d'impressions étrangères. Un Malade accablé, dans l'espérance de prolonger sa vie, se dépouille aisément de son bien au profit de ceux dont il attend du secours.

Mais ces sortes de dispositions sont réprochées par l'Ordonnance de 1539. Art. 131. qui déclare nulles toutes dispositions entre-vifs ou testamentaires, faites au profit des Tuteurs, Curateurs, Gardiens & autres Administrateurs.

L'Ordonnance de 1549. contient une pareille prohibition. L'Art. 276. de la Coutume de Paris rappelle cette disposition, & défend à ceux qui sont sous la puissance des autres, de leur donner directement ou indirectement.

Sous le terme générique d'Administrateurs, on a compris les Précepteurs, Regens, & Gouverneurs, les Communautés où le Testateur est en pension, les Confesseurs & Directeurs de conscience, les Monastères
relativement

relativement à ceux qui y font profession , les Juges , les Avccats , Procureurs & Solliciteurs pendant le cours du Procès , les Médecins , Chirurgiens & Apoticaire.

Duplessis , Tronçon , Ausanet , le Maître & Ricard , tiennent que les Apoticaire sont absolument incapables de recevoir aucun Legs des Malades auxquels ils ont fourni des remedes pendant la maladie dont ils sont décedés , & dans laquelle ils ont fait leur Testament , *imperatoribus una medicina imperat.*

La Loy *Si Medicus 3. ff. de extraord. cognit.* prouve la nécessité qu'il y a d'ôter aux Malades la faculté de faire aucuns Actes au profit de leurs Médecins : cette Loy raporte l'exemple d'un Médecin qui mit son Malade en danger de perdre la vie , par les remedes qu'il lui donnoit à contre-tems , pour l'obliger à lui laisser son bien.

La Loy 9. Cod. *de Professoribus & Medicis* , défend aux Médecins de traiter de leurs honoraires avec leurs Malades , à moins que ceux-ci ne soient absolument retablis. Quoique ces Loix ne parlent que des Médecins , elles doivent être étendues aux Apoticaire , y ayant parité de raison ; mêmes inconveniens à craindre d'un côté , comme d'un autre ; mêmes abus à réprimer ; mêmes conséquences à prévenir. L'Apoticaire a même sou-
vent

vent plus d'empire sur l'esprit du Malade ; c'est lui qui compose les drogues & les remèdes ; c'est lui qui les apporte , il y a même des Apoticaire qui , comme le sieur Piat , entreprennent sur les fonctions des Médecins & Chirurgiens , qui ordonnent & qui préparent les remèdes ; alors ils ont un double empire , & sont par conséquent plus dangereux.

Ricard cite un Arrêt du 22. Février 1617. qui déclara nul un Legs fait par le Testateur dans sa dernière maladie , au profit du fils de son Apoticaire , quoique ce ne fût qu'un Legs particulier, & au fils de l'Apoticaire. Le même Auteur cite un second Arrêt du premier Mars 1646. qui déclara nul un Legs fait par la Testatrice à son Chirurgien. Et par un autre Arrêt du 26. Avril 1695. rapporté au Journal des Audiences , on jugea qu'un Malade ne pouvoit résigner son Benefice au fils du Médecin qui le voyoit pendant sa maladie.

Cette Jurisprudence est suivie dans tous les Parlemens , suivant les Arrêts rapportés par MM. Mainard , Douvot & d'Olive. Or , le sieur Piat étoit l'Apoticaire des Sieur & Dame de la Croix ; il déclare qu'il sçait que la Testatrice avoit des Rhumatismes ; elle le consultoit par conséquent sur ses maladies : il convient d'avoir fourni plusieurs médecines

nes pour le sieur de la Croix sans ordonnance de Médecin ; il ne s'est donc pas renfermé dans les bornes de son état : il convient d'avoir fourni à la Testatrice des drogues & médicamens pendant sa dernière maladie. Les Témoins de l'Apellante attestent ces Faits ; entr'autres le Chirurgien de la Testatrice , qui dit l'avoir saigné dans sa dernière maladie , de l'ordre du sieur Piat ; & le Médecin ordinaire dépose qu'il n'a point été apellé lors de la dernière maladie.

Le sieur de la Croix , Beau frere de la défunte , dit qu'on a jetté au feu les Mémoires du sieur Piat , pour cacher son incapacité. C'est aussi par cette raison qu'il refuse de communiquer ses Registres.

La maison de la Testatrice étoit interdite à l'Héritier présomptif & au Confesseur ordinaire ; en sorte que le sieur Piat s'étoit rendu le maître , & que l'obsession & la suggestion sont évidentes.

On disoit au contraire de la part du sieur Piat , qu'il n'y avoit aucune preuve de la prétendue obsession & suggestion , & qu'il falloit commencer par écarter tous les Faits avancés à ce sujet.

Les Ordonnances & autres Loix citées par l'Apellant , ne parlent point des Apoticaire ; & comme ce sont des Loix de rigueur , elles ne doivent point être étenduës à d'au-

tres

tres personnes qu'à celles qui y sont comprises.

Quand il y auroit parité de raison entre l'Apoticaire & le Médecin, ou Chirurgien, il ne s'ensuivroit pas de là que les Apoticaire fussent incapables indistinctement de toute libéralité faite à leur profit.

Il ne suffit pas d'être Médecin, Chirurgien, ou Apoticaire pour être déchû d'un Legs; ce seroit corrompre l'esprit de la Loy, que d'en tirer une pareille conséquence: l'incapacité de ceux qui sont nécessaires aux Malades, n'est relative qu'aux Malades qu'ils gouvernent.

Le sieur Piat n'a point gouverné, ni même visité la Testatrice pendant sa dernière maladie: les Témoins de son Enquête déclarent qu'ils ne l'ont jamais vû auprès de la Malade. Il ne l'a point détournée d'appeller son Médecin: renfermé dans les bornes de son état, il n'a jamais ambitionné de s'ériger en Oracle auprès des Malades.

De plus, on citoit de la part du sieur Piat quatre differens Arrêts, par lesquels on avoit confirmé de semblables Legs.

On observoit aussi que le sieur Piat étoit le proche voisin & le meilleur ami des Sr & Dame de la Croix; que c'étoit le voisin & l'ami qui avoit été gratifié, & non l'Apoticaire.

Le

Le sieur Piat ajoûtoit qu'il a même deux qualités différentes qu'il faut distinguer ; sçavoir , celle de Marchand , & celle d'Apoticaire ; comme Marchand , il ne fait autre chose que vendre des Drogues dans sa boutique ; une telle fonction ne lui donne aucun empire sur l'esprit des Malades : comme Apoticaire , il est membre de la Faculté de Médecine ; il ne pourroit abuser de cette qualité , qu'autant qu'il sortiroit de chés lui pour aller s'introduire auprès des Malades & s'ériger en Médecin , ce qu'il n'a jamais fait à l'égard de la Testatrice , ni d'aucune autre personne ; ainsi à l'égard de la Testatrice , il étoit moins Apoticaire que Marchand.

Sur ces moyens respectifs , il est intervenu Atrêt le 27. Fevrier 1740. qui a confirmé la Sentence du Châtelet ; ce qui juge que le Legs universel fait par la Testatrice à son Apoticaire est valable , quoique fait pendant la dernière maladie , où l'Apoticaire a fourni les Drogues à la Testatrice.



A N D R O M E D E ,

.Cantate à mettre en Chant.

Sur un Rocher affreux des Vaisseaux redouté ,
Par de fréquens malheurs aux Matelots terrible ,

D Aux

Aux timides Mortels Endroit inaccessible,
 Que frape le flot irrité ,
 Par l'ordre du Destin Andromede enchaînée ,
 (Victime du Monstre odieux ,
 Dont la rigueur empoisonnée
 Sert du Maître des Flots le courroux furieux)
 Attendant le moment d'en être dévorée ,
 De ces tristes regrets fait retentir ces Lieux.

Trompeurs & déplorables Charmes ,
 Vous , dont les trop funestes armes
 M'attiroient les vœux les plus doux ,
 Dans de si cruelles allarmes
 Hélas ! de quoi me servez-vous ?

Dès que le sort m'a condamnée ,
 De tous je suis abandonnée ;
 J'implorerois un vain secours :
 Phinée , oui lui-même , Phinée
 Néglige de sauver mes jours.

Trompeurs & déplorables Charmes ,
 Vous , dont les trop funestes armes
 M'attiroient les vœux les plus doux ,
 Dans de si cruelles allarmes
 Hélas ! de quoi me servez vous ?

Mais tandis qu'à son sort elle donne ces plaintes ,

A ses yeux presque éteints le Monstre vient s'offrir,
 Frapée à son aspect des plus vives atteintes,
 Elle meurt mille fois avant que de perir.
 Calmez, belle Princesse, & dissipez vos craintes,
 Un Héros, fils des Dieux, vient pour vous secourir.
 Il attaque le Monstre, il brave sa furie :
 Le succès suit bientôt ce généreux dessein ;
 L'Amour conduit lui-même & ses coups & sa main ;
 Mortellement frappé, le Monstre perd la vie.
 C'en est fait ; Persée est vainqueur ;
 Pour lui, d'un pas timide il marche à la Princesse ;
 Il n'ose, qu'en tremblant, lui découvrir son cœur ;
 Tout parle en sa faveur, son respect, sa jeunesse,
 Le service qu'il vient de lui rendre à ses yeux.
 Il remporte bientôt une double victoire,
 Et les Peuples charmés de sa nouvelle gloire
 Portent son nom jusques aux Cieux.

Amans, dont la vaine tendresse
 Se borne aux plaintes, aux soupirs ;
 Une telle délicatesse
 Près d'une cruelle Maîtresse
 N'avance guere vos desirs.

Retenez d'impuissantes larmes,
 Bravez la mort, exposez vous,
 Les fruits en seront bien plus doux,
 L'Amour vous prêtera des armes,

Et vos traits porteront deux coups,

Amans , dont la vaine tendresse
 Se borne aux plaintes , aux soupirs ,
 Une telle délicatesse
 Près d'une cruelle Maîtresse
 N'avance guere vos desirs.

***** Bryonne , ce 17. Novembre 1740.



*LETTRE écrite à M. D. L. R. au
 sujet de celle qui est datée de Joigny le 1.
 Mars , touchant un Manuscrit de Poésies
 pieuses , composées il y a environ cent cin-
 quante ans.*

LOin de vous blâmer , Monsieur , des
 petits retranchemens que vous m'avez
 dit avoir faits à la Lettre qui vous est venuë
 de Joigny , touchant un ancien Poëte de
 cette Ville , & que vous avez renduë pu-
 blique dans le Mercure d'Août dernier , je
 ne puis que vous approuver très-fort (depuis
 que j'ai jetté la vüë sur le Manuscrit de ce
 Poëte) d'avoir usé , en cette occasion , du
 droit que doivent avoir tous les Journalistes
 sur les Ouvrages qu'on fait passer dans leurs
 mains. Le Recuëil Poëtique dont parle cette
 Lettre ,

Lettre , ne peut être d'un Auteur posterieur à l'an 1610. par des raisons que je vais vous expliquer. J'ai suivi les pages de ce Volume d'un bout à l'autre , & j'y ai remarqué que quelques marges sont remplies de Faits qui certainement n'ont pû être ajoutés , que par ceux à qui le Livre appartenoit , & qui servent à établir la vraie Epoque de cet Ouvrage. L'écriture , qui est gothique dans tous les endroits que l'Auteur regardoit comme les plus dignes de l'attention du Lecteur , fait voir qu'il n'est pas si nouveau que M. le Capitaine de Milice de Joigny l'avoit crû , & qu'il n'a pas été contemporain de ceux qui vivoient encore il y a cinquante-cinq ans. Je suis tombé , à l'ouverture du Livre , sur la Traduction Poétique qu'il fait du *Salve Regina* , au quinzième jour d'Août.

Il intitule cet Ouvrage par ces trois mots : *Salve Regina misericordia* , & non pas , *Salve Regina Mater misericordia* : ce qui prouve qu'il vivoit dans un tems où l'on n'avoit point encore ajouté à Sens le mot *Mater* , à cette Antienne. Vous n'ignorez pas , M. que ni les Chartreux , ni l'Église de Lyon ne l'ont pas encore admis en cet endroit , quoique parmi eux , comme ailleurs , on l'employe en d'autres parties de chant : il n'est pas même dans le dernier Bréviaire de Lyon. Il a été reçu à Sens il y a long-tems ; mais je crois

D iij qu'il

qu'il n'y fut admis que lorsqu'on y réforma le Bréviaire , sur l'Édition de celui du S. Pape Pie V. Ainsi , puisque le Poëte de Joigny écrivoit dans le tems qu'on chantoit encore *Salve Regina misericordia* , il faut qu'il ait vécu , ou sur la fin du Règne de Charles IX. ou sous celui d'Henri III. Ce n'est point par inadvertance que le mot *Mater* ne se trouve pas dans le titre de la Pièce : la Poësie de l'Auteur correspond à l'intitulé , & il traduit ainsi :

Reine des Cieux & de Misericorde.

Voilà pour ce qui est de l'Article qui s'offre à moi à l'ouverture du Livre.

Une preuve que le caractere gothique qui y domine dans les Endroits les plus notables & dans les titres , mis en couleur rouge , est de la fin du XVI. siècle , ou des premières années du XVII. est que dès l'an 1608. ce Manuscrit étoit déjà répandu hors de Joigny. L'Exemplaire sur lequel on en a envoyé une notice à M. l'Archevêque de Sens , avoit dès lors franchi les limites de ce Diocèse. L'Ouvrage étoit déjà connu à Seignelay , au Diocèse d'Auxerre. Il y en avoit une copie (& c'est celle dont il s'agit ici) dans l'Eglise Paroissiale de ce Bourg , & les marges de cet Exemplaire servoient , soit au Curé , soit au Magister , à marquer les Evenemens qu'ils jugeoient à propos. Celui-ci y marque en 1608.

au feüillet 30. le grand hyver & la cherté qui le suivit, dont il venoit de s'apercevoir.

L'année du grand froid, dit-il, *ce fut en mil six cent & sept, que les vignes & arbres, les noyers, les chateigniers, & généralement tout arbre fruitiers furent tous gelés. En cette présente année aussi, fut les grandes neiges, qui durèrent depuis Noël jusqu'au jour de S. Paul, & aussi ledit froid. En ladite année le vin valloit sept & huit sous la pinte, & le muir de vin valloit traize & quatorze écus l'année mil six cens & huit. 1608.*

Quatre ans après il écrivit au feüillet 109. cette remarque : *Le grand vent du jour S. André en l'an mil six cent & douze. En ladite année en fut fait un grand le jour S. Hubert, lendemain des Trepassés. 1612.* Au feüillet 111. il marque le nom de celui qui rendit le Pain benî le dernier Dimanche d'Août mil six cent & onze : *Jour*, dit-il, *de la Dédicace de S. Martial de Saillenay.* On écrivoit ainsi alors, & non pas *Seignelay*, comme on fait aujourd'hui.

Le Curé, ou le Sonneur, profitant à son tour de la commodité de ce Livre, y écrivit sur les marges quelque Actes Baptistaires : j'y ai aperçû au feüillet 59. un Acte, dont voici le commencement : *Le dix-huitième jour d'Avril mil six cent & quatorze, fut né & baptisé Claude, fils de Edme Laurent.* Au

feüillet 60. *Le septième jour du mois de Février mil six cens saize , fut né & baptisé en l'Eglise de ce Lieu de Sailleuay , Henri , fils de Georges François. Les Parins, Henri Pourfin , Lieutenant audict Lieu , & Claude Laurent , & la Maraine &c.* Il est visible à tous ceux qui se connoissent en Ecritures , que ces Additions marginales sont d'un caractere bien postérieur à celui du Livre : c'est de-là que je tire le raisonnement qui suit.

Ce Manuscrit étoit rédigé certainement avant les Additions qui y ont été faites. Or, ces Additions sont des années 1608. 1611. 1612. 1616. donc le Manuscrit étoit rédigé au moins dès l'an 1607. Outre cela, ce Volume peut n'être pas l'autographe ou original de l'Auteur. Si donc ce n'en est qu'une copie , il a fallu du tems pour l'écrire : d'où il s'ensuit encore que l'Ouvrage a dû voir le jour au moins avant 1606.

Cette date posée , il est évident que l'Auteur n'a pû être contemporain , comme on l'a écrit de Joigny , d'un Chanoine d'Auxerre , qui ne commença à fleurir que vers 1640. ou 1650. & qui n'est mort que vers l'an 1690. D'où je conclus , que si Ourry , Curé de S. Jean de Joigny , n'a fleuri que dans le même tems que ce Chanoine , ses Ouvrages n'ont pû être entre les mains
du

du Public dès l'an 1606. & que par conséquent les Poësies en question n'ont pû être de lui.

Je mets les choses au plus bas , en consentant que cette composition ne soit que de ce tems-là : car je suis persuadé par l'Écriture , que le Volume a été composé sous Charles IX. ou sous Henri III. & qu'il avoit déjà passé en plusieurs mains avant que d'être porté à Seignelay.

Comme ce nommé Ourry , dont vous m'avez parlé en conséquence de la Lettre , est absolument inconnu dans la Litterature & sur le Parnasse , je ne sçais où trouver en quel tems précisément il a vécu , ni ce qu'il a été. Si c'étoit un Curé de S. Jean de Joigny , qui eût composé le Volume de Poësies sur les Saints du Calendrier de Sens , comme M. L. B. l'a écrit , il n'eût pas oublié son Eglise : mais par tout où il entre en quelque détail , il ne fait mention que de la Paroisse de S. Thibaud. C'est ce qui me porteroit à croire qu'il en étoit habitant.

C'est donc avec raison que la Lettre , telle que vous venez de la publier , a qualifié ce Poëte *Champenois*. Si Ourry étoit de Joigny , & qu'il ait véritablement été Poëte , ce sera un Auteur de plus à compter pour cette Ville. Ainsi M. L. B. loin de me vouloir du mal d'avoir épluché le Manuscrit qu'il a indiqué

à M. l'Archevêque de Sens, doit au com-
traire m'en sçavoir gré, & me remercier.
Je suis, &c.

Ce 15. Septembre 1740.



ÉPITRE A M...

A Lcipe, tu veux donc que mon foible pinceau
D'un Prince vraiment Grand te trace le tableau :
Ne crois point que ce soit celui qui dans la guerre
Fait consister sa gloire à ravager la terre,
Et qui sur l'Univers signalant sa fureur
Honore ses forfaits du titre de valeur.
On ne peut arriver à la gloire suprême
Sans sçavoir le grand art de se vaincre soi-même.
Les Romains & les Grecs, ces fameux Conquerans,
Ces prétendus Héros ne sont que des Tirans,
Puisque dans leurs projets conduits par le caprice
Ces Vainqueurs s'écartoient des loix de la justice.
Est-il juste en effet de courir l'Univers
Pour détrôner les Rois & les charger de fers ?
Quoi ? chercher dans le sang une affreuse victoire ?
Est-ce là s'acquérir une solide gloire ?
Et l'éclat enchanteur qui flate ses souhaits,
Peut-il diminuer l'horreur de ces forfaits ?
Alexandre, couvert d'un triple Diadème,

Maitre

Maître du Monde entier , esclave de lui-même ,
 Plongé dans les plaisirs , aveuglé par l'erreur ,
 Est-il plus estimable en sa fausse grandeur ,
 Qu'un Prince bienfaisant , généreux , équitable ,
 Qui tend aux malheureux une main secourable ?
 Ne préfère-t'on pas la vertu de Caton
 Aux exploits éclatans du traître Stilicon ?
 Ce rival de César qui fit trembler l'Euphrate ,
 Dont le bras foudroyant terrassa Mithridate ,
 Est-il à comparer au célèbre Titus
 Dont l'Univers entier admire les vertus ?
 Qu'on ne vante donc plus cette ardeur meurtrière
 Qui se repaît du sang répandu dans la guerre.
 LOUIS, l'amour du Peuple & l'arbitre des Rois,
 Dompte ses passions & s'impose des loix :
 Mais un Tigre cruel , affamé de carnage ,
 Ne suit que les transports d'un farouche courage.
 Un Prince vraiment grand abhorre les forfaits ,
 Et cherche à se gagner le cœur de ses Sujets.
 Les respects & l'amour d'un Peuple, qui l'admire,
 Sont les solides biens que son grand cœur desire ,
 Et sans porter l'effroi de climats en climats ,
 Il jouit du bonheur qu'il n'y trouveroit pas.

*Par M. de L. * *.*

Dvj LETTRE



*LETTRE de Monsieur N. A. A. P. à
M. de M. sur le Parallele des Romains
& des François, par raport au Gouver-
nement.*

Vous ne vous plaindrez plus, Monsieur, du goût frivole de notre siècle, depuis l'accueil favorable que tout le Public fait au *Parallele des Romains & des François*, & je ne doute point que cet Ouvrage, que je vous envoie, ne vous dédommage de l'ennui que vous ont donné nos Livres amusans. Vous vous tromperiez bien, si vous alliez vous imaginer que ce n'est qu'un amas de Faits que l'on compare ensemble; mais il faut avouer aussi que ce ne seroit pas tout-à-fait votre faute. L'Auteur, que j'ai entendu nommer M. l'Abbé de Mably, n'a pas eu le soin d'indiquer dans son titre, tout ce que renferme son Ouvrage. On s'attend bien à des réflexions politiques, mais le Lecteur est surpris de trouver sous ses yeux un Traité entier sur les matieres les plus interessantes de la société. L'Auteur passe nos espérances, & à propos de deux Peuples qui se sont trouvés dans des circonstances routes différentes, il établit un Système de politique, dont toutes les parties sont si étroitement unies, qu'on peut dire,

sans

sans flater M. l'Abbé de Mably, qu'il a poussé la démonstration dans les choses morales, jusqu'à une certitude physique.

Nous voilà débarassés de bien des préjugés & de bien des difficultés, dit notre ami M. de B...; jusqu'à présent la préférence des Gouvernemens avoit été un mystere pour lui, mais il a trouvé dans le Parallele ce qu'il cherchoit inutilement ailleurs, & il est bien aise d'avoir enfin une opinion qui le satisfasse. Je crois que vous ne ferez pas moins satisfait que lui de la distinction que M. L. D. M. fait de la bonté absoluë & de la bonté relative des Gouvernemens; c'est-là comme la base de tout son édifice politique. Ce qu'il dit ensuite sur la nature des différentes especes de Gouvernemens, apuye merveilleusement sa pensée, dont la vérité se développe toujours avec une nouvelle force, à mesure que l'on avance dans la lecture de l'Ouvrage.

Rien n'est plus juste que les réflexions de l'Auteur sur les differens Gouvernemens, Démocratie, Aristocratie, Gouvernement des Fiefs, Gouvernement militaire, Gouvernement mixte dans toutes ses formes différentes, & Monarchie. Mais il s'arrête plus particulièrement sur ce dernier Gouvernement. Nous voyons ce que les anciens en ont pensé, & ce qui est encore plus utile, nous voyons ce que nous en devons penser.

NOUS,

nous-mêmes. La Monarchie parfaite, est celle qui est également éloignée du Despotisme & de l'Anarchie, & pour parvenir à ce milieu fatalitaire, il faut que le Prince soit tout-puissant, sans pouvoir cependant abuser de sa toute-puissance.

Voilà qui a bien l'air d'un Paradoxe, qu'un Prince tout-puissant qui ne peut pas abuser de sa toute-puissance ! Mais pour vous laisser votre plaisir tout entier, je ne veux pas même vous indiquer les raisonnemens de M. L. D. M. lorsqu'il fait voir que le Gouvernement établi par Auguste, devoit dégénérer en Despotisme, & qu'au contraire il s'est formé un rempart contre ce défaut du Gouvernement Monarchique dans la Monarchie Françoisse. Je crois que vous ne serez pas moins content de l'endroit où l'Auteur fait un Parallele de notre Age & de notre Gouvernement présent, avec l'Age & le Gouvernement des premiers Romains. On voit dans ce morceau tout ce qui peut faire plaisir dans un système, c'est-à-dire, un enchaînement de principes & de conséquences qui se donnent mutuellement une force nouvelle ; tout ce que l'Auteur dit ici, est en même tems une suite nécessaire & une preuve évidente de ses premiers principes.

Quoique ces matieres perdent dans le parallele tout ce qu'elles ont de sec & d'abs-
trait,

trait, j'ai vû quelques personnes, qui, sans doute, ne se sont guere familiarisées avec la Philosophie, se plaindre de ce que l'Auteur exige trop d'attention de la part de ses Lecteurs, pour le suivre. L'espect d'obscurité qu'on reproche au premier Livre du Parallele, n'est pas dans les choses, elle ne naît que d'un défaut d'ordre, auquel il est très-aisé de remédier, en déplaçant de certains articles pour les rapprocher. Puisque je vous écris toutes mes pensées avec liberté, je vais vous dire ce que j'ai imaginé pour rendre la lecture du Parallele aisée à tout le monde.

Premierement, je voudrois que l'Auteur joignît à l'Article 5. où il traite de la différence des conjonctures dans lesquelles les Romains & les François se sont trouvés, les réflexions qu'il fait, Article 8. sur la bonté absolüe & sur la bonté relative des Gouvernemens. Le Lecteur, qui verroit plus clairement où il va, seroit plus tranquille. Dans l'Article 7. du même Livre, il est parlé des avantages que les Romains retirerent de leurs dissensions domestiques, & l'Auteur remarque bien judicieusement, que le principal pour eux fut la forme mixte que prit leur Gouvernement, qui rassembla par-là tous les avantages des trois autres Gouvernemens les plus connus. Je voudrois qu'on lût tout de suite une partie des raisonnemens qui se trou-

vend

vent dans l'*Article* 22. où M. L. D. M. examine la nature du Gouvernement mixte ; le Lecteur en seroit plus à portée de juger de la situation des Romains , & son esprit qui se reposeroit sur une vérité prouvée , se jetteroit sur d'autres objets avec plus de satisfaction. Ce qui me flatte que je rencontre juste dans les changemens que je vous propose , c'est que M. de C... est de mon sentiment , vous me direz quel est le vôtre :

Je ne vous parle point de la partie du *Parallele* qui regarde les Romains , comme de leurs dissensions , de la ruine de leur liberté , &c. vous verrez seulement qu'après tout ce qu'on a dit sur ce Peuple , il restoit encore à faire mille réflexions aussi ingénieuses que profondes. L'Auteur fait connoître tous les Peuples auxquels les Romains ont eu affaire. Tout ce qui regarde les Carthaginois vous fera plaisir , & je ne sçais si Sparte ou Athènes ont eu quelque Citoyen plus éclairé que M. L. D. M. sur leurs intérêts.

Quelque sage que soit tout ce que l'Auteur dit des Peuples anciens , je vous avoüe que je ne serois point fâché qu'il les oubliât quelquefois pour nous arrêter plus long-tems sur les modernes , à qui nous prenons un bien plus grand intérêt. Ce que M. L. D. M. dit des François depuis le Regne de Charlemagne jusqu'à nos jours , est extrêmement neuf ,

&

& il y a d'autant plus à profiter, qu'il semble que nos Historiens n'ayent jamais pensé à faire connoître notre Nation. Je suis fâché qu'il ait parlé trop brièvement de nos Rois de la première Race ; avec autant d'érudition qu'il en a, il pouvoit entrer dans quelques détails qui nous auroient mieux fait connoître ces tems obscurs.

Mais ce que je serois presque tenté de regarder comme un défaut dans le Parallele ; c'est de ne pas arrêter assés long-tems le Lecteur sur le Regne de Charlemagne. La politique de ce Prince, il est vrai, est expliquée avec beaucoup d'art ; on nous développe toutes les raisons qu'il eut de partager la Souveraine Puissance avec ses Sujets ; ce Gouvernement n'a pas un défaut qui ne nous soit montré ; il est parlé de tous les défords qu'il devoit produire, & il donne enfin naissance au Gouvernement des Fiefs. On ne peut pas exiger plus de détail, mais le Regne de Charlemagne a un autre face, & j'aurois été ravi de le voir conquérant & maître de l'Europe. M. L. D. M. dit, il est vrai, que sous la conduite de ce Prince, la Monarchie Françoise jetta un éclat dont Rome eût été jalouse dans sa plus grande prospérité ; mais cela suffit-il ? le rétablissement de l'Empire méritoit peut-être un article particulier.

L'Empire François, maître de l'Europe entière,

116 MERCURE DE FRANCE

tiere , est un objet que l'Auteur ne nous montre qu'en passant. Il passe rapidement aux désordres , qui devoient suivre les Loix des Fiefs , & il ne considere plus la Monarchie Françoise que dans les Successeurs de Charles le Chauve. Pour moi j'aurois voulu, M. L. D. M. qu'avant que de nous faire voir comment la Monarchie Françoise s'est démembrée sous les derniers Rois de la seconde Race , M. L. D. M. nous montrât comment l'Empire , qui appartenoit par droit de conquête à notre Couronne , a été perdu pour nous , en passant aux Princes d'Allemagne. Nous n'avons peut-être rien de plus obscur dans notre Histoire. Nos Historiens modernes ont négligé un morceau aussi intéressant , & ce n'est pas chés les Ecrivains Allemands qu'il faut s'attendre de découvrir la vérité. Nous sommes en droit d'attendre de l'Auteur du Parallele des éclaircissemens sur cette matiere importante.

Voilà , Monsieur , à quoi se bornent toutes mes Observations critiques. Au reste , je ne dois pas oublier de vous parler des Anglois & de la Maison d'Autriche. Ce sont des morceaux auxquels on ne peut rien ajouter. La seconde partie du Parallele est remplie de préceptes & de réflexions bien solides , sur la nécessité où est un Peuple de se rendre redoutable au dehors , s'il veut être heureux au dedans .

dedans , & des moyens par lesquels il y doit parvenir. Je crois que vous serez content du style de l'Ouvrage; il est convenable à la matière , noble , varié & éloigné de toute affectation. Il seroit à souhaiter qu'un Auteur qui s'est formé une idée vraie & relevée de l'Histoire , consacra sa plume à écrire les Annales de notre Nation. Je vous envoie en même tems l'Histoire de Philippe , par M. Olivier. C'est un Ouvrage plein d'érudition , & qui nous fait connoître un des plus grands Hommes de l'Antiquité. Je n'ai pas le tems de vous en parler plus au long. Je suis , Monsieur , &c.



IMITATION

De quelques Vers de Juvenal:

N Il ergo optabunt homines , si consilium vis ,
 Permittere ipsis expendere numinibus , quid
 Conveniat nobis , rebusque sit utile nostris.
 Nam pro jucundis aptissima quaque dabunt Di
 Charior est illis homo quam sibi , &c. Sat. 10. ad. fin.

Quel trait frappant pour nous , divine Providence !
 La beauté , les plaisirs , les honneurs , l'opulence ,

No

2218 MERCURÉ DE FRANCE

Ne sont pas les vrais biens que nous devons chers
cher ,

La volonté du Ciel nous doit seule attacher.

Ce n'est pas seulement ce qu'apprend l'Évangile ;

Un Payen a tracé cette morale utile.

Qui ne seroit touché de ces grands sentimens ?

Préferons , nous dit-il , les plus cruels tourmens ,

A ces plaisirs honteux qu'inspire la mollesse ?

Fuyons les faux honneurs , recherchons la sagesse

Soyons doux , soyons bons , ne craignons point la
mort ,

Et remettons aux Dieux le soin d'un meilleur sort.

Mais , lâches , ces vertus nous semblent difficiles ,

Loin de rendre nos jours fortunés & tranquilles ,

Asservis sous le joug de nos cupidités ,

De mille vains desirs nos cœurs sont agités.

Nous souhaitons des biens , ou quelque autre avan-
tage ,

Sommes-nous assurés d'en faire un bon usage ?

Nous cherchons une Epouse , & voulons des Enfants ;

Ils peuvent nous donner des chagrins très-cuisans.

On nous voit demander une belle famille ,

Et la beauté sur tout nous plaît dans une fille ;

Mais , souvent , pour punir un vœu trop indiscret ,

Le Ciel dans sa colere en accorde l'effet.

Si l'on vit autrefois Lucrece & Virginie

Trouver dans leur beauté la perte de leur vie ,

A

A combien , en tout tems , ayant gâté les mœurs,
 N'a t'elle pas causé de plus cruels malheurs ?
 O mortel insensé , reconnois ta misere ,
 Dès que tu te conduis par ta propre lumiere ,
 Ingorant ! tu ne sçais jamais ce qu'il te faut ,
 Ce que tu crois vertu , n'est au vrai qu'un défaut.
 D'un bon Pere envers nous toujours tenant la place
 En rejetant nos vœux, Dieu souvent nous fait grace,
 Laissons le donc agir , nos soins sont superflus ,
 Et si nous nous aimons , il nous aime encor plus,

B. de M.

TROISIEME LETTRE de M.
 Nericault Destouches, à M. l'Abbé D...
sur le Goût.

LA Lettre dont vous venez de m'hono-
 rer , M. me donne tout lieu de croire
 que vous êtes content de mes Réflexions sur
 le Goût , & sur la principale raison qui le fait
 périr parmi nous ; la fureur d'avoir de l'es-
 prit est une maladie non-seulement dange-
 reuse , mais une maladie qui se communique
 si facilement , qu'en très peu de tems une in-
 finité de gens en sont infectés, sur tout si ceux
 qui en sont attaqués les premiers , ont allés
 d'art

d'art & de talens pour empêcher qu'on ne la craigne , & même pour faire souhaiter de la gagner. C'est un événement qu'on a vû de nos jours. Deux ou trois de ces beaux esprits malades ont pris un ton si agréable & si mélodieux , qu'ils se sont faits un très-grand nombre d'imitateurs , qui voulant non seulement les atteindre , mais les surpasser , se sont rendus bien plus ridicules que leurs modèles. Le mal a toujours augmenté depuis , & me paroît prendre tous les jours de nouvelles forces. Pour moi , j'ai fait les plus vigoureux efforts pour m'en préserver , & j'ai témoigné hautement mon admiration pour cette célèbre Compagnie qui avoit rectifié le Goût des François , & qui l'ayant conduit à sa perfection , a toujours fait sa principale étude de l'y maintenir. Vous voyez bien , M. que je veux parler de l'Académie Française , à qui j'adressai l'Ode suivante , bien long-tems avant qu'elle m'eût fait l'honneur de me recevoir , honneur dont je fais ma principale gloire , & dont je tâcherai toujours de lui prouver ma reconnoissance , en dépit de certains beaux Esprits disgraciés , qui pour se venger de ce qu'elle n'a pas exaucé leurs vœux , tâchent de l'en punir , en feignant de la mépriser ; semblables à ces Amans dépités , qui pour se consoler des rigueurs de leurs Maîtresses , en disent autant de mal qu'ils sentent

sentent de passion pour elles. Voici l'Ode
dont il s'agit.

O D E

A Mrs de l'Académie Française.

NOble Essain des plus beaux Esprits,
Pères de la saine Eloquence,
Gloire du Pindé & de la France,
Des neuf Sœurs dignes Favoris,



Sçavans Maîtres du beau langage,
Qui vous doit tant d'heureux effets,
Modèles & sûrs & parfaits,
Par qui rien n'est beau, s'il n'est sage,



Fiers ennemis des faux brillans,
Partisans du vraiment sublime,
Vous, dont la docte voix anime,
Ou fait éclore les talens,



Talens que votre choix décore,
S'ils sont dignes d'être exaltés,
Et qui par vous sont rejettés,
Si leur objet les deshonore,



Doucé

Douce , aimable Societé
 D'hommes ornés , brillans , solides ,
 Qui ne reconnoissez pour guides
 Que l'honneur & la vérité.



Chers Amans de la belle gloire ,
 Comblés de ces précieux dons ,
 Et par elle sûrs que vos noms
 Vivront au Temple de Mémoire ,



De l'Envie objets terrassans ,
 Dont l'éclatant renom l'irrite ;
 Délices du parfait mérite ,
 Qui croit vous devoir son encens ,



De l'ignorance qui vous fronde
 Dédaignez toujours les complots ;
 Fermes Rochers , brisez les flots
 Du mauvais Goût qui nous inonde.



Aux noirsEsprits , aux Libertins
 Refusez toujours vos suffrages ,
 Vous glorifiant des outrages
 Et des Pradons , & des Cotins.

Vous voyez par cette Ode , M. que ce
 n'est

n'est pas d'aujourd'hui que je lutte contre le mauvais Goût, & que j'anime les plus doctes Médecins à mettre tout en œuvre pour guérir cette maladie épidémique ; car je composai l'Ouvrage que vous venez de lire quelques mois avant qu'on m'envoyât en Angleterre, c'est-à-dire dans le mois de Juin 1717. & l'Académie ne me fit la grace de me recevoir qu'à mon retour, vers la fin du mois d'Août 1723. Circonstances que je prends soin de vous faire remarquer, afin que vous soyez pleinement convaincu, que je ne prétens pas la moindre part aux justes éloges que j'ai donnés à mes illustres Confreres.

Voici l'occasion de répondre à une question que je trouve dans votre Lettre. Vous me demandez s'il est vrai que je sois de Rennes en Bretagne, & vous m'assûrez qu'on me donne cette Patrie dans la Liste des Académiciens François, inserée dans le Dictionnaire de Moréri. Non, M. je ne suis point Breton, je suis bon Tourangeau, & si vous en voulez une preuve authentique, lisez l'Ode suivante, que j'adresse à ma Patrie.

O D E à ma Patrie.

Fertile Jardin de la France,

Pur & délicieux séjour,

■ **Toi**

Toi, sur qui le Pere du jour
Répand sa plus douce influence ,



Toi, dont les heureux Habitans
A l'imagination vive
Joignent une gayeté naïve,
Et la candeur des premiers tems ,



Toi, dont la gloire est infinie ,
Pour avoir porté dans ton sein
Ce Mortel * qui parut divin
Par son vaste & profond génie ,



Génie admirable & nouveau ,
Dont le Système certifie
Que par lui la *Philosophia*
Sortit enfin de son berceau ,



Toi, d'avance si glorieuse,
Pour avoir vû naître à *Chinon*
Celui * qui se fit un renom
Par sa plume facétieuse ,



* *Descartes*, né à la Hâye, en Touraine.
* *Rabelais*.

Toi,

Toi, célèbre encore à jamais
Par un autre Enfant qui t'honore ;
Rapin vit sa première Aurore
Dans ton climat si plein d'attraits.



Beau Climat, charmante *Touraine* !
Qui sous ton Ciel m'as élevé ;
Ton nom dans mon cœur est gravé,
Et fait mon bonheur & ma peine.



Heureux de te devoir le jour,
J'en fais mon plaisir & ma gloire ;
Et j'en consacre la mémoire
Par ce gage de mon amour.



Mais, ô mon aimable Patrie,
Malgré mes vœux les plus ardents,
Je me vis dès mes jeunes ans
Loin d'une Mère si chérie.



Que mon sort m'a fait soupirer !
Pardonne un crime involontaire ;
Veuille un jour le sort moins contraire
Dans ton sein me faire expirer !



E ij Déjà

Déjà presque l'onzième Lustre
 M'annonce la fatale Loi ;
 Puisse mon nom vivre après moi ,
 Pour te rendre encor plus illustre !

Je vous avouë , M. que je m'attendris en relisant cette Ode , & c'est une preuve très-évidente , qu'elle est partie du fond de mon cœur. Vous n'y trouverez point d'esprit , mais vous conviendrez que le sentiment y domine , & c'est le sentiment qui a toujours été mon guide , & qui m'a tenu lieu de Génie dans tous les Ouvrages qui sont sortis de ma plume. Que voulez-vous ? Tout le monde ne peut pas avoir de l'esprit , & je trouve qu'on est encore fort heureux quand le sentiment peut y supléer. Il ne nous élève pas jusqu'aux nuës , mais il ne nous fait point tomber dans le galimathias ni dans le faux brillant , nous autres Partisans du vrai , qui nous renfermons humblement dans les bornes étroites de notre Sphere. Il est vrai qu'on ne nous admire pas , mais on ne dit ni bien , ni mal de nous , & il y a même encore je ne sçais combien de bonnes gens , qui comme nous , se laissant entraîner par le sentiment , nous font la grace de trouver dans nos Ouvrages certains endroits qui les touchent & les amusent. Ils disent que tout bien considéré , il faut à peu près écrire com-
 me

me on parle ; que c'est le vrai moyen de s'approcher de la Nature, & que ce qui en approche le plus, est ce qui leur semble le plus touchant ; qu'un Lecteur sent bien plus de plaisir quand on frappe son cœur, que quand on étonne son esprit, & que c'est par cet aimable talent que les plus grands Hommes, tant anciens que modernes, trouvent le secret de se faire relire si souvent, au lieu que ces beaux esprits, qui causent tant d'admiration, & qui sont presque étourdis des acclamations qu'on leur prodigue, ne tiennent le haut du pavé que pendant que le Goût est malade, & qu'ils sont sujets à des révolutions si mortifiantes, qu'il vaut bien mieux ne pas faire tant de fracas d'abord, & se soutenir un peu plus long-tems. C'est ainsi que raisonnent quelques-uns de nos amis qui n'ont que du bon sens, du Goût & du jugement, mais vous jugez bien qu'aujourd'hui ; M. ils ne brillent pas beaucoup plus que nous, & qu'on les regarde comme de petits esprits qui font compassion, & qui ne méritent pas de vivre dans un siècle où l'on s'éleve si rapidement au dessus des Anciens les plus révérez, & des Modernes les plus estimables. Que faire à cela ? Nous laisserons-nous entraîner par le torrent ? Non, il vaut mieux nous en éloigner. Entreprendrons-nous de l'arrêter ? Il est trop rapide, & nous succom-

E iij berions.

berions dans notre entreprise. Quel est donc le parti que nous prendrons ? Celui de nous préserver du mauvais exemple, & de conserver le ton que nous avons pris, en tâchant d'imiter les plus grands Maîtres, qui, comme nous, partisans du vrai, se servoient de lui pour parler au cœur, persuadés que quiconque sçait l'art de le toucher, a tout l'esprit & toutes les lumières, dont tout homme raisonnable doit se piquer.

A propos d'esprit, vous me félicitez sur les coups que j'ai lancés aux Esprits forts, dans mes deux Lettres à M. . . . que vous avez lûes dans le Mercure, & vous me priez de vous envoyer de nouveaux traits contre eux, s'il m'en reste encore quelques-uns. Oh ! très-volontiers, c'est ma matière favorite, & je vous avouë qu'il n'est pas pour moi de plaisir plus vif que celui d'attaquer une engeance si perverse & si ridicule ; car je prétends que tous ceux qui la composent, non-seulement sont très haïssables, mais encore plus fous & plus méprisables. Lisez, lisez, & vous verrez que je ne les ménage pas.

EPIGRAMMES,

Contre les Incrédules. *A Flotin.*

I.

CE matin tu disois : Bien fat
 Celui qui croit à l'Evangile ;
 Ce soir te voilà tout débile ,
 Et tu prends le ton d'un Bêat ;
 Un Esprit fort est incrédule ,
 Tant qu'il croit qu'il se porte bien.
 Est-il malade ? Il est Chrétien ,
 Mais un Chrétien très-ridicule.

I I.

Les faux Braves.

Quand je vois un Esprit fort
 Qui m'étale sa science ,
 Je sonde sa conscience ,
 Et j'y rencontre d'abord
 La Débauché & l'Ignorance ,
 Qui triomphent dans un Fort ,
 Qu'aux aproches de la mort ,
 Elles rendront sans défense.

I I I.

Sur un son Impie.

Ce stupide Libertin ,

R iiiij

Dont

Dont le babil vous étonne ,
 Est un signe très-certain
 Que la Matière raisonne ;
 Raisonne ? Ah ! je dis fort mal.
 Il prouve que la Matière
 Sotte , brutale & grossière
 Raisonne comme un cheval.

I V.

La Science universelle.

Quoique la plus vaste Science
 Soit une profonde ignorance ,
 Je parviens à n'ignorer rien.
 Et par quel Art ? Je suis Chrétien.

V.

A un Raisonneur impertinent.

Je ne crois que ce que jentends ,
 Et rien de plus , nous dit *Bilaine* ,
 Raisonnant à perte d'haleine ,
 Et prenant des airs importants ;
 La Raison seule en moi préside ;
 Ma seule Raison est mon guide ;
 Nous voyons clair en pleine nuit.
 Moi je vous dis , ô docte Apôtre ,
 Que votre Raison vous conduit
 Comme un aveugle en mene un autre.

VI.

VI.

Parer une vaste ignorance
 D'un stile vif, orné, charmant ;
 D'un ton rempli de suffisance
 Sur tout décider hardiment ;
 Tantôt en Vers, tantôt en Prose,
 Combattre le Dogme Chrétien ;
 Vouloir briller en toute chose,
 Et sçavoir tout, sans sçavoir rien ;
 De ses Visions faire une Ode,
 Dont tout esprit faux est charmé
 C'est le Portrait d'un fou pommé,
 Que les fous ont mis à la mode.

Je ne finirois point, M. si je voulois insé-
 rer ici toutes les Epigrammes que j'ai faites
 contre les Esprits forts. Quand nous nous
 reverrons, je pourrai vous lire celles qui res-
 tent dans mon Recueil. Pour aujourd'hui
 dispensez-moi d'aller plus loin, & conten-
 tez-vous de ce que je viens de vous copier. Je
 veux pourtant y ajouter un Avis que je don-
 ne à mes Lecteurs, en commençant le pre-
 mier Livre de mes Epigrammes.

AVIS AUX LECTEURS.

Or écoutez, Messieurs & Dames ;
 Par la présente on vous fait assavoir,

E v Que

2232 MERCURE DE FRANCE

Que si quelqu'un lisant ces Epigrammes ,
S'y reconnoît comme dans un Miroir ,
Loin de détester la Satyre ,
Et de chercher à s'en-venger ,
Il doit commencer par en rire ,
Et finir par se corriger.

Je suis , Monsieur , au-dessus de toute
expression , &c.

Les mots de l'Enigme Logogryphe , &
des Logogryphes du Mercure de Septembre
sont le *Labourneur* , *Tressaillement* , & *Du-*
fresne. On trouve dans le second Logogry-
phe , *Dur* , *Dun* , *Ré* , *Furnes* , *Urne* , *Nerfs* ,
Rene Fresne , *Refus* , *Rude* , *Fesne* , *Nud* ,
Ruë , & *Nuë*.



ENIGME.

Sous mon Casque pompeux il est moins de cer-
velle ,
Que dans le crâne étroit d'un frêle Moucheron ;
Cet Insecte s'enyvre , & gruge un Macaron ,
Tandis qu'à jeun mon corps cent fois se renouvelle.
Je puis des Confidens être crû le modele ,
Sans avoir plus d'esprit qu'un épais Potiron ;

Je

Je suis plus sûr en Mer que voile & qu'aviron ;
 Sur la Terre il n'est point de Sujet plus fidèle.
 Unanimé , je suis l'ame des Porentats ,
 Je les fais respecter & craindre en leurs Etats ;
 Un même instant me voit en divers Lieux paroître :
 Quelquefois précieux , toujours rare & commun ,
 Je fais peine & plaisir , bien ou mal à quelqu'un ,
 Et ma face en portrait par tout me fait conoître.



LOGOGYPHE.

DE neuf Lettres en tout mon corps est composé ,

Fais ma dissection d'un esprit reposé ;

1. 2. 3. 4. 5. te fournit le panache

Qu'au front de son Vulcain mainte Vénus attache.

1. 2. 3. de mes sons je remplis les Forêts ;

De Diane au combat les Favoris sont prêts.

7. 6. 1. 2. 3. 4. & 5. c'est une Bête

Qui d'une corne unique orne en naissant sa tête.

2. 5. 6. 7. je suis ce trésor précieux

Qui fait voir aux Mortels la lumière des Cieux.

1. 2. 4. 6. 7. de la peur vrai symbole ;

J'ai le pied si léger , qu'on diroit que je vole.

1. 5. 3. 4. 5. je suis cercle , & par moi

Un Négromancien aux Enfers fait la loi.

1. 5. 7. 8. & 9. Chambre antique d'Hermitte ;

E vj Je

Je suis plus pauvre encor que je ne suis petite ;
 Je deviens quand on veut licol , toile , lien ;
 Voilà, mon cher Lecteur, quel partage est le mien.

A U T R E.

LE carnage est mon Element,
 L'horreur en tout lieu m'accompagne,
 On a pourtant pour moi certain attachement,
 Qui rend les hommes fous à courir la campagne.
 Si l'on m'aime on me craint. Funeste en mes effets,
 Je cause souvent des regrets ;
 J'arrête ou bien je sers les complots de l'Envie.
 Fidele executeur des Arrêts du Destin,
 Je fais vivre & mourir , mais ô fort inhumain !
 Ce n'est que par la mort que je donne la vie.
 Si ce trait, Lecteur , t'a surpris,
 Sous un voile plus clair je vais enfin paroître ;
 Cinq membres composent mon Etre ;
 1. 4. & 5. je dois ma naissance à Cloris ;
 D'un Héros amoureux je la reçûs jadis ,
 Et de plus par les mains d'une aimable Princeſſe ;
 Que guidoit en secret la plus vive tendresse.
 D'un Prince infortuné je conservai les jours.
 On pêche en me quittant , lorsqu'on fait un Dis-
 cours.
 A ce mot joignez 3. heureux quand ma jeunesse
 d'un tendre modèle imité la sagesse.

De ce dernier les 4. & 3. ôtez ,

Je marque le dégoût ; puis changeant les côtés ,
 J'entends du dernier mot , je suis épais & sombre ;
 Et malheur à celui qui repose à mon ombre ;
 Remis en mon entier , prenez 5. 4. & trois ,
 Je brille sur le Trône à côté de nos Rois ;
 3. 2. 4. 1. la flâme en mon sein allumée ,
 Ne me laisse en mourant qu'une foible fumée ;
 Otez 3. on me voit dans les beaux yeux d'Iris ,
 De ses attraits charmans je relève le prix ,
 Je fais briller son sublime génie ,
 Et donne à tout son corps une grace infinie ;
 2. 4. & 5. je suis un objet de mépris.

Révilion Desfontaines



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX-ARTS, &c.

RECHERCHES sur les Cérémonies qui s'observent à l'Exaltation du Pape , & sur l'origine des Cardinaux. Brochure in-12. de 42. pages, chés la veuve *Valleyre*, rue de la Huchette , à la Ville de Riom, 1740.

Cet Ouvrage ne pouvoit paroître dans une conjoncture plus favorable , & le Public le recevra , sans doute , avec plaisir.

CANTIL

CANTIQUES SPIRITUELS sur les Sujets les plus importans de la Religion, dédiés à la Reine, avec les Airs notés à la fin. Brochure in-12. *A Paris*, chés Sébastien Jorry, Quai des Augustins, aux Cigognes, 1740.

Ce Livre, de la composition de M. *Barle*, Prêtre, mérite, sans doute, la qualification que le Censeur Royal a trouvé à propos de lui donner; il ne contient en effet rien que d'instructif & d'édifiant, & il est très-propre à dédommager le Public de plusieurs lectures frivoles qu'on lui présente tous les jours. On pourra en juger, sur tout par le Cantique XIII. dont le Sujet est l'*Importance du Salut*, lequel finit par cette Strophe.

Des biens présens ne soyons plus avides ,
Un jour la Mort doit nous les enlever ;
Portons nos vœux vers des biens plus solides ;
Au prix de tout , pensons à nous sauver.

Tous les Airs de ces Cantiques sont gravés à la fin du Livre.

NOUVEAU RECUEIL D'ENIGMES, dédié à S. A. S. M. le Prince de Conty, nouvelle Edition, corrigée & augmentée de 200. Enigmes. *A Paris*, chés Théodore le Gras, Grand'Sale du Palais, à l'L couronnée, 1741. Vol. in-12. de 323. pages, avec l'Explication des Enigmes.

HIS

OCTOBRE. 1740. 2237

HISTOIRE ROMAINE DE TITE-LIVE , quatrième Décade , traduite en François par M. *Guerin* , ancien Professeur d'Eloquence dans l'Université de Paris. Trois Vol. in-12. le premier de 642. pages , le second de 729. & le troisiéme de 627. *A Paris* , chés Louis *Dupuis* , Libraire , ruë S. Jacques , près la ruë S. Severin , à la Fontaine d'or , 1740.

LE JEU DE QUADRILLE , avec le Médiateur & la Couleur favorite , nouvelle Edition augmentée du Médiateur Solitaire à quatre & à trois , & de plusieurs nouvelles Décisions. *A Paris* , chés Théodore le Gras , Grand'Sale du Palais , à l'L couronnée , 1739. Brochure de 86. pages.

LES REGLES DU JEU DE PIQUET , avec les Décisions des meilleurs Joüeurs sur les coups les plus difficiles , chés le même Libraire.

LES REGLES DES JEUX HISTORIQUES , pour apprendre l'Histoire de France , l'Histoire Romaine , la Géographie , la Fable & le Blazon , avec des Cartes gravées , pour jouier ces Jeux , chés le même Libraire , 1740. Brochure de 71. pages.

LA JALOUSIE IMPREVUE , Comédie en UN

2238 MERCURE DE FRANCE

un Acte, en Prose, par M. Fagan, représentée le 16. Juillet au Théâtre Italien. *A Paris*, chés Prault, le fils, Quai de Conty, vis-à-vis la descente du Pont-Neuf, à la Charité. Prix 24. sols.

Nous avons rendu compte de cette Pièce par l'Extrait qu'on en a donné au mois d'Août; elle a été très-favorablement reçûe du Public.

ORIGENIS Opera omnia Gracè & Latinè ex variis Editionibus & Codicibus manu exaratis : operâ & studio Domini Caroli de la Ruë, Presbyteri & Monachi Benedictini à Congregatione S. Mauri, in-fol. Parisiis, apud Joannem Debure 1740. 3. Volumes.

Il y avoit long-tems que l'on souhaitoit une Edition d'Origene plus exacte & plus complete, que celles qui avoient paru jusqu'à ces derniers tems. Celles de *Merlin*, d'*Erasmus* & de *Genebrard* ont eu leur mérite, mais la Critique s'est bien perfectionnée depuis leur tems. Combien n'a-t'on pas trouvé d'ailleurs dans le fond des Bibliothèques des Manuscrits rares & précieux, qui sembloient demander une nouvelle Edition des Ouvrages de cet ancien Pere ?

Le Clergé de France y pensa dès l'an 1636. lorsqu'il demanda une nouvelle Edition des *Ouvres d'Origene*; comme on faisoit celles

de

de beaucoup de Peres Grecs , les Sçavans , soit François , soit Etrangers s'y apliquerent , mais long-tems après. Les Anglois publierent en 1658. le célèbre Traité contre Celse , en Grec & en Latin , qui reparut une seconde fois en 1677. & qui fut traduit en François , & imprimé à Amsterdam en 1700. On peut dire que c'est le plus bel Ouvrage d'Origene , & celui où il y a le plus à aprendre : Mais l'Editeur Anglois y avoit fait une infinité de fautes , que le célèbre M. *Capperonnier* , l'un de nos plus grands Litterateurs , sur tout dans la Langue Grecque , avoit corrigées sur son Exemplaire ; & par un véritable zèle pour les Lettres , il a bien voulu communiquer ses corrections au P. Dom Charles de la Ruë.

M. *Huet* , qui depuis fut Sous-Précepteur de M. le Dauphin & ensuite Evêque d'Avranches , eut le bonheur de trouver dans ses voyages , des Manuscrits Grecs d'Origene , sur le Nouveau Testament : c'est ce qui l'engagea à les publier en 1667. avec sa Version Latine. Il accompagna le tout des observations qu'il avoit faites sur cet Ecrivain , & qu'il nomma *Origeniana*.

Le P. Dom Bernard de Montfaucon , dont la Litterature est distinguée dans tous les genres , & dont le nom est en vénération chez tous les Sçavans de l'Europe , donna en

1713. les Fragmens qu'il avoit pû recouvrer des Exaples d'Origene , c'est-à-dire, des Versions Grecques de la Bible, qu'Origene avoit rangées sur six colonnes.

Mais les vuës du Clergé de France ne se trouvoient pas encore remplies ; on demandoit toujours une Edition complete de ce qui nous reste des Œuvres d'Origene. Le P. Dom *Charles de la Ruë*, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, s'en chargea, & en publia les deux premiers Volumes en 1733. Le Pape Clement XII. voulut bien permettre que l'Ouvrage lui fût dédié ; & S. S. reçût cette dédicace, & comme Chef de l'Eglise & comme Souverain, en comblant le sçavant Editeur des bénédictions apostoliques & en lui envoyant une belle Médaille d'or ; l'Ouvrage a eu dans le Public tout le succès qu'on en pouvoit esperer.

Le P. de la Ruë étoit au troisiéme Volume, lorsque le travail fut interrompu par une maladie de langueur ; l'Editeur eut quelque lueur de santé, & continua l'impression de son Ouvrage ; enfin, il mourut à Paris le 5. Octobre 1739. âgé de 54. ans 7. mois. Il étoit né à Corbie le 29. Juillet 1685.

Heureusement le P. de la Ruë a laissé dans le P. Dom Vincent de la Ruë de la même Congrégation, un Neveu qui marche sur les traces de son Oncle, par lequel il a été for-

mé

finé dans les Sciences Ecclesiastiques, & qui a continué l'impression du 3^e. Volume, qui vient de paroître. Ainsi l'habileté & la scrupuleuse attention du nouvel Editeur, empêche de dire que la fin de ce Volume est un Ouvrage posthume. Tout l'Ouvrage étoit fini & en état d'être publié.

Il en reste encore un quatrième, qui comprend la fin des Commentaires d'Origene sur le Nouveau Testament, avec les Traités qu'on lui a faussement attribués; le tout sera terminé par les célèbres *Origeniana* de M. Huet, Ouvrage sçavant & plein de cette belle Littérature, par laquelle ce grand Homme s'est toujours distingué. C'est ce qui va s'exécuter, pour satisfaire pleinement les desirs de ceux qui s'apliquent aux Sciences Ecclesiastiques.

La maniere dont cet Ouvrage est exécuté, fait honneur à l'Editeur & au Libraire; aussi le Public en a paru très-content.

NOUVEAUX AMUSEMENS DU CŒUR ET DEL'ESPRIT. Ce *Tome sixième*, in-12. de vingt-feüilles d'impression, est en vente à Paris chés la veuve PISSOT, Quai de Conti, & chés BRIASSON, rue S. Jacques, à la Science. Le prix de ce nouveau Volume est de *trois livres*, sur le pied de trois sols la feüille.

Il faut que Bajazet Premier soit un sujet bien

bien tragique , puisque outre la Pièce de ce nom , qui a été jouée l'année dernière sur le Théâtre François , on connoît dans le Public deux autres Pièces que la même catastrophe a produites. Le Tome sixième des *Amusemens* en offre une que l'Auteur de cet Ouvrage Périodique dit être *d'un homme distingué par son mérite & par sa naissance , & qui travaille plutôt par amusement , que par occupation*. Il paroît de plus que cette Pièce a été composée il y a plusieurs années , & qu'elle n'est point l'Ouvrage d'un jeune Seigneur qui est mort en 1737. Ceux qui ont été à portée d'en faire la lecture , ne trouveront entre celle-ci & celle-là , que la ressemblance du sujet. Nous sommes exempts de faire l'analyse du *Bajazet* moderne , parce que chacun sçait les situations que produit naturellement ce sujet historique & intéressant. Nous renvoyons nos Lecteurs à l'Ouvrage même qui est inseré tout entier.

On trouve ensuite deux morceaux de Critique , lesquels , s'ils ne sont pas nouveaux , ne sont pas indignes d'être conservés dans les Bibliothèques des gens de goût. Ils étoient devenus presque introuvables , & la difficulté de les acquérir doit attirer quelque loüange à celui qui les a fait revivre : son projet est de faire imprimer ainsi dans la suite des *Amusemens* , les Critiques amusantes & solides

des qui ont été composées du vivant même des Auteurs qu'elles ont pour objet. Il s'agit donc ici d'une *Lettre* de Madame la Marquise de L*** sur les Fables de M. de la Motte qui parurent en 1719. & d'une Réponse servant d'apologie à ces mêmes Fables.

On ne sera pas fâché d'apprendre, d'après notre Auteur, que ces deux morceaux sont du feu Pere *Buffier*, Jesuite; & la lecture fera convenir que si les Auteurs de nos jours étoient bien persuadés que le siècle où nous vivons est très-éclairé, & qu'il est des Gens de Lettres en état de leur démontrer leurs fautes, ils seroient plus retenus & châtiroient avec plus de severité leurs productions. On a beau dire que les Critiques sont à peine écloses qu'elles disparoissent, comme ces Cometes fugitives, qui allarment pour un tems le Peuple crédule. Nous n'entrerons ici dans aucun détail: il faut lire ces deux morceaux en entier. Nos bornes ne nous permettent pas d'en user autrement. Nous en userons de même à l'égard d'une Historiette d'une cinquantaine de pages & qui est une Nouvelle Espagnole. Nous trouvons sous notre main deux Pièces de Poësies qui pourront faire juger du choix & du goût de l'Auteur.

L'ENFANT

L'ENFANT ET LE VER A SOYE.

F A B L E.

AU Collège , séjour des chagrins & des pleurs ,
 Un jeune Enfant comptoit ses jours par ses douleurs :
 Escorté des Pédans , Tirans de la Jeunesse ,
 Ennemis des plaisirs , vrais porteurs de tristesse ,
 De Livres dégoûtans un amas ennuyeux
 Fatiguoit nuit & jour son esprit & ses yeux.

Il avoit donc pour toute joye ,

Un Ver à Soye ,

Unique divertissement

Qu'il conservoit soigneusement ;

Le déroband aux yeux de son Maître severe

Qui sur le Ver & sur l'Enfant

Auroit fait éclater son injuste colere.

L'Enfant , voyant le Ver qui filoit sa prison ,

Ami , lui disoit-il , t'on travail est extrême :

Tu t'épuises, pourquoi pour t'enfermer toi-même.

Eh ! que ne deviens-tu tout d'un coup Papillon ?

Alors libre de l'esclavage ,

Un innocent libertinage

Te feroit , à loisir , voltiger dans nos champs ;

Pour caresser les fleurs que donne le Printems :

Et , suivant ton humeur volage ,

Après avoir goûté le plaisir d'être Amant ,

Tu goûterois celui d'être inconstant.

Pour

Pour un malheureux Ver la nature barbare ,
 Prodigue de travaux , de plaisirs est avare ;
 Elle est severe & cruelle pour toi .
 Comme mon Maître l'est pour moi .

Le travail est hélas ! mon unique partage :
 Enfermé comme toi , dans ma triste prison ,
 Je demande la fin de mon dur esclavage ,
 Et ne puis , comme toi , devenir Papillon !
 Le Ver lui répondit : la Nature est bien sage ,
 Du travail au plaisir elle nous fait passer :
 L'un doit nous occuper , l'autre nous délasser .

B O U Q U E T .

A Mlle de Marsan , par Madame Vatty :

JEunes Amours , pillez les richesses de Flore ,
 Venez les présenter à Lise en ce beau jour :
 Ornez-en ses apas qui ne font que d'éclorre ;
 Par de tendres accords faites-lui votre cour :
 Présentez mille cœurs dignes de cette Belle .
 Lise , du sang des Dieux , en a les sentimens .
 Amours , ne demandez , pour prix de votre zèle
 Que de la voir quelques momens :
 Partez . . . mais vous battez d'une aîle
 Lorsqu'il faut quitter tant d'apas .
 Vous allez donc suivre toujours ses pas ?
 Vous lui donnez déjà , pour plaire ,

Là

La ceinture de votre Mere.
 Cachez vous bien, jeunes Amours,
 Sous les traits du respect sincere.
 Sous votre nom vous allez lui déplaire :
 Tout parle de vos mauvais tours ,
 Et Lise vous craindra toujours.

*ÉPIÎTRE de M. de Voltaire à Messieurs
 le Comte, le Chevalier & l'Abbé de Sade,
 de la famille de la belle Laure.*

T Rio charmant que je remarque
 Entre ceux qui font mon apui ;
 Trio , par qui Laure aujourd'hui
 Revient de la fatale barque ,
 Vous , qui pensez mieux que Petrarque ,
 Et rimez aussi bien que lui ,
 Je ne puis quitter mon étui
 Pour le souper , où l'on m'embarque.
 Car , la Cousine de la Parque ,
 La Fièvre au minois catereux ,
 A l'air hagard , au cerveau creux ,
 A la marche vive , inégale ,
 De mes jours compagne infernale ,
 M'oblige , pauvre vaporeux ,
 D'avalier les juleps affreux
 Dont Monsieur *Geoffroy* me régale ;
 Tandis que , d'un gosier heureux

Vous bûvez la liqueur vitale

D'un vin brillant & savoureux.

Nous aurons occasion de faire encore con-
noître ce sixième Volume par quelques Pié-
ces assés courtes. Le Lecteur en trouvera
plusieurs capables de plaire , entr'autres
une Ode de M. de *Bainville* , intitulée , *la*
Chasse , & deux de M. *Robbé de Beauveset* :
l'une , *la Newtonique* , & l'autre *sur la dis-*
tinction du Corps & de l'Ame. On avertit le
Public que le septième Volume de ces *Amu-*
semens sera en vente le premier Janvier
1741. Les Personnes qui ont quelques Let-
tres à écrire à l'Auteur de cet Ouvrage Péri-
odique , pourront les adresser chés la veuve
PISSOT , ou chés BRIASSON , rue S. Jacques
à la Science. De trois mois en trois mois on
aura un nouveau Volume , & l'Auteur assûre
qu'il n'y aura aucune interruption doréna-
vant.

CODEX veterum Canonum Ecclesie His-
pania ex genuinâ Conciliorum & Decretalium
Epistolarum S. Isidori Hispalensis : & de An-
tiquitate Ecclesie Occidentalis Dissertationes.
A Cajetano Cennio. *Tomus Primus* , 4.^o
Roma , Typis Anton. de Rubéis. M. DCC.
XXXIX.

ESSAIS de Michel , Seigneur de Montagne,
F. donnés

donnés sur les plus anciennes & les plus correctes Editions , augmentés de plusieurs Lettres de l'Auteur , & où les passages Grecs, Latins & Italiens , sont traduits plus fidèlement & cités plus exactement que dans aucune des précédentes , avec des Notes & une Table générale des Matieres , plus utile que celles qui avoient paru jusqu'ici , par Pierre COSTE , IV. Edition ; augmentée de la Vie de Montagne & de nouvelles Notes , qui ne se trouvent point dans les trois dernières Editions , publiées en 1724. 1725. & 1727. six Volumes in-12. *A Londres* , chés Jean Nourse , M. DCC. XXXIX. & se trouvent à *Paris* chés la veuve Ganeau , rue S. Jacques , aux Armes de Dombes.

Les Essais de Montagne sont un Ouvrage aussi universellement connu , qu'estimé ; ainsi il seroit presque inutile d'entrer dans quelque détail sur ce sujet. D'ailleurs , deux Préfaces qui sont à la tête du 1. Tome , nous paroissent assés instructives à certains égards. La première est la même qui accompagnoit l'Edition de 1724. La seconde est toute récente , & porte pour titre : *Avis sur cette nouvelle Edition*. Elle est datée de Paris le 19. Mai 1738.

Immédiatement après ces Préfaces on a imprimé un *Mémoire sur la Vie & les Ouvrages de Michel de Montagne* , Pièce qui méritoit

méritoit , sans doute , une autre place , du moins un mot d'avis , pour avertir que l'Auteur des Préfaces , où l'Editeur , n'a aucune part à ce Mémoire. Il est vrai que les Lecteurs intelligens pourront ne s'y pas méprendre , mais il étoit juste de faire sçavoir au Public que ce beau morceau d'Histoire Litteraire , que la modestie de l'Auteur a qualifié simplement de *Mémoire* , est sorti de la plume d'un des plus illustres membres de l'Académie Française , que nous n'osons pas nommer , de peur de lui déplaire. Il trouvera cependant bon que pour tout extrait de cette nouvelle Edition , nous ornions notre Journal de son Ouvrage sur Montagne.

*MEMOIRE sur la Vie & les Ouvrages
de Michel de Montagne.*

MICHEL DE MONTAGNE étoit fils de Pierre Eyquem, Ecuyer, Seigneur de Montagne. Scaliger a prétendu que son Pere étoit un vendeur de Harancs ; mais c'est une médisance. Car au Supplément de la Chronique Bourdeloise par Jean Darnal , on voit que Pierre Eyquem , Sieur de Montagne , qui en un endroit y est qualifié Ecuyer , fut successivement élu premier Jurat de la Ville de Bourdeaux en 1530. Sous-Maire en 1536. Jurat une seconde fois en 1540. Procureur de la Ville en 1546. & enfin Maire depuis

Fij 1553.

1553. jusqu'en 1556. Montagne fait mention de cette Mairie de son Pere , & en un autre endroit , du surnom d'Eyquem , qu'il dit être celui d'une Maison connue en Angleterre ; mais qu'il ne paroît pas avoir jamais porté. Il nous apprend aussi que ses Armoiries étoient d'azur , semé de trefles d'or , à une patte de Lion de même , armée de guantes , mise en face.

Du reste , il fait souvent l'éloge de son Pere , louant sa probité , son activité , & l'agilité merveilleuse qu'il avoit conservée , même dans sa vieillesse. Il dit aussi qu'il avoit servi , je ne sçais en quelle qualité , dans les Guerres d'Italie ; qu'à son retour il se maria en 1528. âgé de 33. ans , & qu'il mourut de la pierre à 74. ans , c'est-à-dire , en 1569.

Pierre de Montagne avoit trois freres , l'un Conseiller au Parlement de Bourdeaux , surnommé le Sr de Buffagnet , un autre nommé le Sr de S. Michel , & un troisième Ecclésiastique , appelé le Sr de Gaviac. Ce qui prouve de plus en plus la mauvaise foi de Scaliger sur cette Famille.

Michel de Montagne nâquit le dernier jour de Fevrier 1538. Il fut le troisième des Enfans de son Pere , lequel prit un soin tout particulier de son éducation. On en peut voir dans ses Essais le détail , qu'il seroit trop long

long de rapporter ici. Il suffit de dire qu'il aprit le Latin en la maison paternelle par pure routine , comme on apprend le François , & qu'il le parloit aisément à l'âge de six ans , auquel il fut envoyé au College de Bourdeaux , où il y avoit alors les meilleurs Régens de France ; sçavoir , Nicolas Grouchy , Guillaume Guerente , Georges Buchanan & Marc-Antoine Muret. Il acheva sous eux son cours d'étude à l'âge de 13. ans , & aparemment il fut envoyé peu après en quelque Ecole de Droit , puisqu'il étoit destiné à Robe.

En effet , il fut pourvû d'une Charge de Conseiller au Parlement de Bourdeaux , & peut être de celle du Sr de Buffagnet , son Oncle , qui mourut jeune.

On a reproché à Montagne d'avoir affecté de ne point parler de cette Charge dans ses Ouvrages , comme s'il avoit voulu cacher à la Posterité qu'il eût été de Robe. Mais ce reproche est mal fondé ; car dans la relation qu'il fit à son Pere , de la mort d'Etienne de la Boëtie , & qu'il fit imprimer à la tête des Opuscules de cet Ami , il lui dit qu'il aprit la maladie de cet Ami le 9. Août 1563. en revenant du Palais. Et en ses Essais , après avoir dit que les occupations publiques ne lui convenoient pas , il ajoute : *Enfant , on m'y plonge jusqu'aux oreilles , & il succedoit.*

Si m'en déprins-je de bonne heure. C'est aussi de cela dont il a voulu parler ailleurs , en disant : De ce peu que je me suis essayé en cette vacation , je m'en suis d'autant dégoûté. Comment , en effet , auroit-il pû dissimuler une chose aussi notoire , que le fait de cette Charge?

Il est vrai qu'il paroît avoir eu peu de goût pour ce métier , & qu'il va jusques à dire quelque part , qu'il sçait seulement en gros , *qu'il y a une Jurisprudence* , mais qu'il n'a *jamais goûté des Sciences que la croute premiere en son enfance.* Ce fut aparemment ce qui lui fit prendre le parti de quitter cet Emploi. Mais je ne sçais , ni quand il s'en défit , ni combien de tems il l'exerça. Pour en être instruit au juste , il faudroit recourir aux Registres du Parlement de Bourdeaux. La Croix du Maine dit seulement , qu'après la mort de son frere aîné , il résigna sa Charge , & prit le parti des Armes ; c'est-à-dire , qu'il quitta la Robe pour l'Epée. Car il ne paroît pas avoir jamais eu d'Emploi militaire. Un Auteur de Bourdeaux cite un Artêt rendu le 15. Juin 1590. au rapport de M. de Montagne , *Personnage* , dit-il , *de grand sçavoir.* Mais si la date n'est pas fausse , il faut que ce soit un autre Conseiller de même nom.

On voit par son Epitaphe , qu'il avoit épousé Frañçoise de la Chassagne. Elle étoit
fille

filie de Joseph de la Chassagne, l'un des plus célèbres Conseillers au Parlement de Bourdeaux, & sœur de Geoffroi de la Chassagne, Sieur de Pressac, connu par divers Ouvrages. Mais je ne puis dire en quel tems se fit ce Mariage; ce que je sçais seulement, c'est que par une Lettre de Montagne à sa Femme, du 10. Septembre 1570. il paroît qu'il y avoit alors six ans, au moins, qu'ils étoient mariés.

Dès l'année 1563. il avoit perdu son Ami intime, le Sr de la Boëtie, Conseiller au même Parlement, dont il a été parlé ci-dessus, & dont il fait, en plusieurs endroits de ses Œuvres, l'éloge le plus complet. Comme ce sçavant Magistrat lui avoit légué par son Testament sa Bibliothèque & tous ses Manuscrits, Montagne crût qu'il étoit de son devoir de faire le choix de quelques uns des Ouvrages de son Ami, & de les donner au Public. Ainsi il fit imprimer à Paris en 1571. chés Frederic Morel, la Traduction Française que la Boëtie avoit faite des Opuscules de Xenophon & de Plutarque, avec un Recueil de Vers Latins de même. A l'égard de ses Vers François, ils ne parurent que l'année suivante chés le même Imprimeur. Montagne accompagna le tout de plusieurs Epitres dédicatoires de sa façon, & d'une Lettre à son Pere, contenant la relation de la mort de son Ami.

Ce fut peu de tems après, que s'étant retiré en son Château de Montagne, dont il étoit devenu le propriétaire par la mort de son Pere, il commença la composition de ses Essais. Comme, de son aveu, il n'aimoit ni la Chasse, ni les Bâtimens, ni le Jardinage, ni le ménage de la Campagne; & qu'il étoit uniquement occupé de la lecture & de ses propres réflexions, il se livra au plaisir de mettre par écrit ses pensées, sans ordre, & suivant qu'elles se présentoient à son esprit. Il fait, quelque part, la description de son Château, qui devoit être assés vaste, puisque la Cour y a logé. Mais il se plaisoit sur tout dans la petite Bibliothèque qu'il y avoit formée; & c'est de là que sont sortis les deux premiers Livres de ses Essais, qui furent imprimés à Bourdeaux en 1580.

Son goût pour l'Etude n'étoit pas si grand qu'il n'en eût encore beaucoup pour les voyages. Non-seulement il avoit parcouru la France, mais il avoit voulu encore voir l'Allemagne, &, soit pour sa santé, soit par curiosité, il avoit été aux Eaux de Bagnieres, de Plombieres, en Lorraine, de Bade, en Suisse, & en celles de Luques & *della Villa*, en Italie. Il alla enfin à Rome en 1581. & ce fut pendant le séjour qu'il y fit, que son mérite lui fit donner des Lettres de Bourgeoisie

geoisie Romaine , qui sont raportées dans les Essais.

Il nous apprend aussi , *qu'il n'étoit pas ennemi de l'agitation des Cours , & qu'il y avoit passé une partie de sa vie.* En effet , il se trouva à Roüen , pendant que le Roy Charles IX. y étoit. Ce fut aparemment au tems de la Déclaration de Sa Majorité. Il alla à Soissons conduire le Corps de M. de Grammont , qui avoit été tué au Siège de la Fere. En 1582. il alla à la Cour de la part des Bourdelois , pour y négocier quelques affaires ; & on sçait que , s'étant trouvé aux derniers Etats de Blois de l'année 1588. quoiqu'il n'y fût pas député , il ne laissa pas de s'y mêler dans quelques intrigues.

Ce fut , sans doute , pendant quelques-uns de ces voyages à la Cour , que le Roy Charles IX. l'honora du Collier de l'Ordre de S. Michel. Il en parle comme d'une chose qui lui fut offerte & qu'il n'avoit pas demandée , & se plaint ailleurs de ce qu'on avoit depuis avili cet honneur , en le communiquant à trop de gens , qui n'en étoient pas dignes. La Croix du Maine lui donne encore la qualité de Gentilhomme Ordinaire de la Chambre du Roy , laquelle lui est pareillement donnée , à la tête de sa Traduction de la Théologie Naturelle de Raymond de Sebonde.

Pendant qu'il étoit à Rome, les Bourde-
lois firent une chose qui marque bien l'es-
time qu'ils avoient pour sa personne ; car,
tout absent qu'il étoit, ils l'éluèrent Maire de
leur Ville : Place qui étoit alors si honora-
ble, qu'il y succéda au Maréchal de Biron,
& qu'il y eut pour successeur le Maréchal de
Matignon. Montagne voulut d'abord s'ex-
cuser de prendre cet Emploi, mais ayant
reçu un commandement du Roy de l'accep-
ter, il obéit, & après les deux ans de son
exercice, il fut encore continué pour deux
autres, en l'année 1583.

On a prétendu qu'il n'avoit pas trop bien
réussi dans sa Mairie de Bourdeaux, mais
sans en rapporter aucunes circonstances. Ain-
si nous n'en pouvons juger que par ce qu'il
en dit lui-même, & qui se réduit au repro-
che qu'on lui faisoit, *de s'y être porté en hom-
me qui s'émeut trop lâchement, & d'une affec-
tion languissante.* Mais il s'en défend fort bien,
en faisant voir qu'il n'avoit pas rendu un ser-
vice médiocre à la Ville de Bourdeaux, en
la maintenant en paix dans un tems de trou-
bles, tel que celui où il l'avoit gouvernée.
Ainsi ce qu'on lui reprochoit, devoit au con-
traire tourner à sa gloire ; & il faut bien qu'on
fût content de lui, puisqu'on le continua
dans sa Charge. Sur quoi, dit-il, *le Peuple
fit bien plus pour moi, en me redonnant ma
Charge,*

Charge, qu'en me la donnant premièrement.

C'est ce même esprit de Paix, éloigné de toute cabale & de toute animosité de parti, qui fut cause, que dans le feu des Guerres Civiles, qui de son tems désolèrent la France, il conserva presque toujours son Château de Montagne dans une heureuse tranquillité. Quoiqu'il se fût hautement déclaré pour le Parti Catholique, il n'avoit pas laissé de donner dans sa Maison libre entrée à tout le monde, sans vouloir en faire une Place de Guerre. En quoi, dit il, *j'estime un merveilleux chef-d'œuvre, qu'elle soit encore vierge de sang & de sac, sous un si long orage, & parmi tant de changemens & agitations voisines.*

Sur les fins seulement de sa vie, & au commencement des funestes divisions de la Ligue, si je ne me trompe, il eut aussi sa part des maux de la Guerre. Sa Terre fut pillée par les amis, comme par les ennemis. *Je fus, dit il, pélaudé à toutes mains. Au Gibelin j'étois Guelphe, & au Guelphe, Gibelin.* Pour surcroît de malheur, la Peste infecta son Village, & pénétra dans son Château. Ce fut en 1586. suivant la Chronique Bourdeloise, que ce Fleau commença à faire du ravage en Guyenne. Montagne fut obligé de quitter sa Maison & d'emmenner ailleurs sa Famille; mais il ne dit pas où il trouva un
F vj azile.

azile. Il parle aussi de quelques dangers pressans, qu'il courut pendant ces guerres; mais sans donner à connoître le tems, ni les circonstances de ces événemens.

Dès l'année 1580. comme je l'ai dit plus haut, Montagne avoit publié à Bourdeaux les deux premiers Livres de ses Essais. Les ayant retouchés & considerablement augmentés dans la suite, & y ayant même ajouté un troisième Livre, il se rendit à Paris pour les faire imprimer tous ensemble. Ce fut pendant un assés long séjour qu'il fit encore dans cette grande Ville, que la Dlle de Gournay, qui, quoique très-jeune, avoit déjà l'esprit fort orné, charmée des Ouvrages de Montagne, alla exprès le chercher pour le voir & le connoître. Il se forma dès lors entr'eux une si grande liaison, que cette Dlle & sa mere voulurent l'emmener en leur Maison de Gournay, où il séjourna trois mois en deux ou trois voyages. La Demoiselle conçût pour lui tant d'estime, qu'elle voulut être apellée sa fille d'alliance. Nom, dont elle se trouva si honorée, qu'elle le conserva jusques à la mort. Elle le prit même publiquement dans l'Edition des Œuvres de Montagne, qu'elle donna en 1635. & qu'elle dédia au Cardinal de Richelieu.

Montagne, en s'en retournant chés lui, voulut voir les Etats qui se tenoient à Blois sur
la

la fin de la même année, comme il a été dit ci-dessus, & n'y survêcut pas bien long-tems. Dès l'âge de 47. ans, il avoit ressenti des atteintes de colique néphrétique, & il en fut souvent depuis vivement tourmenté; ce ne fut pourtant pas de cette incommodité qu'il mourut; ce fut d'une esquinancie, qui lui causa une paralysie sur la langue; en sorte qu'il demeura trois jours sans pouvoir parler. Mais comme il avoit l'esprit fort sain, il se faisoit entendre par écrit, & pria de cette façon sa femme, de faire venir quelques Gentilshommes de ses voisins, pour prendre congé d'eux. Quand ils furent arrivés, il fit dire la Messe dans sa Chambre, & à l'élevation, il se souleva comme il put, sur son lit, les mains jointes, & expira dans cette action de pieté, âgé d'un peu moins de 60. ans. Ce fut le 15. Septembre 1592. suivant son Epitaphe, ou le 17. du même mois, suivant la Chronique Bourdeloise. Son Corps fut transporté, quelques mois après, en l'Eglise des Feuillans de Bourdeaux, où sa Femme lui fit dresser l'Epitaphe dont je viens de parler.

• Il ne laissa de son mariage, qu'une fille, qui fut, dit-on, *mariée en bon lieu*. Mais on ne nous a point appris le nom de son Mari, ni si elle a eû posterité. On ajoute seulement que la Demoiselle de Gournay & sa Mere, touchées

touchées de cette perte , traverserent , à la faveur des Passeports , une partie de la France , qui étoit alors toute en armes , pour aller mêler leurs pleurs avec ceux de la Mere & de la Fille. Exemple mémorable d'une amitié également solide & désintéressée.

Je ne sçaurois dire non plus s'il reste encore quelqu'un de la Famille de cet Homme Illustre. Il parle bien d'un frere qu'il avoit , & qui étoit Seigneur d'Arsac , au Pays de Médoc , d'un autre qu'il apelle le sieur de Matecoulon ; d'un troisiéme , qui étoit de la Religion Prétendue Réformée , & qu'il nomme de Beauregard , & encore d'un quatriéme , nommé le Capitaine S. Martin , qui fut tué d'un coup de balle de paulme , à l'âge de 23. ans. Mais je ne sçais s'ils ont eû des descendans.

Quoiqu'il en soit , le nom de Montagne vivra toujours par les beaux Ecrits qu'il a laissés, Ecrits, dont le tems ni les changemens de la Langue n'ont point diminué la réputation.

Il commença à se faire connoître par la Traduction , qu'il fit en notre Langue , de la Théologie Naturelle de Raymond Sebon , ou plutôt de Sebonde , sçavant Espagnol. Dans la Dédicace qu'il en fit à son Pere le 18. Juin 1568. il dit qu'il avoit entrepris cet Ouvrage par son ordre dès l'année précédente.

Étente. Il fut imprimé pour la première fois à Paris, chés Buon & Gourbin, en 1569. & pour la seconde, chés le même Gourbin en 1581.

En 1571. & 1572. Montagne donna au Public les Opuscules de son ami Etienne de Boëtie, ainsi que je l'ai déjà observé.

Mais le principal de ses Ouvrages, ou pour mieux dire, le seul qu'on lise aujourd'hui, ce sont ses trois Livres d'ESSAIS, dont j'ai marqué ci-dessus les premières Editions qui parurent de son vivant. Il s'en est fait depuis sa mort plusieurs autres, comme on peut le voir dans la Préface de M. Coste, à qui nous sommes redevables des dernières.

Cet habile Editeur a rassemblé à la tête de cet Ouvrage les différens Jugemens qu'on a faits de l'Auteur, & de son Livre. Ils méritent fort d'être lus. A mon égard, s'il falloit prendre parti entre ce qui a été dit pour & contre, voici quelle seroit ma pensée.

On ne peut nier que Montagne ne montre dans tous ses Ouvrages, non seulement beaucoup d'esprit & d'agrément, mais encore un beau naturel & un cœur excellent. Il paroît avoir été bon Citoyen, bon fils, bon ami, bon voisin, bon mari, & un des plus honnêtes hommes du monde. Ce n'en est pas une petite marque, que d'avoir pû se vanter au milieu de la licence des Guerres Civiles,

Civiles , de ne s'y être point mêlé , & de n'avoir mis la main ni aux biens , ni à la bourse de personne. Il assure de plus , qu'il a souvent souffert des injustices évidentes , plutôt que de se résoudre à plaider , en sorte que sur ses vieux jours il étoit encore , dit-il , vierge de procès & de querelles.

Pour sa Morale , il faisoit profession de suivre celle des Stoïciens , qui étoit la plus rigide de toutes celles du Paganisme. Tous ses Livres sont pleins des maximes de Senèque , & des autres Philosophes les plus sages , dont il avoit bien lû & médité les principes. Il pouvoit même la probité jusques à soutenir , qu'un homme de bien doit tenir parole , même à un voleur , à qui il a promis de payer quelque somme. En cela il alloit plus loin que les Casuistes les plus sévères. Mais c'est toujours une preuve de sa droiture , & s'il est vrai , comme on l'a assuré , que le Cardinal du Perron apelloit les Essais de Montagne , *le Breviaire des honnêtes gens* , c'est , sans doute , par rapport à ses nobles sentimens.

Mais il n'est pas si aisé de le justifier sur le fait de la Morale Chrétienne. Ce n'est pas que je voulusse lui faire un grand crime d'avoir aimé les femmes en sa jeunesse , comme il le dit souvent , & même avec des circonstances qui ne lui font point honneur. Ce

soit

font de ces foibleſſes qu'on pardonne à l'âge & au tempéramment. Mais Montagne n'eſt pas excuſable, d'en avoir fait trophée juſque dans ſa vieilleſſe, & encore moins d'avoir dit qu'il ne pouvoit ſ'en repentir, & qu'il alloit ſ'amuſant en la recordation des jeunéſſes paſſées. Que penſer d'un vieillard, qui prétend, qu'à un homme comme lui, les Médecins devroient ordonner l'amour, plutôt qu'aucune autre recette, pour l'éveiller & tenir en force bien avant dans les ans?

Auſſi ſon Livre eſt-il tout parsemé d'obſcénités, & même des plus groſſières. Il ſeroit aisé d'en faire un long Catalogue. Mais le ſeul Chapitre des Vers de Virgile, qu'il compoſa peu avant ſa mort, en contient une infinité, qui font rougir les perſonnes les plus effrontées; enſorte que je ne puis aſſés m'étonner qu'une perſonne auſſi vertueuſe que la Demoiſelle de Gournay, ait pû mettre une Préface à cet Ouvrage, & qu'elle ait osé avouer qu'elle en avoit revû les épreuves.

On a reproché auſſi à Montagne, avec aſſés de fondement, un peu trop de vanité. Je n'en rapporterai pas les preuves; ſes Livres en ſont pleins, puisqu'il n'y parle de rien tant que de lui-même. Car quoiqu'il faſſe de grands efforts pour ſe juſtifier, je doute que les gens ſenſés reçoivent jamais ſes excuſes. Il eſt vrai qu'il y avoie quelquefois ſes défauts.

faits. Mais, si l'on y prend garde, ce ne sont que ceux dont se parent les Philosophes, ou les gens du bel air, ou des imperfections qui roulent sur des choses indifferentes. C'est ainsi, par exemple, qu'il dit souvent, qu'il manque de mémoire; qu'il n'a aucun fond de science; qu'il est indolent & paresseux; qu'il néglige le soin de ses affaires domestiques; qu'il ne veille point sur la fidélité de ses valets; qu'il n'est pas propre à flater les Grands; & autres choses pareilles. Avez, qui, si je ne me trompe, renferment, pour la plupart, une vanité cachée; mais à laquelle il ne seroit pas difficile de lever le masque, quand Montagne, dans un endroit de ses Essais, ne se découvroit pas lui-même tel qu'il étoit. C'est celui, où après avoir montré que le Sage ne prend pas pour lui les fausses loüanges qu'on lui donne, il ajoute : *Pour moi, qui me loüeroit d'être bon Pilote, d'être bien modeste, ou d'être bien chaste, je ne lui en devois nul grand merci.*

En général on peut dire de lui, que si sa Morale étoit Stoïcienne, ses mœurs étoient tout-à-fait Epicuriennes. C'est encore un point sur lequel il dit, qu'il a le cœur assez ouvert pour publier hardiment sa foiblesse. Car il avoue au même endroit, qu'il ressembleroit volontiers à un certain Romain dont parle Cicéron, comme d'un galant homme

entend.

entendu & abondant en toutes sortes de commodités & de plaisirs ; conduisant une vie tranquille & toute sienne ; l'ame bien préparée contre la mort , la superstition, &c. Voilà en effet le vrai portrait de Montagne , & qui même auroit été plus ressemblant , s'il avoit osé traduire à la lettre celui qu'a fait Cicéron de ce même Romain. Mais ce que Montagne n'a pas jugé à propos de faire d'un seul coup de pinceau , il seroit aisé de le retrouver en détail ; si on prenoit la peine de rassembler tous les traits , où il s'est peint au naturel en differens endroits de ses Essais.

Cela supposé , il ne faut pas être surpris des jugemens oposés qu'on a faits de cet Ouvrage. Les gens voluptueux , ou portés au Pyrrhonisme , qui n'aiment qu'à se divertir, qu'à rire de tout , & à entendre parler librement sur toutes sortes de matieres , applaudiront toujours à un Ecrit conforme à leur goût, & assaisonné d'une franchise également spirituelle & philosophique. Au contraire , ceux qui sont pénétrés des vérités Evangéliques , ne peuvent que condamner une infinité de propositions téméraires , & d'expressions obscènes , qui sont répandues dans ces Essais ; comme étant de leur devoir de faire sentir le danger où s'exposent les personnes qui se plaisent à cette lecture.

Ce n'est pas que je croye que Montagne

AIE

ait poussé le Pyrrhonisme jusques à l'Irréli-
gion, comme quelques gens l'ont avancé trop
légerement. Non-seulement il a toujours fait
profession de la Religion Catholique ; mais
il y a été fortement attaché. Cela paroît, tant
par sa Traduction du Livre de Raymond de
Sebonde, que par l'Apologie qu'il en a insérée
dans ses Essais. On le voit encore par ce qu'il
dit en plusieurs Endroits contre les Nova-
teurs de son tems, & sur tout par les témoi-
gnages de pieté qu'il donna à la mort. Dans
le cours de sa vie même, dès qu'il se sentoît
malade, il ne manquoit pas, à ce qu'il dit,
*de se réconcilier à Dieu par les derniers offices
des Chrétiens.* Cette conduite n'est pas équi-
voque. Mais il faut pourtant convenir que
par ses façons de penser & de s'exprimer,
très-oposées à l'esprit de l'Evangile, il a pu
être justement soupçonné de libertinage, &
qu'il est difficile que, contre son intention, il
n'en inspire les sentimens aux Esprits foibles,
& qui ont de la disposition à se laisser cor-
rompre.

Il est d'autant plus aisé d'en être séduit,
que son style, tout Gascon & tout antique
qu'il est, a une certaine énergie naturelle, qui
plaît infiniment. Il écrit d'ailleurs d'une ma-
niere, qu'il semble qu'il parle à tout le mon-
de, avec cette aimable liberté dont on s'en-
tretient avec ses amis. Ses écarts même, par
leur

leur ressemblance avec le désordre ordinaire des conversations familières & enjouées, a je ne sçais quel charme, dont on a peine à se défendre.

C'est dommage qu'il respecte assés peu ses Lecteurs, pour entrer dans des détails pueriles & frivoles de ses goûts, de ses actions & de ses pensées même. *Qu'a-t'on à faire*, disoit avec raison Scaliger, *de sçavoir si Montagne aimoit mieux le vin blanc que le claret* ? Mais on trouve dans son Ouvrage des choses bien plus choquantes encore ; comme quand il nous parle du soin qu'il prenoit de se tenir le ventre libre, & d'avoir *particuliere commodité de lieu, & de siège pour ce service* ; quand il nous apprend qu'il aimoit à se gratter les oreilles ; & quand il nous débite gravement à la fin de son Ouvrage cette belle Sentence, *qu'au plus élevé Trône du monde, si ne sommes nous assis que sur notre cul*. Je pourrois en citer bien d'autres exemples. Mais en voila assés pour juger du génie de cet homme célèbre, & du cas qu'on doit faire de ses Ouvrages.

On nous sçaura, sans doute, bon gré d'avoir inséré dans notre Journal une si belle Pièce, ce qui nous a donné en même-tems occasion de corriger deux fautes d'impression qui la défigurent dans cette nouvelle Edition ; la première est à la page LII. où après

après la quatrième ligne, on a oublié ces mots, qui sont absolument nécessaires au sens : *Ce ne fut pourtant pas de cette incommodité qu'il mourut, ce fut d'une Esquinancie, &c.* La seconde, à la pénultième ligne de la page LV. on a mis *Canonistes* pour *Ca-*
nistes.

Pierre Goffe, Libraire à la Haye, prépare actuellement une autre Edition des Essais de Montagne, laquelle sera aussi de 6. vol. *in-12.*

NOUVELLE THEORIE des Mouvements de la Terre & de la Lune, dans laquelle l'Auteur établit, selon les Loix de la Méchanique, un nouveau mouvement de la Terre, d'où il tire d'une manière claire & démonstrative, la cause Physique du Flux & Reflux de la Mer; Ouvrage aprouvé par plusieurs Académiciens & célèbres Professeurs de Philosophie de l'Université de Paris. Par M. *Grante d'Iverk.* A Paris, chés P. N. Lottin, rue S. Jacques, à la Vérité, & J. H. Butard, Libraire dans la même Maison, Brochure *in-8°.* 1740.

Le but de cet Ouvrage, dit l'Auteur, est de faire part au Public d'une nouvelle Hypothese sur le Flux & Reflux de la Mer. Mais avant que de venir à l'explication de ce Phénomene, il est des connoissances avec lesquelles il a un raport si prochain, qu'il
paroit

paroît nécessaire de les développer & de les mettre dans tout leur jour. Le Flux & le Reflux de la Mer & ses admirables variations étant l'effet de la constitution de cet Univers & une Suite de la Nature & de la disposition des Tourbillons (que nous supposons tels que les a suposés M. Descartes ,) on ne sçauroit douter que la connoissance de la Constitution générale de cet Univers & du raport que ces principales Parties ont entre elles , (sur tout celles qui contribuent à produire cet effet , comme le Soleil , la Lune , leurs Tourbillons , leurs Centres de gravité , &c.) ne soit d'une nécessité indispensable à ceux qui s'attachent à découvrir la véritable cause de ce Phénomene.

Quoique M. *Gallimard* se soit expliqué assez clairement dans ses deux Tables d'Arithmétique & d'Algebre , démontrées & rendues sensibles , que nous avons annoncées dernièrement , pour que ceux qui prendront la peine de les lire avec quelque attention , puissent s'en donner une parfaite intelligence , sans le secours d'aucun Maître ; si quelques-uns néanmoins se trouvoient arrêtés ou embarrassés par quelques difficultés , devoiïé à la satisfaction du Public , il offre de les leur expliquer gratuitement un jour marqué de chaque Semaine , qui sera le Vendredy ,

di, Fête ou non, toute l'après midi, en sa demeure, vieille ruë du Temple, vis-à-vis la ruë des Rosiers.

CATALOGUE abrégé des Ouvrages de Mrs les Peintres, Sculpteurs & Graveurs de l'Académie (aujourd'hui vivans,) exposés au Salon du Louvre, à commencer le 22. Août 1740. jusques & compris le 15. Septembre suivant, dont l'Exposition a été annoncée dans le dernier Mercure, p. 2117.

DAns les Tableaux dont on va parler, on n'a prétendu, dans l'arrangement des Articles, donner aucun rang ni préférence entre les Auteurs, & comme il y a un petit Livre imprimé, contenant la Description & les dimensions de chaque Tableau, auquel on peut avoir recours, nous avons crû pouvoir nous dispenser de les mettre tous, & de passer par-dessus quelques Articles, pour abréger.

DE MM. DE TROY, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Directeur de l'Académie de France à Rome. 1. Un grand Tableau en largeur de 20. pieds; sur 11. de haut, représentant *le Triomphe de Mardochee*, grande & riche composition; on aperçoit facilement le génie vaste & abondant de l'Auteur. 2. Autre de même hauteur, sur 14. pieds de large, représentant *le Repas d'Esther*.

GALOCHE, Professeur de l'Académie. Un Tableau en largeur de 5. pieds, sur 4. de haut, représentant *Rebecca au Puits*, dans le tems qu'Eliezer la vient chercher, & lui apporte des présens de la part d'Abraham; ce Tableau confirme la haute réputation

tion

tion que l'Auteur s'est acquise par ses précédens Ouvrages.

RESTOUT, Professeur. 1. Tableau en hauteur de 10. pieds, sur 5. de large, dont le Sujet est la *Présentation de la Vierge au Temple*, destiné pour le Séminaire de la Ville de Tulle. 2. *La Nativité de Notre Seigneur*, destiné pour les Dames de la rue S. Maur, près les Incurables. Le nom seul de ce habile Artiste suffit pour en donner une haute idée.

CARLO VANLOO, Professeur. 1. Grand Tableau de 13. pieds de large, sur 11. de haut, représentant *la Ville de Paris au sujet de la Paix*, le Roy assis sur son Trône, revêtu de ses Ornemens Royaux; Minerve, qui caractérise la Sagesse, est à sa droite, elle présente au Roy un Rameau d'Olivier, qui désigne la Paix. La Justice est à côté de Minerve, elle pèse dans sa balance les sentimens qui déterminent le cœur du Roy pour les douceurs de la Paix, qui seule peut faire le bonheur des Mortels. A la gauche du Trône, la Paix & l'abondance qui en procèdent, sont caractérisées sous la même figure; la Paix assise sur des Trophées d'Armes, regarde le Roy avec tendresse, elle tient d'une main une branche d'Olivier, & de l'autre un Cordon qui sert de Jesse à un Lion couché à ses pieds, dans le sein duquel repose tranquillement un Agneau, image naturelle de la sagesse & de l'humanité d'un grand Prince, qui veut réunir tous les hommes, & qui prétend que l'innocence doit être en sûreté sous ses Loix, & reposer sans crainte dans le sein même de ses plus grands ennemis. La Renommée sort du haut du Trône, qui annonce à l'Univers les vertus du Roy, & les biens qui en résultent pour toutes les Nations. Le reste du Tableau est occupé par la représentation du Prévôt des Marchands & des Echevins de la Ville de Paris, qui viennent rendre

G de

de très-humbles graces au Roy, des biens que sa bonté & sa sagesse procurent à ses Sujets, & que ses vertus voudroient rendre universels. Une magnifique Architecture, & la Ville de Paris en Perspective, forment le fond du Tableau. 2. Le Portrait de la Fille de M. Carlo Vanloo, âgée d'environ 3. ans. L'empressement du Public pour les Ouvrages de cet habile Peintre, font assés l'éloge de ses talens, sans que nous y ajoûtions rien du nôtre.

BOUCHER, Professeur. 1. *La Naissance de Vénus*, qui paroît sortir du sein des Eaux, avec les Graces, accompagnée des Tritons, des Nereides & des Amours. 2. Tableau représentant une Forêt. 3. Un Paysage, où l'on voit un Moulin. L'heureux Pinceau de cet Artiste & son génie abondant & aisé, n'ont nullement besoin de nos éloges.

NATOIRE, Professeur. 1. *Adam & Eve*, après leur péché. 2. Un Fleuve & une Fontaine. Ce Peintre se montre tous les jours plus digne des leçons qu'il a reçues de son illustre Maître feu M. le Moine, Premier Peintre du Roy.

COLIN DE VERMONT, Professeur. 1. Un grand Tableau en largeur, de 14. pieds, sur 11. de haut, représentant *l'arrivée de Roger, Prince Africain, dans l'Isle de l'Enchantresse Alcine*, qui descend de son Palais pour venir au-devant de lui, accompagnée de ses Femmes & de plusieurs Amours, dont les uns s'emparant de ses Armes & les autres s'empres- sent à l'enchaîner avec des Guirlandes de fleurs. Ce Tableau est peint pour le Roy, & doit s'exécuter en Tapisserie aux Gobelins. 2. Autre en hauteur de 10. pieds, sur 5. de large, ceintré par le haut, qui représente une *Descente de Croix*. 3. Un autre de même grandeur, représentant une *Annonciation*.

ODRY, Adjoint à Professeur. 1. Grand Tableau représentant un *Léopard*, peint pour le Roy. 2. Un *Chien*

Chien basset, au-dessus duquel il y a un Faïsan groupé avec un Lapin, & à côté un Fusil. 3. Un *Chien en arrêt* sur une Perdrix rouge. 4. Un *Oiseau de proie*, qui fond sur les Canards. 5. Une *Outarde* & une *Pourpinte*. 6. Un *Chien Barbet*, qui surprend un *Cigne* sur ses œufs. 7. Des *Vaches* & des *Moutons*. 8. *La Maison d'un Jardinier*. 9. Des *Fruits* & des *Légumes*. 10. Petit Tableau représentant un *Paysage*. Les grands talens de ce Peintre sont si connus, qu'il ne nous reste qu'à rendre témoignage de l'accueil favorable & unanime que le Public fait à ses Ouvrages.

DESPORTES, Conseiller. 1. Grand Tableau en large de 14. pieds, sur 11. de haut, représentant un *Chasseur Indien*, tenant son *Arc*, qui se repose appuyé contre un *Figuier d'Inde*, dont le tronc, les branches & les fruits sont très-singuliers, plusieurs *Oiseaux* des mêmes Climats perchés sur les branches; on y voit un grand *Arbre* portant des *Limons*, dont les fleurs & les fruits forment un fond aussi ingénieux que convenable au *Figuier*. Au côté gauche, on voit un grand *Arbre* appelé *Dragon*, du tronc duquel sort une liqueur rouge, qui s'épaissit & devient compacte. qu'on appelle *Sang de Dragon*; le pied est environné de *Plantes de Melon de Genes* & du *Roseau panaché*; il y a entre ces Arbres une *Demoiselle de Numidie*, & un *Casuel*, le plus grand & le plus massif des *Oiseaux* qu'on connoisse après l'*Autruche*; on voit à l'autre côté du Tableau, dans une *Riviere* qui passe au bas, plusieurs *Poissons* & des *Reptiles* singuliers. 2. Un *Paysage*, orné de *Figures* & d'*Animaux*. 3. Deux *Faisans* morts, jettés contre un tronc d'*arbre*, auprès d'une *Plante de Pavot*, avec des *Perdrix* rouges & grises, & derriere un *Chien* couchant, qui semble les garder. 4. Un *Vieillard* dans une *Grotte* obscure, qui lit dans un *Livre*.

5. *Petit Tableau imitant un Bas-Relief de Marbre blanc, sali par le tems, qui représente des Enfans jouant ensemble.* M. Desportes soutient très-constamment la réputation qu'il s'est acquise dans l'esprit du Public & des meilleurs Connoisseurs.

DE LYEN, Académicien. 1. Le Portrait jusqu'aux genoux de M. *Meliand*, Conseiller d'honneur au Parlement de Paris. 2. Petit Tableau, représentant *la Lanterne Magique.* 3. *La Marmotte.*

CHARDIN, Académicien. 1. *Le Singe qui peint.* 2. *Le Singe de la Philosophie.* 3. *La Mere Laborieuse.* 4. *Le Benedicté.* 5. *La petite Maîtresse d'École.* Les Tableaux de ce Peintre sont dans une réputation constante de plaire au Public & généralement à tout le monde, aux sçavans, aux ignorans, & aux gens de tout âge & de tous Etats; en effet, dans les Ouvrages de cet habile Artiste, la Nature est imitée avec tant de justesse & de naïveté; que cela a fait dire à quelques Connoisseurs que le Peintre avoit trouvé, par son application, les moyens de prendre la Nature sur le fait, & d'en enlever furtivement ce qu'elle a de plus naïf & de plus piquant.

GREVENBROEK, Académicien. 1. *La seconde Vue de Paris*, prise du côté des Champs Elisées. 2. *La Vue du Château de Vaugien*, qui paroît sur le devant; un peu plus loin, *le Village de S. Remy*, *le Château de Goubertin*, & dans le lointain, *la Ville de Chevreuse.* 3. *la Maison d'Étiolle* de M. le Normand, où l'on voit *Petitbourg*, & les principales Maisons des Environs. 4. *Autre Vue*, prise du Château de Petitbourg, où l'on découvre la même Maison du côté du Parterre, & la Ville de Melun dans le lointain. 5. Petit Tableau de fantaisie, représentant *un Port de Mer.* Tous ces Ouvrages, qui ont piqué la curiosité des Parisiens & des Gens de la Campagne, ont été reçûs de la part du Public aussi favorable-

favorablement que ceux que le même Peintre exposa l'année dernière.

DELOBEL, Académicien, un Tableau peint pour le Roy, de 17. pieds & demi de large, sur 11. de haut, représentant l'Age d'or, dont voici à peu près le Sujet. Dans cet heureux tems, les hommes ne vivoient que de ce que la simple Nature leur présentoit; l'innocence & la pudeur regnoient partout; la Déesse Astrée habitoit avec eux, elle leur aprenoit à joindre le Miel à leurs alimens; les Animaux les plus féconds étoient au milieu d'eux, sans leur faire aucun mal, & se plaisoient à recevoir leur nourriture des mains des hommes, l'innocent Agneau étoit caressé par le Loup.

Ce Tableau avoit été ordonné à feu M. Trémolière, Peintre habile, dont chacun admire les Ouvrages; la mort l'enleva dans le tems qu'il n'avoit encore fait que les deux figures du Groupe du milieu. Ce Tableau fut confié à M. Delobel pour le finir, lequel a donné tous ses soins pour le rendre dans le goût de son illustre Confrère, en y faisant les augmentations convenables.

AVES, Académicien. 1. Le Portrait de M. *de Theil*, Secrétaire de la Chambre & du Cabinet du Roy, Chevalier de l'Ordre de S. Lazare, ci-devant Ministre & Plénipotentiaire de S.M. auprès de l'Empereur, au moment qu'il vient de signer un des Actes du dernier Traité de Paix. 2. Le Portrait jusqu'aux genoux du *Comte de Tessin*, dans son Cabinet, tenant une Estampe d'après Jules Romain. 3. Celui de M. *Racine*, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, en habit de velours noir, apuyé sur un Bureau. 4. Le Portrait de *Madame de Meinieres*, tenant un petit Chien. 5. Celui de l'*Abbé Caperonnier*, Professeur du Collège Royal pour la Langue Grecque, apuyé sur un Volume des Œuvres de

Quintilien. 6. Le Portrait de *Madame Aved*. Nous ne cesserons point de citer pour exemple M. Aved à plusieurs de ses Confreres, dans les heureux progrès qu'il a faits & en très-peu de tems dans la Peinture.

NATTIER ; un Tableau de quatre pieds en carré, représentant *la Prudence*.

DE LA TOUR. 1. Le Portrait en pastel de M. de Bachaumont. 2. Celui de Madame Duñet, ovale. 3. Un Portrait jusqu'aux genoux de M. * * *, prenant du tabac dans sa Tabatière. Nous n'entreprendrons point de donner une idée de ces trois excellens Portraits, les expressions seroient trop difficiles à trouver, nous rendrons seulement témoignage de l'admiration générale du Public & de son étonnement.

LE CHEVALIER DORIGNY. 1. Tableau représentant *une Ste Famille*. 2. *Un S. François*. Ces Ouvrages sont fort remarquables, en ce que M. Dorigny déjà dans un âge assez avancé, & très célèbre d'ailleurs par son Dessin & par son Burin, n'a pas voulu finir sans ajouter de nouveaux Lauriers à ses anciens triomphes dans la carrière laborieuse de la Peinture, comme il a fait dans les Ouvrages que son pinceau vient de produire, & que le Public a honorés d'un accueil très-favorable.

LANCRET. Un Tableau représentant une *Dance Champêtre*, dans le goût des heureux talens de ce Peintre ingénieux & galant, dont les Tableaux sont si connus & si recherchés.

ADAM, l'aîné; Adjoint à Professeur. 1. *Buste d'un Vieillard, mordu à la gorge par un Serpent*, en terre cuite. 2. *Un Modele d'Enfant en plâtre, assis sur une Coquille*, pleurant d'avoir été pincé à la main par une Ecrevisse; on doit executer ce Morceau en bronze pour une Fontaine, placée dans un Salon,

&c.

& faire pendant à la Figure d'une petite fille que l'Auteur acheve, laquelle tira d'un Oiseau qu'elle tiendra dans sa main. 3. Une Esquisse en terre cuite, représentant le *Massacre des Innocens*, où l'on voit une Mere qui s'empresse de retirer son enfant foulé aux pieds, & une autre qui s'efforce de défendre celui qu'elle tient entre ses bras.

ADAM, le cadet. 1. Le Modele en plâtre d'un Fronton, représentant S. Maur implorant le secours du Seigneur pour la guérison d'un Enfant mis à ses pieds par sa Mere affligée; ce Saint lui posant sur la tête l'Étole que S. Benoît lui avoit donnée quand il reçût les Ordres. On exécute actuellement cet Ouvrage en grand au Bâtiment de l'Abbaye Royale de S. Denis. 2. Un Bas-Relief de terre cuite, qui représente Iphigenie, dans le moment qu'elle va être immolée; Diane satisfaite du vœu, enleve cette Princesse, & promet au Roy Agamemnon, son Pere, une heureuse Navigation, & le Grand-Prêtre substitué une Biche à la place de la Victime. Ces Ouvrages sont de nouvelles preuves de l'habileté de Mrs Adam, & confirment la grande réputation dont ils jouissent déjà, en ce que l'art & la Nature ont de plus recherché & de plus vrai.

BOUCHARDON. Trois Modeles en plâtre, qui seront placés à la Fontaine que la Ville de Paris fait construire rue de Grenelle, Fauxbourg S. Germain. Le premier représente la Ville de Paris, sous la figure d'une belle Femme, assise sur une Prouë de Vaisseau. Le second, représente une Nimphe appuyée sur son Urne, qui désigne la Riviere de Marne, & l'autre le Fleuve de la Seine. Le nom seul de ce Sculpteur suffit pour son Eloge.

LA DATTE. 1. Modele en terre cuite des Armes du Roy, avec deux Anges pour support. 2. Modele en terre cuite, représentant S. Augustin, de 24.

pouces de proportion. 3. *L'Enlèvement de Proserpine* au-moment que la Nimphe Cyane s'efforce d'arrêter le Char de Pluton. Les Ouvrages de M. de la Datte sont toujours goûtés de plus en plus par les Connoisseurs.

FRANCIN, digne Eleve de l'illustre M. Coustou, Directeur de l'Académie. 1. Deux Esquisses d'Anges, faits pour le Fronton du Portail de S. Roch. 2. Modele en terre d'un Groupe de deux Peres de l'Eglise Latine pour le même Portail, actuellement placé à gauche; l'Auteur travaille au Pendant, aussi composé de deux autres Peres de l'Eglise. 3. Deux Modeles d'Anges, jouant des Instrumens, placés dans le coin de l'Arcade, qui soutient l'Orgue de la même Eglise.

LEPICIE, Secrétaire & Historiographe de l'Académie. Six Sujets en Gravûre. 1. *La Gouvernante*, d'après M. Chardin. 2. *La petite Maitresse d'Ecole*, d'après le même. 3. *Le Fluteur & l'Espagnolette*, d'après M. Grimoud. 4. Le Portrait de *Mlle de Seine*, d'après M. Aved. 5. Celui de *Mlle Desmarres*. Les graces & les expressions du Burin de cet habile Graveur, lui sont de sûrs garands des applaudissemens du Public & des Connoisseurs les plus délicats.

DU VIVIER, Académicien, Graveur des Coins & Médailles du Roy. 1. Médaille de l'Histoire du Roy, d'un côté le Buste de S. M. de l'autre la République de Genève, pacifiée par la médiation de S. M. avec ces mots pour Légende, RESPUB. GENEVENSIS PACATA, 1738. 2. (JETTONS.) Dessin pour les Jettons de l'Assemblée du Clergé en 1740. qui représente la Religion montrant un Arc-en-Ciel qui se résoud en pluye sur un Champ semé de Lys, Légende, NUMQUAM FŒDERIS IMMÉMOR. 3. Jetton gravé sur ce Dessin, le Buste du Roy en Manteau & Collier de l'Ordre du S. Esprit, nouvelle-

mea

ment gravé pour les Etats de Bourgogne. 4. la Tête de *M. Chomel*, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris. *M. du Vivier* soutient toujours la juste réputation que ses talens lui ont acquise.

THOMASSIN, Académicien. Le Portrait en pied de Monseigneur le Dauphin, gravé d'après *M. Tocqué*. Cette Estampe est parfaitement au gré des meilleurs Connoisseurs.

LE BAS. Huit Sujets pour la Traduction Angloise de l'Histoire de *M. Rollin*. *Le Rendez-vous de Chasse*, & *le Chasseur fortuné*, d'après *Vaufalens*, & *l'Halte d'Officiers*, d'après *Vauvremens*.

COCHIN, Académicien. *L'Ecureuse*, & *le Garçon Cabaretier*, d'après *M. Chardin*. Il y avoit encore d'autres Estampes heureusement gravées par *Mrs SURUGUE, LE BLANC, MOYREAU, AVELINE, &c.*

ESTAMPES NOUVELLES.

On trouve chés le sieur *Blanzy*, rué *Ste Marguerite*, Fauxbourg *S. Germain*, à l'Hôtel des Romains, sçavoir, le Plan & Elevation du Portail ceintre de l'Eglise des Capucines de la Place de Vendôme, élevé sur les Dessesins de *M. Seloüeste*, Architecte, sur un Perron de sept marches. Deux Pilastres couplés de chaque côté soutiennent l'entablement, chargés de figures & autres Ornemens convenables, simples & de bon goût.

Le Plan & Elevation du Portail du Monastere des RR. PP. de la Charité, rué des SS. *Peres*, Fauxbourg *S. Germain*, construit sur les Dessesins de *M. de Cotte*, Premier Architecte du Roy, en 1732. L'Ordre Dorique & Ionique y sont employés avec beaucoup d'élegance & de noblesse, sans Ornemens superflus.

Le Plan & Elevation du Portail de l'Eglise Pa-

G V rois-

roissiale de S. Roch, rue S. Honoré, construit en 1738. sur les Dessains de M. de Cotte, Premier Architecte du Roy. L'Ordre Dorique est surmonté de l'Ordre Corinthien en Colomnes, d'une maniere très-élegante.

Le Portail & Elevation de l'Eglise des PP. Mîmimes de la Place Royale, sur les Dessains de M. Mansard, Architecte du Roy. Dans cette Fabrique, l'Ordre Ionique en Colomnes y est aussi élevé sur l'Ordre Dorique.

Plan & Elevation du Maître Autel de l'Eglise Paroissiale de S. Barthelemy, près le Palais, formé par deux Colomnes, adossées à deux Pilastres qui soutiennent un Entablement ceinturé, dont le milieu est occupé par une Gloire d'Anges & de Chérubins, sur les Dessains de Mrs Slots, Architectes.

Plan & Elevation du Maître Autel de l'Eglise de l'Abbaye Royale du Val-de-Grace, sur les Dessains de M. Mansard, Architecte du Roy. Six Colomnes torsées soutiennent un riche Baldaquin, servant de couronnement à l'Autel: des Figures de ronde-bosse sont posées sur l'Entablement à l'aplomb des Colomnes.

Plan & Elevation du Baldaquin du Maître Autel de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prés, sur les Dessains de M. Openor, Architecte, & executé par M. Slots, Sculpteur, Les Consolés du Baldaquin portent sur un Entablement soutenu par des Colomnes couplées d'Ordre Corinthien

Plan & Elevation du Maître Autel de l'Eglise de S. Jean en Greve, dressé sur les Dessains de M. Blondel, Architecte. Quatre Colomnes Corinthiennes soutiennent un Entablement de même Ordre, sur lequel s'éleve un riche Baldaquin, dont le milieu est marqué par une espece de Ciboire. On voit au-tour des rayons de lumiere & des Groupes d'Ange &

& de Chérubins. Sur la Table de l'Autel, on voit en ronde-bosse le Baptême de Notre Seigneur par S. Jean. Le haut du Baldaquin est terminé par une Croix & des Anges autour.

Projet d'un Baldaquin proposé pour le Maître Autel de l'Eglise Paroissiale de S. Sulpice Il est extrêmement riche, & soutenu par huit Colonnes torsées, avec les ornemens convenables.

Elevation du Maître Autel de l'Eglise Paroissiale de S. Sauveur, faite sur les Dessins de M. Blondel, Architecte du Roy.

Elevation du Maître Autel de l'Eglise Métropolitaine de Notre-Dame de Paris, faite sur les Dessins de M. de Cotte, Premier Architecte du Roy, en 1714. L'Autel est placé sous l'Arcade du milieu, au haut de laquelle on voit deux Anges en Marbre de ronde-bosse, qui soutiennent une espede de Ciboire & derriere, quantité de rayons de lumiere & de Têtes de Chérubins. Au-dessous de cette Arcade, s'élève une Croix, au bas de laquelle la Sainte Vierge est assise & adossée, ayant sur ses genoux le Corps de Notre Seigneur. Le tout en Marbre & en ronde-bosse, de la main de l'illustre M. Coustou, l'aîné, Sculpteur du Roy.

PORTRAIT en pied de Louis Dauphin de France, gravé par M. Thomassin, d'après M. Tocqué. Nous avons parlé de cette belle Estampe avec les justes éloges qu'elle mérite, dans la Description du Salon où elle étoit exposée.

LE PORTRAIT en hauteur, du célèbre Poète, Jean-Baptiste Rousseau, né à Paris en 1670. gravé par J. Daullé, d'après M. Aved. Cette Estampe se vend 6. liv. chés ce Graveur, rue S. Jacques, à l'Image S. François; chés le Bas, rue de la Harpe; chés la Veuve

G vj Cheron,

Cheron, rue S. Jacques, & chés *Surugue*, rue de Noyers, proche S. Yves.

LES FESTES LUPERCALLES, grande & belle Composition en large, gravée à l'eau forte par C. . . . & terminée au Burin, par Et. *Fessard*, d'après M. BOUCHARDON. Elle se vend à Paris, Cloître S. Germain de l'Auxerrois, chés le Sr *Fessard*.

LA MAÎTRESSE D'ECOLE, petite Estampe en hauteur, très-bien gravée par M. *Lépicie*, d'après M. *Chardin*. Elle se vend chés *Surugue*, Graveur du Roy, rue des Noyers, vis-à-vis S. Yves.

ESTAMPE Allégorique, en large, gravée par M. *Laurent*, d'après M de *Bar*. Elle se vend chés M. *Blanzky*, rue Ste Marguerite, Fauxbourg S. Germain, à l'Hôtel des Romains. On lit ces Vers au bas.

LE VICE.

Venez, venez, Folle Jeunesse
Satisfaire tous vos désirs ;
C'est en ce lieu qu'on vend l'yvresse ;
Et de Vénus les doux plaisirs,
Que suit de bien près la tristesse.

LA VERTU.

Avec raison je vous estime,
Artisans & vous Laboureurs,
Dont le gain n'est que légitime ;
Malgré votre rang peu sublime,
L'Etat fleurit par vos Labours.

La

LA RICHESSE.

Dans le Monde que d'artifice !
 Sous le masque de la Justice
 Celui-ci paroît en public ;
 Mais en secret son avarice
 Lui fait faire un lâche trafic.

La Suite des Portraits des Grands-Hommes & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences, continuë de paroître avec succès chës *Odièvre*, Marchand d'Estampes, Quai de l'Ecole ; il vient de mettre en vente, toujourns de la même grandeur, ceux de

PEPIN, DIT LE BREF, XXII. Roy de France ; mort à S. Denis le 24. Septembre 768. après 16. ans de Regne, dessiné Par A. *Boizot*, & gravé par *Aveline*, fils.

ETIENNE PASQUIER, Avocat Général à la Chambre des Comptes, né à Paris en 1528. mort le 31. Août 1615. peint par A. D. & gravé par L. *Gautier*.

Le Cabinet d'Estampes de feu M. *Maigret de Feuquieres*, Receveur Général des Finances d'Auvergne, avoit assés de réputation chës les Curieux en ce genre, par le choix & la quantité des beaux Morceaux qu'il renfermoit, pour que nous croyons faire plaisir au Public en l'avertissant que le sieur de Mortain, Marchand sur le Pont Notre-Dame, en a fait depuis peu l'acquisition, & qu'il se prépare à en faire une vente au plus offrant & dernier enchérisseur, dans le mois de Novembre ; il aura soin d'avertir les Curieux du jour & du Lieu où cette vente se fera. On n'entrera dans aucun dé-
 rail

tail là-dessus ; il suffit d'instruire les Amateurs , que ce Cabinet renferme plusieurs Œuvres des plus grands Maîtres , comme celles de *la Belle* , *le Clerc* , *Callot* , *Smith* , *Rubens* , *Wandyck* , *Goudt* , *Vauvremens* , *Wischer* , *Silvestre* , &c. toutes les Galleries de Rome , grande quantité de Portraits & des plus rares , & généralement tous les plus beaux Morceaux qui sont gravés par les plus fameux Maîtres des trois Ecoles, Italienne, Flamande & Françoisse; le tout d'une condition parfaite & d'une épreuve admirable. Ceux qui ont connu M. Maigret de Feuquieres , sçavent qu'il ne possédoit rien en ce genre qui ne fût parfait. On y trouvera un Cabinet du Roy complet en Estampes , & d'anciennes Epreuves , tel qu'il se trouve dans le Catalogue de la Bibliothèque du Roy, beaucoup de Morceaux détachés & Suites propres pour la Topographie; des Dessins de differens bons Maîtres , & entre-autres celui de la Tentation de S. Antoine, vrai Original de Callot, & plusieurs de M. Boucher, Peintre du Roy; beaucoup d'Estampes, montées sous verre, propres à orner un Cabinet , & quantité d'autres Morceaux qu'il n'est pas convenable de détailler ici.

Nous sommes priés d'avertir le Public qu'on a heureusement retrouvé deux grandes Planches d'Anatomie , dessinées d'après Nature , avec un très-grand soin , & gravées parfaitement par *Christophè Martinez* , Espagnol. On vient , sur ces deux belles Planches , de faire imprimer en Taille-douce deux Estampes sur la feuille entière du grand Aigle fin. Le Public verra qu'on n'a rien épargné pour rendre cette Edition digne de l'attention des Curieux.

Dans le Livre qu'on vient d'imprimer, le Lecteur apprendra par quel accident ces précieuses Planches ont été si long-tems cachées & presque incoupées du Public.

Ce

Ce petit Livre in-12. sera vendu avec les deux Estampes, chés la veuve d'Houry, rue de la Harpe, au S. Esprit.

Martinez vendoit un Louïs d'or l'Estampe de la premiere Planche, qu'il fit imprimer lui-même environ l'an 1690. Il en débita fort peu, parce que le prix, qui n'étoit pas trop fort, eu égard aux peines incroyables qu'il s'étoit données pendant plus de vingt ans, paroissoit néanmoins excessif aux jeunes Elèves de Médecine, de Chirurgie, de Peinture & de Sculpture, qui, pour l'ordinaire, ne sont pas en état d'acheter si cher une seule Estampe. Ce Chef-d'œuvre n'entra donc alors que dans le Cabinet des Curieux aisés. Aujourd'hui les deux Estampes de *Martinez*, avec le Livre qui les explique, seront vendues ensemble au prix très-modique, afin de faciliter à toutes sortes de personnes l'achat de deux Morceaux si nécessaires pour l'instruction de la Jeunesse qui s'applique à la Médecine, à la Chirurgie, à la Peinture, à la Sculpture, & à l'étude des Beaux-Arts. On se flate aussi que ces deux Estampes seront fort bien reçues des Sçavans. Les Médecins & les Chirurgiens les plus habiles, par la seule inspection de ces rares Tableaux se rappelleront d'un coup d'œil & d'une manière agréable les longues & profondes méditations qu'ils ont faites dans leur Cabinet sur les plus laborieuses études de l'Anatomie.

La premiere & la seconde Explication ont été revûes par M. Winslow; & tout l'Ouvrage a été lu avec attention & approuvé par M. Morand, de l'Académie Royale des Sciences, & Censeur Royal.

On propose la vente d'un Cabinet en deux Armoires fort propres, contenant une Collection d'Histoire Naturelle, renfermant environ mille & tant

tant de Minéraux , Végétaux , Animaux , Parties animales , Coquillages , Reptiles , &c. avec les numéros des Tiroirs , Cases , & les noms de ces différens Mixtes. On pourra voir toutes ces Curiosités chés le Sr *Bourgonin* , Maître Tailleur , rue Dauphine , Fauxbourg S. Germain , vis-à-vis la rue Contrescarpe , chés un Mercier-Clinquailier , au troisiéme Appartement.

Le Sr *Gersaint* , Marchant Bijoutier , sur le Pont Notre-Dame , dont nous avons déjà eü occasion de parler plusieurs fois , toujours attentif à enrichir de Morceaux précieux les Cabinets de Paris , est revenu depuis peu de Hollande , d'oü il a raporté beaucoup de Curiosités en tout genre , qui méritent l'attention des vrais Curieux. Nous pouvons assüer qu'il donne une nouvelle preuve du discernement qu'il a acquis , par le choix qu'il a fait dans ce qu'il y a de plus belles Productions de l'Art & de la Nature , et nous nous faisons un vrai plaisir de lui rendre cette justice. Les Curieux s'empresseront , sans doute , à seconder son zele & son ardeur pour les Morceaux rares & singuliers qu'il est en état de leur procurer. Tout cé qu'on pourroit ajoüter-ici seroit fort au-dessous de la satisfaction qu'on doit avoir par le coup d'œil d'une si abondante & si variée Collection ; Tableaux des meilleurs Maîtres Flamands & Hollandois , d'un choix excellent ; Coquillages exquis & conservés ; Cristallisations & Congellations particuliéres ; petits Cabinets , Boëtes & autres Ouvrages d'ancien Lac du Japon , d'une perfection & d'une beauté sans égale ; on sçait aujourd'hui la rareté de ces Morceaux précieux , quand ils sont du premier beau ; *Dendrides* ou *Agathes* arborisées , propres pour Bagues & autres Ouvrages ; Porcelaines singulieres ; Pagodes surprenan-

Es pour les caractères singuliers & pour l'exaëte vérité; enfin quantité de Bagatelles amusantes & de goût, qu'on ne peut détailler, & dont la vûe fait grand plaisir. Le Sr Gersaint s'attache sur tout à ramasser tout ce que peut fournir d'intéressant la Chine & le Japon, aussi bien que tout ce que la Nature & l'Art peuvent produire de plus agréable; il est aussi fourni de plusieurs Marchandises d'Usage & de Clinquaille du plus nouveau goût & des meilleures Fabriques.

*AVIS au sujet des Leçons gratuites de
Mathématiques & de Physique.*

M. de Prémontval fait avertir le Public, que l'ouverture de ses Conférences doit se faire le Dimanche 23. du présent mois d'Octobre à trois heures précises après midi.

Les avis qui furent distribués à l'occasion du Cours de Mécanique, fini au mois d'Août dernier, annonçoient qu'on se proposoit d'expliquer dans celui qui suivroit immédiatement les Vacances, la théorie de l'Arithmétique & de l'Algebre, les Proportions & l'Analyse. C'étoit de reprendre le Cours de Mathématiques générales, par lequel ces Conférences commenceroient il y a trois ans; mais celui d'où nous sortons nous a conduits trop près de l'entrée de la Physique, pour n'être pas tenté de poursuivre.

Dans la vûe de faire sentir combien sont étendus les principes de la Mécanique, & comment ils peuvent s'appliquer à toute autre chose qu'à la construction des Machines, ou plutôt comment ils s'appliquent en effet au plus excellent des Mécanismes, à celui de l'Univers, nous avons poussé les propriétés de l'Equilibre & du Choc jus-
qu'à

228 MERCURE DE FRANCE.

qu'à celles du Mouvement circulaire, & jusqu'aux loix du Tourbillon, selon l'ordre des propositions du premier Volume de M. de Molières.

Cet enchaînement surprenant des principes les plus simples, avec les effets les plus compliqués de la Nature, a piqué la curiosité, & fait naître le desir d'entendre expliquer tout l'Ouvrage.

Ce nouveau Cours, dont la Physique de M. de Molières doit par conséquent être l'objet principal, aura deux Parties.

La première, qui servira de préliminaire pour l'autre, pourra durer jusque vers le commencement de l'année prochaine. On y expliquera un abrégé suffisant d'Arithmétique & d'Algebre, avec un Traité complet de Géométrie Élémentaire. Pour se rendre plus généralement utile, on ne veut supposer dans ceux qui feront à ces Conférences l'honneur d'y assister, aucune des connoissances qui peuvent y être nécessaires.

L'ouverture de cette première Partie se fera, comme à l'ordinaire, par un Discours sur l'origine, les progrès & l'utilité des Mathématiques; & celle de la seconde, dont on aura soin d'avertir le Public par de nouveaux Avis, se fera par un autre Discours sur l'esprit de Système, tant en général que relativement à la Physique.

L'ordre & le détail qu'on a dessein de suivre dans cette seconde Partie, seront expliqués plus au long dans le tems.

Afin que les jeunes Etudiants en Philosophie, auxquels ces Conférences peuvent particulièrement être utiles, puissent y assister sans être détournés de leurs exercices ordinaires, elles tiendront cette année régulièrement tous les Dimanches & Fêtes, *matin & soir*, en compensation de ce qu'on perd du côté du petit nombre de jours, le matin depuis dix heures

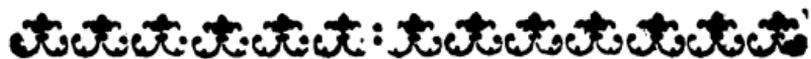
THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

heures jusqu'à onze heures & demie , & le soir , depuis trois heures jusqu'à cinq.

On ne demande absolument d'autre reconnoissance des soins qu'on se propose de prendre, que l'attention & l'assiduité nécessaires pour en profiter. L'expérience des années précédentes, fait espérer qu'on ne se fera pas inutilement flaté de l'obtenir.

L'Adresse est rue de Montagne Ste Geneviève , la Porte Cochere vis-à-vis le College de la Marche , au second Appartement , sur le derrière.

Papillon , Graveur en Bois , & de la Societé des Arts, demeurant présentement rue de la Harpe , vis-à-vis la Croix de Fer , au Papillon , donne avis que son petit Almanach de Paris pour l'année 1741. paroîtra incessamment , augmenté de plusieurs choses curieuses.



CHANSON.

L'Hyver des ans a blanchi mes cheveux ;
 L'Amour me bannit de Cythere ,
 J'aime encor , mais je ne puis plaire ,
 Et Philis méprise mes vœux.
 Pour me venger de cet outrage ,
 A Bacchus aurai-je recours ?
Quand on a vu s'envoler les Amours ,
 Boire , est un trop foible avantage.

L'Affichard.

BRUNETTE

BRUNETTE.

JE n'ai plus le cœur de ma Belle,
 Qui rendoit mes transports si doux ;
 Les Dieux, de mon bonheur jaloux,
 Ont voulu la rendre infidelle ;
 J'ai perdu ce que j'aimois bien,
 Le plaisir ne m'est plus de rien.



Je l'aimois d'un amour sincère,
 Elle étoit sensible à mes feux ;
 Hélas ! que je suis malheureux
 De la voir devenir légère !
 J'ai perdu, &c.



A mes yeux toujours je retrace
 Ses beautés & ses agrémens ;
 Je sens redoubler mes tourmens
 Quand je me rapelle sa grace.
 J'ai perdu, &c.



Vainement d'une autre Bergere
 Je voudrois soumettre le cœur ;
 Jamais l'Amour d'un trait vainqueur
 Ne me perçeroit pour lui plaire.
 J'ai perdu, &c.

Belles

Belles fleurs, ornement aimable,
 Qui pariez ma Belle autrefois,
 De vous je ne ferai plus choix
 Pour me la rendre favorable.
 J'ai perdu, &c.



Amoureux Oiseaux du Bocage ;
 Célébrez en paix vos amours,
 Je vais voir s'écouler mes jours,
 Sans écouter votre ramage ;
 J'ai perdu ce que j'aimois bien,
 Le plaisir ne m'est plus de rien.

Par le même.



S P E C T A C L E S.

LE 5. Octobre, les Comédiens François donnerent une Comédie nouvelle en Vers & en un Acte, qui a pour titre, *l'Amour Secret*, de la composition de M. Poisson, l'aîné; en voici un Extrait abrégé pour l'intelligence du Sujet.

A C T E U R S.

Beronte, oncle de Lucile, *le Sr de la Thorilliere.*
 Lucile, nièce de Beronte, *la Dlle Poisson.*
 Eraste.

Eraſte , }
 Clitandre , } Amis intimes , le Sr du Bois.
 Liſette, Suivante de Lucile, la Dlle Dangeville.
 L'Olive , Valet de Clitandre , le Sr Poifſon.
 Frontin , Valet d'Eraſte , le Sr Montigny.

Eraſte & Frontin , ſon Valet , ouvrent la Scene. Frontin demande à ſon Maître à quoi il va employer la journée , & lui fait une eſpece de reproche de ſon train de vie ordinaire; Eraſte convient que Frontin a raiſon de lui parler ainſi ; mais il a trop de répugnance pour le mariage , auquel Frontin voudroit le déterminer ; il aime mieux la vie de garçon. Clitandre , ſon meilleur Ami , arrive ; ils ſe demandent l'un à l'autre ce qu'ils feront pour ne pas ſ'ennuyer ; ils conviennent que la maniere dont ils ont vécu juſqu'à ce jour , n'eſt pas exempte de blâme ; Frontin les exhorte à choiſir un état moins agité, tel que celui du mariage ; ils approuvent tous deux le conſeil d'un Valet ſi raiſonnable ; ils lui ordonnent de les laiſſer moralifer en liberté.

Frontin ſ'étant retiré , Eraſte & Clitandre ſ'animent l'un l'autre à changer de vie ; ils citent tous deux des exemples qui leur font préférer le mariage au célibat. Clitandre dit à Eraſte qu'il a vu une jeune fille , encore dans ſon enfance , niece de Beronte , & qu'il croit

croit qu'elle feroit propre à fixer le cœur d'un Epoux ; Eraste lui conseille de la demander en mariage ; Clitandre s'en excuse sur sa timidité naturelle , & le prie de la demander pour lui ; Eraste y consent , à condition qu'il lui rendra la pareille , & qu'il se chargera aussi du soin de le marier ; ils conviennent tous deux d'agir l'un pour l'autre ; ils aperçoivent Beronte , ils se retiennent ; Eraste se résout à aller lui demander chés lui son aimable nièce pour son Ami.

Beronte charge Lisette, Suivante de Lucile, sa nièce , de veiller sur elle : il fait connoître qu'elle ne fait que de sortir du Convent , & qu'elle a besoin de guide dans sa premiere entrée dans le monde.

Beronte étant rentré chés lui , Frontin vient demander à Lisette si ce n'est point là la maison de Beronte , Lisette lui répond qu'oiii ; Frontin n'en demande pas davantage & se retire.

Jusqu'ici la Scene s'est passée vraisemblablement devant la maison de Beronte ; ce qui suit doit se passer dans l'intérieur. Eraste vient chés cet oncle de Lucile , & s'acquitte de la commission dont Clitandre l'a chargé. Beronte , au seul nom de Clitandre , accorde son consentement à la demande qu'on lui fait. Eraste s'étant fait connoître à lui pour fils d'un de ses meilleurs amis , il lui dit galamment

ment qu'il voudroit avoir deux niées à donner pour faire un double mariage ; il ordonne qu'on fasse venir sa nièce.

Lucile étant arrivée , Erasste fait connoître par un *à partie* ce qui se passe dans son cœur, à l'aspect d'un objet si charmant ; Lucile , de son côté , ne voit pas Erasste sans émotion. Beronte lui apprend qu'on la demande en mariage ; elle est mortifiée d'apprendre que c'est pour un autre que lui qu'on la demande. Erasste fait connoître en se retirant , le regret qu'il a d'avoir obtenu pour Clitandre ce qui auroit pû faire son propre bonheur.

Lucile ouvre son cœur à Lisette , & lui fait connoître le penchant qu'elle a pour Erasste , & l'aversion qu'elle sent en secret pour un Epoux qu'on lui donne & qu'il lui faut accepter, sans l'avoir vû. Lisette plaint sa situation , mais elle lui dit pourtant qu'il faut obéir à son oncle, elle ajoute qu'il faut qu'elle aille se parer d'une maniere plus avantageuse pour plaire à son futur Epoux , qui ne tardera pas de se présenter à elle.

Après un court Monologue que fait Lisette sur la triste situation de Lucile , elle aperçoit l'Olive , Valet de Clitandre ; comme il y a long-temps qu'elle ne l'a vû, elle lui demande la raison de son absence; l'Olive lui conte ses aventures & se fait enfin connoître à elle pour Valet de Clitandre ; au nom de Clitandre ;

Lisette

Lisette ne doute point qu'il ne vienne de la part de son Maître; l'Olive lui dit qu'il cherche Frontin à qui il veut parler de la part de Clitandre; aparamment ce dernier l'a chargé d'une Lettre pour prier Erasle, s'il en est encore tems, de ne point demander Lucile à Beronte, attendu qu'il a changé de résolution. En effet à peine l'Olive & Lisette se sont ils retirés, que Clitandre vient faire entendre par un Monologue, qu'après une sérieuse réflexion, il s'est repenti d'avoir fait demander Lucile en mariage.

L'Olive vient lui confirmer son malheur par une Lettre que Frontin ou Erasle lui ont remise; cette Lettre, dont il fait la lecture tout haut & qui est de la main de son ami Erasle, lui apprend que Beronte l'accepte pour Epoux de Lucile. Erasle le prie par la même Lettre, de ne point le marier à son tour. *Me voilà donc marié pour mon malheur*, dit Clitandre à parte. L'Olive, à qui Lisette à appris tout ce qui se passe, jugeant qu'on trompe son Maître, croit qu'il est d'un fidele Valet de lui découvrir la trahison d'Erasle; il lui dit ingénûment, que ce prétendu Ami n'est qu'un Ami perfide qui le trahit, & qu'il est aimé de Lucile. Clitandre ne peut s'empêcher de faire éclater sa joye, tant par rapport à son Ami, qui a le bonheur d'être aimé que par rapport à lui même qui, par là

H se

se trouve dégagé d'un mariage qu'il regardoit comme un malheur. L'Olive ne sçait à quoi attribuer cette joye inattenduë de son Maître; cela fait une situation assés comique. Lucile vient parler à Clitandre, & le prie de ne point presser un mariage qui ne sçauroit le rendre heureux, parce qu'il l'exposeroit au malheur de n'être pas aimé, malgré tout son mérite; Clitandre, qui a déjà pris sa résolution à l'égard d'Erasle, loin de paroître alarmé d'un pareil aveu, en marque de la joye; il dit à Lucile, que plus elle a d'éloignement pour lui, plus son triomphe sera éclatant; qu'il prétend se faire aimer d'elle, & qu'il compte même sur sa reconnoissance. Il la quitte pour aller chés Beronte; elle croit que c'est pour le remercier de l'honneur qu'il lui fait de l'unir à sa famille; mais il a un autre objet, c'est pour lui apprendre tout ce qui se passe, & pour le disposer à rendre heureux un Ami qu'il regarde comme un autre lui-même. Nous supprimons ici tout ce qui prépare le denoûment. Clitandre tient Erasle dans l'incertitude, pour lui ménager le plaisir de la surprise; Beronte vient avec Lucile; Erasle veut se retirer pour s'épargner la douleur de voir donner tout ce qu'il aime à un homme, qui tout son Ami qu'il est, ne laisse pas d'être son Rival. Beronte, instruit de la douce supercherie que Clitandre fait à Eras-

re,

te, ne dément point son caractère, en commandant à Lucile de donner sa main à celui qu'il lui donne pour son Epoux; Lucile obéit en détournant la tête; Clitandre s'avance & joint la main qu'elle lui présente à celle d'Erasle; Lisette, qui peut-être est de moitié de la tromperie, dit à sa Maîtresse de regarder au moins son Epoux; Lucile est agréablement surprise de voir que c'est à son cher Erasle que son oncle la donne.

Voilà à peu près toute l'action Théâtrale; voici ce que le Public en a pensé. On a trouvé la Pièce assés bien vérifiée; on y auroit souhaité un autre titre, attendu que l'amour n'est un secret que pour deux Personnages, sçavoir Erasle & Lucile. On ne l'a pas trouvée assés interessante, parce que dès que Clitandre a témoigné du regret de se voir marié, il n'y a plus eû d'obstacle à surmonter de la part d'Erasle, & on n'ignore pas que c'est l'obstacle qui produit l'interêt. On ajoute encore que les meilleurs Acteurs, tels que les Srs Montmenil & Poisson, & la Dlle Dangeville, n'ont pas assés de jeu dans la Pièce. Dès qu'elle sera imprimée, on en donnera quelques fragmens, dont les Lecteurs jugeront par eux-mêmes.

L'Académie Royale de Musique, qui continuë toujours avec grand succès le Ballet des

H ij Fêtes

Fêtes Vénitiennes, remit sur la fin du mois dernier, une quatrième Entrée du même Ballet, intitulée l'*Opera*; la Dlle le Maure & le Sr Jeliot, jouent les deux principaux Rôles de *Flore* & de *Zephire*, au gré des Spectateurs. Le Sr *Rinaldi-Fossano* & son Epouse, ont dansé une nouvelle Pantomime avec applaudissement.

Le 28. Septembre les Comédiens François remirent au Théâtre la Comédie intitulée, *Les Enfants de Paris*, Pièce en Vers & en cinq Actes, de feu M. Dancourt. Elle fut donnée pour la première fois le 18. Décembre 1699. sous le titre de la *Famille à la mode*. On se récria fort contre un titre qui supposoit que tous les caractères odieux de cette Pièce étoient à la mode, & on le changea quatre jours après en celui de *Finette*, Rôle que jouoit parfaitement une des Dllés Dancourt. On reprit enfin la même Comédie au mois d'Octobre 1704. sous le nom des *Enfans de Paris*; il nous a paru que cette Pièce n'a pas été goûtée du Public à la reprise d'aujourd'hui.

Le 22. Octobre, les mêmes Comédiens donnerent une Pièce nouvelle en Vers & en cinq Actes, qui a pour titre, l'*Heureux Echange*, dont on parlera plus au long dans le prochain Mercure.

L

Le 29. Septembre , les Comédiens Italiens firent la clôture de leur Théâtre par la Comédie des *Fausses Confidences* , & par la *Silphide*. La Dlle Roland & le Sr Poitiers y ont dansé une nouvelle Pantomime , qui a été généralement aplaudie par de très-nombreuses Assemblées. Les mêmes Comédiens partirent le lendemain pour Fontainebleau.

Le 2. Octobre , jour de la clôture de la Foire S. Laurent , l'Opera Comique représenta sur son Théâtre la Comédie de la *Servante justifiée* , précédée des *Fêtes Villageoises* , & des *Jardins d'Hébé*. Pièces en Vaudevilles , ornées de chants & de danses , lesquelles furent terminées par le Compliment en Vaudeville , que font ordinairement les Acteurs



NOUVELLES ETRANGÈRES.

TURQUIE.

ON a appris de Constantinople , que le Comte d'Uhlesfeldt , Ambassadeur Extraordinaire de S. M. I. lequel y arriva le 8. Août dernier , y fit le 10. son Entrée publique , & on observa dans la marche l'ordre suivant.

H iij Uné

1300 MERCURE DE FRANCE

Une Compagnie de Janissaires & une de Spahis ; quatre Fouriers de l'Ambassadeur , précédés de trois Tambours & d'un Fiftre ; 60. Soldats du détachement que l'Empereur a donnés au Comte d'Uhlefeldt pour sa garde ; Mrs Ridenger & d'Omero , Couriers Impériaux pour l'Orient , en habits d'écarlatte galonnés d'argent , avec leur chaînes & leurs Médailles ; quatre Palfreniers de l'Ambassadeur , à cheval ; son Ecuyer ; douze chevaux de selle , avec des caparaçons de velours jaune , brodés d'argent ; huit Trompettes & un Timbalier , vêtus comme les deux Couriers ; le Maître d'Hôtel & 19. autres Domestiques de l'Ambassadeur : ses quatre Aumôniers , avec des habits de drap violet & des vestes de velours de la même couleur ; l'Evêque de Tribunetz , précédé de ses domestiques à pied ; le Comte François-Antoine d'Uhlefeldt , Frere de l'Ambassadeur & Maréchal de l'Ambassade , devant lequel marchoient sa Livrée & quatre Goureaux , dont les pourpoints étoient de drap d'argent & le jupon de drap d'or , galonné de point d'Espagne d'argent ; neuf Gentilshommes de l'Ambassadeur , marchant trois à trois & vêtus d'habits magnifiques ; M. de Gadenus , portant un Etendart de damas jaune , brodé d'argent , avec des franges d'argent , au milieu duquel étoient d'un côté les Armes de l'Ambassadeur , & de l'autre un nuage , sous lequel on voyoit paroître un Arc-en-Ciel ; huit autres Gentilshommes de la suite du Comte d'Uhlefeldt ; quatre Enfants de Langue ; M. Elie Linnerky , Interprete de l'Empereur pour les Langues Orientales ; Mrs Hinck & Mantelli , donnés pour Secrétaires à l'Ambassadeur par le Conseil de Guerre de S. M. I ; M. de Montmartz , premier Interprete de l'Empereur , suivi de ses domestiques à pied ; le Chevalier Henri de Bencklern , Secrétaire de l'Ambassade ; 24. Chiaoux , & la plupart des Officiers

eiers qui étoient allés prendre le Comte d'Uhlefeldt, par ordre du Grand Seigneur, au Lieu d'où la marche a commencé, 24. chevaux des Ecuries de Sa Hauteſſe, conduits chacun par deux Paleſtrieniers; 12. Châſſis du Grand Seigneur; le Kiaya du Grand Viſir; le premier Interprete de la Porte & le Maître des Cérémonies; deux Suiffes de l'Ambaſſadeur; 30. de ſes Valets de pied en habits d'écarlatte, garnis ſur toutes les coutures d'un galon d'argent entre deux galons de ſa livrée, douze Heyduques qui portoient chacun une Maſſe d'argent, & qui avoient des pourpoints de ſatin jaune, galonnés d'argent, avec des manteaux d'écarlatte; deux Fouriers, précédés de deux Fifres, de ſix Tambours, & d'un pareil nombre de Hautbois, tous avec la livrée du Comte d'Uhlefeldt; douze Pages, dont les habits étoient de velours ponceau, garnis de point d'Espagne, & les veſtes de tiſſu d'or à fleurs d'argent; les Comtes de S Julien, Korulinsky, de Brandeis, de Hamilton, de Hohenfeldt, de Berthold & de Hardegg, qui accompagnent le Comte d'Uhlefeldt dans ſon Ambaſſade; le Comte de Goës, portant un Etendart de drap d'argent avec des franges d'or, ſur lequel étoient d'un côté l'Aigle Impériale, & de l'autre un œil avec ces mots, *Deo Duce*. L'Ambaſſadeur venoit enſuite, & la marche étoit fermée par le reſte du détachement des Troupes Impériales, & par une Compagnie de Janiffaires.

Les ordres que le Grand Viſir a donnés pour faire venir à Conſtantinople des grains & des beſtiaux, y ont rétabli l'abondance, & l'on y jouit à préſent d'une parfaite tranquillité.

R U S S I E.

ON a appris de Petersbourg, que tous les prisonniers qui étoient détenus dans la Citadelle pour l'affaire du Comte Wolinsky, avoient été jugés; que plusieurs d'entre eux avoient eû la tête tranchée, & que les autres, qui avoient été condamnés à recevoir un certain nombre de coups de Knout, devoient être conduits en Sibérie.

Les derniers avis portent, que le Pacha d'Oczakow, fait prisonnier par les Moscovites dans la dernière guerre, & qui monroit peu d'empressement à retourner à Constantinople, s'est déterminé à s'y rendre, sur les assurances qu'il a reçues des dispositions du Grand Visir à son égard.

A L L E M A G N E.

ON mande de Vienne le 11. du mois passé; que lorsque l'Ambassadeur du Grand Seigneur alla à l'audience de l'Empereur, la marche se fit dans l'ordre suivant.

Un détachement des Gardes du Corps de S. M. I. le Kiaya de l'Ambassadeur, à cheval, précédé de ses domestiques à pied; les chameaux & les mulets chargés des présens de Sa Hauteffe; les chevaux de main, que le Grand Seigneur a envoyés à l'Empereur; les Chatirs ou Valets de pied de l'Ambassadeur, marchant deux à deux; douze de ses Pages à cheval; ses Officiers, ses Ecuyers & six Agas; douze chevaux de main, conduits chacun par un Palfrenier; les jeunes Turcs de distinction, qui accompagnent Gianihi-Ali Pacha dans son Ambassade; l'Interprete Impérial & celui de l'Ambassadeur, dans un carosse des Ecuries de l'Empereur; la livrée du Comte de Wurmbbrand; le Secrétaire d'Ambassade.

cade, à cheval; le carosse de S. M. I. dans lequel l'Ambassadeur étoit avec le Comte de Wurmbbrand & M. de Mommarts, l'Ambassadeur étant seul dans le fond, le Comte de Wurmbbrand sur le devant & M. de Mommaerts à la portiere. 24. Valets de pied de l'Empereur marchaient autour du carosse, qui étoit suivi de plusieurs Pages de l'Ambassadeur, & des Janissaires que le Grand Seigneur lui a donnés pour sa garde, & la marche étoit fermée par un détachement des Gardes du Corps de S. M. I.

L'Ambassadeur étant arrivé dans la Sale qui précède celle d'audience, il s'y arrêta quelque tems pour faire arranger les présens de Sa Hauteffe, & il fut introduit ensuite auprès de l'Empereur, à qui il présenta ses Lettres de créance, après avoir baissé le bas du manteau de S. M. I. Ce Ministre en sortant de l'audience, observa, suivant l'usage, de ne point tourner le dos à l'Empereur, & il fut reconduit avec les cérémonies accoutumées.

Le 10. il rendit sa première visite au Comte de Harrach, Président du Conseil de Guerre, lequel l'avoit envoyé prendre dans un de ses carosses par l'Interprete Impérial. Il fut complimenté, en descendant de carosse, par le Comte Henri de Daun, Premier Conseiller du Conseil Aulique de Guerre, & il fut conduit dans la Sale où le Comte de Harrach l'attendoit. L'Ambassadeur & le Comte de Harrach se tinrent debout pendant les premiers complimens, & s'étant assis ensuite, ils s'entretenirent ensemble près d'une demie heure. On servit à l'Ambassadeur & à sa suite une grande quantité de rafraîchissemens, & l'Interprete Impérial le reconduisit en son Hôtel dans le carosse du Comte de Harrach.

Gianihi-Ali-Pacha avoit été invité de la part de l'Empereur, à voir un Opera qui fut représenté le

4. du mois passé sur le Théâtre du Palais, mais il n'a pas voulu y assister, parce qu'on a refusé de lui accorder le nombre de places qu'il demandoit.

Le 18. le Marquis de Mirepoix, Ambassadeur du Roy de France, eut son audience de congé de S. M. I. & ensuite de l'Impératrice, & il fut conduit à ces audiences avec les cérémonies accoutumées. La Marquise de Mirepoix, son Epouse, prit congé deux jours après de Leurs Majestés Impériales, & l'Impératrice lui a fait présent d'une fort belle aigrette de pierreries. L'Empereur, selon l'usage, a donné au Marquis de Mirepoix son Portrait enrichi de diamans.

Plusieurs Turcs de la suite de l'Ambassadeur du Grand Seigneur ayant commis des désordres dans les Jardins de l'Hôtel d'Oettingen, cet Ambassadeur les a chassés de chés lui, & il a demandé une escorte de Troupes Impériales, pour les faire conduire à Belgrade. Quelques autres de ses domestiques, qu'il a renvoyés aussi par mécontentement, se sont portés à divers excès, & ils auroient poussé plus loin leur violence, si on ne s'étoit assuré de leurs personnes.

L'Empereur se rendit le premier de ce mois à l'Académie de Mosseren, dans le Jardin de laquelle on avoit construit un Fort qui fut attaqué & défendu par les Académistes, & S. M. I. a été si satisfaite de la maniere dont se sont conduits le Commandant du Fort & celui des Assiégeans, qu'Elle leur a fait à chacun un présent.

ITALIE.

ON apprend de Rome, que le 8. du mois dernier, Fête de la Nativité de la Sainte Vierge, le Pape tint Chapelle dans l'Eglise de la Madonne du Peuple,

ple, & que Sa Sainteté, après avoir entendu la Messe, célébrée par le Cardinal Borghese, reçût l'hommage de la Haquenée, que le Connétable Colonne lui présenta au nom du Roy des deux Siciles, ce Seigneur s'étant rendu en Cavalcade du Palais Farnese en cette Eglise, précédé de tous les Feudataires du Royaume de Naples, & suivi de la Chambre Secrete, ainsi que des Compagnies des Cheval Legers & des Cuirassiers.

L'après midi le Connétable Colonne alla avec tout son cortège, prendre le Cardinal Aquaviva au Palais d'Espagne, d'où ils se rendirent au Cours, & ensuite au Palais Farnese, vis-à-vis lequel on tira le soir un Feu d'artifice.

Sa Sainteté a nommé le Père Barberin, Prédicateur Apostolique, & ci devant Général des Capucins, à l'Archevêché de Ferrare, & M. Compagnoni, Auditeur du Feu Cardinal Barberin, à l'Evêché d'Osimo, dont le Cardinal Lanfredini s'est démis.

Le Pape a supprimé toutes les pensions accordés par son Prédecesseur sur la Daterie & sur les fonds des Aumônes.

Le 11. du mois passé, le Cardinal d'Auvergne sacra dans l'Eglise du Noviciat des Jésuites, l'Abbé Belant, Vicaire Général de l'Archevêché de Vienne, que Sa Sainteté a nommé Evêque de Micene *in Partibus*.

Le 18. le Pape donna audience au Duc de S Aignan, Ambassadeur du Roy de France, qui le complimenta de la part de S. M. T. C. sur son Exaltation au Pontificat. Il a pris congé du Pape dans cette audience, & Sa Sainteté lui a envoyé les présens accoutumés, qui consistent en un Corps Saint, deux bassins d'Agnus Dei & un Tableau de Tapissierie de la Manufacture de S. Michel.

On a appris en dernier lieu , que le 28 du mois passé , le Pape fit dans sa Chapelle particulière , la Cérémonie de benir la Rose d'or que Sa Sainteté destine à la Reine des deux Siciles , & qui doit être portée à cette Princesse par l'Abbé Aquaviva , neveu du Cardinal de ce nom.

Sa Sainteté donna l'après midi , selon la coutume , la Benediction aux Soldats & aux Bombardiers du Château S. Ange.

Le Pape ayant résolu d'établir une Pragmatique pour la réforme du luxe , Sa Sainteté a ordonné aux Conservateurs du Peuple Romain , de tenir des assemblées auxquelles une partie de la Noblesse assistera , & dans lesquelles on dressera un Projet de Règlement à ce sujet. Les Marquis Crescenzi , Teodoli , Montorio , Patrizzi , & le Comte Petroni , ont été nommés par le Pape pour lui faire rapport de ce qui aura été décidé dans ces assemblées.

Le 6. de ce mois , jour de la Fête de S. Bruno , Sa Sainteté célébra la Messe dans l'Eglise des Chartreux.

On a publié , par ordre du Pape , un Decret qui regarde l'observance du Culte Divin & le respect dû aux Eglises , par lequel il est ordonné à tous les Supérieurs des Eglises , d'y faire célébrer l'Office avec la décence & la majesté convenables ; de se conformer en tout aux Canons des Conciles & aux Décretales des Papes ; de faire en sorte que les Messes soient finies le matin à midi , & l'Office du soir au coucher du Soleil ; de ne point permettre que des femmes vêtues immodestement entrent dans les Eglises , & de commettre quelqu'un pour y faire garder le silence. Le même Decret contient plusieurs Reglemens concernant l'usage de la Musique dans les Eglises , & le Pape défend qu'il y en ait à l'avenir dans les Monasteres aux Prises d'habit ou aux Professions.

NAPLES

NAPLES.

ON a appris par l'Equipage d'un Bâtiment arrivé de Sicile, que quatre Galeres du Roy, qui croisent dans les environs de cette Isle, avoient attaqué trois Galiottes Algériennes, & qu'après un combat de neuf heures elles en avoient pris une, & avoient coulé les deux autres à fond.

Une Tartane de Sorrento s'est aussi emparée d'un Pinque de la même Nation, sur lequel on a fait trente trois Esclaves qui ont été conduits à Messine.

La Princesse dont la Reine est accouchée le 6. du mois passé, a été baptisée, & elle a été nommée *Marie, Elisabeth, Antoinette de Padoine, Françoisse, Janvier, Françoisse de Paule, Jean Nepomucene, Josephine, Onoforo.*

Les derniers avis de Naples, portent que les quatre Galiotes qui croisent sur les Côtes de ce Royaume pour assurer la tranquillité de la Navigation, ont reçu ordre de rentrer dans le Port, ce qui donne lieu de conjecturer que le Gouvernement est convenu d'une Treve avec les Régences d'Alger & de Tunis.

MALTE.

ON apprend de Malthe que les Galeres de la Religion, commandées par le Bailly de Tencin, qui en est Général, ayant rencontré le 4. Août dernier une Galiotte Corsaire de Tripoly, le Bailly de Tencin la fit attaquer par la Galere *la S. Nicolas.* Le Chevalier de Blacas d'Aups, qui commande cette Galere, aborda la Galiotte, & s'étant comporté avec autant de prudence que de valeur, il s'en rendit maître, après une vigoureuse résistance de la part des Ennemis. Il y avoit sur ce Bâtiment Corsaire douze canons, quatre pierriers, &

& 40. hommes d'équipage, dont quatre ont été tués & les autres faits Esclaves.

ISLE DE CORSE.

Les derniers avis reçus de l'Isle de Corse, marquent qu'on y faisoit les dispositions nécessaires pour resserrer le neveu du Baron de Neuhoff, qui est toujours dans les Montagnes, & qui erre de caverne en caverne, ne vivant que par le secours de quelques Bergers des environs.

Malgré les fréquens exemples de sévérité dont on use pour intimider les Bandits, ils n'en continuent pas moins leurs brigandages. On conduisit dernièrement à la Bastie trois Rebelles qui étoient dans les prisons d'Ajaccio, du nombre desquels est le neveu du Prévôt de Ziccaro.

Un Armateur Catalan s'est emparé depuis peu d'un Vaisseau Anglois, de vingt pièces de canon, chargé d'huile, de cire & de soye.

On a appris en dernier lieu de la Bastie, que la plupart de ceux qui étoient restés attachés au Baron de Neuhoff dans l'Isle de Corse, étant ennuyés de la vie misérable qu'ils étoient obligés de mener, avoient eû recours à la clémence du Roy de France, & que le Marquis de Maillebois leur avoit accordé leur pardon, à condition qu'ils sortiroient de l'Isle.

On prétend que M. de Larnage a donné au neveu de ce Baron, & aux vagabonds de sa suite, une permission tacite de s'embarquer à quelque pointe de l'Isle, pour aller où ils jugeroient à propos, & qu'il a bien voulu les dispenser de venir consigner leurs Armes.

On ne doute presque plus que le neveu du Baron de Neuhoff ne soit sorti de l'Isle, & on a appris d'Ajaccio,

Iaccio, que quelques jours avant que la nouvelle de son départ se fût répandue, il s'étoit rendu pendant la nuit, avec quelques gens de sa suite, à Sainte Marie d'Ornano, pour y prier M. Luc Ornano, de tâcher de lui faire obtenir de M. de Larnage, qui commande dans ce Canton, la permission de s'embarquer.

On ne sçait pas encore positivement si M. de Larnage lui a accordé cette permission, ou si il a pris son parti sans l'attendre.

E S P A G N E.

ON mande de Madrid, que le feu prit le 12. du mois passé au Château de Saint Ildefonse, dans l'appartement du Majordôme Major de la Maison du Roy, avec tant de violence, qu'en 24. heures tous les Bâtimens qui environnent la Cour des Offices, furent entierement consumés, & que le reste du Château n'a été conservé que par la précaution qu'on a prise d'abattre le Pavillon dans lequel l'Infant Don Philippe logeoit, & qui est contigu à cette Cour. Les Officiers qui étoient de garde chés le Roy, se sont distingués par le courage avec lequel ils se sont exposés dans les endroits les plus dangereux.

La Galere *la Notre-Dame du Mont Carmel*, prit le 23. Août dernier, à la vûe des Côtes d'Angleterre, une Balandre Angloise de cent tonneaux, dont la charge est estimée 10500. Piastras, & un autre Bâtiment de la même Nation, chargé de bois pour la construction des Vaisseaux.

Un Armateur a conduit à S. Sébastien le Vaisseau Anglois *l'Espérance*, qu'il a enlevé sur les Côtes de l'Isle de Jersey, dans le tems que le Capitaine & la plus grande partie de l'équipage étoient à terre, & sur

sur lequel on a trouvé des Marchandises pour la valeur de 8000. Piaſtres.

Don Antoine de la Farga, commandant la Frégate *la Biſcayenne*, s'est emparé du Vaiſſeau *le Davis*, qui raportoit de la Caroline 660. barriques de ris, chacune de 5. à 6. quintaux; 30. planches de bois de Cedre, & environ 400. livres de poil de Caſtor.

Les Lettres de la Havanne du 4. Août dernier, marquent que le 26. du mois de Juin Don Manuel de Montiano, Gouverneur de S. Auguſtin de la Floride, ayant fait une ſortie avec 170. hommes d'Infanterie, 20. hommes de Cavalerie, & 80. Indiens, pour attaquer le port de Mace, qui étoit occupé par un détachement des Troupes du Général Oglethorpe, il en avoit chaffé ce détachement, après avoir tué aux ennemis 107. hommes, du nombre desquels ſont le Colonel Palme, trois Capitaines & trois Sous-Lieutenans.

Les Eſpagnols ont fait priſonniers en cette occaſion un Adjudant Major, un Capitaine & un Lieutenant de Cavalerie, un Lieutenant d'Infanterie & 35. Soldats Anglois, & ils ont enlevé 40. chevaux. Il n'y a eû de leur côté que 20. hommes de bleſſés & 10. de tués, parmi leſquels eſt Don Joſeph de Aguilera.

Les mêmes Lettres, portent qu'un Convoi étoit entré dans la Place, & que le Général Oglethorpe, deſeſperant de pouvoir s'en emparer, avoit levé le Siège.

La perte cauſée par le feu au Château de Saint Ildefonſe, monte à près de 800000. écus.

GRANDE-BRETAGNE.

ON a appris par l'Equipage d'un Vaiſſeau, arrivé des Côtes de France, que l'Eſcadre qui étoit à Breſt, ſous les Ordres du Marquis d'Antin, Vice

Vice Amiral , étoit partie de la Rade de Brest le 20 du mois passé.

Le Vaisseau de Guerre *le Rye* , a pris dans les environs du Cap Lezard , & a conduit a Torbay un Bâtiment étranger , qui a donné la chasse au Vaisseau *le Succès* , & sur lequel on a trouvé un grand nombre d'armes à feu.

Le Vaisseau *le Garland* s'est emparé , dans la Méditerranée , d'un Armateur Espagnol , qui avoit fait quelques heures auparavant , une prise Angloise assez considérable.

Un Armateur de la même Nation , a conduit à Cartagene le Vaisseau *le Jacob Augustinbourg*.

Le Général Oglethorpe a dépêché à Londres une Felouque , pour donner avis aux Commissaires de l'Amirauté , qu'il avoit été obligé de lever le Siège de S. Augustin.

On a découvert dans le fond de la Mer près d'Edimbourg , deux des plus gros Vaisseaux de la fameuse Flotte , nommée *l'Invincible* , qui ayant été équipée par le Roy d'Espagne Philippe II. fit naufrage sur les Côtes du Royaume d'Ecosse , & on a tiré d'un de ces Bâtimens , un canot de bronze de neuf pieds de long , sur la culasse duquel est gravée une Rose entre une F. & une R.

Les dernières Lettres portent que les Vaisseaux de Guerre *le Newcastle & le Dauphin* , ont conduit à Plymouth un Armateur Espagnol de 10. canons & de 40. hommes d'équipage , qu'ils ont pris à la hauteur de S. Sebastien , & que la Chaloupe *le Page* s'est emparée près de Douvres , d'une Barque longue , armée en course par un habitant de la Corogne.

Selon les derniers avis reçus de la Caroline Méridionale , le Capitaine Edouard Jones , commandant un Vaisseau de 14. canons & de 150. hommes d'équipage

1712. MERCURE DE FRANCE

d'équipage, s'étoit emparé d'un Bâtiment Espagnol, mais il a été obligé de le couler à fond, ayant eu la chasse d'un Vaisseau de Guerre de S. M. C. près de la Havane.

Dans le tems du départ du Vaisseau par lequel on a appris cette nouvelle, ce Capitaine étoit à la poursuite d'un Armateur qui a fait plusieurs prises sur les Côtes de la Caroline.

L'Equipage d'un Bâtiment arrivé depuis peu de Lagos, a rapporté que le Capitaine Thomas Fucker, commandant la Chaloupe *la Bonite*, avoit pris, le 14. du mois dernier, dans les environs de Vigo, un Armateur Espagnol qui avoit 8. canons, deux pierriers & 50 hommes.

Les Lettres de la Jamaïque, marquent qu'un Armateur Anglois avoit été pris à la hauteur de Cartagene par deux Vaisseaux Espagnols, mais qu'un autre Armateur de sa Nation, lequel étoit venu à son secours, l'avoit repris & s'étoit emparé d'un des Bâtimens ennemis.

On apprend de Londres, que sur l'avis qu'on a reçu que plusieurs Armateurs Espagnols troubloient la Navigation dans les environs de Douvres, deux Vaisseaux de Guerre ont été détachés pour croiser à la hauteur de ce Port.

Le Capitaine Waheman, Commandant de la Fregate *le Fly*, a pris dans les environs de Yarmouth un Armateur Espagnol, qui avoit 70. hommes d'équipage.

On mande de Charles Town, que le 22. du mois de Juillet dernier, il y avoit eu un combat très-vif, entre un Armateur de la même Nation & deux Armateurs Anglois, & que le premier avoit perdu beaucoup de monde, mais que les Anglois n'avoient pû s'en emparer.

Un Vaisseau de Guerre Anglois a pris un Pinque Catalan,

Catalan , sur lequel étoient quelques Soldats de recrue , destinés pour l'Isle de Majorque.

Le Vaisseau *le Charmant Sally* , commandé par le Capitaine Watson , & le Vaisseau *les Deux Freres* , commandé par le Capitaine Ray , sont tombés entre les mains des Espagnols.



E P I T R E

De l'Amour à la Raison.

Dis-moi , Tiran des crédules Mortels ,
 Idole fier de quelques vains Autels ,
 Reste fatal des trésors de Pandore , *
 Charme inconnu , que la Folie adore ,
 Phantôme orné du titre de RAISON ,
 Mais dont j'espere abolir jusqu'au nom ,
 Certain avis vient de troubler m'a joye.
 Parle , répons. Que faut-il que j'en croye ?
 Si le dessein ne tend qu'à me noircir ,
 Ecoute bien , car je veux m'éclaircir.

Un Mésager , député de Cythere ,
 Vient de me rendre un billet de ma Mere
 Où son chagrin , mieux peint que son amour ,
 Dit par ces mots qu'il faut venger sa Cour

* *L'Amour suppose qu'au fonds de la boîte de Pandore la Raison resta , sous le nom de l'Espérance.*

» Apprens

2314 MERCURE DE FRANCE

» Apprens , mon fils , seul apui de mon Trône ,
» Que la Raison en veut à ma Couronne ,
» Et qu'entre ceux que j'avois enchantés ,
» Il est déjà des Sujets révoltés.

» Chaque moment m'annonce une victoire.
» Prends ma défense , ou renonce à ta gloire ;
» Fais tes efforts ; & pour mieux triompher ,
» Saisis le Monstre , afin de l'étouffer

C'en est assés pour armer ma vengeance.

Oùi , je sçaurai mettre d'intelligence

Nos intérêts , ma gloire & tes desirs :

Et de tes maux naîtront tous mes plaisirs.

Jusques ici rebelle à la nature ,

Tu fis entendre un insolent murmure ,

Qui hautement décriant mes exploits ,

M'attestoit trop le mépris de mes Loix.

Depuis long-tems tu machines ma perte ;

Mais n'attens rien , ta fraude est découverte.

J'ai tout appris. J'en connois les ressorts.

Gens odieux , prétendus Esprits forts ,

Comme en détours , fertiles en systèmes ,

Mais plus adroits à se tromper eux-mêmes ,

Leurés qu'ils sont d'un chimerique espoir ,

S'offrent à toi , souvent sans le vouloir.

Déjà livrés le torrent les entraîne.

Avec plaisir chacun forge sa chaîne.

Et peu sensible , en prenant le poison ,

Il devient fou , par force , & par raison .

Lors contre moi se ligue la cabale .

Mes coups manqués , sa fierté me ravale .

» Je suis , dit-on , l'ennemi du repos :

» Suivi des ris , mais escorté des maux .

» Si j'ai blessé quelque aimable Jeunesse ,

» Son feu bientôt s'éteint dans la tristesse .

» Je suis injuste , ambitieux vainqueur ,

» Maître absolu , quand je suis dans un cœur :

» Parjure outré , si c'est mon avantage ,

» Et dans mes droits j'ai le crime en partage .

Ainsi l'on peint , sans qu'il y manque un trait ,

Sous un Amour , un Diable tout parfait .

Qu'importe au reste ? Il est encor des armes ,

Et les Beautés me prêteront leurs charmes .

Oùi , je verrai , loin d'un honteux courroux ,

Baiser les mains d'où partiront mes coups .

J'aurai des vœux ; & vantant mon adresse ,

Plus d'un rocher sentira la tendresse .

Par des douceurs je sçaurai me venger ,

Et m'applaudir , pour te faire enrager .

Sur tout , crois-moi , redoute bien ces fêtes

Où mes plaisirs t'enlèvent des conquêtes .

Tu sçais que là se perdant ton crédit ,

De tes avis l'usage est interdit :

Là , malgré toi , regne un excès de flâmes ,

Qui plaît aux corps , sans trop gêner les ames :

Et

1316 MERCURE DE FRANCE

Et, ce qui plus fait rechercher mes biens ,
La liberté s'y trouve en mes liens . . .
Mais qu'oi ! . . . J'entens . . . Adieu. Combats mon
vice.

Prends pour soutiens le Dépit , le Caprice.
Va t'oposer à des desirs naissans ,
Et t'asservir d'aveugles partisans.
Dans les douleurs de tes tristes victimes
Fais , s'il se peut , expier tous mes crimes.
Je dis bien plus. Va tourmenter les Dieux.
Blânte leur fen , puisqu'il t'est odieux ;
Ous, si le vrai cede à l'erreur commune,
Laisse l'Amour jouïr de sa fortune ,
Et comme auteur de mille biens divers
Laisse l'Amour gouverner l'Univers.



F R A N C E .

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS , &c.

LÉ 15. du mois passé , M. de Lezze ,
Ambassadeur ordinaire de la Républi-
que de Venise , eut une Audience de S. A.
R. Madame la Duchesse d'Orleans ; & le 19.
le Prince de Lichtenstein , Ambassadeur de
l'Empereur , eut son Audience de congé de
cette Princesse. Ces deux Ambassadeurs fu-
rent

rent conduits à ces Audiences par le Chevalier de Saintot , Introduceur des Ambassadeurs.

Le 2. de ce mois , le Roy signa le Contrat de Mariage d'entre Louis - François , Comte de Maugiron , & Marie-Françoise de Sassenage, Fille aînée du Marquis de Sassenage , Lieutenant Général de la Province de Dauphiné , Brigadier des Armées du Roy.

Le Roy arriva à Fontainebleau le 23. du mois passé , & la Reine s'y rendit le lendemain. Monseigneur le Dauphin y étoit arrivé le 20. & Mesdames de France , le 22.

Le 4. de ce mois après midi , la Reine , accompagnée des Dames de sa Cour , se rendit à l'Hôpital de la Ste Famille , où on célébroit la Fête de Saint François , & S. M. y assista au Salut.

Le même jour , l'Envoyé Extraordinaire du Roy de Prusse eut sa premiere Audience de Mesdames de France , & il y fut conduit par le Chevalier de Saintot , Introduceur des Ambassadeurs.

Le 9. du même mois , l'Evêque de Comminges fut sacré dans la Chapelle du Séminaire de S. Sulpice , par l'Archevêque de Toulouse,

Toulouse , assisté des Evêques de Beauvais & de Carcassonne.

M. de Lamberval , Capitaine d'une des Compagnies du Régiment des Gardes Françaises , a été nommé Lieutenant de Roy & Commandant de la Ville de Rayonne , à la place de M. d'Adoncourt , mort depuis peu.

Le 13. pendant la Messe du Roy , l'Evêque de Comminges prêta Serment de fidélité entre les mains de S. M.

Le 15. la Reine , accompagnée des Dames de sa Cour , se rendit à l'Eglise des Carmes des Basses Loges , où on célébroit la Fête de Ste Therese , & S. M. y assista aux Vêpres & à la Bénédiction du S. Sacrement.

Le 18. la Reine retourna à la même Eglise entendre le Salut.

Le 4. Octobre , les Comédiens François représenterent à Fontainebleau la Tragédie de *Medée* , & la petite Pièce du *Rendez-vous*.

Le 6. l'*Andrienne* & la *Pupile*.

Le 11. *Zulime* & le *Fat Puni*.

Le 13. La *Metromanie* & la *Serenade*.

Le 18. la Tragédie d'*Amasis* , après laquelle , le sieur *Rinaldi-Fossano* & la Dlle son Epouse danserent une Pantomime guerriere

tiere ; on joua ensuite le *Mariage Forcé*, après lequel les mêmes Danseurs exécuterent la *Pantomime de la Jardiniere*.

Le 20 la *Surprise de l'Amour*, & la petite Comédie de l'*Oracle*, les mêmes Danseurs donnerent à la fin de ces deux Pièces la *Pantomime du Corsaire*, & celle de l'*Hydropique*.

Le 25. le *Cid*, & les *Précieuses Ridicules*.

Le 27. le *Préjugé à la Mode*, & la petite Comédie de la *Magie de l'Amour*, de M. *Au-
treaux*.

Le premier du même mois, les Comédiens Italiens représenterent aussi à la Cour, la Comédie des *Amans Réunis*, & celle de la *Jalousie Imprévûë*, lesquelles furent suivies du Ballet des *Rendez-vous Nocturnes*.

Le 8. le *Double Mariage d'Arlequin*, excellente Comédie Italienne, & l'*Amant Au-
teur & Valet* ; la Dlle Roland & le sieur Po-
tters exécuterent dans les Entre-actes de la
premiere Pièce, le Ballet des *Paysans An-
glois*, dans lequel le fils du sieur Potiers, âgé
de 6. ans, dansa différentes Entrées avec
beaucoup de grace. Les mêmes Danseurs
exécuterent à la fin de la petite Pièce, un
Ballet des plus gracieux ; ils l'avoient déjà
dansé sur le Théâtre de l'Hôtel de Bourgo-
gne.

Le 15. les *Fausſes Confidences*, & le *Je ne ſçais quoi*. Le ſieur *Rochart de Boüillac*, nouveau Chanteur, jouïa le Rôle du Muſicien dans la petite Pièce. Les mêmes Danſeurs Pantomimes. exécuterent ensuite les mêmes Entrées qu'ils avoient déjà données.

Le 8. Monsieur LE DAUPHIN & MESDAMES, honorerent ce Spectacle de leur préſence:

Le 22. le *Superſtitieux*, après lequel on dansa l'ingénieux Ballet des *Filets de Vulcain*. Le nouveau Chanteur jouïa le Rôle d'Amoureux dans la premiere Pièce avec applaudissement.

Le 29. les *Deux Anneaux Magiques*, Comédie Italienne, & l'*Ecole des Meres*.

Le 26. Septembre, la Cour étant à Fontainebleau, il y eut Concert chés la Reine. M. de Blamont, Sur-Intendant de la Musique du Roy, fit chanter l'Opera d'*Hesione* de M. Campra, qu'on continua le 28. Les principaux Rôles furent très-bien remplis par les Dlls Romainville & Huguenot, & par les ſieurs d'Angerville, Ducros, Godonche, le Begue & Poirier.

Le 3. Octobre on concerta devant la Reine le Prologue & le premier Acte de l'Opera d'*Armide*, lequel fut continué le 5. & le 12. Les Rôles furent chantés par les mêmes Sujets

Jets qu'on vient de nommer, & par les Dllles Abec, d'Aigremont & Deschamps, & par les sieurs Richer, Poirier, le Cler, d'Aigremont & Jelyot; ce dernier chanta, pour terminer le Concert, une Cantatille de M. Rameau, *L'objet qui régné dans mon ame &c.* qui fit beaucoup de plaisir.

Le 17. la Reine souhaita d'entendre le Prologue & le premier Acte de l'Opera d'*Ary*, qui fut continué le 24. & le 26. Les premiers Rôles furent chantés par les mêmes Sujets, par la Dlle Mathieu & par les sieurs Dubourg & Tavernier. La Dlle Huguenot chanta, à la fin du Concert, avec beaucoup de précision, une Cantatille de M. de Blamont, *Des Lieux les plus charmans la tristesse s'empare &c.* dont S. M. parut très-satisfaite.

Dans le *Mercur* du mois de Decembre 1739. second Volume, p. 3112. nous avons parlé de la belle Estampe, sous le titre de la *Gouvernante*, parfaitement bien gravée, par M. Lepicié, d'après un excellent Tableau de M. Chardin. Nous avons ajouté les Vers de M. Lepicié mis au bas de la même Estampe. Ces Vers furent, peu de tems après, traduits fort heureusement en Vers Latins, par un Auteur Anonyme, & ils étoient destinés à paroître dans le *Mercur*. Mais on ne

I ij sçait

ſçait par quel accident ils ſe trouvent égarés, en forte qu'il nous a été impoſſible de les retrouver : ſur quoi l'Auteur eſt prié de vouloir nous les renvoyer, pour remplir leur deſtination. Nous ajoûtons ici dans cet eſprit les Vers François, qui ont donné lieu à la belle Compoſition Latine de cet Auteur.

Malgré le minois hypocrite,
Et l'air ſoumis de cet Enfant,
Je gagerois qu'il prémédite
De retourner à ſon Volant.

LE CATALOGUE des Livres de feu M. Levesque de Gravelle, Doyen de la Chambre des Comptes, paroît chés Martin Pere & Fils, ruë S. Jacques, à l'Etoile. Ce Livres ſe vendront à la S. Martin prochaine.



MORTS, NAISSANCE
& Bâteme.

On a omis d'inſerer dans ce Journal, la mort du Marquis de Montrevel, mort dans le mois de Janvier de cette année, dans une de ſes Terres près de Mâcon, dans un âge aſſés peu avancé. Il étoit Maréchal de Camp.

On a appris de Vienne qu'une femme y étoit morte au commencement du mois paſſé, âgée de 103. ans accomplis.

Jean

Jean-Joseph de Berthet, Marquis de Gorze, Seigneur du Cleron, de Mole, de Senecé & autres Lieux, mourut, dans un âge avancé, le 17. Juillet dernier, au Château de Gorze, laissant deux Garçons, dont l'aîné est Capitaine de Cavalerie, & le Cadet Capitaine d'Infanterie; & une Fille, veuve du Comte de Chavanc, Capitaine au Regiment de Poitou. Le Marquis de Gorze fut d'abord Capitaine au Regiment de Piemont, ensuite Colonel d'Infanterie. Il avoit été attaché au grand Prince de Condé en qualité de Gentilhomme Honoraire, comme il l'a été consécutivement aux deux Ducs de Bourbon, ses fils & petit-fils. Il est parlé de son Pere, de lui & de sa Maison, dans les Mercures de Janvier 1695. d'Avril, Mai, Juin & Juillet 1709.

Le nommé Bernard Sarret, Marchand de Liqueurs, mourut au Mont de Marsan, le 13. Août dernier, âgé de 105. ans.

Le 28. D. Jeanne Picquet, veuve en secondes nocés depuis 1724. de Charles de Lacoré, Seigneur de S. Oüin, Auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, mourut âgée de 81. ans, laissant de feu Antoine Bonneau, Secrétaire du Roy & de ses Finances, & Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, son premier mari, une fille mariée avec Charles Etienne de Lacoré, Seigneur de S. Oüin, son beau-fils, ancien Capitaine de Cavalerie & Maréchal des Logis du Roy. La défunte étoit fille de N. Picquet, vivant ancien Echevin, & Quartinier de la Ville de Paris, & de Jeanne Hamelin.

Le 2. Septembre, Jean-Baptiste d'Arrot, Marquis de la Poupelinierre, autrefois Officier dans le Régiment du Roy, mourut dans sa Terre des Radrets en Vendomois, âgé d'environ 56. ans. Il étoit fils de Jacques-Claude d'Arrot, Marquis de la Pou-

peliniere & d'Ervaux en Poitou, Seigneur des Radrêts, Chambres, la Rouffeliere &c. premier Cornette de la Compagnie des Chevaliers - Legers de la Garde du Roy, & de défunte Louise-Françoise Laugeois, qui avoit épousé en secondes noces Anne-Hilarion de Costentin, Comte de Tourville, Vice-Amiral & Maréchal de France, & il avoit été marié le 22. Mai 1730. avec Marie-Anne-Laurence Messageot, fille de Laurent Messageot, Conseiller, Secrétaire du Roy & de ses Finances, & de Marie de Lory, sa seconde femme. Il n'en laisse point d'enfans. Il avoit eu pour sœur Marie-Louise d'Arrot de la Poupeliniere, qui avoit été mariée le 17. Juillet 1704. avec Auguste Pouffart du Vigeon, Marquis d'Anguirart, & qui mourut le 12. Juillet 1718. laissant posterité.

Le 7. Jean-Jacques le Vayer, Seigneur des Châtellenies de S. Denis des Sables & de la Daviere en Vissay, Jauzay, S. Cellerin, Roupperoux &c. Maître des Requêtes honoraire de l'Hôtel du Roy, & ci-devant Président du Grand Conseil, mourut à Paris âgé de 62. ans, étant né le 12. Septembre 1678. Il avoit été d'abord reçu Conseiller au Parlement de Paris, & Commissaire aux Requêtes du Palais le 10. Mai 1702. depuis il fut reçu Maître des Requêtes le 15. Janvier 1708. & enfin Président du Grand Conseil le 23. Fevrier 1720. Il se démit alors de sa Charge de Maître des Requêtes. Il avoit été marié le 20. Août 1708. avec Anne-Louise du Pin, fille unique de feu François du Pin, Intendant des Maisons, Finances & affaires de la Duchesse Douairiere de Brunswich-Hannover, & de Marie-Catherine-Therese Moreau. Il en laisse un fils Maître des Requêtes depuis 1737. dont il a été déjà parlé dans le Mercure de Juillet 1738. en rapportant la mort de son Ayeul, pere de celui qui

vicar

vient de mourir , p. 1658 On a aussi annoncé dans le Mercure de Mars 1739. p. 614. la mort de la fille aînée du Président le Vayer.

Le même jour , D. Magdeleine-Nicole *Guymont*, fille d'Hervé Guymont , Ecuyer, Sieur de Cleaumont , & de Magdeleine le Normant . & veuve de Barthelemy Thoynard . Seigneur d'Ambron , Trevigny , Lieutenant Criminel au Bailliage & Siège Présidial d'Orleans , dont elle fut la troisième femme , & avec lequel elle avoit été mariée le 30. Octobre 1690. mourut à Orleans âgée d'environ 72. ans , ne laissant que deux filles , qui sont Marie-Magdeleine Thoynard , non mariée , & Louise Thoynard , mariée le 23. Fevrier 1724. avec Gilbert Carpentier , Seigneur de Crecy , en Nivernois , dont elle a des enfans.

Dame Marie-Magdeleine *de Fortia* , Epouse de Messire Claude de la Michodiere , Conseiller d'honneur au Parlement , mourut le 27. Septembre ; elle étoit fille de Joseph Charles de Fortia , Conseiller d'Etat Ordinaire , & de D. Magdeleine Thomas.

Le même jour , M. Charles *du Plessis d'Argentré*, du Diocèse de Rennes , Evêque , Vicomte & Seigneur de Tullés , Abbé Commandataire de l'Abbaye de Ste Croix de Guengamp , Ordre de S. Augustin , Diocèse de Treguier , depuis le 24. Decembre 1699. & Docteur en Théologie de la Faculté de Paris , de la Maison & Société de Sorbonne , du 29. Mars 1700 mourut d'apoplexie en son Diocèse , âgé d'environ 68 ans. Il avoit été un des Députés du second Ordre de la Province de Tours à l'Assemblée Générale du Clergé de France de 1705. Il obtint au mois de Mars 1709. une Charge d'Aumônier du Roy , & il assista en cette qualité au Sacre du Roy Régnant, le 25. Octobre 1722.

Il étoit alors le Doyen des Aumôniers du Roy ; ce fut lui qui fut chargé de continuer la Neuvaine que S. M. avoit commencée après son Sacre , devant la Chasse de S. Marcoul dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Remi de Rheims. Il fut nommé le 19. Octobre 1723. à l'Evêché de Tullés , qui fut préconisé & proposé pour lui à Rome les 27. Septembre 1724. & 18. Avril 1725. Il fut ensuite sacré le 10. Juin dans la Chapelle du Séminaire de S. Sulpice à Paris, par l'Archevêque de Toulouse , assisté des Evêques de Vence & de Bazas , & le 17. du même mois , il prêta serment de fidélité entre les mains du Roy , dans la Chapelle du Château de Chantilly. Il assista dans la même année y à l'Assemblée Générale du Clergé de France , étant un des Députés du premier Ordre pour la Province de Bourges.

Le premier Octobre , Louis-Antoine d'Isarn de Villefort de Montjeu, Prêtre du Diocèse de Cambrai, étant né à Valenciennes , Docteur en Théologie , Abbé Commandataire de l'Abbaye de Notre Dame de Diloc , Ordre de Prem. Dioc. de Sens , depuis le 24. Decembre 1710. Grand Doyen & Chanoine de l'Eglise du Mans , & ci-devant successivement Archidiaque & Chanoine de l'Eglise de Viviers , & Chanoine de l'Eglise & Grand Vicaire du Diocèse de Rheims , mourut à Paris dans la 44. année de son âge. Il avoit pour freres & sœurs , actuellement vivans ,

1. Etienne-Joseph d'Isarn de Villefort de Montjeu , Marquis d'Hauffly , Seigneur de Chauvigny & de Bonrepos , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , Brigadier des Armées du Roy , de la promotion du 20. Février 1734. Gouverneur de Guerande , & du Croisic , ci-devant l'un des quatre Gentilshommes de la Manche du Roy , & ancien Colonel du Régiment d'Infanterie de Forêt ,
qui

qui est marié avec Jeanne-Therese de Launoy de Penkrec , d'une Noblesse de l'Evêché de Treguier , de laquelle il n'a point d'enfans.

2. Louis-François d'Isarn de Villefort de Montjeu , Seigneur de Lestang , Chevalier des Ordres Militaires de S. Louis , de Notre Dame du Mont-Carmel , & de S. Lazare de Jérusalem , nouvellement Gouverneur de la Citadelle de Valenciennes , ci-devant Lieutenant des Grenadiers au Régiment des Gardes Françoises , & qui fut blessé dangereusement au dernier Siège de Philisbourg , à l'attaque de l'Ouvrage à Corne. Il a épousé Marguerite-Louise Billouart de Kervazogan , de laquelle il a des enfans.

3. Jean-Jacques d'Isarn de Villefort de Montjeu , Prêtre , Chanoine Régulier de l'Abbaye Royale de S. Victor de Paris , & Prieur de Montbeon , Diocèse de Sens , depuis 1717.

4. Louis François d'Isarn de Villefort de Montjeu , Prêtre , Chanoine de l'Eglise du Mans , Prieur de S. Marcel-lès-Argenton en bas Berri.

5. Philippe d'Isarn de Villefort de Montjeu , Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem , Mestre de Camp Lieutenant du Régiment de Cavalerie de Clermont Prince , depuis le 20. Octobre 1734. & ci-devant Enseigne au Régiment des Gardes Françoises.

6. Marie-Barbe de Villefort de Montjeu , veuve depuis 1723. d'Abraham de la Firtte , Marquis de Pellaport , Seigneur de Pagny & de Chevillon , Lieutenant Général des Armées du Roy , Gouverneur des Ville & Citadelle de Mont-Louis & des Plaines de Capsi & de Puicerda.

7. Marie-Barbe d'Isarn de Villefort de Montjeu , fille.

8. Et Susanne-Edmonde d'Isarn de Villefort de Montjeu , Religieuse professe de l'Abbaye de Go-

merfontaine, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Roüen; & actuellement Abbessè de celle d'Argensoles du même Ordre, Diocèse de Soissons, à laquelle elle fut nommée au mois de Fevrier 1735.

Ils sont tous enfans de feu Jacques-Joseph d'Isarn de Villefort de Montjeu, Seigneur d'Hauffly, de Ruenes & de Mortry, Conseigneur des Ville & Château de Villefort & des Vans en Languedoc, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ci-devant Major des Villes de Valenciennes & de Mons, & Capitaine d'une Compagnie de Dragons, mort le 24. Septembre 1708 & de Marie Susanne de Valicourt, à présent sa veuve, & Sous-Gouvernante des Enfans de France. L'Abbé de Villefort qui vient de mourir, & ses Freres & Sœurs, ont eu pour Oncle Louis-François d'Isarn de Villefort de Montjeu, Seigneur de Couffac, apellé le Chevalier de Villefort, Brigadier des Armées du Roy, & Commandant à Charleroi, mort en 1710. La Maison d'Isarn, qui est d'une ancienne Noblesse originaire de Roüergue, porte pour Armes, *de gueules à un Lion d'or.*

Le 10. Dlle Marie-Jeanne-Felice-Rosalie *Potier de Gesvres*, Marquise de Bierancourt, Châtelaine de Coucy, Baronne de Montjay, Dame de Bretigny, de S. Leonard des Bois, &c. mourut à Paris âgée de 83. ans & 21. jours, étant née le 20. Septembre 1657. Elle fut enterrée le 12. dans l'Eglise des Celestins de Paris, dans la Chapelle de la Sepulture de sa Maison. Elle étoit fille de Leon Potier de Gesvres, Duc de Tresmes, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Premier Gentilhomme de sa Chambre & Gouverneur de Paris, mort le 9. Decembre 1704. à l'âge de 84. ans, & de Marie-Françoise-Angelique du Val de Fontenay-Mareüil, sa premiere femme, morte le 4. Octobre 1702.

1702. âgée de 70. ans La Généalogie de la Maison de Potier est rapportée dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne. Tom. 4. p 758

Le même jour, Antonin de *Baudouin de Pas*, Seigneur, en partie, de Brion; Lieutenant Colonel du Régiment de Conti, Cavalerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis; mourut à Paris âgé de 58. ans.

Le 3. Septembre les Cérémonies du Bâton furent supplées dans l'Eglise de S. Eustache, à Adrienne-Emilie-Felicité, née & ondoyée le 29. Août précédent, Fille de Louis-César de la Baume le Blanc, Duc de Vaujours-la-Valliere, Pair de France, Gouverneur & Grand Sénéchal de la Province de Bourbonnois, Brigadier des Armées du Roy & Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, & de D. Anne-Julie-Françoise de Crussol d'Usez, son Epouse.

On a pris de Naples, que la Reine des deux Siciles étoit accouchée d'une Princesse, le 6. du mois passé.

Le Roy a pris par un Courrier que le Marquis de Mirepoix a dépêché de Vienne le 20. Octobre, & qui est arrivé à Fontainebleau le 30. au matin, que l'Empereur étoit mort la nuit du 19. au 20. après une maladie de huit jours.



ARRESTS NOTABLES.

A RREST du 29. Mars, qui ordonne que les Vassaux qui auront rendu leur foy et hommage entre les mains de M. le Chancelier, ou aux Cham-
I vj bres

bres des Comptes , seront tenus de se pourvoir par Requête , aux Bureaux des Finances , pour avoir main levée des saisies féodales qui pourront avoir été faites à la requête du Procureur du Roy auxdits Bureaux ; sans qu'il puisse néanmoins être perçu aucunes épices ni autres droits pour raison des jugemens de reconnoissance des Vassaux , main-levée des saisies féodales , et liquidation de frais.

AUTRE du 30. Avril , dont la teneur suit.

Sur ce qui a été représenté au Roy étant en son Conseil, par les Libraires de Paris, intéressés au Privilège accordé par S. M. pour l'impression du *Dictionnaire Universel*, connu sous le nom de *Dictionnaire de Trevoux*, & du *Dictionnaire Historique de Morery*; qu'au mépris des Réglemens & Arrêts concernant la Librairie & Imprimerie, & des Privilèges accordés par S. M. différens Libraires du Royaume, même des Particuliers, débitent des Editions contrefaites desdits Dictionnaires & autres Livres; & que notamment il a été débité des Souscriptions proposées par le nommé Antoine, Libraire à Nancy, pour une nouvelle Edition du *Dictionnaire Universel*, connu sous le nom du *Dictionnaire de Trevoux*; ce qui est un abus d'autant plus reprehensible, que le débit des Editions de ce Livre, autres que celles faites en conséquence du Privilège de S. M. étant absolument défendu dans le Royaume, c'est une infidélité de recevoir l'argent d'une Souscription qu'on sçait ne devoir pas avoir son effet; puisque ceux qui débitent lesdites Souscriptions, n'ignorent pas que nombre d'Exemplaires d'une précédente Edition faite à Nancy par ledit Antoine, ont été confisqués au profit des Libraires de Paris intéressés au Privilège dudit Livre, par Arrêt du Conseil d'Etat du 18. Mai 1736. lesdits Libraires intéressés requeroient qu'il

qu'il plût à S. M. sur ce, leur pourvoir. **Oui le Rapport** : Le Roy étant en son Conseil ; de l'avis de M. le Chancelier, a ordonné & ordonne que les Arrêts & Réglemens concernant la Librairie & Imprimerie, seront exécutés selon leur forme & teneur ; en conséquence fait défenses S. M. aux Libraires Imprimeurs, & à toutes autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, de recevoir ni débiter aucunes Souscriptions de Livres contrefaits sur ceux pour lesquels il a été accordé des Privilèges : Ordonne S. M. que les Libraires & autres personnes qui se trouveront avoir délivré des Souscriptions pour le *Dictionnaire Universel* qui s'imprime chez Antoine, Libraire à Nancy, seront tenus de retirer lesdites Souscriptions, en rendant aux porteurs la somme qu'ils auront reçûe ; & en confirmant en tant que de besoin seroit les Privilèges accordés aux Libraires pour le *Dictionnaire Universel*, connu sous le nom de *Trévoux*, & le *Dictionnaire Historique de Morery* : Fait S. M. très-expresses inhibitions & défenses d'en débiter dans le Royaume d'Impression contrefaite, sous les peines portées par lesdits Privilèges. Enjoint S. M. aux Sieurs Intendans, Commissaires départis dans le Royaume, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, &c.

AUTRE du 11. concernant l'entrée des Livres venant des Pays Etrangers, par lequel le Roy étant en son Conseil, de l'avis de M. le Chancelier, a ordonné & ordonne que les articles LXXV. & LXXVI. du titre XI. du reglement de la Librairie & Imprimerie de Paris, seront exécutés : Fait S. M. iteratives défenses aux Libraires étrangers ou forains, d'envoyer & de vendre leurs Livres en cette Ville de Paris, à d'autres qu'aux Libraires ; d'y avoir
des

des Magasins ou entrepôts pour les faire débiter par des commissionnaires, & à tous Libraires, Imprimeurs, Relieurs & autres, de leur prêter leur nom à cet effet, ni de faire aucunes factures par rapport auxdits Livres, pour les envoyer à des Libraires demeurant dans les autres Villes du Royaume, ou dans les Pays Etrangers; à peine de confiscation desdites marchandises, & de 500 livres d'amende contre ceux qui se seront chargés de les vendre. Ordonne S. M. aux Syndic & Adjoints de la Librairie de Paris, d'arrester les exemplaires des Livres imprimés dans les pays étrangers, & envoyés à Paris pour le compte desdits Libraires étrangers ou forains, au préjudice des marchés faits avec les Libraires de Paris, & avant qu'on leur ait envoyé le nombre d'exemplaires qui leur ont été vendus, échangés ou autrement promis; en justifiant par lesdits Libraires de Paris, des marchés ou conventions qu'ils auront faits avec les Libraires étrangers ou forains, & moyennant la déclaration qu'il en seront sur le Registre de la Chambre Syndicale, lesquels exemplaires appartenans aux Libraires forains ou étrangers, ne seront vendus que lorsqu'ils auront rempli les engagements pris avec les Libraires de Paris.

DECLARATION DU ROY, du 19. Juin. Pour la continuation du Droit annuel, accordée aux Officiers de Judicature, Police & Finances, pendant neuf années, qui commenceront le premier Janvier 1741. & finiront le dernier Decembre 1749.

ARREST DE LA COUR DU PARLEMENT; du 9. Juillet. Concernant les Vagabonds & les Maudians, dont voici la teneur.

Veue par la Cour la Requête à Elle présentée par

Le Procureur General du Roy, contenant que la situation où se sont trouvées l'année dernière quelques Provinces du Royaume dans lesquelles la Recolte n'a pas été abondante, ayant servi de prétexte à plusieurs Vagabonds, quoiqu'en état de gagner leur vie par leur travail, de s'adonner, soit à la saintantise, soit à la mandicité, l'oisiveté & le libertinage se sont tellement accrûs dans cette Ville, et dans plusieurs autres Villes du Royaume, ainsi que dans les Campagnes, qu'il seroit à craindre qu'un exemple si contagieux ne s'accrût encore, s'il n'y étoit promptement pourvû; que l'expérience de l'année dernière, où dans le tems de la recolte on se trouva dans une grande disette d'Ouvriers, pendant que les Campagnes & les Villes étoient remplies de Mandians valides & de Vagabonds, est un nouveau motif pour engager le Procureur General du Roy à recourir à l'autorité de la Cour dans un tems où, étant à la veille de la Recolte, il se trouvera certainement assés d'ouvrages pour occuper ceux qui seront en état de travailler. A ces Causes, requeroit le Procureur General du Roy, qu'il plût à la Cour ordonner que les Ordonnances, Edits & Declarations rendûes à ce sujet, seroient executés selon leur forme & teneur, &c. Oui le Rapport de Me. Pierre Langlois, Conseiller, tout considéré : La Cour ordonne que les Ordonnances, Edits & Déclarations des années 1550. 1536. 1547. 1639. 1661. 25. Juillet 1700. 18. Juillet 1724. & les Arrests de la Cour des 5. Fevrier 1535. 27. Novembre 1659. 8. Février 1663. et autres concernant les Mandians, et notamment les Mandians valides, ensemble les Ordonnances, Edits et Declarations concernant les Vagabonds et Gens sans aveu, Bohemiens et Bohemiennes, et notamment celles de 1560. Decembre. 1660. Decembre 1666. et 27. Août

des Magasins ou entrepôts pour les faire débiter par des commissionnaires, & à tous Libraires, Imprimeurs, Relieurs & autres, de leur prêter leur nom à cet effet, ni de faire aucunes factures par rapport auxdits Livres, pour les envoyer à des Libraires demeurant dans les autres Villes du Royaume, ou dans les Pays Etrangers; à peine de confiscation desdites marchandises, & de 500 livres d'amende contre ceux qui se seront chargés de les vendre. Ordonne S. M. aux Syndic & Adjoints de la Librairie de Paris, d'arrêter les exemplaires des Livres imprimés dans les pays étrangers, & envoyés à Paris pour le compte desdits Libraires étrangers ou forains, au préjudice des marchés faits avec les Libraires de Paris, & avant qu'on leur ait envoyé le nombre d'exemplaires qui leur ont été vendus, échangés ou autrement promis; en justifiant par lesdits Libraires de Paris, des marchés ou conventions qu'ils auront faits avec les Libraires étrangers ou forains, & moyennant la déclaration qu'il en feront sur le Registre de la Chambre Syndicale, lesquels exemplaires appartenans aux Libraires forains ou étrangers, ne seront vendus que lorsqu'ils auront rempli les engagements pris avec les Libraires de Paris.

DECLARATION DU ROY, du 19. Juin. Pour la continuation du Droit annuel, accordée aux Officiers de Judicature, Police & Finances, pendant neuf années, qui commenceront le premier Janvier 1741. & finiront le dernier Decembre 1749.

ARREST DE LA COUR DU PARLEMENT, du 9. Juillet. Concernant les Vagabonds & les Mendiants, dont voici la teneur.

Veü par la Cour la Requête à Elle présentée par
le

Le Procureur General du Roy, contenant que la situation où se sont trouvées l'année dernière quelques Provinces du Royaume dans lesquelles la Recolte n'a pas été abondante, ayant servi de prétexte à plusieurs Vagabonds, quoiqu'en état de gagner leur vie par leur travail, de s'adonner, soit à la fainéantise, soit à la mendicité, l'oisiveté & le libertinage se sont tellement accrûs dans cette Ville, et dans plusieurs autres Villes du Royaume, ainsi que dans les Campagnes, qu'il seroit à craindre qu'un exemple si contagieux ne s'accrût encore, s'il n'y étoit promptement pourvû; que l'expérience de l'année dernière, où dans le tems de la recolte on se trouva dans une grande disette d'Ouvriers, pendant que les Campagnes & les Villes étoient remplies de Mandians valides & de Vagabonds, est un nouveau motif pour engager le Procureur General du Roy à recourir à l'autorité de la Cour dans un tems où, étant à la veille de la Recolte, il se trouvera certainement assés d'ouvrages pour occuper ceux qui seront en état de travailler. A ces Causes, requeroit le Procureur General du Roy, qu'il plût à la Cour ordonner que les Ordonnances, Edits & Declarations rendûes à ce sujet, seroient executés selon leur forme & teneur, &c. Oui le Rapport de Me. Pierre Langlois, Conseiller, tout considéré : La Cour ordonne que les Ordonnances, Edits & Déclarations des années 1550. 1536. 1547. 1639. 1661. 25. Juillet 1700. 18. Juillet 1724. & les Arrests de la Cour des 5. Fevrier 1535. 27. Novembre 1659. 8. Février 1663. et autres concernant les Mandians, et notamment les Mandians valides, ensemble les Ordonnances, Edits et Declarations concernant les Vagabonds et Gens sans aveu, Bohemiens et Bohemiennes, et notamment celles de 1560. Decembre. 1660. Decembre 1666. et 27. Août

tes ni Ecrits autorisant le refus des Sacremens & de la Sépulture Ecclesiastique, sur le fondement de l'apel de la Constitution *Unigenitus*: Sa Majesté auroit considéré que, s'il est du devoir des Magistrats, d'arrêter le cours des Ecrits capables d'ébranler les Esprits, & de troubler la tranquillité publique, il ne leur est pas permis d'aller plus loin, & d'exceder les bornes de leur pouvoir, en voulant l'exercer sur des matieres purement spirituelles, telles que le sont les Regles qui doivent être observées dans l'administration des Sacremens, & dans le discernement des dispositions nécessaires pour les recevoir: Que c'est cependant ce que Sa Majesté a vû, avec peine, dans un Arrêt où l'on juge manifestement que le refus des Sacremens est injuste dans le cas qu'on y explique, puisqu'on y défend expressément de faire aucuns Ecrits, & même aucuns Actes pour autoriser ce refus; comme si un Tribunal Séculier pouvoit imposer des Loix aux Ministres de l'Eglise, dans ce qui regarde la dispensation des choses saintes, c'est-à-dire, dans ce qui est le plus essentiellement attaché au pouvoir qu'ils tiennent de Dieu même: Que d'ailleurs les termes dont on s'est servi dans cet Arrêt, en parlant de l'apel au futur Concile de la Constitution *Unigenitus*, paroissent supposer & faire même assez entendre, qu'un apel que le Roy a déclaré de nul effet pour le passé, dès l'année 1720. & qu'il a interdit absolument pour l'avenir, peut avoir encore la force de mettre en sûreté ceux qui, sur ce fondement, persisteroient dans leur révolte contre une décision acceptée solennellement par les Evêques de ce Royaume, reçûe dans toute l'Eglise, revêtue de Lettres Patentes enregistrées dans tous les Parlemens, & affermie tant de fois par le concours de l'autorité Royale: Qu'ainsi, & le fond de

la

disposition , & la maniere de l'exprimer , pour-
 ant exciter justement les plaintes des Dépositai-
 res de l'autorité spirituelle , & donner lieu de re-
 nouveler des disputes dangereuses , Sa Majesté ne
 sauroit se dispenser de distinguer ce qu'il y a d'ir-
 régulier & d'excessif dans l'Arrêt du Parlement , de
 ce qui est renfermé dans des bornes légitimes , &
 se montrer en cette occasion , comme Elle l'a tou-
 jours fait , qu'Elle sçait reprimer également de tous
 côtés ce qui pourroit alterer l'union du Sacerdoce
 & de l'Empire , ou retarder les effets de l'attention
 qu'Elle donne continuellement à faire regner la
 Religion & la Paix dans ses Etats ; à quoi voulant
 pourvoir. Sa Majesté étant en son Conseil , sans
 avoir égard à l'Arrêt rendu au Parlement de Paris ,
 le premier du présent mois , en ce qui concerne
 les défenses portées par ledit Arrêt, *de faire aucuns
 Actes ni Ecriss autorisant le refus des Sacramens &
 de la Sépulture Ecclesiastique , sur le fondement de
 l'apel de la Constitution Unigenitus , sous telles poi-
 nes qu'il appartiendra* , a ordonné & ordonne que
 ledite disposition sera regardée comme nulle & non
 avenue : Fait défenses de l'exécuter , & de rendre
 aucuns jugemens en conséquence , à peine de
 nullité.

ARREST de la Cour du Parlement , du 22.
 qui réduit à deux especes tout le Pain qui se débite
 dans les Marchés & dans les Boutiques des Bou-
 langers.

Vû par la Chambre des Vacations , la Requête
 présentée par le Procureur Général du Roy , &c. la
 Chambre ordonne qu'à commencer Samedi 24.
 septembre présent mois , au lieu des différentes sor-
 tes de Pains qui se vendent ordinairement dans les
 Marchés & Boutiques , & dont les principales sont

le Pain mollet, le blanc, le bis-blanc & le bis, les Boulangers de cette Ville & Fauxbourgs, & des autres Lieux du ressort de la Prévôté, Vicomté & Prédial du Châtelet de Paris, ne cuiront & n'exposeront en vente dans leurs Boutiques, ou dans les Marchés que de deux sortes de Pains, l'un bis-blanc & l'autre bis, dont la première sera composée de la pure fleur de farine, de la moitié de la farine blanche d'après la fleur, & de moitié de fins gruaux; & que la seconde sera composée de moitié de la farine blanche d'après la fleur, de moitié des fins gruaux, de tous les gruaux avec toutes les recoupettes; & en conséquence fait défenses aux Boulangers de cuire ni d'exposer en vente d'autres sortes de Pain, à peine de confiscation, de mille livres d'amende, d'interdiction de la Maîtrise & de la Profession, même de plus grande peine s'il y échoit; leur enjoint sous les mêmes peines, d'exposer en vente tout le Pain bis, qu'ils auront cuit à proportion du Pain bis-blanc qu'ils vendront, comme aussi fait défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'acheter, faire cuire ou façonner, soit dans leurs maisons ou ailleurs, d'autres Pains que de ceux des deux sortes ci-dessus mentionnées, sous les mêmes peines de confiscation & de mille livres d'amende, desquelles amendes le tiers apartiendra au Roy, le tiers au Dénonciateur, & l'autre tiers à l'Hôpital le plus prochain; & à l'égard de la confiscation, elle apartiendra moitié au Dénonciateur & moitié audit Hôpital; fait en conséquence inhibitions & défenses à tous Meuniers qui sont en usage de moudre pour la provision de Paris ou pour les Boulangers de la Ville & Fauxbourgs & pour les autres Lieux du ressort de la Prévôté, Vicomté, & du Prédial du Châtelet de Paris,

moudre autrement qu'en farine bise, sous les
mêmes peines, &c.

AUTRE du même jour, qui fait défenses de
triquer de la Biere pendant un an, & qui fait
pareillement défenses, tant aux Amidoniers qu'aux
boulangers, d'employer aucunes Orges ni autres
grains, soit pour la fabrique d'Amidon, ou pour
préparation des Cuirs.

SENTENCE DE POLICE, du 4. Octobre, qui
renouvelle les défenses aux Boulangers de vendre
leur Pain, soit dans leurs Boutiques, à leurs Places,
dans les Halles & Marchés & dans les Maisons où
on s'en font porter, au-dessus du prix commun du
Marché: & condamne plusieurs Boulangers en l'a-
mende, pour y avoir contrevenu.

AUTRE du même jour, qui condamne le nommé
Paulmier, Maître Boulanger, en cinq cent li-
vres d'amende, & avoir sa Boutique murée pendant
trois mois, pour avoir exposé en vente des Pains d'un
poids léger.

AUTRE du même jour, qui fait défenses à
tous Boulangers de façonner & débiter d'autres es-
pèces de Pains que celles prescrites par l'Arrêt du
Parlement du 22. Septembre dernier; & condamne
l'amende plusieurs Boulangers pour y avoir con-
trevenu.

AUTRE du 14. qui condamne le nommé
Lecroix, Maître Boulanger & Juré en charge de
la Communauté, en 600. livres d'amende, pour
avoir

avoir contrevenu à l'Arrêt du Parlement du 22. Septembre dernier.

AUTRE du même jour, qui fait défenses à tous Boulangers de façonner & débiter d'autres especes de Pains que celles prescrites par l'Arrêt du Parlement du 22. Septembre dernier; & condamne en l'amende plusieurs Boulangers, pour y avoir contrevenu.

AUTRE du 21. qui condamne la nommée Gouffé, Boulangere, en 600. livres d'amende, pour avoir exposé en vente à la Place du Cimetiere S. Jean, du Pain extrêmement bis, très-défectueux & non conforme à l'Arrêt du Parlement du 21. Septembre dernier.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercur de France* du mois d'*Octobre*, & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Novembre 1740.

HARDION.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Déclamation contre le Vin, &c.	2129
Suite du Mémoire sur une Médaille d'Hérodes, &c.	2137
Épître Marotique, &c.	2147
Dissertation sur la Cérémonie de la Communion du Prêtre avec la main gauche, &c.	2154
Le Procureur et la Villageoise, <i>Conte</i> ,	2167
Suite du Traité sur la Croix de N. S. VII; Par- tie,	2171
Le Rossignol, la Fauvette et le Coucou, <i>Fable</i> ,	2189
Question importante, &c.	2191
Andromède, <i>Cantate</i> ,	2199
Lettre sur un Manuscrit de Poésies pieuses, &c.	2202
Épître à M. . . .	2208
Lettre sur le Parallele des Romains et des Fran- çois, &c.	2210
Imitation de quelques Vers de Juvenal,	2217
Seconde Lettre de M. Destouches, sur le Goût, &c.	2219
Enigme, Logogryphes, &c.	2232
NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX-ARTS, &c.	2235
Nouveaux Amusemens du Cœur et de l'Esprit,	2241
Essais de Michel Montagne,	2247
Exposition des Tableaux, &c. au Louvre,	2270
Estampes nouvelles,	2279
Chanson notée, &c.	2289
Spectacles. L'Amour Secret, &c.	2291
Nouvelles Etrangères, Turquie,	2299

Russie et Allemagne ;	2307
Italie ,	2304
Naples et Malthe ,	2307
Isle de Corse ,	2308
Espagne ,	2309
Grande-Bretagne ,	2310
Epitre de l'Amour à la Raison ,	2311
France , Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	2316
Morts , Naissance et Baptême ,	2322
Arrêts Notables ,	2325

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 2162. ligne dernière , S. Siège , lisez, de S. Siège.
- P. 2202. l. 7. Novembre , l. Septembre.
- P. 2207. l. 19. écrit , l. écrit.
- P. 2234. l. dernière , d'un , l. A d'un.
- P. 2253. l. 7. Lette , l. Lettre.
- P. 2261. l. 6. Boëtie , l. la Boëtie.
- P. 2280. l. dernière , d'Ange , l. d'Anges.
- P. 2284. ligne antépénultième , précieuses , l. précieuses
- P. 2286. l. 9. Marchant , l. Marchand.
- Ibid.* ligne dernière , singulieres , l. singulieres.

La Chanson notée doit regarder la page

2289

SEP 29 1936

SEP 29 1936

SEP 29 1936

SEP 29 1936

